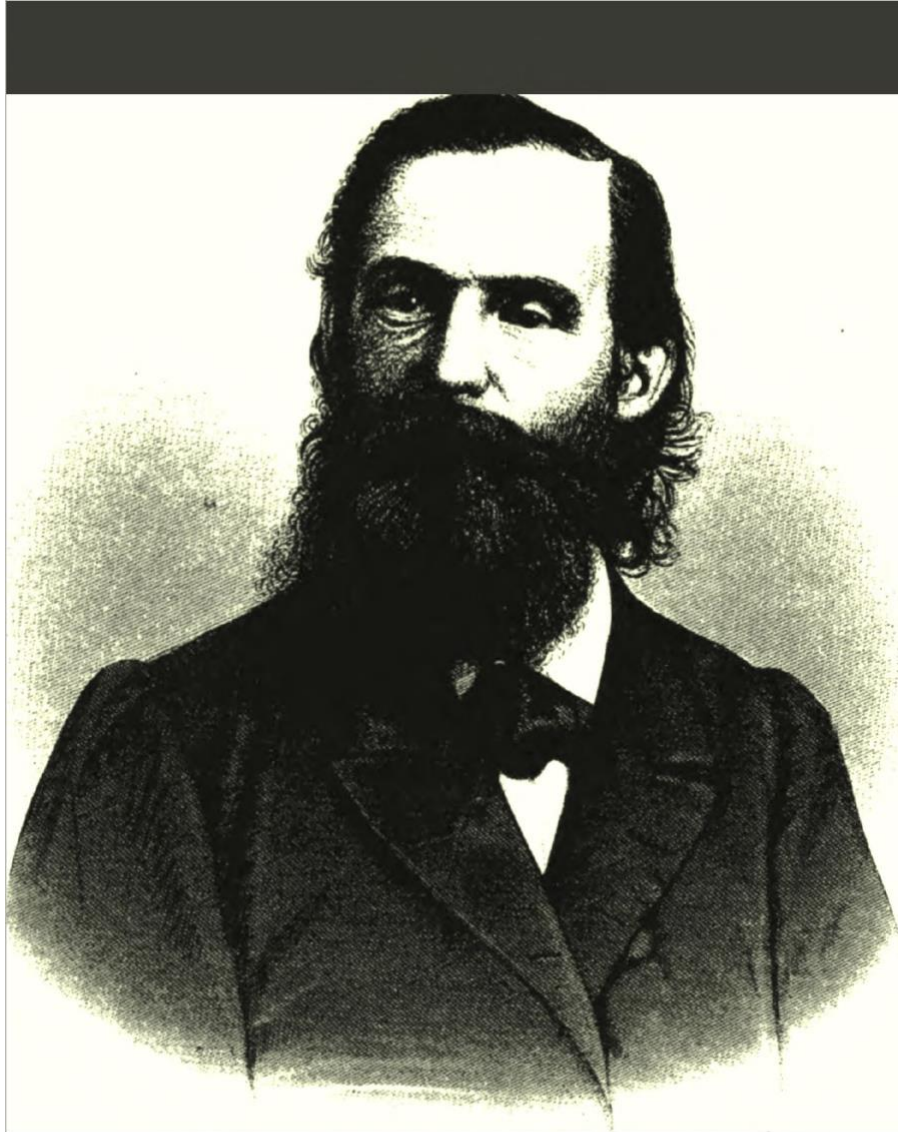


La vie d'Antony Paul Dostie, ou

Le conflit de La Nouvelle-Orléans

Traduction française de Pierre Dostie



*Life of A. P. Dostie, Or,
The Conflict in New Orleans*

Emily Hazen Reed Digitized by Google

Traduction française de :

Hazen Reed, Emily (1868). *Life of A. P. Dostie, or, The Conflict of New Orleans*. New York : WM P. Tomlinson.

Par Pierre Dostie. Le 2 janvier 2021 à Chicoutimi, Québec.

Note du traducteur :

Ce livre n'est pas l'œuvre d'un traducteur professionnel. Il contient probablement des formulations qui pourraient irriter la lectrice ou le lecteur avertis. L'objectif principal étant de rendre plus accessible et à peu de frais, une œuvre chère entre autres aux *Dostie* d'Amérique, qui a certainement néanmoins une valeur universelle. De plus, comme les événements se situent à une époque et en des lieux, notamment la Louisiane du 19^e siècle, aux prises avec les idéologies racistes et esclavagistes, qui pendant un certain temps ont même été érigées en normes gouvernementales sous les sécessionnistes, certaines expressions comme « nègres » ou « niggers », citées de la bouche de personnages de l'époque, ou encore extraits de journaux ou même de la documentation officielle de l'État, pourront choquer avec raison. Nous avons choisi de conserver l'intégralité de certaines expressions en respect des faits, et afin d'en illustrer et d'en dénoncer la violence et le mépris. Cette brutalité et ce mépris qu'a dû affronter sans relâche Antony Paul Dostie, héros principal de cette biographie, qui a combattu au prix de sa vie non seulement l'esclavagisme, mais aussi la discrimination raciale persistante, qui interdisait entre autres le droit de vote aux noirs. Même si l'esclavage est aboli de nos jours, nous savons que le racisme perdure, que ce soit sous une forme individuelle ou systémique, et que c'est notre devoir à tous et à toutes, de le combattre à tout instant.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	4
CHAPITRE I : LES PREMIERES ANNEES DE DOSTIE.....	5
CHAPITRE II : DOSTIE REVIENT EN NOUVELLE-ORLEANS.....	7
CHAPITRE III : DOSTIE PART POUR LE NORD.....	9
CHAPITRE IV : LA NOUVELLE-ORLEANS AVANT L'ARRIVEE DU GENERAL BUTLER.....	15
CHAPITRE V : LE REGNE MILITAIRE DE BUTLER EN NOUVELLE-ORLEANS	19
CHAPITRE VI : LE RETOUR DE DOSTIE EN NOUVELLE-ORLEANS.....	20
CHAPITRE VII : LES ECOLES PUBLIQUES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.....	22
CHAPITRE VIII : LES EGLISES DE LA NOUVELLE-ORLEANS	28
CHAPITRE IX : LES ACTIONS DE DOSTIE EN FAVEUR DE LA CAUSE DE L'UNION	30
CHAPITRE X : LES OPINIONS POLITIQUES DE DOSTIE.....	32
CHAPITRE XI : CHANGEMENT DE COMMANDANTS MILITAIRES EN NOUVELLE-ORLEANS.....	42
CHAPITRE XII : LA CONVENTION CONSTITUTIONNELLE DE LOUISIANE DE 1864	54
CHAPITRE XIII : DOSTIE, COMME VÉRIFICATEUR D'ÉTAT	56
CHAPITRE XIV : DOSTIE ET DURANT	59
CHAPITRE XV : LES CANDIDATS DE LA LOUISIANE POUR LE CONGRÈS.....	68
CHAPITRE XVI : DOSTIE ET BARKER	74
CHAPITRE XVII : LE GOUVERNEUR HAHN.....	86
CHAPITRE XVIII : LE PRÉSIDENT LINCOLN.....	90
CHAPITRE XIX : LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS ANDREW JOHNSON	98
CHAPITRE XX : LE GÉNÉRAL BANKS REMPLACÉ PAR LE GÉNÉRAL CANBY	106
CHAPITRE XXI : LA CONFIANCE DE DOSTIE EN JOHNSON	119
CHAPITRE XXII : LÉGISLATURES REBELLES.....	132
CHAPITRE XXIII : ÉCOLES, ÉGLISES ET BUREAU DES AFFRANCHIS	135
CHAPITRE XXIV : DOSTIE EST NOMMÉ POUR L'ARPENTAGE DU PORT.....	139
CHAPITRE XXV : DOSTIE PERD CONFIANCE EN JOHNSON	141
CHAPITRE XXVI : MONROE RÉÉLU MAIRE DE NOUVELLE-ORLÉANS	155
CHAPITRE XXVII : APPEL À UNE CONVENTION	160
CHAPITRE XXVIII : LE MASSACRE DU 30 JUILLET 1866	170
CHAPITRE XXIV : LA MORT DU DR DOSTIE.....	175
CHAPITRE XXX : ENQUÊTE DU CONGRÈS	185
ANNEXE	193
RAPPORT DU CONGRÈS	194

Préface¹

« La cause de la liberté souffrira-t-elle par moi, parce que mes ennemis auront mal interprété mes paroles et mes actes ? » disait Dostie sur son lit de mort.

Que l'on fasse connaître cette cause pour laquelle des milliers sont tombés, par leurs nobles « actes et paroles » qui sont rapportés dans les pages qui suivent, et que cela serve à préserver la mémoire sacrée des amis de la liberté républicaine, et à chérir les actes patriotiques et les idées libérales de l'un des plus dignes représentants de la cause des libertés universelles.

Pour que les armes de la vérité transperce les cœurs durs des traîtres et des conspirateurs – qui étaient déjà pardonnés par leur victime mourante – voici la narration de quelques événements reliés à la vie d'un patriote et martyr.

Que les événements qui entourent le « conflit de La Nouvelle-Orléans » entre l'esclavage et la liberté, entre le despotisme et la démocratie républicaine, trouvent une place dans l'Histoire de la grande rébellion, par le biais de cet ouvrage.

New York, le 24 avril 1868

¹ Toutes les notes de bas de page de cette traduction de l'œuvre sont l'initiative du traducteur.

Chapitre I : Les premières années de Dostie

Anthony Paul Dostie est né à Saratoga, New York, le 20 juin 1821. Son père était un francophone immigré du Québec et sa mère allemande. Ses ancêtres n'étaient peut-être pas de la noblesse française comme la lignée du Marquis de Lafayette, ni de l'aristocratie allemande comme le Baron de Kalb. Mais l'âme de Dostie était animée par le même amour et le même enthousiasme pour la liberté qui ont animé les héros de la première révolution, durant le conflit entre les tenants de la liberté républicaine et ceux de l'esclavage, et qui s'est soldé par le triomphe de la liberté dans la seconde révolution américaine.

Le père de Dostie était barbier de son métier. Il était honnête, entrepreneur et débrouillard, mais, n'était pas très intellectuel. Il se distinguait par sa force de caractère, son indépendance d'esprit, son courage en toute occasion et il était respecté pour son bon sens.

Sa mère était remarquée pour sa bonté et son grand cœur, ainsi que pour son assiduité. Des qualités dont elle a hérité de sa famille nombreuse, tous des citoyens américains dévoués et loyaux envers les principes républicains.

L'enfance de Dostie n'est pas ponctuée d'événements marquants. Son éducation s'est faite à l'école publique. Parlant du temps où il était à l'école, il dit :
« J'étais un amoureux de la cause de la liberté et souvent j'étais à l'écart de mes compagnons pour étudier la vie de ceux qui s'étaient dévoués à cette cause ».

La générosité, l'amour de la liberté, et le refus de l'oppression ont caractérisé la jeunesse de celui qui sera destiné à se retrouver plus tard, victime de la conspiration et de l'oppression.

Les germes de la pensée progressiste chez Dostie ont été retardés dans leur développement par les influences de son entourage. Comme plusieurs de ces hommes autodidactes, que l'histoire américaine reconnaît comme les défenseurs des institutions, Dostie avait un esprit fier et voué au développement de ses connaissances et de la culture. À un moment de sa vie toutefois, il fut contraint de travailler dans le salon de barbier pour gagner son pain.

L'Amérique vante fièrement le fait que les noms de ses nobles héros et martyrs qui ont marqué l'histoire ne proviennent pas toujours des rangs de l'aristocratie ni de la chevalerie pour qui « le pouvoir et la richesse sont le passeport pour l'honneur ».

Les vrais républicains exaltent ses patriotes, les chérissent pour leurs principes et admirent leur humanité, indépendamment des accidents de naissance ou de la nationalité d'origine.

Alors qu'il avait dix-neuf ans, Dostie épousa Miss Eunice Hull de Cazenovia, New York, une femme d'une beauté hors du commun et de haut niveau intellectuel. Elle était l'idole de son cœur.

« Dès que je fus amoureux, je me suis employé à devenir le compagnon digne de ma belle et intellectuelle épouse. J'ai souvent étudié jusqu'à deux heures du matin, et récité les leçons que j'avais apprises de ceux qui ont sympathisé avec mes espoirs et mes peines. Cette relation dura six ans et c'est alors que mon bonheur conjugal prit fin. Elle est morte et elle a enterré avec elle mon affection ; depuis lors, mon cœur a été enterré sous la tombe ».

Durant les années de son mariage, il alla à Amsterdam dans l'État de New York, où il s'intéressa à la dentisterie. Il étudia cette profession au bureau du Dr J. C. Duell, qui parla de lui en ces termes : « Durant la résidence du Dr Dostie à Amsterdam, il employa tout son temps libre à l'étude, et il démontra ses qualités d'intelligence et de cœur à un degré presque sans précédent, devenant l'un des leaders de cette ville ».

Dans la société des *Odd fellows* (compagnons de la profession) dont il était membre, il obtint rapidement la présidence. Fidèle au service des patients qui avaient besoin de son assistance, on se souvenait de lui comme une autorité dans le domaine. Dans la profession qu'il a choisie, il devint un expert, et c'est pourquoi il migra à Chicago pour élargir son champ de pratique. De là, il partit pour Marshall, au Michigan, où il vécut quelques années qu'il consacra à son développement et à celui de la société. Il revint à Amsterdam à l'occasion, où il était toujours bien reçu par ses hôtes et amis. Sa dernière visite remonte aux jours noirs de la rébellion. Appelé à organiser une assemblée en vue de recruter des volontaires, il fut acclamé avec enthousiasme et fit la démonstration, devant une nombreuse assistance, de la vraie nature des choses qui se passaient dans le Sud.

C'était un homme qui lisait beaucoup, doté d'une mémoire remarquable et capable d'une critique nuancée de ses lectures. D'un naturel charmant et avenant. Lors des conversations, il captait l'attention, il était fascinant et il se faisait des amis et des admirateurs partout où il allait.

La vie du Dr Dostie à Chicago et Marshall était tranquille et sans histoire. Son temps était principalement réparti entre sa profession et ses études. Actif et assidu, dans tout ce qu'il entreprenait, il fut marqué par la pensée de ses amis, se préparant à une carrière au service des autres.

Chapitre II : Dostie revient en Nouvelle-Orléans

En 1852, le Dr Dostie revient en Nouvelle-Orléans, où il avait été connu pendant des années comme un dentiste très populaire et un gentleman raffiné. Il était aimé pour sa droiture et son engagement communautaire, admiré pour son énergie et son habileté, et respecté pour son amour de la justice et son sens élevé de l'honneur.

Durant cette période de sa vie, il était un homme de la trempe des leaders, portant des traits de noblesse. Son expression habituelle paraissait triste et pensive, indiquait une grande volonté, une pulsion noble et un engagement communautaire.

Ses manières étaient celles d'un gentleman plein d'assurances. Sa franchise et sa gentillesse combinées, lui ont valu un large cercle d'amis en Nouvelle-Orléans, qui craignaient que les tempêtes de la rébellion ne transforment leur gentil ami en agitateur turbulent.

À mesure qu'approchait le moment où les amis de la liberté allaient s'opposer à la masse populaire du Sud, qui a épousé l'esclavage et son produit – la rébellion – quelques-uns en Nouvelle-Orléans ont osé exprimer leur dégoût envers la trahison et l'oppression. De ce nombre, se trouvait bien évidemment le Dr Dostie, qui s'est tenu au-dessus d'un volcan de haine et a affronté les éléments rebelles qui ont menacé l'intégrité et la vie même des personnes qui défendaient les principes républicains. Dostie s'est adressé en ces termes à un moment de l'histoire de la rébellion où de tels mots étaient passibles de mort par le verdict populaire :

« Je ne déteste personne, mais je ne cesserai jamais de dénoncer catégoriquement la rébellion contre les principes républicains. Dans ce conflit qui oppose la liberté et l'esclavage, les principes s'élèvent au-dessus des hommes et je préférerais voir tous les humains balayés des États du Sud plutôt que d'assister au triomphe de la trahison ».

Tant de fermeté dans les principes, de puissance morale et de force des idées exprimées à la face des rebelles ayant soif de vengeance au début de la période de rébellion, ont fait de Dostie une victime choisie de la scène révolutionnaire louisianaise.

Le patriotisme et la loyauté du Dr Dostie ont changé ses nombreux amis en ennemis. Sa popularité a été sacrifiée par son honnêteté et son intégrité dans son dévouement pour son gouvernement. Un rebelle, qui fut auparavant son ami, dit un jour de lui :

« Dostie a ce qu'il faut pour être le plus populaire des hommes, mais il n'a aucune idée de ce que c'est que la politique ».

Un ami du Dr Dostie a dit quant à lui :

« Un jour, durant la guerre, je marchais avec lui lorsqu'une dame, directrice d'un séminaire de La Nouvelle-Orléans, passa près de nous. Elle nous lança un regard méprisant au point où je dis au Dr : 'est-elle une ennemie ou une amie à vous ? ' Il répondit : ' C'est une dame raffinée et intelligente, dont j'étais un jour fier de dire ' elle est mon amie ', mais, tout comme nombre de mes vieux amis,

elle a suivi la trahison et, à en juger à ses manières, je dois dire ' elle se désigne elle-même parmi mes ennemis ' ».

L'ex-maire Monroe a dit de lui :

« Le Dr Dostie était mon ami. Il était le chef du groupe des francs-maçons auquel j'ai appartenu durant plusieurs années. C'était un honnête unioniste, un ami respectueux, transparent et consciencieux ».

Il aurait pu ajouter :

« C'est pour ces raisons que j'ai utilisé mon pouvoir pour l'assassiner ».

« Mon ami » disait Monroe, sous le regard de Shellabarger et d'un certain Elliot en décembre 1866. Mais en 1860-61, et le 30 juillet 1866, il aurait pu dire « ma victime ».

C'est dans la tempête de la révolution que l'inexorable volonté, l'audace et le courage des hommes comme Dostie semblent avoir conduit les traîtres aux pires actes, allant jusqu'au meurtre. Son esprit frondeur, sa flamme patriotique, et son amour intarissable pour l'Union lui ont valu l'étiquette de conspirateur aux yeux de ceux qui ont défié les principes qui lui étaient si chers.

« Dostie il s'inclinera ou il doit être pendu » furent les mots des conspirateurs, qui voyaient en leur leader Jefferson Davis, l'inspiration pour leur politique et leurs pratiques meurtrières.

Chapitre III : Dostie part pour le Nord.

Le 21 août 1861, refusant d'accorder allégeance à la Confédération du Sud, Dostie quitte La Nouvelle-Orléans et partit vers Chicago. Il dira :

« Lorsque j'arrivai à Chicago, je n'avais pas d'intention précise. Dépossédé de ma maison et de mon cabinet de dentiste, j'étais triste et déprimé. Comme je me retirai dans ma chambre pour la nuit en réfléchissant à mon avenir, l'impuissance et le désespoir m'envahirent. Au milieu du gouffre, une voix sembla me souffler : ' Cette révolution qui secoue notre pays est une lutte pour la liberté et la justice '. J'ai eu tout à coup honte de mon inconfort et de mes peurs personnelles. Je repris confiance, me préparai à dormir, et le lendemain je me réveillai prêt à passer à l'action ».

Entouré de difficultés qui auraient pu décourager la plupart des gens, Dostie était optimiste et rempli d'espoir. Pendant un moment, il avait certes vécu la détresse et le désespoir. Mais par la force de sa volonté, il chassa rapidement ces sentiments loin de lui. Rarement se plaignait-il de son infortune, et c'est plutôt avec calme, philosophie et résignation qu'il souriait à sa tragique situation, défiait la puissance du despotisme, et méprisait les mauvais traitements que lui infligeaient, à lui et ses amis, les ennemis de son gouvernement.

Depuis Chicago, il suivit l'évolution des événements reliés à la révolution avec grand intérêt. Les heures qu'il aurait pu consacrer à sa profession étaient toutes dévolues à la lecture et la correspondance avec ses amis dans diverses parties de l'Union à propos du grand conflit qui agitait la nation américaine.

Dans une lettre, il dit, « Je sacrifierais volontiers ma vie si cela pouvait servir à la cause de la liberté ». Comme s'il pressentait que sa destinée lui réservait justement ce sacrifice.

La lettre suivante envoyée au Dr J. C. Duell, exprime l'amour patriotique que le Dr Dostie avait pour l'Union :

« Mon très cher ami, ta lettre, si bonne à mon endroit, et si loyale et patriotique envers notre pays si gravement mal en point, s'est bien rendue à bon port. Je devrais t'offrir de bonnes et valables raisons pour ne pas t'avoir écrit plus tôt, mais cela consommerait trop d'espace et je fais confiance à ta bonté pour excuser cette omission.

Tu me dis que toi et d'autres amis supposez que je fais probablement partie de l'armée rebelle. Toi et mes autres amis n'avez jamais si mal jugé une personne. Attribuez-moi si vous le voulez, les pires crimes que l'on puisse imaginer, mais jamais l'atroce et condamnable péché de trahison. Toute ma vie d'homme est immaculée devant ce crime. Après mon Dieu, j'aime mon pays plus que tout : son inspiration pour la liberté, la mémoire immortelle de ses combattants, les batailles glorieuses pour l'avènement de la liberté, l'indépendance et l'égalité. Toute considération personnelle ne fait pas le poids de la comparaison. J'ai surveillé l'évolution de la grande trahison avec le plus douloureux intérêt. Je l'ai vu apparaître et avancer tel un petit nuage qu'un courageux patriote de

Jackson aurait fait disparaître avant qu'il ne prenne tant de proportions. Un tel homme aurait pu prévenir la guerre fratricide en débusquant les mirages, les démagogues et les monstres qui se sont donné de l'importance sur les ruines de la liberté et en leur infligeant la peine réservée aux traîtres, eux qui ont réussi à tromper le peuple en l'entraînant dans la trahison.

Durant la campagne présidentielle, il n'y avait pas ou très peu d'aveux de la part de partisans de la désunion. Tous ont désapprouvé les intentions criminelles. Les orateurs s'interrogeaient, et les grands comme les petits avouaient que l'élection de Lincoln ne représenterait pas une cause suffisante pour dissoudre l'Union, ou encore ils esquivaient la question. La plupart des gens étaient loyaux envers le vieux drapeau, tout comme n'importe où dans le Nord, jusqu'à ce que quelques conspirateurs fassent un coup d'État. Ce fut la surprise et la consternation, puis la terrible lutte commença. Des assemblées en faveur ou en défaveur de l'Union se sont tenues le soir, en Nouvelle-Orléans. Les politiciens et les supporters de Breckenridge assistèrent aux assemblées contre l'Union. Les assemblées en faveur de l'Union étaient surtout suivies par la classe intellectuelle et morale de la communauté, incluant des gens qui étaient peu connus ou pas du tout comme politiciens. L'ouverture était faite par des hommes humbles et peu connus, la conclusion, par des hommes tels Randall Hunt, Christian Roselius, Thomas J. Durant, et Pierre Soule. La cause de l'Union fut défendue par un front large et peu d'inquiétudes ont été entretenues envers l'État de la Louisiane avant la révolution. Le Dr Palmer a prêché la désunion depuis sa chair. Ce fut suffisant pour que les fratricides se donnent confiance en leurs œuvres vouées au mal. Lors de leur assemblée, tenue au *Odd Fellow's Hall*, ils ont substitué le buste du grand traître John C. Calhoun à celui de Washington, et le drapeau du Pélican à celui de la République. Et au lieu de la bannière étoilée, une imitation de la Marseillaise fut chantée par une jeune fille habillée comme une déesse de la liberté. Les sécessionnistes (partisans de la désunion) portaient eux une cocarde bleue.

Leurs discours étaient remplis d'invectives et de dénonciation envers le Nord et tout ce que le Nord représente. L'Union était présentée comme la lèpre et la souffrance. Les rassemblements des unionistes continuèrent jusqu'à la Convention d'élection. Ayant fait tout ce qu'ils ont pu pour contrer les conspirateurs, ils cessèrent leur opposition active. Contrairement à leurs adversaires, ils étaient faibles et sans armes. Les résultats officiels de l'élection dans l'État ne furent jamais publiés. La portion de la presse qui soutenait la cause de l'Union s'est limitée à dire que les résultats s'opposaient à la sécession et appelaient à la coopération et elle appela à un vote officiel. Mais ce fut refusé et en fin de compte la population ne sait pas vraiment quel fut le verdict populaire. La Convention s'est réunie à Bâton-Rouge et a adopté des lois infâmes derrière des portes closes. L'annonce fut faite par télégraphe et par des coups de canon et fut reçue de diverses manières par la population. Certains criaient ' honte ! ' et leur visage prédisait la grande noirceur qui attendait ce merveilleux pays.

Ce 26 janvier est regrettable, et je connaissais à peine un homme détenant un statut social et commercial, qui ne regrettait pas cette position de l'État, et qui ne se sentait pas malheureux et rempli d'appréhension. Rapidement, un règne de terreur fut inauguré. La liberté de parole fut prohibée. Tout homme qui

exprimait des sentiments favorables envers l'Union de nos pères fondateurs était quotidiennement arrêté et emprisonné. Mon assistant, le Dr Metcalf, de Kalamazoo, au Michigan, a été incarcéré dans une prison dégoûtante en avril dernier pour avoir prétendu que ' Lincoln bombarderait Charleston et romprait les digues en Nouvelle-Orléans si nécessaire, afin de renforcer les lois et maintenir l'intégrité de l'Union '. Aussitôt libéré, il courut vers les terres de liberté. Des milliers ont été chassés par les terroristes. Les résidents temporaires et les citoyens qui en avaient les moyens partirent plutôt que de compromettre leur vie. Des milliers auraient voulu partir, mais n'en avaient pas les moyens. Les mots ne peuvent décrire la détresse physique et mentale que cette communauté a vécue qui, quelques mois auparavant, semblait si heureuse, prospère et comblée. Les hommes d'affaires firent banqueroute, puis ce fut les ouvriers et journaliers. Commis, artisans et travailleurs furent contraints de rejoindre l'armée rebelle pour leur survie et celle de leur famille, et des milliers évitèrent la famine de justesse, l'approvisionnement au marché étant insuffisant.

Les comptes-rendus publiés dans les journaux sur les faits et les persécutions des hommes et femmes qui sont toujours attachés à l'Union ne sont pas exagérés. Ces misères sont pires que ce que la plume peut décrire. J'ai quitté en septembre dernier et ces conditions prévalaient alors, nouvelle tu peux imaginer qu'elles se sont empirées depuis. À mon avis, la grande majorité des gens du Sud aiment l'Union tout comme ses institutions. Ils ont été trompés et abusés par des gens peu scrupuleux en qui ils avaient mis leur confiance depuis de nombreuses années.

Le petit Maryland a pu échapper à leur emprise par bonheur. Les gens de cet État, protégés par l'armée fédérale, ont parlé fort en faveur du vieux drapeau (c.-à-d. de l'Union) lors de leurs dernières élections. Regarde Missouri ! Combien les bandits sont passés près de la prendre ! L'héroïsme déterminé des Lyon, Fremont, Halleck, avec les solides valeurs de ses fils, l'a épargné. Et maintenant, les lettres qui me proviennent de là m'assurent de la joie ressentie par la délivrance. Regarde partout où nos armes sont allées défendre l'Union pour constater la preuve indubitable de la loyauté du peuple.

À Nashville, au Tennessee, sur mon chemin vers La Nouvelle-Orléans, je fus emprisonné pour avoir exprimé ma loyauté. Après ma libération, plusieurs personnes m'ont tendu la main par sympathie, et plusieurs m'ont ouvertement dit que je n'étais pas seul à entretenir de tels sentiments et que des milliers de gens de l'État du vieux Jackson aimaient toujours l'Union, et étaient même prêts à lui offrir leur vie. Ce fut et c'est toujours le sentiment de plusieurs milliers de personnes du Sud, privées de la liberté d'expression et des autres droits et libertés. Ces observations sont le fruit d'une connaissance intime et habituelle des gens de ce secteur. On dit du général Houston, du Texas, qu'il poursuit les étranges unionistes. Je ne crois pas cette affirmation. C'est un vieil homme, le protégé de Jackson, et dans un discours il a prononcé ses sentiments éternels en ces termes : ' je ne veux pas que sur mon épitaphe il soit inscrit que j'ai survécu aux ruines de cette glorieuse Union '. Je crois qu'il n'a pas renié l'Union et qu'il doit être avec elle comme il l'a toujours été. Sa position reflète celle de milliers d'autres. On peut les écraser aujourd'hui, mais ils se relèveront et écraseront à leur tour ceux qui ont envahi leurs maisons et les ont dépossédés

de leur bonheur. Ils étaient constamment sous la menace de l'emprisonnement et sur la pointe du couteau ou du revolver, on les a intimidés et tenus dans le silence et la soumission. Ceux qui ne se soumettaient pas au despotisme furent abattus, emprisonnés ou contraints de quitter le pays précipitamment, laissant derrière eux leur propriété, et dans plusieurs cas, des êtres chers derrière eux. Au moment où je suis parti, on a dit de moi que j'étais le dernier unioniste publiquement connu en ville, des milliers d'autres ayant été écrasés ou apparemment soumis aux pouvoirs en place. Aussi inacceptable et dégradant que cela puisse être, plusieurs en provenance du Nord étaient du côté des bruyants et puants ennemis que les unionistes ont dû combattre. Des hommes qui, un an auparavant étaient républicains dans le Nord, étaient maintenant des espions et informateurs contre les citoyens du Sud, qu'ils en soient natifs ou adoptés. Mes persécuteurs étaient des hommes qui étaient là depuis peu. Mes amis les plus proches et les plus chers étaient natifs ou résidents depuis longtemps du Sud. Ils m'ont imploré de partir à cause des dangers qui me menaçaient personnellement. Mais pour le crédit des vertus du Nord et l'amour patriotique envers l'Union, je peux dire avec fierté que j'ai été témoin que la plupart d'entre eux quittèrent l'État et qu'ils combattent maintenant de manière héroïque pour la liberté. Les sentiments envers les classes du Nord ont toujours été fraternels et cordiaux, jusqu'à l'élection de Lincoln, quand, la division sur la question de la sécession l'a démontré, la grande majorité nous est demeurée affectueusement attachée, ainsi qu'à l'Union. Seulement deux des États sécessionnistes, la Caroline du Sud et la Floride, ont donné des majorités unionistes de façon claire. Les autres ont été déclarées séparées de l'Union par la tricherie et le despotisme. Si le peuple était uni, tout comme les pères de la révolution, en une cause sainte, même une armée ou une marine plus puissante encore que la nôtre ne réussirait pas à la conquérir ou la soumettre. Ils n'ont pas été agressés ni maltraités ou menacés par nous ou notre bon et juste gouvernement. Ils savaient au début de la rébellion qu'accepter Lincoln signifiait la lutte pour l'avancement de leurs droits constitutionnels, le Congrès et les juges de la Cour suprême étaient éminemment conservateurs, et qu'il n'y avait pas de quoi se plaindre ou sonner l'alarme. Tant d'hommes, que je pourrais nommer, ont été pendus pour des discours et des actes de trahison, tant de souffrances, souvent cachées, qui nous affligent, qui auraient pu être évitées et aujourd'hui nous serions encore un grand peuple heureux comme avant. Notre cause a Dieu et la justice avec elle, que nous n'avons jamais déshonorés, et nous allons conserver l'Union. Nous serons un peuple heureux et uni à nouveau, pour accomplir notre destinée en établissant, non seulement sur ce continent, mais aussi ailleurs, la liberté, l'égalité, la fraternité et l'humanité. Nos armées et nos flottes joindront bientôt la grande citée du Croissant² et je prédis que son peuple les recevra avec une joie sincère. Les avis que nous recevons de là nous indiquent que les gens sont gardés par la force. Même que, selon nos informations militaires, la première et la seconde brigade, incluant les Gardes d'Orléans, ont été appelées par une lettre du général Beauregard à se rendre en renfort au Tennessee. Elles refusèrent catégoriquement d'y aller. Réfléchissons ! Les Gardes d'Orléans sont composées, en grande partie de créoles, et déjà elles refusent les ordres du grand général Beauregard, un créole. On peut voir de quel côté le vent souffle.

² Crescent City, surnom donné à La Nouvelle-Orléans, où un méandre du Mississippi donne la forme d'un croissant.

Ce refus nous dit que l'amour pour la bonne vieille Union n'est pas complètement mort dans cette noble ville. La guerre ne durera encore que quelques mois. Les leaders des traîtres courront se cacher la tête ou seront amenés au licou, et cela sera fait avec l'assistance des bons gens qu'ils ont opprimés et foulés à la terre.

Andrew Johnson – Dieu le garde – est maintenant au Tennessee, amorçant le glorieux travail de restaurer les droits des gens et punir les traîtres par le bras vigoureux de la justice. De mes propres épreuves et souffrances, je préférerais ne pas parler. Des centaines et des milliers ont souffert infiniment plus que moi. Ma propriété, mon entreprise, mon bonheur et ma vie comblée ont été détruits. Mais je suis heureux dans la conscience que je n'ai jamais entretenu une pensée ou perpétré un acte déloyal envers l'Union et la Constitution de mon pays. J'ai défendu la cause du vieux drapeau à chaque occasion, et lorsqu'on m'a demandé si je ferais serment d'allégeance envers le gouvernement de Richmond pour sauver ma propriété et ma liberté j'ai répondu ' Non, jamais ! '. Plutôt perdre ma liberté, ma vie et tout, plutôt que de couper ne serait-ce qu'un morceau de la terre de Washington, terre de l'Union et de la liberté. Alors, on m'a dit que je devais partir. Le général D. E. Twiggs, pire qu'Arnold, me donna un billet de passage dont voici la reproduction :

' États confédérés d'Amérique, siège social, département no. 1, Nouvelle-Orléans, le 21 août 1861. Le Dr A. P. Dostie. Un citoyen de la ville de Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, désire retourner à New York et vivre sous la loi étrangère. Permettez-lui de passer les États confédérés, signé Major général commandant D. E. Twiggs '.

Deux jours plus tard, je quittais ce qui était ma belle, merveilleuse et douce demeure pour venir où je pourrais enfin revoir la bannière flotter ' sur la terre de liberté et des braves '. Je ne l'avais pas vu depuis six mois. Pendant cette période, je me sentais dépressif et abandonné, et presque honteux d'être un Américain, loin de ceux qui se battent pour mon pays, qui aident à élever cette enseigne sacrée au-dessus des parapets et qu'on a déchirée avec ignominie et sans véritable cause. J'étais résolu, si nécessaire, à m'enrôler, mais merci au patriotisme de notre peuple, j'ai trouvé en arrivant ici, qu'il ne manquait pas de combattant. Ils étaient allés au front en abondance, avec une détermination sans faille dans le but de reconquérir l'Union, ou mourir glorieusement en combattant dans l'espoir de la liberté. Ne désespérons pas, le ciel est brillant, l'arc-en-ciel de la joie réapparaîtra bientôt. D'ici peu, il sera visible, et accueilli par les cœurs joyeux d'une glorieuse nation.

' Que Dieu sauve l'Union, lui accorde de se tenir debout
La fierté de notre peuple, l'orgueil de notre terre ;
Que malgré la tempête, notre drapeau flotte librement,
Ni abîmé ni déchiré, sur la terre comme sur la mer.
Que Dieu sauve l'Union, qu'elle se tienne toujours debout,
Supportée par les prières et les unités de patriotes
Nos pères ont cimenté ce drapeau de leur sang
Pour le garder, remercions Dieu à genoux »

Sincèrement vôtre,
A. P. Dostie

Chapitre IV : La Nouvelle-Orléans avant l'arrivée du général Butler

Le 24 février 1862, le général Butler dit au Président Lincoln, « Nous devons prendre La Nouvelle-Orléans ou vous ne me reverrez plus jamais ». Le but de l'expédition dirigée par le brave Butler était connu de quelques-uns seulement, mais ses mouvements étaient surveillés attentivement par ceux qui espéraient qu'il prenne La Nouvelle-Orléans des mains de la trahison. Dostie était de ce nombre.

La Nouvelle-Orléans est entrée plus graduellement dans le courant de la sécession que les autres villes du Sud. On y retrouvait davantage de supporteurs de l'Union que dans les autres villes. Quand le général Butler est arrivé à La Nouvelle-Orléans, peu de gens avaient survécu sans avoir été happés ou influencés par le dangereux poison de la trahison. Aucun de ceux qui étaient suspectés de loyauté envers le gouvernement des États-Unis ne pouvait vivre en sécurité sous le gouvernement municipal, à moins d'être identifié comme aristocrate, esclavagiste, ou politicien – homme bien placé dans la hiérarchie sociale – avec un haut niveau de vie – ou qui avait déjà pratiqué ou promu l'esclavage. Ceux-là étaient tolérés, même avec ostentation. Certaines de ces classes privilégiées, lancent un regard pénétrant sur le futur de la république, et sur ce qui est écrit sur les murs de nos chères institutions : « Mort à l'esclavage », et ces mots écrits avec le sang de milliers : « Union, liberté, égalité ».

Pauvres patriotes, qui ont osé exprimer leur loyauté, et qui ont été bannis par la loi confédérale. Quelques-uns survécurent, gardant leurs réserves sur tout sujet politique – réprimant leur enthousiasme envers la lutte pour relever l'Union, et attendant fébrilement l'arrivée des forces armées des États-Unis.

Pierre Soule, grand orateur et défenseur de l'Union en 1860, avait mis fin à sa loyauté envers l'Union en 1862 et avait rallié la sécession, à l'instar du maire, de conseillers et officiers municipaux connus pour leurs agissements au sein de la rébellion.

Thomas D. Durant fût parmi les gens de la haute société qui furent tolérés ostensiblement. Sa prospérité, son style aristocrate, et par-dessus tout ses politiques, étaient en harmonie avec la chevalerie du Sud. Grand propriétaire d'esclaves, ses positions bien connues sur l'esclavage étaient pour lui un passeport en sa faveur – même envers ceux qui doutaient de ses positions à l'égard de l'Union. Un jour, il commit une imprudence politique. Il y avait une société réservée aux amis des gens d'influence, aux gens riches ou de la haute société. Sa propriété d'esclaves était en danger. Au plus fort de la rébellion, il écrivit au Président Lincoln pour se plaindre, en son nom et celui de ses amis, que « de diverses manières, la relation entre le maître et ses esclaves était perturbée par la présence de l'armée fédérale, et que cela était dû en partie à une décision du Congrès ». Le Président Lincoln a dit de cette lettre : « Ce qui paralyse le gouvernement est la lutte qu'il mène contre des gens de la classe de Durant, qui ne feront rien pour le gouvernement, et ne frapperont pas ses ennemis, à moins que ce soit par accident ».

Soudainement, Durant reconnut les résultats de la révolution (Américaine) et est devenu un radical en faveur du droit de vote pour les noirs. Il critiqua le Président Lincoln par derrière et se fit passer pour un défenseur radical qui dénonçait la lenteur de son chef à mettre en œuvre les grands principes de liberté.

En 1860-61, personne n'a perçu que Durant, qui était resté si calme devant la montée des esclavagistes, devenait si rapidement un champion du radicalisme. Il appartenait à cette classe d'hommes qui, incapables de s'engager dans un combat aux côtés des éléments éveillés de la société, se moulaient à leur époque, tirent parti de la crise en personnifiant une idée populaire, quelle qu'elle soit.

Christian Roselius fut considéré quant à lui comme un homme solide du Sud. La destinée lui a donné l'expérience de l'âge, qui lui permettait de discerner la charogne corrompue au sein de la rébellion. Mais il ne pouvait discerner le caractère corrompu de l'esclavage, dont il défendait énergiquement les principes. Il devint l'avocat avisé de l'aristocratie esclavagiste, et pouvait dès lors compter sur la vengeance des abolitionnistes. Bien enveloppé dans sa cape conservatrice, il ne craignait pas les fusils des traîtres rebelles. Durant les jours noirs du pouvoir rebelle en Nouvelle-Orléans, on l'a entendu s'exclamer : « Oh, messieurs, un sentiment commun nous rend extraordinaires ».

Moins visible parmi les hommes solides de cette époque était J. Ad. Rozier, dont l'opposition au progrès et à la liberté a davantage été mise en exergue que son patriotisme. Au cours d'un discours dénonçant certaines mesures radicales il dit : « Le Président Lincoln n'a pas le droit constitutionnel de fouler aux pieds les droits des rebelles face au gouvernement et de retourner contre eux quatre millions d'esclaves relâchés ». Saisissant la Constitution d'une main, il grava « entaché du sang de l'esclavage » et dit solennellement : « Par la mémoire de Washington, de Jefferson et de Madison, le conservatisme paralysera le cœur du radicalisme si ce dernier tente de soustraire un iota de cette constitution ». L'histoire de Rozier est écrite de la plume radicale de la vérité, dont on aperçoit la trace à mesure qu'elle avance péniblement à travers le sang de la révolution, du massacre et des émeutes.

Voilà donc quelques-unes parmi les plus grandes étoiles qui ont brillé dans le firmament de l'Union de notre cité en émergence dans les jours les plus sombres de la sécession. Certes, il y a eu des jours sombres !

Il y a bien eu aussi des groupes de personnes influentes qui ont moins brillé et qu'il n'était pas toujours possible de distinguer. Certains, craignant d'exposer leurs véritables principes, feignaient de se soumettre avec joie à la tyrannie et à l'oppression. Parmi ceux-ci, citons Michael Hahn, qui se classe parmi le second groupe décrit ci-après :

« Durant la guerre, on pouvait retrouver dans le Sud trois catégories d'hommes face à l'Union. Certains sont partis vers le Nord dès le début de la guerre, et avant l'arrivée des militaires. Ceux qui appartiennent à la seconde catégorie sont demeurés dans le Sud aussi longtemps qu'ils le purent et malgré leur profond et sincère attachement à l'Union, et qu'ils se connaissaient bien mutuellement, ils ont toujours semblé en apparence appuyer le gouvernement confédéré dans leurs agissements publics. Ce qui a eu pour effet de décevoir les rebelles et les officiels du grand prévôt lorsque leurs véritables sentiments se sont manifestés à l'arrivée des troupes fédérales venues les libérer de l'emprise des rebelles. D'autres encore, de la même catégorie, furent identifiés au sein de leurs mouvements comme des sympathisants de l'Union, avant que les troupes loyales ne leur viennent en aide et furent envoyés ailleurs dans la confédération, comme Flanders, Hubbard, Tewel, et d'autres de La Nouvelle Orléans, ou furent pendus ou disparurent mystérieusement.

La troisième catégorie est constituée de ceux qui, en tout temps, sous aucune considération et en toutes circonstances, n'ont jamais donné la moindre impression qu'ils reconnaissent le gouvernement confédéré. Je connais un homme de la Louisiane qui appartient à cette catégorie et qui en remplit toutes les conditions. Cet homme est le Dr Anthony Paul Dostie. Un jour, on l'a vu se frayant un chemin dans une foule favorable aux confédérés, jusqu'au bureau du traître Twiggs, à qui il s'est adressé en ces termes :

' Général, votre supérieur Jefferson Davis, a rendu publique une proclamation dans les journaux de ce matin, indiquant que tous les hommes de l'Union ou les ennemis étrangers comme on les appelle, doivent quitter les états confédérés pour le Nord dans un délai précis. Je me sens concerné par cette proclamation. Je suis un homme de l'Union. Je ne reconnais pas la confédération, et comme votre supérieur m'a ordonné de quitter vos lignes militaires, je m'attends à la protection que cet ordre confère ; et je vous demande un laissez-passer me permettant de me rendre au Nord. '

Twiggs le regarda avec étonnement et hésita un moment avant de répondre à sa demande ; mais un examen de la proclamation de Jeff. Davis, et de la loi confédérée dont elle découlait, le convainquit qu'il n'avait pas le droit de lui refuser le laissez-passer. Armé du papier fourni par Twiggs, le noble Dostie quitta sa maison, son entreprise et sa propriété, et prit une voiture pour le Nord. Son voyage n'était pas des plus agréables : le fait de montrer son laissez-passer aux militaires le long de sa route fit connaître son statut, ce qui lui valut des insultes de la part des ennemis, et il fût même emprisonné, malgré le laissez-passer du général Twiggs. Quand il a pu s'échapper de Dixie et qu'il atteint Chicago, il écrivit une lettre qui fut publiée dans un journal de New York décrivant un compte-rendu fidèle de ce qu'il avait vu et entendu à l'intérieur des lignes rebelles. Dans cette lettre, parlant des efforts héroïques des hommes de l'Union du Tennessee pour garder leur état au sein de l'Union, il s'exclama : ' Que Dieu bénisse Andrew Johnson ' ».

La peur n'a pas empêché Hahn, le 6 mai 1860, au square Lafayette, à La Nouvelle-Orléans, d'offrir la résolution suivante :

« Il est résolu que les citoyens de La Nouvelle-Orléans, indépendamment des différences d'opinions mineures qui divisent politiquement le peuple de ce pays, sont unis dans leur tête et dans leur cœur dans le soutien à l'Union des États, et qu'aussi longtemps que la constitution de la République et que les lois sanctionnées par le Congrès demeurent inviolées, ce que nous croyons fermement, nous devrions considérer comme répugnante toute tentative de détruire l'héritage qui lie les membres souverains de cette glorieuse confédération ; et nous faisons chacun le serment, les uns aux autres et envers notre pays, de nous opposer à quiconque alimenterait la désunion ou présenterait la liberté républicaine comme ennemie, et de combattre tout ce qui tenterait de séparer les États de l'Union ».

L'antagonisme entre l'aristocratie esclavagiste et les principes libéraux fut l'une des causes évidentes de la guerre. En 1860-61, l'esclavage et les chaînes de l'oppression règnent dans l'ensemble des États du Sud. Les esclavagistes proclamaient : « Écrasons

la liberté par la puissance du despotisme. De ses ruines naîtra un empire dédié à l'esclavage ». La grande majorité des aristocrates du Sud adhérait à cette folie.

Lucien Adams, chef des Thugs, une bande de voyous en Nouvelle-Orléans, protégeait les intérêts des dévots de l'esclavage à l'aide de pistolets et de couteaux, et menaçait de son œil meurtrier celui qui osait prononcer le mot réforme. Toute la police faisait partie des Thugs. L'assassinat était leur mot d'ordre. Ils se distinguaient par la tyrannie, l'outrage et le meurtre. Monroe, le maire de la ville, tout dévoué aux aristocrates esclavagistes, était la personnification des Thugs. Un homme sans principes, ni morale, ni culture. Il était le magistrat tout désigné pour légaliser les crimes commis envers un peuple livré aux intrigues et à la conspiration. Un amant de la dissension et de l'anarchie, sans même le talent pour conduire une troupe, il excellait dans le complot et la fourberie pour accomplir ses trahisons infâmes. Dans ses fonctions officielles, il avait toujours une excuse pour un crime, un sourire pour un traître et un mot d'encouragement pour un compagnon rebelle. Ce sont des hommes de la catégorie de Monroe et Adams que la multitude a suivis. Ils incarnaient l'esprit de l'esclavagisme. Il n'en fallait pas plus à ces instigateurs d'émeutes pour indiquer un endroit où se réunir, où créer une panique, où attiser la rage au sein des foules, et se préparer à des actions meurtrières.

Chapitre V : Le règne militaire de Butler en Nouvelle-Orléans

Le 1er mai 1862 est un jour mémorable dans l'histoire de La Nouvelle-Orléans. Ce jour-là, le général Butler a réjoui le cœur de la nation patriote, semé la terreur parmi les rebelles, et pris la forteresse de la trahison – la métropole du Sud. Lorsque Lincoln a dit au noble Farragut : « Va avec la flotte jusqu'à La Nouvelle-Orléans », et au brave Butler « amène tes troupes jusqu'aux villes rebelles » ; il crut que toute la nation se devait d'être libre – un destin qui décréta la fin de la malédiction.

« Nettoyez des eaux du Mississippi les œuvres immondes des traîtres », commandait Farragut à ses braves hommes. La victoire était à eux, et la bannière étoilée flottait dans la brise, et les chants nationaux de la fanfare héroïque s'harmonisaient avec la musique de l'eau faisant l'éloge de la liberté et la loyauté. Farragut, de ses attaques, apporta le souffle dont le gouvernement avait besoin et ajouta à nos lauriers une autre bataille navale en trophée. Butler, en tant que commandant en chef des troupes des États-Unis, était en mesure de rétablir l'ordre parmi les éléments qui avaient fait de La Nouvelle-Orléans une mer agitée par la révolte et l'anarchie. L'armée et la marine ont rapidement calmé les tempêtes qui menaçaient de détruire les villes soumises aux émeutes. La nouvelle de la victoire de l'Union sur l'emprise de la trahison a été reçue avec joie et gratitude par des hommes comme Dostie et ses compagnons qui avaient fui la chaleur de leur foyer pour échapper à la mort et à l'oppression.

Les sécessionnistes comme le révérend Dr Palmer, qui ont prêché la désunion et l'esclavage depuis leur chaire, ont juré de se venger de Farragut, de Butler et du gouvernement des États-Unis ; après avoir appelé, haut et fort, la « confédération » à démolir l'armée et la marine loyalistes, il devait maintenant demander au chef de la « bête », qui avait fait trembler Monroe devant la justice, de fait taire les insultes du mouvement des femmes rebelles, et rendre les symboles de la sécession impopulaires en Nouvelle-Orléans.

Le maire Munroe s'opposa au commandement du général Butler, mais il fut bientôt pris de crainte et il chercha plutôt, par diverses intrigues et tactiques hypocrites, à camoufler son double jeu. Ses véritables motivations furent éventuellement mises au jour. Tendait la main aux traîtres, il fut conduit à Fort Jackson, où il séjourna pendant plusieurs mois, non pas pour se repentir de ses actes de trahison, mais bien plutôt pour planifier d'autres conspirations.

Les écoles publiques, les églises et le mouvement des femmes rebelles de La Nouvelle-Orléans (toutes porteuses du venin de la trahison) parurent inoffensifs pour un temps, soumis à la loi des traîtres.

Chapitre VI : Le retour de Dostie en Nouvelle-Orléans

La bannière étoilée flottait sous le commandement de Farragut et Butler, qui invitaient les unionistes de tout le pays à se mettre sous sa protection. Parmi ceux qui vinrent, il y avait Dostie. Son arrivée en Nouvelle-Orléans fut annoncée dans le *True Delta* du 20 août 1862 :

« Parmi les arrivants par bateau on retrouve le Dr Dostie, un éminent dentiste de cette ville, qui a été forcé de partir, en août dernier, compte tenu des bons sentiments qu'il a exprimés envers l'Union. Le Dr Dostie a été accueilli par un large cercle d'amis. C'est un orateur convaincu et prolifique, et nous espérons que les citoyens pourront l'entendre aux assemblées de l'Union ».

Quand Lafayette et le Baron de Kalb mirent le pied sur la terre de liberté après un trop long voyage de plusieurs mois, et qu'ils entreprirent la reconquête, ils firent le serment de vaincre ou mourir. Cette noble résolution était le fait de leur véritable et profond amour de la liberté. C'est le même esprit qui a mené le patriote Dostie à s'exclamer : « Je suis revenu après un an d'absence de ma patrie tant aimée, pour mourir pour la cause de la liberté, si par un tel sacrifice, cette cause recevait une impulsion ». À partir de ce moment-là, sa vie fut une série continue d'actes de bravoure patriotique et de sacrifices. Le 21 août 1862, un an jour pour jour après avoir quitté La Nouvelle-Orléans, sous le gouvernement de Jefferson Davis et le commandement du général Twiggs, il s'adressa à une assemblée à la même Nouvelle-Orléans, sous le gouvernement dirigé par Abraham Lincoln, avec le général Butler comme commandant militaire. Le révérend M. Duncan, qui présidait l'assemblée du 21 août 1862, au cours de laquelle le Dr Dostie prit la parole, était à la cause de l'union ce que Dr Palmer était à la cause de la rébellion. Tous les deux étaient intellectuellement supérieurs. Tous les deux étaient en position d'exercer une immense influence, soit en faveur du bien, soit du mal, pour un gouvernement républicain ou un gouvernement despote et esclavagiste. Le Dr Duncan, qui aimait son Église presque autant que son Dieu, s'est trouvé déchiré devant l'influence rebelle qui la traversait. Il proclama, malgré les persécutions et les insultes, sa loyauté envers son gouvernement, l'Union et la liberté. Exilé de son Église, de sa famille et de la communauté qu'il chérissait, son anxiété et ses durs labeurs furent plus que ne pouvaient endurer sa frêle constitution et sa nature sensible. Il mourut – un martyr pour la cause sacrée qu'il chérissait. Peu de temps avant sa mort, il a dit :

« Personne ne peut comprendre mes sentiments envers l'Union, et les souffrances que j'ai endurées pour la cause bien-aimée de la liberté, personne aussi bien que mon ami Dostie ».

Le Dr Dostie n'était pas un orateur né. Déjà pourtant, il possédait les qualités d'un véritable orateur. Il n'a jamais cultivé ces pouvoirs ni acquis la maîtrise d'un langage fort et approprié, qui est la qualité essentielle d'un orateur populaire. Mais il possédait le feu, l'esprit, la fureur enchanteresse, la magnificence et l'irrégularité géniale du véritable orateur, combinées au jugement, l'imagination, la sensibilité, le goût et l'expression. Avec un peu de discipline, il aurait atteint le niveau des orateurs populaires. Ses ennemis l'ont qualifié de fanatique, téméraire et agitateur insensé. Sa vie est pourtant la preuve qu'il était un homme consciencieux, philosophe, réfléchi, sincère, honnête et vrai.

Un jour, il dit à l'un de ses amis :

« J'ai depuis toujours pris l'habitude de passer la moitié de mes nuits à lire et étudier les œuvres des philosophes, nos poètes et meilleurs écrivains. C'est un des plus grands plaisirs de ma vie de communier par les nuits noires et silencieuses avec les nobles esprits qui nous ont laissé les écrits que nous chérissons aujourd'hui ».

Son patriotisme était basé sur des principes philosophiques et la raison profonde – et non pas sur le fanatisme. Le but ultime de sa vie, qu'il a voulu exprimer à travers chacune de ses actions, était de contribuer à l'établissement d'un véritable gouvernement républicain. Il a osé s'opposer à l'oppression, le despotisme et la trahison, même au risque de perdre sa propriété et même sa vie. La défense de l'humanité et de la liberté, son humilité, sa pauvreté, et par-dessus tout la dénonciation ouverte et catégorique de la rébellion, ont été les traits qui l'ont clairement distingué des hommes solides de La Nouvelle-Orléans, qui aimaient Roselins, Rozier et Barker, et qui, jaloux de ceux qui leur étaient supérieurs en patriotisme, en humanité et en réforme, se plaisaient à les qualifier de « fanatiques ».

Le courageux Dostie, entouré de ses pires ennemis, déterminés à le broyer, fait preuve d'un pouvoir supérieur à ces derniers. Dans toutes les assemblées de l'Union, associations et ligues établies dans la cité du Croissant, il s'est distingué comme un travailleur acharné de sa cause bien-aimée, bravant la malice et la haine raciale. Pendant les travaux, il recevait souvent des notes anonymes l'enjoignant à se préparer à mourir, accompagnées parfois d'accusations scandaleuses de bas étage. Il n'y porta jamais attention, tout absorbé qu'il était par les grands événements qui l'entouraient.

Chapitre VII : Les écoles publiques de La Nouvelle-Orléans

Avant l'arrivée du général Butler en Nouvelle-Orléans, le virus de la trahison avait contaminé toutes les écoles publiques de cette ville. Les membres du Conseil de l'éducation, le directeur des écoles publiques de La Nouvelle-Orléans, sauf quelques exceptions, ont conspiré pour insuffler le poison mortel de la trahison dans l'esprit de la jeunesse dont ils avaient la charge.

W. M. O. Rodgers était le directeur des écoles publiques de La Nouvelle-Orléans, quand le gouvernement des États-Unis a été traité avec mépris par les enseignants sous sa responsabilité. Deux mois avant l'arrivée du général Butler en Nouvelle-Orléans, lors de la revue publique de l'une des écoles, le drapeau noir fut accroché aux murs avec les mots écrits en blanc : « Nous ne demandons aucun quartier³ et n'en autorisons aucun ». Un article d'un journal rebelle commenta ainsi les emblèmes : « Emblèmes étrangement appropriés pour nos écoles – les meilleures de la confédération ». Voilà dans quel état se trouvait l'institution chargée de l'éducation sous la sécession épidémique. La trahison était devenue un pouvoir qui défiait le gouvernement des États-Unis, et on enseignait aux milliers de personnes qui fréquentaient les écoles publiques chaque jour, à faire l'étalage insultant du drapeau de la sécession à la face des officiers des États-Unis qui étaient en Nouvelle-Orléans pour protéger le gouvernement républicain. Ces enseignants traîtres perçurent assez rapidement que leur bateau de la rébellion plongeait sous les vagues de la contestation dans lesquelles ils s'étaient fièrement embarqués, et que le gouvernail qu'ils avaient tenté d'agripper était passé entre les mains de gens pleinement capables de contrôler les traîtres déviants. Butler a rapidement découvert la nécessité de purifier les écoles publiques de la corruption et de la rébellion.

Rogers s'est enfui devant la justice sévère de Butler, dans une retraite confédérée. Le Conseil de l'éducation, qui avait favorisé le « drapeau noir » dans les écoles, expira, faute de soutien depuis que des hommes loyaux gouvernaient La Nouvelle-Orléans. Des hommes de l'Union, parmi lesquels se trouvaient Dostie, Heath, Hahn, Heine, Shupert, et Flanders, furent désignés pour révolutionner les écoles publiques. L. B. Carter fut nommé Surveillant général. Le Dr Dostie fut l'âme dirigeante de la réforme dont le travail avoué était d'extirper la trahison de cette institution. Un Plan d'action harmonisait l'ensemble du Conseil de l'éducation qui ne « tolérait aucun symbole de la trahison dans les écoles sous leur supervision ». En mars 1863, le Conseil de l'éducation adopta la résolution suivante :

« Considérant que c'est une règle d'action universellement acceptée dans l'éducation des jeunes, que l'inculcation des principes moraux n'est pas moins importante que la culture intellectuelle, et,

Considérant que l'état lamentable des affaires de la nation ont abaissé les standards de la morale publique, et jusqu'à un certain point, méprisé nos plus hautes obligations qui nous enseignent d'aimer notre pays et ses institutions, et,

³ Quartiers délimités par le gouvernement de l'Union.

Considérant qu'il est un devoir pour ceux à qui l'on confie l'éducation de nos jeunes de contrer les déviances diaboliques de notre temps, et d'infuser dans les esprits de leurs élèves un patriotisme et une bonne moralité en matière d'affaires publiques. Par conséquent,

Il est résolu que les enseignants des écoles publiques doivent désormais inscrire chaque jour des chants patriotiques, et la lecture d'extraits de discours patriotiques parmi les activités des classes, dans les divers départements de leurs écoles ».

Quelques jours après l'adoption de cette résolution par le Conseil de l'éducation, le public fut invité à une assemblée au *Madison School*, où le drapeau noir avait été retiré quelques mois auparavant, pour assister à la cérémonie de la présentation du drapeau des États-Unis à l'école. À cette occasion, des centaines de voix d'enfants entonnèrent le chant de la bannière étoilée. Après quoi, sept jeunes filles montèrent sur une plateforme et présentèrent leur drapeau en formulant l'adresse suivante :

« Nous dédions à la *Madison School* cette bannière étoilée, l'emblème de notre chère nation, et en hommage au patriotisme. Longue vie à notre école, dédiée à l'Union, la science et la liberté ».

Le Dr Dostie, au nom des directeurs, s'est adressé à l'assistance comme suit :

« Madame la principale Whitby, mesdames les enseignantes, et vous, élèves de l'école Madison : cette scène dont sont témoins aujourd'hui les amis d'une bonne et profonde éducation, est destinée à rester gravée longtemps dans nos mémoires. Il n'y a pas d'intérêt plus grand, pour les amoureux de la race humaine, que les progrès dans l'éducation et l'avancement de véritables sentiments patriotiques ; que le spectacle brillant et encourageant que vous nous offrez, par vos efforts nobles et infatigables, forgé pour les espoirs de liberté, et la liberté de notre terre.

Ici, les jeunes de notre ville se sont réunis pour la culture et la bonne éducation de leur esprit et de leur cœur, par la bonne connaissance des différents devoirs, qui sont ceux des membres bons et vertueux de la société.

Alors que nous jetons les yeux sur cette grande république, après une furieuse et désolante guerre civile, créant les plus terribles appréhensions pour le futur de notre terre pacifique, joyeuse et glorieuse, le gouvernement autonome représente le plus sacré des cadeaux pour ceux qui recherchent l'espoir et le salut, pour vous et la génération montante. Nous prions le Père des nations pour que vous soyez éduqués dans les principes républicains, justes et bienfaisants d'unité, de paix et de fraternité.

Ainsi, notre cher pays ne connaîtra plus les Arnolds, Burrs, Calhouns, ou Davises.

Soyez donc zélés dans l'acquisition des connaissances qui vous seront utiles pour distinguer la vérité de l'erreur, la vertu du vice, et travaillez assidûment à la diffusion de ces vertus, de ces devoirs, et Dieu vous bénira, et vous récompensera avec félicité, ici et au ciel dans l'au-delà.

Retracez attentivement l'enseignement immortel de Washington – souvenez-vous qu'il ne pouvait mentir – lui qui vivait et pratiquait toutes les vertus pures et exaltées, forçant ainsi le grand éloge de l'humanité à être ' le premier à la guerre, le premier à la paix, et le premier dans le cœur de ses compatriotes '.

Les écoles publiques de notre nation devraient être l'avenue vers l'éducation de tous aux divers et multiples devoirs dévolus aux citoyens de notre grand Commonwealth.

Elles devraient être précieuses comme la pierre angulaire de la République – elles ont été conçues pour l'éducation et l'illumination des masses, dans leurs devoirs envers Dieu, leur pays et eux-mêmes ; et là où elles prévalent et sont encouragées, on ne connaît pas la trahison, la rébellion et leurs assistants atroces.

Si les jeunes des factions rebelles de notre pays avaient bénéficié des bénédictions de cette institution magnifique, une guerre sinistre avec ses concomitants – famine, peste et mort – ne serait pas entrain de détruire notre peuple, jadis heureux et prospère, le pays n'aurait pas été transpercé par les coups meurtriers de nos frères.

Citoyens, soyons à l'avenir les gardiens prudents et infatigables de cette institution, remplie des promesses du bien ; alors ce monstre qu'est la trahison ne tournera plus le dos à notre chère mère, qui pendant quatre-vingts ans nous a nourris du délicieux lait de la liberté et de la fraternité.

Maintenant, au nom de la loyale Louisiane et des États-Unis, permettez-moi de présenter la petite Mary Murray, et par l'intermédiaire de cette patriote pure, ses quatre cents associés, au nom de la loyauté des Américains de partout, remercions-les pour ce magnifique drapeau de notre pays de liberté.

Ce bel emblème de notre gloire et de notre puissance ! Qu'un Washington s'est mérité triomphalement à travers les luttes révolutionnaires ; tandis qu'un Jackson a gagné une auréole de gloire éternelle sur les plaines de Chalmette ; qu'un Taylor a héroïquement emporté à Buena Vista ; et qu'un Scott se délecte dans les couloirs des Montezumas ; qu'un Farragut a porté par les forts Jackson et St-Phillip une flamme de foudre ; ce Butler, l'indomptable, détaché des remparts de notre empire de trahison ; qui flotte victorieusement sur les ' Dominions de Liberty ', pendant que les ' Stars and bars '⁴ sont enterrés dans l'oubli ».

C'était une cérémonie d'inauguration faisant partie d'une brillante série de présentation du drapeau, qui se terminait par l'installation du drapeau américain au-dessus de chaque école publique de La Nouvelle-Orléans. La vue d'un emblème national flottant au-dessus des institutions publiques a rendu furieux ses ennemis, qui dans leur colère déclarèrent : « que leurs enfants ne doivent pas apprendre à aimer le gouvernement des États-Unis ».

⁴ Le drapeau de la Confédération des États sécessionnistes.

Le Dr Dostie, qui présidait le comité qui avait rédigé les résolutions exigeant la mise en place de chants nationaux et de sentiments patriotiques dans les écoles, a dit, dans son rapport au Conseil de l'éducation :

« J'ai reçu des lettres de la part de directeurs de certaines de ces écoles, m'informant que plusieurs de leurs élèves avaient fomenté une rébellion et refusé de chanter l'hymne national lorsque les professeurs l'ont demandé. J'ai été invité à user de mon influence pour réprimer cette insubordination provoquée par des parents rebelles. Après consultation de plusieurs membres du Conseil de l'éducation, et constatant que leurs points de vue coïncidaient avec les miens – il était de notre devoir de faire appliquer les lois régissant les institutions sous notre responsabilité – j'ai informé les désobéissants que les exigences étaient justes, donc irrévocables, et que s'ils persistaient dans leur rébellion, ils devaient être expulsés des écoles. Seulement trois cents des huit mille assistants ont refusé et ont été expulsés ou retiré des écoles ».

Le prochain témoignage relate les nobles œuvres de Dostie en faveur de l'éducation républicaine, et mérite d'être classé parmi les récits historiques de cette époque riche en événements, où la science, la poésie, la musique et la botanique ont entre autres popularisé le drapeau des États-Unis et l'Union dans les salles d'éducation de La Nouvelle-Orléans. *The True Delta*, par la plume d'un correspondant, dit ceci :

« Messieurs les rédacteurs en chef : Je demande à vos chroniqueurs de publier le témoignage suivant, bien mérité et très flatteur, sur le zèle et l'efficacité avec lesquels ce très sérieux homme de l'Union, le Dr A. P. Dostie, s'est acquitté de ses fonctions alors qu'il était membre du conseil des visiteurs des écoles du premier district. Le public en général, à l'instar du conseil scolaire, est profondément préoccupé par le départ à la retraite d'un défenseur si sérieux de la véritable éducation. Ils espèrent cependant que le travail visant à régénérer les écoles publiques de la lèpre morale de la trahison, inaugurée avec tant de joie par le Docteur au cours de l'année écoulée, sera poursuivi jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun esprit de jeunesse capable de recevoir et de retenir des actes aussi inconvenants. Une souillure ».

CONSEIL DES VISITEURS DES ÉCOLES PUBLIQUES DU PREMIER DISTRICT,
NOUVELLE-ORLÉANS, le 15 septembre 1863

Lors d'une réunion ordinaire du Conseil des visiteurs des écoles publiques du Premier district, qui s'est tenue le 14 septembre, sur proposition de Monsieur J. A. Noble, appuyée de Messieurs Hahn et Graham, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Il est résolu que les remerciements de ce conseil soient adressés au Dr A. P. Dostie pour ses efforts constants et bien dirigés en faveur de l'éducation, alors qu'il était membre du conseil des visiteurs au cours de la dernière année.

Il est résolu que les travaux de M. Dostie ont, de l'avis de la Commission, contribué plus que ceux de quiconque au rétablissement de la loyauté et du

patriotisme des écoles publiques et que nous regrettons son retrait des travaux officiels, marqués par la coopération active dans notre pays.

Il est résolu que le secrétaire soit chargé de transmettre une copie de ces résolutions au Dr A. P. Dostie.

Copie conforme du procès-verbal, F. O. Schroder, secrétaire ».

Les efforts déployés avec succès par le Dr Dostie pour rendre la trahison odieuse dans les écoles publiques, ont rendu endémiques les ennemis de l'Union en Nouvelle-Orléans. Ces derniers propagent la diffamation contre lui, dans l'espoir de ternir sa vérité et son excellence. Mais ses réalisations patriotiques seront exposées au mépris ces esprits rebelles, dont les calomnies tenaces le suivirent non seulement dans ses travaux dans les écoles publiques, mais dans toutes les réformes auxquelles son nom était honorablement associé. Le degré d'indignité auquel le Dr Dostie a été soumis peut être partiellement déduit de l'acrostiche suivant, l'une des nombreuses expositions de malice présentées pour intimider ou empêcher ses efforts en faveur de la liberté.

<p>All hail to thee, Dr. ! may'st thou always prove true, Patriotic and proud of the red white and blue ; Do all that thou canst for the flag that once waved O'er the land of the free and the home of the brave. Stout hearts fight against it — they'll rally around : The stars and the stripes they'll haul to the ground ; In the dust they will trail it, and thee they will hang, Emancipating thy soul to where e'er it may gang."</p>	<p>Salut à toi Dr ! Peux-tu toujours prouver la vérité Patriote et fier du rouge blanc et bleu Fais tout ce que tu peux pour le drapeau qui a flotté Sur la terre de la liberté et la maison des braves Les combattants vigoureux se rassemblent et le combattent Les étoiles et les rayures seront piétinées au sol Dans la poussière ils le traîneront, et toi ils vont te pendre Sauve ton âme où qu'elle soit</p>
--	--

Au milieu de tels ennemis, la voix d'un ami parvint à l'oreille de Dostie, respirant un esprit qui contrastait de manière frappante avec ce qui précède. Dans les colonnes du *True Delta* de La Nouvelle-Orléans, figuraient les lignes suivantes, une belle réplique acrostiche à celle de ses ennemis :

<p>Amid the stunted forest trees Perennial grows the stately oak; Defying all the storm-king's power Or, the fierce lightning's deadly stroke !. So thou, brave man, mid traitor scorn Traced the white flame of loyalty ! In dangers oft, mid treats of death, Ever the friend of liberty</p>	<p>Au milieu des arbres de la forêt rabougris Vivace pousse le chêne majestueux; Défiant toute la puissance du roi de la tempête Ou, le coup mortel de la foudre féroce ! Alors toi, brave homme, au milieu des traîtres Tu traces la flamme blanche de la fidélité ! Dans des dangers souvent, des menaces de mort Toujours l'ami de la liberté</p> <p>Nouvelle-Orléans, le 2 septembre 1864</p>
---	--

Une enquête sur les séminaires et les écoles privées de La Nouvelle-Orléans ouverte par une commission nommée par le major général Banks, commandant du département

du Golfe – dont la commission était composée du Dr Dostie – révèle l'état de situation suivant :

« Dans plusieurs des écoles de cette ville, des personnes enseignent à nos jeunes, dont certains se déclarent rebelles ou sympathisants de ceux-ci. Et de nombreux autres manifestent, par leur manière évasive, que toute leur sympathie va à ceux qui sont maintenant armés et en rébellion contre notre gouvernement et qui versent le sang de nos compatriotes. Et en outre, ces personnes sont autorisées à organiser des écoles, à instruire nos enfants et à instiller tacitement ou ouvertement le poison de la rébellion et de la trahison dans leurs jeunes esprits ! La chose semblerait impossible, mais les faits sont établis, attestant de l'audace impudente qui n'est dépassée que par la violation de tout ce qui est juste et honorable par la tolérance et la magnanimité du gouvernement envers ces rebelles et sympathisants rebelles, qui lui mènent une guerre suicidaire, et sous le drapeau duquel ces professeurs poursuivent plus ou moins discrètement leur vocation ».

Le Dr Dostie a déclaré, en faisant référence à cette commission et à ces écoles privées de La Nouvelle-Orléans à visiter, examiner, et sur lesquelles faire rapport :

« Je savais que dans le cadre de ce travail, je devrais rencontrer certains de mes anciens amis personnels, que la rébellion avait fait mes ennemis, et que l'entretien ne serait pas agréable. C'est sans esprit de vengeance que j'ai approché mes anciens amis, mais je ne manquerai jamais à l'obligation d'exposer le travail des traîtres – même si tous mes amis deviennent mes ennemis ».

Les actes désintéressés du Dr Dostie lui ont souvent valu l'amitié de ceux qui différaient de lui. Beaucoup des rebelles les plus âpres parlent gentiment de ses actes bienveillants. Lorsque le maire Monroe a été emprisonné à fort Jackson ; à plusieurs reprises, son épouse a demandé au Dr Dostie de recourir à son influence auprès du général Butler. Comme elle se retrouvait dans une situation de misère, il se rendit plusieurs fois au bureau du général Butler pour demander les faveurs dont elle avait besoin. Il a également obtenu un poste dans l'école publique pour la fille du maire Monroe. Quand on lui a dit qu'il était en train d'aider la famille d'un rebelle, il a répondu : « La femme et la fille doivent-elles souffrir pour les actes du mari et du père ? Apportez-moi les preuves de la trahison et j'exposerai les coupables. Ils m'ont assuré qu'ils chérissent les principes de l'Union et que je n'ai aucune raison de douter de leur parole. L'accusation de trahison, a-t-il déclaré, 'quand elle est fondée, est fatale pour l'individu'. En ce qui concerne ce 'crime des crimes', je ne dois pas agir sur des soupçons, mais sur des preuves ».

Chapitre VIII : Les églises de La Nouvelle-Orléans

Les Églises de La Nouvelle-Orléans appartiennent à un chapitre étrange de l'histoire de la rébellion. À la noble exception du révérend Wm. Duncan, les membres éminents du clergé de cette ville sont devenus des Judas – trahissant leur Sauveur, leur gouvernement. Les noms de Palmer, Leacock et Goodridge sont écrits avec des plumes trempées de sang sur les tombes de milliers de jeunes égarés, qui ont écouté leur éloquence en faveur de la rébellion et de l'esclavage. Le pouvoir d'un Butler a de nouveau été ressenti à La Nouvelle-Orléans, lorsqu'il a tenu tête aux révérends traîtres et leur a demandé d'obéir aux lois de la vraie Église et aux lois justes de la Nation.

Sur le refus du clergé de prier pour le président des États-Unis, il a été ordonné à leurs Églises de fermer leurs portes jusqu'à ce que des ministres loyaux puissent officier à leur place.

Les institutions ecclésiastiques du Sud constituaient une puissance dangereuse en faveur du despotisme et de la rébellion. Il était nécessaire de frapper les Église dans leurs fondations par une réforme ayant l'effet d'un tremblement de terre. Il a fallu des hommes de la force d'un Luther ou d'un Cromwell pour effacer les crimes scandaleux qui les avaient souillées. L'esclavage avait enveloppé la conscience de leurs ministres et la trahison pesait sur les âmes coupables. Ce pouvoir dans les Églises de La Nouvelle-Orléans, qui défiait le gouvernement des États-Unis, a été temporairement renversé par le général Butler. Les ministres chrétiens loyaux ont été invités à occuper les pupitres des ecclésiastiques déloyaux – des hommes qui ne défendraient pas la divinité de l'esclavage, mais les œuvres de bienfaisance du christianisme. Bientôt se sont tenues des assemblées de fidèles, convoquées pour écouter leurs prières en faveur du renversement de l'esclavage et de la trahison, ainsi que de la préservation de leur président bien-aimé et du Congrès des États-Unis. Pour des hommes comme Dostie, qui avaient observé toutes les influences perverses qui s'opposaient à la liberté civile et religieuse, le nouveau tournant dans les affaires de l'Église, était une source de joie. Chaque matin de sabbat, on pouvait le voir entrer dans l'église épiscopale, anciennement occupée par le Dr Goodridge, pour prier avec le respect d'un homme de foi. On pouvait entendre avec clarté sa voix grave, qui avait un charme particulier pour ses amis, lors de ces occasions solennelles, auxquelles il était profondément attaché. Il a dit :

« Je prie toujours avec foi pour le président Lincoln, car je sens du plus profond de mon âme que le Dieu des nations maintiendra la noble conduite de notre premier magistrat ».

À partir de ce moment et jusqu'à sa mort, le Dr Dostie était un fidèle assidu de l'Église. Ses opinions religieuses reflétaient ses orientations générales. Elles étaient larges et libérales et ne se limitaient pas à une religion étroite. Dans une conversation avec un ami, il a déclaré :

« Je crois que le Christ est mort pour tous. J'ai confiance en Dieu – le grand souverain des événements nous a présenté ses lois. Si nous sommes guidés par elles, ils nous mèneront au bonheur ici maintenant et même après. C'est mon credo et ma religion ».

Lors de l'organisation d'une congrégation loyale au sein l'Église du Christ, le Dr Dostie a été choisi parmi les gardiens de celle-ci. L'Église du Christ ! Une foule d'associations se regroupe autour de ce nom ! L'Église du Christ était le foyer religieux de l'armée et de la marine du département du Golfe. On pouvait y voir un matin de sabbat, le général commandant et son état-major ; les officiers de tous grades de l'armée et de la marine ; soldats et matelots marins. Les citoyens de l'Union et les visiteurs fidèles de toutes les régions du pays se sont rassemblés à cet endroit sacré. Quelles prières le clergé et les fidèles ont offertes pour la préservation de l'Union et quelles pétitions sincères ont été adressées au Dieu des nations au nom du président Lincoln et du Congrès des États-Unis ! Cet emblème de la liberté religieuse – le drapeau des États-Unis – a entouré l'autel dédié à la liberté. Ce drapeau, drapé des symboles du deuil, était enroulé autour des cercueils des patriotes tombés aux mains des ennemis de leur gouvernement. Il enfermait dans ses plis la forme inanimée du jeune de Kay, le galant Cummings, le brave Dwight et nombre de morts honorés, morts pour l'Union et la Liberté. Combien de parents, d'épouses, de frères et de sœurs en pleurs ont été réconfortés, ont-ils pu être témoins du respect et de l'hommage rendu à leurs défunts à l'Église du Christ, et vu avec quelle tendresse et sympathie, cet ami du soldat, le loyal, Dostie et ses frères officiers dans l'Église, ont pris soin des restes de ceux qui sont tombés pour la cause de la liberté républicaine.

Chapitre IX : Les actions de Dostie en faveur de la cause de l'Union

Le Dr Dostie était un homme aux nerfs d'acier et constamment en action. Possédant une constitution forte, une volonté puissante et un cerveau des plus actifs, il avait une résistance physique et mentale supérieure à la plupart des hommes. Il n'était pas rare qu'il prenne en charge les intérêts d'une douzaine d'écoles par jour ; qu'il travaille quelques heures à sa profession, qu'il reçoive pas moins de cinquante appels ; qu'il assiste à deux ou trois réunions pour l'Union, pour finir par passer la moitié de la nuit à lire et à écrire. Pas d'Église ou d'école de sabbat (blanche ou de couleur) dans la ville qui ne l'intéressait pas profondément. Pas une association ou un rassemblement loyal qui n'ont pas témoigné de ses efforts pour la cause pour laquelle des hommes loyaux se battaient. Dans nombre de ces réformes, le Dr Dostie était le moteur principal. Sensible à l'opinion de ses associés ; se réjouissant de l'approbation de ses amis et désirant le respect même de ses ennemis, aucun pouvoir terrestre ne pourrait l'inciter à se soustraire à ce qu'il considérait comme un devoir. Là où il pouvait résister à la trahison, il n'a jamais hésité. Il a déclaré : « Il est du devoir des hommes loyaux qui aiment leur drapeau et leur gouvernement de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réprimer les signes de déloyauté ». Partout où il observait un acte ou un symbole de trahison, il réprimandait le coupable et lui exprimait son amère indignation.

Parmi les « actes fanatiques » du Dr Dostie qui dénonçaient et condamnaient la multitude rebelle, il y avait sa remarquable performance au Théâtre des variétés. Quelques unionistes déterminés, parmi lesquels le juge Durell, E. Heath et L. B. Lynch, dirigés par Dostie, ont décidé que le drapeau de l'Union flotterait là où il avait été déchiré par ses ennemis. Le Théâtre des variétés était devenu un peu notoire pour l'affichage des emblèmes des rebelles. Dostie et ses associés ont décidé de faire preuve de loyauté en cet endroit pour tester le sentiment de l'Union. Avec un groupe choisi, le Dr Dostie est entré dans le théâtre et a affiché la « bannière étoilée », demandant à l'orchestre de jouer un air national. Instantanément, le drapeau des États-Unis a été affiché de toutes parts, et l'hymne national a été demandé. Cela a créé une grande excitation. Le gérant du théâtre est apparu sur la scène et a demandé une explication. Le Dr Dostie, se tenant près du drapeau qu'il avait déployé, a répondu : « La Nouvelle-Orléans est maintenant une ville de l'Union ». Le public a décidé d'entendre les airs nationaux. On n'avait joué que des airs de sécession au cours de la saison et la compagnie a l'intention d'entendre *Hail Columbia*⁵ avant la présentation. Le gérant du théâtre a répondu qu'il avait « la permission des autorités militaires, ainsi qu'un permis de la ville pour opérer son théâtre et qu'il avait reçu des ordres stricts de la part des autorités de ne rien autoriser de politique ». « C'est faux », s'écria la foule des toutes parts. L'assistance a continué de réclamer des airs nationaux, certains toutefois, déclarant que ces airs contredisaient les ordres du maire Miller. À ce stade, le major Foster des 128e volontaires de New York est monté sur la scène et a ordonné le silence, affirmant qu'il prendrait la responsabilité de donner l'ordre à l'orchestre de faire résonner *Hail Columbia*. L'ordre a été obéi à contrecœur, et l'air de l'ancien temps a été accueilli avec beaucoup d'acclamations. Le général Bowen a immédiatement donné sur le champ un ordre dont voici une reproduction :

« Bureau du grand prévôt, département du Golfe, Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1863

⁵ Chant patriotique américain.

M. Baker, gérant du Théâtre des variétés :

Il nous est rapporté que vous avez refusé que soient joués les airs nationaux demandés par le public dans votre théâtre, prétextant que le maire de la ville vous l'interdit. Aucun ordre de la sorte n'est considéré comme valide en présence de l'armée des États-Unis. En conséquence, vous êtes tenu de jouer les airs nationaux tels que *Hail Columbia*, *La bannière étoilée*⁶, et *Yankee Doodle*⁷ dans votre théâtre avant que le public ne quitte votre théâtre ce soir.

James Bowen, Brigadier général P.M.G. »

C'est à partir de quelques épisodes semblables de la vie de Dostie qu'on le qualifia de « fanatique », « agitateur » et « novateur ». Pourtant, il respectait la loi, l'ordre et la paix. « Mes principes n'ont jamais défié la loi, mais je dois m'opposer à la trahison sous toutes ses formes », a-t-il répondu lorsqu'il a été interrogé sur ses raisons de s'opposer aux emblèmes de la sécession.

Ces actes vont résister à l'examen, car ils ne sont pas issus d'une impulsion, mais d'un objectif bien réfléchi qui consiste à attaquer l'injustice et la déloyauté où qu'ils se trouvent, et ces actes ont généralement été couronnés de succès.

⁶ Hymne national américain.

⁷ Ancienne chanson datant de la guerre de sept ans.

Chapitre X : Les opinions politiques de Dostie

Dostie définit son statut politique ainsi :

« J'ai toujours été un démocrate *Jacksonien*⁸. Quand la grande question s'est posée au peuple américain, à savoir si l'esclavage ou la liberté allaient triompher au sein de notre nation, le Parti démocrate a favorisé l'esclavage et j'ai fait confiance au Parti républicain pour sauver le pays. Abraham Lincoln était le choix de ce parti à la présidence des États-Unis. J'ai analysé ses positions et j'ai trouvé en lui un ami des classes travailleuses ; un ennemi de toute forme d'esclavage, un honnête homme dont les compétences sont dignes du peuple républicain ».

Dans un discours politique, il a dit :

« À partir du moment où j'ai décidé de soutenir le noble Lincoln, j'ai surveillé avec grand intérêt ses mouvements en avant en faveur de l'Union, de la liberté et de l'humanité. S'il reste fidèle aux principes par lesquels il guide la nation, nos espoirs seront plus que réalisés ».

Dostie n'a jamais voté pour quiconque s'est opposé au président Lincoln. Sa foi était si forte envers le grand émancipateur, aucun argument ne pouvait le convaincre que quelqu'un d'autre que Abraham Lincoln était capable d'assurer les libertés des opprimés. Dans une adresse, il a dit :

« Je crois que Lincoln a été choisi par le souverain des gouvernements dans le but de libérer quatre millions d'humains de la tyrannie des despotes du Sud ».

Michael Hahn fut l'un des premiers à accueillir le général Butler à La Nouvelle-Orléans. Il avait combattu la sécession ; avait publiquement annoncé son dévouement à l'Union jusqu'à ce qu'il devienne dangereux d'exprimer ses sentiments. Ne voulant pas subir le martyre, il resta silencieux, attendant patiemment le moment où il pourrait proclamer hardiment ses vrais sentiments. Il avait été un démocrate à la *Douglass*, mais quand il a vu dans le président Lincoln, le conservateur de l'Union, il a déclaré publiquement sa détermination à « le défendre aussi longtemps qu'il se tenait fidèlement aux côtés de l'Union ». C'est cet aveu qui a d'abord attiré le cœur loyal de Dostie vers Hahn. C'était le lien qui les unissait jusqu'à ce qu'ils soient séparés par la mort. Quelques jours après avoir proclamé publiquement sa détermination à se tenir à côté de Lincoln, Hahn fut élu au Congrès de la Louisiane. Le Dr Dostie faisait partie de la foule réunie pour la levée des troupes à l'occasion du départ à Washington des députés nouvellement élus, Flanders et Hahn. Alors que le vapeur quittait le port, il s'écria : « Ces hommes se tiennent aux côtés de notre bon président et des véritables intérêts de la Louisiane ». Au retour de Hahn de Washington, dans une allocution devant les habitants de La Nouvelle-Orléans, il a déclaré :

« Si quelqu'un souhaite connaître ma position politique, je l'informerai que je suis prêt à me tenir ou à tomber sur le même plateau avec Abraham Lincoln : j'ai eu l'occasion d'étudier le caractère moral et intellectuel de notre actuel

⁸ Relatif à Andrew Jackson, septième président des É-U.

magistrat et, à mon avis, nous n'aurions pas pu élire un meilleur président des États-Unis. La préservation de l'Union est son plus grand désir. Quand je suis arrivé au Congrès, j'ai cru devoir chercher une entrevue avec M. Lincoln et lui indiquer que je ne voulais pas voter de manière à lui déplaire. Le président me prit la main et dit : « Que la perpétuité de l'Union soit l'objet principal de votre conduite officielle, et vous ne me déplairez pas ».

Selon Herndon (le partenaire juridique de Lincoln), « Abraham Lincoln avait une pensée originale à un degré supérieur. Il était cependant prudent, calme, concentré, avec une réflexion continue, patient et endurant. Ce sont là quelques-uns des atouts de son merveilleux succès. Il savait avant tout faire l'analyse impitoyable des faits, des choses et des principes. Une fois tous ces processus terminés, il pouvait se faire une opinion et l'exprimer. L'esprit de Lincoln était lent, anguleux et pesant, plutôt que rapide et tranché ». Lorsque le bon Lincoln a discerné que l'Union ne pouvait plus exister si la malédiction de l'esclavage continuait de ronger ses bases, il a frappé le coup, et les vrais hommes épris de l'Union, tels que Dostie, Lovejoy et Hahn, se sont sacrifiés pour le salut de leur pays.

Dostie, qui avait déjà sympathisé avec des esprits aussi nobles que Clarkson, Wilberforce, Phillips et Garrison, n'a jamais pu étouffer le sentiment selon lequel l'esclavage était le plus atroce des crimes. Dans le discours ci-après, prononcé le 2 janvier 1864 à l'hôtel de ville – le même endroit où, en 1860-1861, des discours ont été prononcés devant des foules de sécession – après quelques remarques de l'hon. Michael Hahn, et devant une immense foule, le Dr Dostie s'exprima ainsi sur la situation nationale :

« M. le Président, mesdames et messieurs :

Nous avons pris notre place parmi les nations de la terre en 1789. Nous étions alors un peuple homogène et heureux. Notre lutte héroïque pour l'indépendance a été conduite et remportée par le peuple de nos colonies, cimenté en une union perpétuelle. Aucun État n'aurait pu se libérer seul des chaînes de la tyrannie britannique. Ce n'est que par les liens d'union fraternelle que nos pères républicains courageux se sont libérés du despotisme monarchique. Notre reconnaissance par les grandes puissances européennes, l'a été en tant qu'une nation et un peuple homogène. La déclaration immortelle se lit comme suit : « Colonies unies » se déclarant libres et indépendantes ; et par la Constitution de la Confédération, le Congrès continental nous a contrôlés et dirigés vers un havre de liberté et une glorieuse nationalité, et nous avons grandi et prospéré avec une rapidité sans égale dans l'histoire du monde. La glorieuse constitution qui nous a permis de prospérer a été adoptée par le peuple et non par les gouvernements des États. Oui, c'est par le peuple, dans son caractère individuel et collectif, nous nous sommes fait « un » et « perpétuel ». Ce sont les peuples qui, par le biais de leur État, ont le pouvoir de percevoir des taxes et d'imposer des droits, de réglementer le commerce, de légiférer en matière de naturalisation, de frapper de l'argent, de réglementer les bureaux de poste et les routes, d'identifier et de punir les piratages, déclarer la guerre, fournir une armée et une marine, conclure un traité, une alliance ou une confédération, émettre des lettres de créance et des représailles, émettre des lettres de crédit, garder des troupes ou des navires de guerre en temps de paix et conclure un accord ou un pacte, soit entre eux, soit avec une puissance étrangère. Ils ont placé toute la controverse pouvant surgir entre les États ou des individus

entre les mains du pouvoir judiciaire national. Après ces concessions, il ne restait plus aucun semblant de souveraineté, mais simplement le droit à une autonomie dans les affaires locales ou nationales. Souveraineté que les États n'ont jamais atteinte. Le peuple a gagné son indépendance grâce à sa sagesse, à ses énergies et à sa valeur, après sept longues années de lutte contre le pouvoir et l'agression britanniques. La Déclaration d'indépendance énonce les raisons et les objectifs de cette révolution qui ont permis de libérer notre pays. Pas une seule fois, elle mentionne les États, mais le peuple dans son caractère uni et national. La souveraineté des États, la « suprématie des États », les « droits des États » et le maudit système d'esclavage ont été ignorés et répudiés par la sagesse consommée et la bonté des fondateurs de cette nation ; et ce dernier – l'esclavage – par la voix éclairée du monde, en tant que crime des crimes contre l'humanité.

Permettez-moi de vous demander d'écouter la voix de sages, de chrétiens, de patriotes, d'hommes d'État, de philosophes et de philanthropes de cette nation et d'autres nations à propos de cet enfer scandaleux. Washington a déclaré que c'était son premier souhait de libérer l'Amérique de la malédiction. Jefferson, l'apôtre de la liberté, a déclaré qu'il tremblait pour son pays et a déclaré qu'il était écrit dans le livre du destin que le peuple devait être libre. Patrick Henry détestait l'esclavage avec toute sa férocité et croyait que le temps n'était pas si éloigné où ce mal déplorable serait aboli. Madison a nié le droit de propriété sur l'homme et a soutenu que le principe républicain était contraire à l'esclavage humain. Monroe considérait l'esclavage comme incompatible avec les éléments essentiels de l'Union. John Randolph détestait l'homme qui défendait l'esclavage. Thomas Randolph a déconseillé le fonctionnement de la perversité. Thomas Jefferson Randolph classe l' ' institution ' parmi les abominations et les énormités des tribus sauvages et considère qu'elle tend à diminuer les populations libres. Peyton Randolph a déploré son existence. Edward Randolph, en tant que membre de la Convention qui a encadré la Constitution de notre nation, a décidé de supprimer le terme « servitude » et d'insérer celui de « service », parce que le premier était censé exprimer la condition d'esclaves et le second l'obligation de personnes libres. Henry Clay ne voudrait jamais, jamais, jamais, par parole ou en pensée, par esprit ou par volonté, soumettre le territoire libre à la malédiction éternelle de la servitude humaine. Le grand Benton, vu la paix et la réputation du peuple blanc – la paix de la terre, dernier espoir du monde pour un gouvernement libre sur la terre – et parce que c'était un tort, a condamné son extension et son existence. Le colonel Mason a affirmé que l'esclavage décourageait les arts et les manufactures, rendait le travail indigne, empêchait l'immigration de Blancs, qui enrichissait et renforçait un pays, produisait des effets pernicioseux sur les mœurs, faisait de son maître un petit tyran et attirait les calamités à la nation. Le gouverneur McDowell dit que ce peuple est né pour être libre et que son asservissement est en violation de la loi de la divinité. Le juge Iredell, de Caroline du Nord, se réjouissait de l'abolition complète de l'esclavage. William Pinckney, du Maryland, a estimé que c'était déshonorant et inique. Thomas Marshall, de Virginie, a dit que c'était ruineux pour les Blancs. Boiling a déclaré que le moment viendrait où ce peuple dégradé et opprimé se libérera de sa domination. Chandler appelle cela un cancer et dit que cela produirait des troubles et des conflits sanglants. Summers a déclaré que ces maux sont innommables. Preston a déclaré que les esclaves étaient des hommes et ' avaient droit ' aux droits de l'homme. Birney, du Kentucky, a déclaré que le propriétaire d'esclaves n'avait pas un atome de droit sur son esclave et que tous les peuples se réjouissaient en entendant la libération des opprimés. McLane, du Delaware, a déclaré : je suis un

ennemi de l'esclavage. Luther Martin, du Maryland, a déclaré que l'esclavage était incompatible avec le génie du républicanisme. Une société d'abolition fut créée en Virginie en 1791, dans laquelle l'esclavage était dénoncé comme étant non seulement une odieuse dégradation, mais aussi une violation scandaleuse de l'un des droits les plus essentiels de la nature humaine, et totalement contraire aux principes de l'Évangile. Tous les hommes sont par nature également libres et indépendants. L'héroïque Marion a déclaré que cela réduisait la société à deux classes : les riches et les très pauvres. Oglethorpe, le fondateur de la Géorgie, l'a qualifié de crime horrible. Franklin a qualifié l'esclavage de dégradation atroce de la nature humaine. Hamilton a déclaré que tous les hommes avaient, par nature, droit à des privilèges égaux. John Jay a qualifié cela répugnant selon tous les principes de justice et d'équité. William Jay a soutenu que le temps était venu où il était nécessaire de détruire l'esclavage pour sauver notre propre liberté. John Quincy Adams – le vieil homme éloquent – a déclaré que cela pervertissait la raison humaine et entachait les sources mêmes du principe moral. Webster la considérait comme un grand mal moral et politique, entretenu par la force contre la droite et violant l'esprit de religion, de justice et d'humanité. Noah Webster a revendiqué la liberté comme un droit sacré de chaque homme. De Witt Clinton affirme que les despotismes et l'esclavage du monde auraient disparu depuis longtemps si l'égalité naturelle de l'humanité avait été comprise et mise en pratique. Le général Joseph Warren a déclaré que la liberté personnelle était un droit naturel de l'homme. L'Angleterre, à travers ses Mansfields, qualifie cela d'odieux ; son Locke (à l'Angleterre), si vil, qu'aucun gentleman ne peut le réclamer ; son Pitt, que cela ne devrait pas être autorisé pendant une heure ; son Fox le compare au vol et au meurtre ; son Shakspeare a dit que le ciel nous libérera un jour de cet esclavage ; ses Cowpers et ses Miltons l'ont exécré dans un vers immortel ; son docteur Johnson dit qu'aucun homme n'est, par nature, la propriété d'un autre ; son docteur Price dit, si vous pouvez en asservir un autre, il peut vous asservir ; son Blackstone nous dit que nous devons transgresser les lois humaines injustes et obéir aux lois naturelles et divines ; et sa Coke, Hampden, Wilberforce, et beaucoup de ses hommes érudits et bons ont souscrit cette doctrine. Burke, d'Irlande, a déclaré qu'il ne fallait pas le laisser exister ; son Curran a exigé l'émancipation universelle ; son grand O'Connell, s'adressant à ses compatriotes, a déclaré qu'il ne les reconnaîtrait pas – les États-Unis – s'ils acceptaient les horreurs de l'esclavage américain. Le père Mathew a déclaré que l'esclavage était un péché contre Dieu et contre l'homme, et a appelé haut et fort tous les vrais Irlandais à aider à progresser sur la voie de la liberté. La voix de l'Écosse est aussi puissante dans la condamnation de ce crime prodigieux. Sa Beattie a déclaré que l'esclavage s'opposait à la vertu et à ses œuvres et qu'elle devait être regardée avec horreur. Son Miller a dit que chaque individu, quel que soit son pays ou son teint, a droit à la liberté. La France, parlant par l'intermédiaire de La Fayette, l'ami de Washington et de la Liberté, dit au monde qu'il n'aurait pas tiré son épée pour la cause américaine, s'il avait pu concevoir qu'il fondait ainsi un pays d'esclavage ; son petit-fils a déclaré que l'abolition de l'esclavage lui inspirait toute la sympathie. Montesquieu a déclaré que la terre était devenue stérile face à la sueur contaminante d'un esclave. Louis X disait que la religion chrétienne et la nature elle-même pleuraient l'esclavage et réclamaient la liberté de tous les hommes. Rousseau disait que l'esclavage et le droit se contredisaient et s'excluaient. Brissot y voyait une dégradation de la nature humaine. Schiller, Grotius, Goethe, Luther, Humboldt et des milliers d'Allemands épris de liberté ont profondément condamné cette iniquité monstrueuse. Ce peuple noble fut le premier à dénoncer le péché et alla jusqu'à déclarer l'esclave légitimé

de tuer son maître qui refuse de le laisser libre. Le plus grand des Alexandre a déclaré, par un édit solennel, l'émancipation universelle de son peuple, et soixante millions d'êtres humains sont ainsi devenus libres, pour aimer Dieu et les voies de la justice et de la vertu. Cicéron nous dit que tous les hommes naissent libres et que la loi ne peut abolir ce droit. Socrate qualifie l'esclavage de système d'indignation et de vol. Pour Platon, c'est un système d'injustice la plus complète. Le grand Cyrus a dit que se battre pour ne pas devenir esclave est noble. Les Églises du monde considèrent ce péché comme une abomination pour le Seigneur. La véritable interprétation de la Bible proclame la liberté à tout le pays, à tous ses habitants, et nous commande de laisser les opprimés libres, d'appeler nul maître, ni d'être appelés maîtres. L'esclavage est le péché noir et répugnant qui ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans le monde à venir. Ainsi, les hommes intelligents et les grands de toutes les nations dénoncent ce système infâme. Le monde – notre propre nation – tous les États, à l'exception de l'atroce Caroline du Sud et de la Géorgie dégénérée, y a mis fin et frissonne face à ce fléau du pays. Grâce à l'influence pernicieuse de ces deux États, le système a été reconnu comme un droit d'État, autorisant l'importation d'êtres humains à des fins d'esclavage pendant vingt ans, alors l'importation a été qualifiée et de piratage et punie comme tel.

Peu de temps après l'adoption de la Constitution, tous les États du Nord ont aboli et répudié l'esclavage en tant que violation des droits de l'homme. L'influence accablante de cette malédiction (dans le Sud) a provoqué l'implantation d'un grand flux d'immigration dans les États du Nord, où la population est devenue prépondérante, ayant accès aux richesses et au pouvoir, ainsi qu'aux vastes avantages et sources de bonheur dont ils jouissent maintenant. Écoutez les faits qui prouvent que « la terre est réduite à la stérilité » devant les influences néfastes de l'esclavage.

Voyez la pauvreté, l'ignorance et la désolation des pays d'esclaves, en contraste avec le l'avancement et l'ascension de ceux de la grande Liberté. En 1790, la population de Virginie était le double de celle de l'État de New York. En 1850, celle de New York était deux fois plus grande que celle de Virginie. En 1791, les exportations de New York se sont avérées à peu près égales à celles de la Virginie. Soixante ans après, New York dépasse la Virginie en exportant plus de quatre-vingts millions. En 1850, les produits, les manufactures, la mécanique et les arts à New York représentaient plus d'un milliard de dollars de plus que ceux de Virginie. La même année, la valeur des biens immobiliers et personnels en Virginie (y compris les esclaves noirs) est inférieure d'un milliard de dollars à celle de New York. En 1856, les biens réels et personnels évalués à New York valaient plus que l'ensemble de l'État de Virginie. La valeur des fermes, des ustensiles de culture, des produits mécaniques et agricoles à New York est supérieure à celle de la Virginie dans le même ratio. En 1850, la récolte de foin dans les États libres représentait plus de quatre fois la valeur des cultures de coton, de tabac et de sucre des quinze États esclavagistes. La valeur totale des biens des États libres est plus de trois fois supérieure à celle des États esclavagistes. Les produits du boisseau, les produits vendus à la livre, au gallon et les produits miniers des États du Nord sont également en avance sur les mêmes produits du Sud, malgré les avantages supérieurs du Sud en termes de sol, de climat, de rivières, de ports, de minéraux et de forêts et 245 000 milles carrés de plus. En 1850, il n'y avait que 1800 adultes dans le Massachusetts qui ne savaient ni lire ni écrire. La même année, quatre-vingt mille des adultes blancs de la Caroline du Nord ne savaient ni lire ni écrire. L'intelligence

comparée de ces États est présentée pour illustrer l'ignorance, la pauvreté et l'imbécillité qui envahissent le pays de l'esclavage, contrairement au pays de la liberté, où l'intelligence, la richesse, la prospérité, le progrès et le bonheur sont visibles.

Ces statistiques montrent que lorsque notre nation a commencé à exister, le Sud avait l'avantage du Nord. Pourquoi le Sud a-t-il dégénéré et pourquoi est-il aujourd'hui si loin derrière le Nord dans tout ce qui touche les nations civilisées et intelligentes ? Dans ses relations commerciales et d'affaire, pourquoi est-elle de si loin dépassée par les États du Nord ! Parce que la déesse, la liberté, travaille, parle et court contre le démon, l'esclavage. Ce monstre infâme est condamné à sa propre destruction. En ciblant ses crocs mortels sur les éléments vitaux de la nation, il lui a infligé ses propres blessures mortelles. Grâce à la liberté, au républicanisme et aux institutions bienfaites qui nous ont été transmises par nos illustres pères, il mourra ainsi de façon ignominieuse et sera éliminé pour toujours de la surface de la Terre. Nous ne pouvons que constater que « l'institution » de l'esclavage et les principes sur lesquels notre gouvernement est fondé sont antagonistes. Sa constitution et ses lois sont en violation directe de l'esprit inculqué par le sacrifice de nos nobles ancêtres, qui ne respirait que pour l'aspiration de la liberté et du bonheur pour tous les hommes. En tant qu'État de ce gouvernement républicain, nous nous sommes écartés des principes et des enseignements des signataires de la Déclaration d'indépendance en déclarant, en vertu de notre constitution et de nos lois, que tous les hommes ne sont pas créés égaux et n'ont pas droit à la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. Ce crime atroce d'esclavage assaille la vie de notre État et de notre nation – sème les germes de la discorde et de la désunion, en détruisant les principes d'humanité, de justice et de bonne volonté envers les hommes, en établissant cette infâme malédiction, fondée sur le terrain de l'intérêt pécuniaire et du gain sordide, englobant dans sa constitution et son code de lois la fraude, le viol, la cruauté et le carnage. L'esclavage est incompatible avec nos droits les plus chers en tant qu'État. Le Code noir⁹ de cet État est une honte accablante pour nos registres d'État, un outrage et un vol à ses citoyens, et mérite le mépris et la détestation de tous les hommes. Nous demandons et exigeons que ce poids mort de torts humains soit rayé de l'écusson de notre État et que ces lois et la constitution de l'État aristocratique soient détruites pour donner lieu à une constitution et à des lois libres et véritablement démocratiques, fondées sur des principes inhérents et fondamentaux de liberté et de justice pour tous les hommes.

Pour vous montrer, chers amis de la liberté, à quel point le Sud a dégénéré et est retombé dans la barbarie égyptienne, je vous présenterai une vue synoptique du Code de la Louisiane, et je suis convaincu que vous ne le reconnaîtrez que comme une « esclavocratie » digne de ce nom, aucune autre classe sur la terre de Dieu n'est assez brutale et stupide de dépravation et de méchanceté, pour défendre de tels règles et principes diaboliques, qu'elle inculque pourtant. Ainsi va la loi que M. Davis et ses compères voudraient restaurer et établir en Louisiane et dans le monde, s'ils avaient le pouvoir de le faire. Mais, grâce à Dieu, il ne leur sera pas permis de construire une nation sur une telle pierre angulaire.

‘ Tout esclave qui tue ou tente de tuer, que ce soit par malveillance, ou pour défendre sa famille ou son autonomie, sera pendu. Si un esclave frappe son maître

⁹ Recueil d'articles de loi régissant la vie des esclaves.

ou sa maîtresse, ses enfants ou tout surveillant blanc, il sera pendu ou emprisonné aux travaux forcés pendant dix ans. Si un esclave tire ou poignarde une personne avec l'intention de tuer, il sera pendu. Si un esclave ou une personne de couleur libre essaie d'empoisonner une personne, il sera pendu. Tout esclave coupable d'avoir encouragé une insurrection sera pendu. Tout esclave ou personne de couleur libre qui tentera de brûler un bâtiment ou une dépendance sera pendu. Tout esclave qui sera coupable de la troisième infraction de frapper une personne de race blanche sera pendu, sauf si le coup a été donné pour la défense de son maître, d'un membre de sa famille ou de son responsable, alors l'esclave sera excusé. Tout esclave prenant de force des biens ou de l'argent à une personne doit être pendu, ou à la discrétion du tribunal. Tout esclave qui pénètre dans un lieu par effraction et tente de voler ou de commettre un autre crime doit être pendu. Toute personne traitant cruellement un esclave ne sera pas condamnée à une amende supérieure à deux cents dollars. Toute personne qui enlève une chaîne de fer ou un collier attaché à un esclave peut être emprisonnée pendant six mois. Si une personne, par des paroles ou une action, conseille un esclave à l'insurrection, elle encourt la mort ou l'emprisonnement. Quiconque tentera de susciter le mécontentement parmi la population de couleur libre ou d'esclaves sera emprisonné aux travaux forcés ou mourra. Toute personne du barreau, de la tribune, de la scène, de la chaire ou de tout autre lieu, coupable de discours ou de signes tendant à susciter le mécontentement de la population de couleur libre ou d'esclaves, ou portant dans cet État un document, brochure ou un livre ayant une telle tendance, peuvent être emprisonnés vingt et un ans ou subir la mort. Les esclaves accusés de crimes capitaux doivent être jugés par deux juges de paix et dix propriétaires d'esclaves. Tout crime non capital doit être jugé par un juge de paix et quatre propriétaires d'esclaves. Un juge et neuf jurés constituent le quorum pour le procès des esclaves accusés d'infractions capitales. Si un esclave est reconnu coupable, ledit juge de paix doit signer la sentence. Si le tribunal n'est pas d'accord et ne le condamne pas, il aura le pouvoir d'infliger un châtiment corporel à sa guise. Tous les esclaves condamnés à mort ou à l'emprisonnement à perpétuité seront remboursés à leur propriétaire à même le trésor public. Un esclave peut être contraint de témoigner contre un autre esclave, mais il n'est pas autorisé à témoigner contre un homme blanc. Tout esclave accusé d'un crime capital dans cette paroisse sera jugé par le juge du premier tribunal de district et par six jurés d'esclavage. Aucun esclave ne peut quitter la plantation sans une permission écrite ; et quiconque donne son autorisation sans en avoir l'autorité sera condamné à une amende de cinquante dollars. Toute personne qui mutilera un esclave et le rendra incapable de travailler sera condamnée à une amende de cinquante dollars et paiera au maître deux dollars par jour pour chaque jour perdu ; et si l'esclave est à jamais rendu incapable de travailler, le coupable paiera sa valeur ou encourra une année d'emprisonnement. Toute personne ayant quitté cet état, après avoir été esclave, et retournant dans cet État sans autorisation, sera obligée de retourner en esclavage. Toute personne de couleur libre, à qui on peut ordonner de quitter l'État et qui ne le fait pas, peut être emprisonnée aux travaux forcés pendant cinq ans. Les personnes de couleur libres ne sont pas autorisées à débarquer dans l'État sans autorisation légale. Un capitaine de navire doit donner une caution pour le non-débarquement de personnes de couleur libres à bord de son navire '.

C'est la loi des apôtres de la trahison et de la rébellion ; la corde, les bûches, le sabot, la chaîne, le bâillon, le vice, les « chiens nègres¹⁰ » sont des aides humanisantes pour leur exécution, et dépeignent de manière visible la religion, l'humanité et la civilisation de « l'esclavocratie » qui rend la terre stérile et ruinée sous son règne horrible et diabolique. Grâce à Dieu, le Moïse de ce peuple est venu et il conduit maintenant bravement les fils d'Afrique du pays de l'esclavage vers le glorieux héritage de la liberté et des droits de l'homme. Oui, la crise qui pose la question de savoir si cette vipère maudite continuera à ronger notre vitalité nationale, détruire et renverser nos libertés constitutionnelles et nos lois, ou si la cause de la terrible affliction qui règne actuellement sur cette terre promise de liberté doit être annihilée.

Il ne peut y avoir qu'une seule voix parmi les justes, les bons et les humains, et cette voix dit : que périsse l'esclavage, ses défenseurs, et tout pouvoir et obstacle à la liberté de l'opprimé, quel que soit son teint ou sa condition. L'espoir rayonne pour le triomphe de la liberté. Les batailles livrées, les proclamations du meilleur et du plus grand des hommes, Abraham Lincoln – l'homme de la liberté, de l'humanité, l'homme du peuple – le territoire conquis, les frères récupérés, ceux libérés, promettent un avenir plus brillant et plus glorieux que le plus généreux que l'on a pu espérer de tous les temps. Avec combien plus de ténacité devrions-nous nous accrocher à notre cher pays, lui qui a pleuré des larmes de sang à cause des morts innombrables, du gaspillage et de la désolation de ses champs autrefois féconds, et de ses cultivateurs heureux et satisfaits. Nos ancêtres ont été les instruments qui ont exploré cette terre et marqué son destin. Les disciples de Calhoun¹¹ ont lutté et s'efforcent encore de pervertir et de détruire leurs aspirations nobles. Ces oligarques trouvent des sympathisants dans l'aristocratie froide et meurtrière du Nord ; mais le peuple a parlé de sa force et a déclaré que ces traîtres au cœur faible ne réussiront pas, et que, avec leurs plus braves amis, luttant pour leur trahison, ils tomberont ensemble dans l'ignominie. Lorsque la trahison et la rébellion seront écrasées et que le grand peuple, y compris nous, les Louisianais, comprendra la loi juste de la nature, que l'esclavage ne doit plus gêner ni maudire la civilisation, la moralité et la religion de la nation, lorsque l'homme sera reconnu pour ce qu'il est ; cette couleur et cette différence de teint pourront encore être dotées du pouvoir de découvrir, le sens de l'amour et de l'imagination, pour élargir vers leur perfection sans limites, les attributs de Celui qui bricole de ses doigts célestes, alors les bénédictions de la Liberté, la vie et la recherche du bonheur, de l'égalité et de tous les autres grands droits de l'homme du gouvernement autonome civil, politique et religieux seront respectés, pour réjouir le cœur philanthropique, et apporter bonheur, prospérité et fraternité à des millions d'enfants non encore nés, qui se lèveront pour vénérer et chérir notre legs sacré. Alors ce drapeau, reconnu par tous les peuples, emblème de tout ce qui est bon, grand et glorieux, dansera sur les tombes oubliées des parricides qui l'ont traîné dans la poussière de Fort Sumter; et quand les noms des Arnolds de cette lutte ne résonneront qu'exécration et mépris. Alors le peuple ressentira et s'exclamera universellement :

Qui détruirait le sanctuaire de la liberté ?
Qui tracerait la ligne de fracture ?
En ce lieu de ma naissance

¹⁰ Nigger dogs. Race de chiens entraînés pour chasser les noirs en fuite ou en désertion.

¹¹ Politicien américain et théoricien de l'exclavagisme. Il fût même V-P des USA (1825-1832).

Où tout m'est si cher

Si chère m'est la belle terre du Sud !
Si chère la chaîne de montagne centrale !
Si chères les rives de la Nouvelle-Angleterre !
Si chères les prairies de l'Ouest !

Par nos sacrifices, sur l'autel de la liberté !
Par les lois profondément enracinées !
Par la mémoire des souffrances du passé !
Par notre Washington !

Par notre langue commune !
Par nos espoirs, vifs, dynamiques, jeunes !
Par le lien et la force du pays !
Nous serons toujours « un » !

Pères, avez-vous répandu votre sang en vain ?
Allons-nous vous laisser tomber ?
Allons-nous entacher ton œuvre créateur,
Et tes bénédictions ?

Non ! Reçois notre vœu solennel
Nous continuerons de te servir
Aujourd'hui et pour toujours,
Union, Liberté ! »

Dr Dostie a déclaré :

« J'ai toujours chéri la liberté, mais j'ai été amené pas à pas, dans le mouvement progressif des événements, à percevoir et à reconnaître la vérité selon laquelle la République ne pourrait plus exister et continuer de refuser le droit sacré de quatre millions d'êtres humains. Les événements ont prouvé l'antagonisme direct entre l'esclavage et le républicanisme, et que l'un ou l'autre doit périr ».

À chaque événement qui a marqué le grand projet de la liberté américaine, il était rempli d'une joie enthousiaste. L'armement des noirs pour lutter contre l'esclavage et la rébellion était pour lui une source de joie. La nouvelle de la chute de Port Hudson a été accueillie avec joie par les fidèles habitants de La Nouvelle-Orléans. Des milliers de personnes, blanches et noires, se sont rassemblées autour de la statue de Henry Clay sur la rue Canal pour écouter les discours des orateurs choisis pour l'occasion. Le Dr Dostie étant l'un des orateurs, il s'est adressé à l'auditoire comme suit :

« Le 4 juillet 1776, nos nobles pères menèrent une grande bataille morale et remportèrent une victoire en proclamant au monde la grande vérité que tous les hommes sont créés égaux et que leur vient de Dieu le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite de leur bonheur. Sous l'influence de ces bénédictions inestimables, ce pays a grandi et prospéré pour parvenir au premier rang dans l'histoire du monde.

En 1860, les traîtres posèrent la pierre angulaire de l'esclavage et tentèrent pendant plus de deux ans d'ériger une « Bastille » sur les ruines de la liberté. Mais les

hommes de l'Ouest, qui avaient juré sur leurs épées de se frayer un chemin jusqu'au Golfe, ont rencontré les ennemis de l'homme libre et de ses institutions à Viskburg, et par le Gibraltar de leur puissance, à l'occasion du quatre-vingt-cinquième anniversaire de la Journée de la liberté, ont remporté la victoire qui a brisé la colonne vertébrale de la monstrueuse rébellion. Le 8 janvier 1815, le champion de la liberté aux nerfs d'acier – l'auteur immortel des mots « l'Union doit être et sera préservée », rencontre le puissant lion de la Grande-Bretagne dans les plaines de Chalmette, chasse l'impitoyable envahisseur, et lui enseigne une leçon qu'il n'a jamais oubliée ; il a montré au monde que les hommes libres sont puissants et qu'ils ne peuvent pas être corrompus par le pouvoir du despotisme.

Quarante-huit ans et six mois plus tard, Banks, un homme découragé, mais héroïque, se battit et remporta une victoire lourde de conséquences, à l'instar de la brillante réussite du démocrate Jackson. Le général Banks a conquis le deuxième bastion de la rébellion et nous nous réjouissons maintenant que le commerce est florissant du « Grand Père des eaux », de sa source au golfe. Mes chers concitoyens, remercions sincèrement le grand créateur, pour ces multiples bénédictions, et laissez-nous, à l'avenir, prouver que nous sommes vraiment des hommes libres, et servir fermement, et tenir le drapeau de nos pères, et en faire ce qu'ils ont conçu, l'emblème de la liberté pour tous.

Souvenons-nous des temps qui ont éprouvé les âmes des hommes et de nos pères et promettons solennellement que la trahison et la rébellion ne supprimeront jamais les lois de la justice, de la fraternité et de la liberté, que la liberté de parole ne soit ni supprimée, ni les droits bafoués, mais que tous puissent se glorifier d'être des fils égaux et libres de l'Amérique.

Fils d'Afrique, je suis heureux de vous voir ici en si grand nombre. En communion avec toute l'humanité, vous aimez la liberté. L'histoire vous accorde de hautes qualités de soldat. Contre les armées de l'Ancien Monde, vous avez combattu avec un héroïsme inégalé. Dans la lutte pour l'indépendance américaine, on se souvient de vous avec bienveillance et gratitude. À l'heure la plus sombre de ce conflit entre « la liberté ou la mort », vous avez noblement et promptement avancé pour aider à inverser la tendance, et faire régner la liberté et le droit à la terre. Pendant la guerre de 1812, vous avez combattu côte à côte avec le Blanc pour chasser l'envahisseur britannique de notre territoire et dans cette formidable lutte pour sauver la liberté, vos exploits audacieux ont été suivis de votre désespoir en Caroline du Sud, comme à Port Hudson et ailleurs, où vous avez été lâchés contre les traîtres, vous vous êtes montré de dignes fils de la liberté ; et, grâce à Dieu, le précieux bénéfice est proche de vous. Ne perdez pas de temps pour y arriver. Invitez instamment vos braves frères à s'inscrire dans l'armée de l'Union, avant qu'un an plus tard, un demi-million de personnes de votre peuple rejoignent l'homme blanc pour briser la rébellion et lever le drapeau de l'Union et de la Liberté sur tous les fronts – et alors un cri universel montera au ciel, proclamant « la liberté pour tous ».

Chapitre XI : Changement de commandants militaires en Nouvelle-Orléans

En décembre 1862, le général Butler quitte La Nouvelle-Orléans, et le général Banks a pris le commandement du département du Golfe. Un fait a toujours été apparent en ce qui concerne La Nouvelle-Orléans : « que, tant que le président Lincoln vivait et que l'armée et la marine américaines détenaient ce fief de la trahison, l'unionisme était une puissance devant laquelle les masses rebelles tremblaient. Les décisions et l'audace manifestées par le général Butler dans son contrôle de cette ville pendant la rébellion le font entrer dans l'histoire comme le futur héros du département du Golfe ».

À l'époque révolutionnaire, une action décisive est nécessaire au succès. C'était une décision audacieuse que de maîtriser l'esclavage, la sécession et la rébellion. L'action décisive de milliers d'hommes courageux, qui ont osé tuer le cœur de la rébellion, a sauvé notre nation dans les jours sombres de la révolution. La proclamation d'émancipation et l'amendement constitutionnel, qui ont aboli pour toujours l'esclavage aux États-Unis, ont provoqué d'étranges développements dans la politique du Sud. À La Nouvelle-Orléans, les agitations provoquées par ces actes humanitaires ont divisé les éléments politiques en de nombreuses coalitions.

Il y avait l'audacieux Parti radical¹² qui dénonçait tout ce qui s'opposait aux réformes de l'époque. Parmi les plus éminents de cette organisation, figuraient Dostie, Waples, Flanders, Hahn, Heath, Graham, Goldman, Durell, Lynch, Hire, Howell, Heistend et Durant. Ensuite, il y avait une classe composée d'hommes du statut de Roselius, Rozier, Fellows, Barker, Kennedy, Burk, hommes aux idées conservatrices, qui avaient combattu l'avancée de la réforme, et tenté par tous les moyens de préserver la vie vacillante de leur institution aimée, l'esclavage. Un tiers était composé des ardents défenseurs de la rébellion. Leurs noms étaient légion. Ils ne se sont pas montrés ouvertement provocateurs, mais toujours en alerte, observant sans répit les mouvements des autres partis.

Le parti dominant était les radicaux, dont la croyance politique était fondée sur trois objets importants de l'administration de Lincoln, à savoir : la préservation de l'Union ; l'abolition de l'esclavage et l'écrasement de la grande rébellion.

Cependant, les complots, externes et internes ont provoqué des dissensions dans le parti républicain radical de Louisiane.

La partie loyale de l'État a commencé à agiter la question d'un gouvernement d'État libre.

Lors d'une réunion favorable à l'Union à La Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1863, Thomas J. Durant a déclaré : « J'ai quelque chose de pratique à proposer au peuple. Cela fait maintenant dix mois que les forces fédérales sont arrivées en Louisiane, et aucun effort n'a été fait pour établir un gouvernement d'État. La proposition que je ferais est que cette Association, en tant que seule représentante des vues des hommes de l'Union de La Nouvelle-Orléans, prenne des mesures en vue de la formation d'un tel gouvernement. La ville compte plus de la moitié des électeurs de l'État qui, en tant que citoyens loyaux, ont droit à un gouvernement de leur choix ; cette partie du pays est aux

¹² Aussi appelé Parti républicain radical de la Louisiane.

mais des rebelles ne constituant qu'une minorité de la population blanche ». Il a soumis cette résolution à l'Association :

Il est résolu : « Que le président de cette réunion nomme un comité de trois membres pour préparer un plan pour convoquer une convention du peuple de Louisiane à soumettre à cette réunion samedi soir prochain ».

Il ajouta : « Si dix hommes fidèles peuvent être trouvés dans chaque paroisse pour envoyer un représentant, ils suffiront à sauver leurs paroisses ».

La résolution de Durant a été adoptée à l'unanimité par l'Association. Parmi ceux qui ont voté pour la résolution figuraient Dostie, Graham et Waples. Lors d'une réunion de l'Association de l'Union à Lyceum Hall, le 12 avril 1863, Durant lut une lettre de Hahn, qui déclarait que dans une conversation que Hahn avait eue avec le président Lincoln au sujet de l'organisation d'un gouvernement civil pour la Louisiane, le président approuva le plan de bon cœur, et promit d'envoyer des instructions aux chefs militaires en Louisiane pour favoriser le mouvement. Sur motion du Dr Dostie, le vote a eu lieu, lorsque les résolutions favorables à la Convention ont été adoptées par 95 voix contre 73. La lettre suivante du président Lincoln au général Banks concernant les affaires de la Louisiane est intéressante, car liée aux affaires de l'époque.

« Manoir de l'Exécutif, Washington, 5 août 1863.

Mon cher général Banks. Bien que je sache très bien ce que je serais heureux de faire pour la Louisiane, c'est une tout autre chose pour moi de prendre la direction de la question. Je serais heureux qu'elle fasse une nouvelle constitution, reconnaissant la proclamation d'émancipation, et l'adoption de l'émancipation dans les parties de l'État auxquelles la proclamation ne s'applique pas. Et pendant qu'elle y est, je pense qu'il serait bon pour elle d'adopter un système pratique par lequel les deux races pourraient progressivement se défaire de leur ancienne relation l'une avec l'autre, et les deux sortiraient mieux préparés pour la nouvelle. L'éducation des jeunes noirs devrait être incluse dans ce plan. Après tout, un tel « contrat » pourrait suffire pour cette période probatoire, et il vaudrait mieux qu'il soit simple et flexible.

En tant qu'homme anti-esclavagiste, j'ai un motif de désirer l'émancipation, que les hommes pro-esclavagistes n'ont pas ; mais ils ont néanmoins une raison suffisamment forte pour se replacer sous le bouclier de l'Union ; et ainsi se protéger perpétuellement contre la répétition des scènes que nous traversons maintenant.

Le gouverneur Shepley m'a informé que M. Durant est en train de constituer un registre, en vue de l'élection d'une convention constitutionnelle en Louisiane. Cela me semble approprié. Si une telle convention devait me demander mon avis, je ne pourrais dire autre chose que ce que je vous dis maintenant, je pense qu'il doit aller de l'avant, afin que, si possible, le fruit de son travail puisse arriver ici d'ici la réunion du Congrès.

Pour ma part, je pense que je ne retirerai en aucun cas la Proclamation d'émancipation ; ni, en tant qu'exécutif, ne remettrai jamais en esclavage une

personne libre, par les termes de cette proclamation ou par un quelconque acte du Congrès.

Si la Louisiane envoie des membres au Congrès, leur admission aux sièges dépendra, comme vous le savez, des chambres respectives et non du président.

Sincèrement vôtre,

Abraham Lincoln »

Le 9 janvier 1864, le peuple de l'Union de La Nouvelle-Orléans se réunit pour approuver l'action du comité et approuver la demande du gouverneur Shepley d'ordonner l'élection des délégués à la Convention constitutionnelle, en vue de faire de la Louisiane un État, conformément aux principes suggérés par la proclamation du président publiée le 8 décembre 1863. Le président de cette réunion était R. F. Flanders, Esq.¹³ Parmi les vice-présidents figuraient Dostie, Shupert, Hire, Graham, Heath, Duncan, Howell, Waples, Shaw et Heistend. M. Flanders, en s'adressant à la réunion, a déclaré : « Il pensait que le moment était venu d'organiser un gouvernement d'État en Louisiane. Six mois auparavant, un plan avait été préparé par les hommes de l'Union de la ville à cet effet et présenté au gouverneur Shepley. Elle a été transmise au président, examinée lors d'une réunion du cabinet, approuvée et renvoyée au gouverneur Shepley avec l'approbation de l'administration. Il était maintenant nécessaire de nommer un comité chargé de présenter des résolutions pour faire avancer le plan proposé ». Les résolutions suivantes ont été adoptées :

« Il est résolu, qu'à l'avenir, l'esclavage des personnes d'ascendance africaine en Louisiane est une impossibilité morale, juridique et physique, et la nouvelle constitution proposée en déclarant sa non-existence à l'intérieur des frontières de l'État, ne fera qu'affirmer un fait à la connaissance de tous ses fidèles.

Il est résolu, que nous approuvons cordialement toutes les proclamations du président des États-Unis concernant l'esclavage dans les districts insurrectionnels, mais plus particulièrement celle récemment émise le 8 décembre 1863 ; que les moyens qu'il a signalés pour le retour des États rebelles dans l'Union sont, à notre avis, éminemment justes et sages ; et que les hommes loyaux de la Louisiane sont maintenant prêts et désireux de les adopter, et ont presque le nombre requis de citoyens loyaux enregistrés, bons et vrais, pour ramener l'État dans la grande nation que nos pères ont fondée.

Il est résolu, que l'action du comité d'État libre, sous la direction du brigadier général Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, sollicitant ce dernier à ordonner, au nom du peuple, une élection des délégués à une convention pour former une constitution d'État, est approuvée et ratifiée, et celui-ci est par les présentes autorisé et invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser une telle élection dans les plus brefs délais ».

¹³ Esquire. Titre le plus souvent utilisé par les diplomates et les avocats.

Lors de cette réunion, M. Durant a déclaré : « Ce sera une chose glorieuse si nous pouvons faire de la Louisiane le premier État qui déclare sa liberté parmi les derniers États rebelles ».

Le 11 janvier, la proclamation suivante a été émise par le général Banks :

« Quartiers généraux du Département du Golfe, 11 janvier 1864

Au peuple de Louisiane,

I- En vertu de l'autorité que le président des États-Unis m'a conférée et après consultation de nombreux hommes représentatifs d'intérêts différents, étant pleinement assuré que plus d'un dixième de la population souhaite le rétablissement le plus rapide possible de la Louisiane dans l'Union, j'invite les loyaux citoyens de l'État, habilités à voter dans les affaires publiques, comme prescrit ci-après, à se réunir dans les circonscriptions électorales désignées par la loi, ou aux lieux qui pourront être établis ci-après, le 22 février 1864, pour voter à l'élection des officiers d'État nommés aux présentes, à savoir :

I. Gouverneur. II. Lieutenant-gouverneur. III. Secrétaire d'État. IV. Trésorier. V. Procureur général. VI. Surintendant de l'instruction publique. VII. Vérificateur des comptes publics; qui, lorsqu'élus, pour le moment et jusqu'à ce que d'autres soient nommés par l'autorité compétente, constituent le gouvernement civil de l'État, en vertu de la Constitution et des lois de la Louisiane, sauf dans la mesure où ladite Constitution et ces lois reconnaissent, réglementent ou se rapportent à l'esclavage, qui étant incompatible avec l'état actuel des affaires publiques et manifestement inapplicables à toute catégorie de personnes existant actuellement dans ses limites, doit être suspendu, et ils sont donc et par la présente déclarés inopérants et nuls. Cette procédure n'a pas pour objet d'ignorer le droit de propriété existant avant la rébellion ni d'exclure la demande d'indemnisation de citoyens fidèles pour les pertes subies par les enrôlements ou d'autres actes autorisés du gouvernement.

II- Le serment d'allégeance prescrit par la proclamation du président, avec la condition fixée au suffrage électoral par la Constitution de la Louisiane, constituera la qualification des électeurs à cette élection. Les officiers élus par eux seront dûment installés dans les bureaux du Quatrième jour de mars, 1864.

III- L'inscription des électeurs, effectuée sous la direction du gouverneur militaire et de plusieurs associations de l'Union, non incompatible avec la proclamation ou d'autres ordres du président, est confirmée et approuvée.

IV- Pour que la loi organique de l'État soit mise en conformité avec la volonté du peuple et harmonisée avec l'esprit de l'époque, ainsi que pour maintenir et préserver les anciens monuments de la liberté civile et religieuse, une élection des délégués à une convention pour la révision de la Constitution, aura lieu le premier lundi d'avril 1864. La base de la représentation, le nombre de délégués et les détails de l'élection seront annoncés dans des ordres ultérieurs.

V- Des dispositions seront prises pour l'élection anticipée des membres du Congrès de l'État.

VI- La loi fondamentale de l'État est la loi martiale. Il est juste que le gouvernement cède au peuple, le plus tôt possible, le plus de pouvoir possible, sans que cela compromette le succès d'une opération militaire ; qu'il prépare la voie, par des mesures rapides et sages, au plein rétablissement de l'État à l'Union et de son pouvoir au peuple ; qu'il restaure leur prospérité ; qu'il élargisse le champ de l'industrie agricole et commerciale et qu'il confirme et étende la primauté de la liberté rationnelle. Ces résultats ne sont pas humainement atteignables sans sacrifier les préjugés et les intérêts individuels. Les problèmes d'État, trop compliqués pour l'esprit humain, ont été résolus par le canon national. Dans les grandes convulsions civiles, le calvaire des conflits entre dans l'âme des innocents comme des coupables. Le gouvernement est soumis à la loi de la nécessité, et doit consulter l'état des choses, plutôt que les préférences des hommes, et s'il en est ainsi que ses buts sont justes et ses mesures sages, il a le droit d'exiger que les questions d'intérêt personnel et l'opinion soient subordonnées au bien public. Lorsque l'existence nationale est en jeu et les libertés du peuple en péril, la faction est une trahison.

Les méthodes proposées ici soumettent toute la question du gouvernement directement au peuple - d'abord par l'élection d'officiers exécutifs, fidèles à l'Union, suivie d'une représentation fidèle dans les deux chambres du Congrès - puis par une convention qui confirmera l'action du peuple, et reconnaîtra les principes de la liberté dans la loi organique. Tel est le souhait du président. L'anniversaire de la naissance de Washington est un jour propice pour le début d'un si grand travail. L'immortel Père de son pays n'a jamais été guidé par un esprit plus juste et plus doux que celui de son successeur en exercice, le président des États-Unis. À l'heure de notre procès, écoutons ses avertissements !

Au début de son histoire, la Louisiane a scellé l'intégrité de l'Union en conférant à son gouvernement la vallée du Mississippi. Dans la guerre d'indépendance, elle a couronné une glorieuse lutte contre la première puissance maritime du monde, par une victoire inégalée dans les annales de la guerre. Que son peuple annonce maintenant au monde la prochaine restauration de l'Union, qui est à l'avantage des générations futures encore plus que du nôtre, par l'organisation d'un gouvernement libre, et sa renommée sera immortelle !

N. P. Banks, M. G. G. ».

Qui sera Gouverneur ? Était maintenant la question posée par le peuple fidèle de la Louisiane. Dostie, en se référant à ce sujet, a dit : « Je ne voterai jamais pour qu'un homme remplisse cette fonction importante si je ne le sais pas loyal au gouvernement, un opposant ferme à l'esclavage et un ardent défenseur de la politique juste du président Lincoln ». Durant, Hahn, Flanders, Fellows et Howell figuraient parmi les noms les plus en vue. Le 1er février 1864, la Convention de nomination de l'État se réunit au Lyceum Hall. Les délégués choisis par les différentes réunions de paroisse de la ville de La Nouvelle-Orléans, et ceux des paroisses de comté au sein des lignes de l'Union, se sont réunis dans le but de désigner des candidats pour les bureaux de l'État. Il a été rapidement découvert que les nuages s'épaississaient à l'horizon politique, et les appréhensions ont été ressenties par les participants que leurs plans chéris pourraient être brisés. Bientôt, l'harmonie a fait place à la division. Plusieurs membres de la Convention se sont engagés dans des disputes colériques et des intrigues égoïstes.

Il a été proposé que Durant soit invité à prendre la parole devant la Convention. Au milieu d'une grande confusion, la question fut votée et le président la déclare battue. Il est ensuite proposé que Dostie soit invité à prendre la parole devant la Convention. La motion a été présentée et déclarée battue. Dans une grande confusion, la réunion a été levée. Il a ensuite été proposé de réorganiser la Convention et de poursuivre les travaux. M. Wm R. Fish a été nommé président et le Dr Wm H. Hire, désigné secrétaire de la réunion. La Convention a demandé à Dostie de s'adresser à l'assemblée. Il a dit :

« Mon avis sur un candidat approprié pour le poste de gouverneur de la Louisiane, est que je ne connais pas de meilleur homme de l'Union - pas de meilleur homme anti-esclavagiste - pas de meilleur ami de l'administration, que Michael Hahn. Je le crois être digne de la grande confiance que le loyal peuple de Louisiane mettra entre les mains de son gouverneur ».

Une commission des résolutions a présenté ce qui suit à la Convention :

« Il est résolu, que nous croyons solennellement à l'Union des États transmise par nos ancêtres révolutionnaires, d'une valeur infiniment plus grande que tout prétendu droit d'État, que toute institution, et nous estimons qu'il est de notre devoir le plus sacré en tant que patriotes de la transmettre sans partage à la postérité.

Il est résolu, que nous, citoyens des États-Unis, ainsi que de l'État de la Louisiane, savons que la suprématie de l'Union fédérale est essentielle au maintien de l'Union elle-même, et, de la part de la Louisiane, nous rejetons totalement toute prétention de droits qui ne sont pas subordonnés à cette suprématie, et qui ne maintienne pas son allégeance principale au gouvernement des États-Unis. (À votre santé).

Il est résolu, que, considérant l'esclavage comme un grand mal moral, social et politique, opposé aux droits d'une race et aux intérêts de l'autre, et incompatible avec les principes du gouvernement libre, nous saluons et souhaitons comme une bénédiction publique et privée, son extinction immédiate et universelle (grands applaudissements).

Il est résolu, que nous souhaitons que les principes de cet État reposent sur une base plus sûre et plus large que les opérations d'ordre militaire, et que nous utiliserons tous les moyens en notre pouvoir pour hâter le jour où ils seront incorporés dans une Constitution d'État qui stipulera que la Louisiane est, et restera pour toujours, un État libre. (Applaudissements).

Il est résolu, que nous approuvons de tout cœur le plan adopté par le général Banks pour assurer ce résultat, ainsi que pour redonner la voix de la Louisiane aux conseils de la nation. (À votre santé).

Il est résolu que nous ne soutiendrons aucun homme en tant que candidat à un poste qui ne soit pas disposé à souscrire et à s'engager à appliquer les principes énoncés dans les résolutions ci-dessus ».

Les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

Michael Hahn a été nommé candidat au poste de gouverneur. La liste des délégués a été appelée et il a été déclaré le choix de la Convention. Un comité a été nommé pour l'informer de sa nomination et lui demander d'indiquer s'il acceptait les résolutions adoptées par la Convention. Son discours devant la Convention était le suivant:

« Hommes de l'État libre de Louisiane : je veux seulement vous dire ce soir que les résolutions que vous avez adoptées, et que j'ai lues aujourd'hui, j'en approuve du fond du cœur chaque sentiment. (Applaudissements). Je n'ai qu'une seule promesse à vous donner, et c'est que si je suis élu gouverneur de la Louisiane, pour autant que cela soit dans mon humble pouvoir, il n'y aura plus d'esclaves dans cet État après le 22 février. (grandes acclamations).

Je vous remercie de l'honneur distingué que vous m'avez conféré et je vous promets d'accomplir fidèlement les devoirs qui m'incomberont. Je vous remercie encore une fois et vous souhaite une bonne nuit ».

Beaucoup d'amis du Dr Dostie souhaitaient le voir candidat à un poste au sein de l'État. Il avait refusé la nomination aux postes de Secrétaire d'État et de Trésorier d'État à la convention. Lors d'une réunion du Comité exécutif de l'État libre, le colonel A. C. Hills a déclaré: « Je désire avoir le nom de Dostie sur la liste de l'État libre. Cela ajoutera à sa force. Nous connaissons tous son bilan intègre. Je demande à la Commission de l'exhorter à accepter une fonction publique ». À cette demande, le Dr Dostie a répondu : « Je regrette de ne pas pouvoir répondre à vos souhaits, mais je crois sincèrement que je peux être plus utile au parti républicain en n'ayant pas mon nom sur la liste. Je ne recherche pas de fonction. Ma mission est d'aider à faire de la Louisiane un État libre, je dois vous demander de chercher ailleurs un candidat à un poste ».

Les arguments de ses nombreux amis ont finalement convaincu le Dr Dostie d'accepter la nomination au poste de Vérificateur d'État (des comptes publics). Il a été nommé à l'unanimité par le comité exécutif de l'État libre pour ce poste. L'intégrité, la fermeté, l'honnêteté et le dévouement aux principes ont fait du nom de Dostie une autorité dans son parti. Voici l'extrait d'un article de la plume d'A. C. Hills, rédacteur en chef de *La Nouvelle-Orléans*, l'un des journaux de l'Union de cette ville, et un ardent défenseur de la liberté.

« Nous sommes heureux d'apprendre que ce champion indéfectible de la cause de l'Union a, à la demande sincère de ses nombreux amis, accepté de poser sa candidature à l'un des bureaux de l'État. La Convention d'État, lors de sa réunion en première instance, a nommé le juge Atocha pour le poste de commissaire aux comptes, mais ce monsieur a depuis décliné l'honneur, et le devoir de pourvoir le poste vacant incombait au comité exécutif.

Il n'y a pas un homme d'Union dans cette ville qui ne reconnaisse pleinement les services précieux pour la cause de la liberté et du patriotisme du Dr A. P. Dostie. Il a été invité à plusieurs reprises par ses amis à accepter ces fonctions, mais a vigoureusement refusé. Tout homme qui jouit de la confiance du Docteur est conscient que ce qu'il a fait pour la cause a occasionné beaucoup de sacrifices personnels, sans attente de récompense autre que de voir les principes glorieux pour lesquels il est un si sincère et efficace avocat, proclamés triomphalement dans l'État de son adoption. L'acceptation de la charge est un autre sacrifice demandé aux amis d'un gouvernement d'État libre. Cela dit, il a consenti à accepter la

nomination au poste de vérificateur des comptes publics. Il n'y a pas eu d'opposition à la sélection par le Comité exécutif.

Nous connaissons tous la minutie qui caractérise le Dr Dostie. Quelle que soit l'entreprise qu'il entreprend, elle reçoit toute son attention. Bien qu'il hésite à entrer dans l'arène politique, il travaillera avec zèle pour le succès de la liste¹⁴ ; son influence est grande et son nom est un élément de force qui doit assurer le succès des candidats à la Convention de l'Union de l'État libre ».

Le 10 février 1864, des milliers de personnes se sont rassemblées sur la place Lafayette dans le but de ratifier la nomination de Hahn au poste de gouverneur et des autres candidats aux fonctions officielles.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

« Attendu que l'État de la Louisiane, que des traîtres et leurs alliés ont placé en position d'hostilité envers le gouvernement des États-Unis, est désormais, par le succès des armes nationales et la clémence de l'exécutif national, en position de reprendre sa place dans l'Union fédérale :

Attendu qu'une proportion de ses citoyens, davantage que celle exigée par la proclamation présidentielle du 8 décembre 1863, comprenant non seulement ceux qui sont toujours restés fidèles, mais beaucoup d'autres qui sont revenus à leur allégeance, sont soucieux du renouvellement du gouvernement civil, et pour cette paix, dont le gouvernement civil est le véritable représentant, et l'unité nationale la seule sécurité; et

Attendu que l'institution barbare et odieuse de l'esclavage, fondée sur l'injustice, entretenue par l'orgueil et la cupidité, cette malédiction de l'opresseur et de l'opprimé, est depuis plus de trente ans une cause de dissensions entre les différentes parties de ce pays, et qu'elle a finalement mûri dans le fruit amer de la rébellion existante ;

Il est résolu : qu'en procédant à la réorganisation du gouvernement civil de la Louisiane en vertu de la Constitution des États-Unis, nous, le parti de l'État libre de la Louisiane au sein de l'Union, approuvons chaleureusement le plan adopté à cet effet par le commandant général de ce département comme simple, réalisable et rapide.

Il est résolu, que nous approuvons pleinement la Proclamation d'émancipation et tous les autres actes du président et du Congrès des États-Unis ayant pour objet la suppression de la rébellion.

Il est résolu, que nous considérons la libération des esclaves par la main de la puissance militaire, comme seulement la première étape de cette révolution morale et politique, qui ne s'arrêtera pas tant que le principe de la liberté universelle ne sera pas incorporé dans la loi fondamentale du pays, et que nous, le parti de l'État de la Louisiane libre au sein de l'Union, reconnaissant ce fait, utiliserons tous les moyens en notre pouvoir pour amener une telle réforme dans la Constitution de cet État qui

¹⁴ Liste de candidats appuyés par un parti ou une convention (ticket).

assurera à chaque être humain à l'intérieur de ses frontières le droit incontestable de liberté.

Il est résolu, que nous reconnaissons dans l'honorable M. Hahn, candidat du parti de l'État libre au poste de gouverneur de la Louisiane, un homme pleinement à la hauteur des exigences de l'époque, identifié aux intérêts de cet État qu'il habite, et bien qu'il revendique la totalité des États-Unis comme son pays, conscient d'une loyauté sans faille et d'un patriotisme inconditionnel, mais prêt à tendre la main à tous ceux qui, même à la onzième heure, sont prêts à reprendre leur allégeance ; homme du peuple, profondément imprégné de l'esprit progressiste de l'époque et ardemment dévoué à la cause de la liberté, son élection sera un triomphe dans lequel tout ami de la loyauté et de la liberté aura des raisons de se réjouir.

Il est résolu que nous approuvons et ratifions les candidatures de J. Madison Wells, Esq., pour le poste de Lieutenant-gouverneur, S. Wrotnowski, Esq. ; pour le poste de Secrétaire d'État, le Dr Belden, au Trésor, B. L. Lynch, Esq., comme Procureur général, le Dr A. P. Dostie comme Vérificateur, et John Mc-Nair, pour le poste de Surintendant de l'éducation publique ».

—

Le 22 février 1864 – un jour inquiétant pour la tyrannie ; de bon augure pour la liberté – l'on s'en souviendra, comme le jour qui a donné une impulsion à la cause de la liberté en Louisiane. Il sera vénéré comme le jour où un monument a été érigé pour le grand émancipateur – le digne successeur de Washington. Les événements de ce jour ont décidé de la mort de l'esclavage constitutionnel en Louisiane.

Le 4 mars 1864, fut le jour choisi par le peuple loyal de Louisiane pour exprimer sa gratitude de jouir des droits constitutionnels. Ce jour-là, à l'aube, à midi et à la tombée de la nuit, des salves de cent canons ont été tirées par des batteries d'artillerie, sous le commandement du général de brigade Arnold. Le salut au lever du soleil était la note d'ouverture des festivités de la journée. Au même moment, toutes les cloches publiques sonnaient joyeusement en l'honneur de la journée. L'armée s'est avérée en force. Des représentants de presque tous les champs de bataille étaient là. Hommes qui avaient servi sous Scott, Mc-Clellan, Pope, Meade, Grant, Banks, Sheridan et Sherman – hommes de l'armée du Golfe et de l'armée du Potomac – les héros de Chattanooga, Vicksburg, Port Hudson, Lookout Mountain, et Missionary Ridge, réunis sur la place Lafayette pour assister à l'inauguration des officiers d'État de la Louisiane libre. La marine américaine était là. Les braves combattants qui ont soutenu Farragut aux Forts Jackson et St- Phillip's se sont réjouis ce jour-là du souvenir de leurs luttes pour arracher la Louisiane du pouvoir de la trahison. Des drapeaux de chaque nation ont flotté dans toutes les directions. Les bâtiments publics et privés arboraient les couleurs nationales. Les navires et les bateaux à vapeur du port étaient parés de vêtements de fête.

De la tribune circulaire, sur laquelle se tenaient les solennités de la journée, l'immense structure rayonnait sous la forme d'un demi-cercle, siége après siége s'élevant pas à pas, jusqu'à ce que plus de quinze mille sièges se forment. À la base de cela se trouvait l'orchestre de cinq cents interprètes, avec les cinquante forgerons qui gardaient le tempo sur leurs enclumes comme autant de vrais Vulcains. Devant et de chaque côté de l'estrade se trouvait une autre grande plate-forme, sur laquelle étaient assis des invités,

des étrangers distingués, des dignitaires civils et militaires. Nous sommes à court de mots pour transmettre au lecteur une juste conception de l'ampleur de cette structure. Nous ne pouvons pas non plus le faire autrement qu'en mentionnant qu'un demi-million de pieds de bois d'œuvre et une tonne de clous sont entrés dans sa construction.

Du centre du mât de drapeau, de longues guirlandes de pruche, de genévrier, de cèdre, de pin et d'autres conifères atteignent la circonférence, formant un couvert feuillu. Autour de la tribune centrale se trouvaient des couronnes à feuilles persistantes entourant les armoiries de plusieurs États, richement décorés de boucliers héraldiques. À l'avant, il y avait comme un voile, une longue file de drapeaux de signalisation, utilisés dans le service naval et la marine marchande.

Autour du cercle extérieur, cinquante canons se tenaient en batterie ; à partir de ceux-ci, des fils ont conduit à un instrument télégraphique sur le pupitre où le capitaine Chas. S. Buckley a présidé. Non seulement le capitaine Buckley a tiré le canon, mais avec le même instrument, il a sonné toutes les cloches de la ville qui étaient nécessaires pour rester à l'unisson avec la musique. Du centre de la scène, une grande bannière a été déployée avec les armoiries de la Louisiane richement arborées.

Chacune des entrées du parc était ornée de festons de conifères et, ensemble, les couleurs nationales étaient ornées de formes fantastiques.

Un immense amphithéâtre semi-circulaire a été élevé pour accueillir les nombreuses écoles, et les enfants ont commencé à arriver vers 9 heures, et à 10 heures, le vaste espace qui leur était consacré était complètement occupé par des visages gais et souriants. Devant les enfants était placée une plate-forme circulaire, pour le gouverneur et ceux qui devaient l'entourer. Du centre de cette plate-forme s'élevait un mât de drapeau portant le drapeau national et un anneau suspendu autour du mât à peu près en berne, duquel étaient tendues, en forme circulaire, des cordes entièrement recouvertes de conifères, l'autre extrémité des cordes était attachée aux arbres environnants. Ces cordes étaient abondamment décorées de nombreux drapeaux, de diverses descriptions et teintes.

ENTREE DU GOUVERNEUR ET DE LA SUITE

Le gouverneur et les officiers se sont réunis à l'hôtel de ville vers 10 heures et, à 10h45, se sont rendus sur la place en compagnie des distingués officiers militaires et autres.

MUSIQUE

Hail Columbia

Par huit mille écoliers.

LE SERMENT

Prononcé par les officiers

Le serment d'office a ensuite été prononcé par le gouverneur élu, en présence des juges de la Cour suprême, par l'hon. Juge Durell.

MUSIQUE

Star spangled banner (Bannière étoilée)

Par huit mille écoliers.

L'INAUGURAL

Adresse du Gouverneur Hahn

MUSIQUE

Chœur d'enclumes « Il trovatore »

Qui a été joué par l'ensemble du groupe, accompagné de 50 batteurs sur enclumes et de 50 pièces d'artillerie.

ADRESSE

Par Major général Banks

PRIÈRE

Par le révérend Mr. Horton

« Dieu Tout-Puissant, notre Créateur et notre Conservateur : Nous avons trop de choses à te remercier et trop à te demander en cette merveilleuse occasion. Les mots sont insuffisants pour exprimer la gratitude qui remplit nos cœurs, alors que nous regardons cette scène devant ces masses et devant l'œil du Dieu de l'Univers, éclairé par l'éclat de sa gloire.

Ô Dieu, nous te remercions pour ton amour abondant envers notre peuple ; que ta bonne providence s'étende sur cette grande nation. Nous te remercions d'avoir rendu notre nation grande et glorieuse parmi les nations de la terre. Nous te remercions pour tout le passé. Nous te remercions même pour le sang que tu nous as demandé ; parce que nous croyons que de ce baptême de sang, nous nous élèverons à une position plus élevée et plus sainte devant toi et parmi les nations de la terre.

Ô Dieu, nous te remercions pour les agréables auspices de cette occasion : que tu as permis de nous rendre les sourires les plus gracieux, car ici nous avons recréé la forme et l'empire de la loi sur cet État, avec toutes ses richesses et tous ces fertiles territoires, avec tous ses fils courageux et filles justes, pour honorer ton service à l'avenir.

Ô Dieu, nous te prions de permettre aux officiers qui ont été assermentés aujourd'hui de respecter fidèlement les obligations qu'ils ont contractées. Aide-les et dirige-les dans l'accomplissement fidèle de leurs devoirs respectifs, et que tes bénédictions reposent sur eux pendant qu'ils restent fidèles à leurs engagements.

Ô Dieu, nous te prions maintenant, au point culminant de ces exercices, de te transporter dans nos demeures, afin que ce jour ne soit qu'un symbole de cette gloire et de cette bénédiction, qui couronnera l'histoire de cet État revenu au bercail.

O Dieu, nous te remercions pour la clémence du souverain militaire qui a été nommé sur nous. Nous te remercions pour le gouvernement bienfaisant de celui qui a été nommé à notre place dans une position semi-militaire, dont le règne a été marqué de l'intégrité et du patriotisme.

Nous prions pour que ta bénédiction repose sur ces serviteurs, qui ont été chargés de la performance, et qui ont assumé la confiance qu'un peuple confiant a placée en eux.

Nous prions, en outre, que sous l'ombre du gouvernement qui peut être constitué, des institutions gratuites, l'éducation publique et la religion puissent prospérer pour tous les temps futurs, jusqu'à la venue du Royaume de notre Seigneur Jésus-Christ, avec toute sa puissance et sa gloire, dans cette belle terre que tu as donnée à notre pays commun.

Que ta bénédiction la plus riche repose sur ceux dont le travail est de former l'esprit de ces enfants, et sur les petits, dont les voix nous ont donné les hymnes nationaux en cette occasion.

Que vos bénédictions descendent sur l'Exécutif de ces États-Unis dans l'accomplissement des lourds devoirs inhérents à sa charge. Dans un an, nous renouvellerons, alors que nous serons de nouveau appelés à placer une personne à la plus haute position d'autorité et de pouvoir, comme le don d'un peuple libre, témoin d'une destruction complète et définitive de la rébellion dans chaque État. Que le peuple tout entier de la nation puisse sentir qu'en tant que nation, nous serons un, et inséparables à travers tous les temps.

Nous te le demandons au nom de ton cher Fils, à qui, avec l'Esprit, nous attribuons tout honneur et toute puissance, pour l'éternité, amen ».

Chapitre XII : La convention constitutionnelle de Louisiane de 1864

Trois choses étaient évidentes pour les esprits réfléchis qui s'intéressaient aux affaires politiques de la Louisiane en 1864. Que le mouvement révolutionnaire progressait pas à pas vers la restauration complète des droits de l'humanité souffrante ; qu'elle a battu la tyrannie et cette aristocratie issue de l'esclavage despotique, et que l'émancipation sociale et politique révélée par les événements donnerait à tous le pouvoir de parler et d'agir, selon les droits qui émanent de la vraie liberté. C'était une révolution de droit - une révolution d'idées - une révolution de faits. La forme de l'esclavage n'était plus visible, mais elle avait laissé ses empreintes sur la Constitution de l'État et le code noir était comme un voile sanglant dessus, une honte pour la nation et son gouvernement.

Le 28 mars 1864, une élection eut lieu et les délégués furent nommés à une convention qui devait se tenir pour la révision et l'amendement de la constitution de l'État. Le 1er avril, la convention s'est réunie au Liberty Hall. Beaucoup a été dit et écrit contre les membres de cette convention. Il y avait des hommes corrompus dans cette assemblée. Il y avait un Judas parmi les douze apôtres ; il y avait un Arnold parmi nos patriotes révolutionnaires ; un Davis dans nos conseils nationaux, un Johnson parmi les présidents de notre République, et il y avait des traîtres et des conspirateurs dans cette convention. Ses objectifs étaient de modifier la Constitution et d'abolir le nom de l'esclavage en Louisiane. Ces actes ont été consommés le 11 mai 1864. Il y a deux noms liés à cette convention, dont il sera bon de se souvenir, car les événements futurs les présentent dans un contraste étrange. Le juge Howell a d'abord agité la question de l'esclavage. Il a déclaré :

« Je n'ai jusqu'à présent pas troublé cette convention en tentant de prononcer un discours ni présenté de proposition ; mais je pense qu'il est temps de se mettre au travail. Dans ce but, je propose la résolution suivante :

1. Il est résolu, qu'un comité de membres soit nommé par le président de la présente convention, auquel sera soumis le sujet de l'émancipation immédiate et permanente de l'esclavage dans l'État de Louisiane, avec instruction de faire rapport dès que possible des ordonnances et dispositions y relatives, à incorporer dans la Constitution de cet État ».

Lorsque le vote a été demandé sur les amendements à la Constitution, le juge Abell a déclaré :

« Je considère que c'est l'une des choses les plus tyranniques que j'ai jamais vues. Au nom du peuple de Louisiane, je vote non ».

Comme le juge Abell est quelque peu visible dans l'histoire de la Louisiane, il serait peut-être bon de retracer certaines de ses positions dans la Convention de 1864. Le 2 mai, il a dit pour défendre l'esclavage,

« C'est à la fois une institution biblique et historique, et elle ne devrait pas être abolie. Elle ne fait que sommeiller et ne sera ravivée que lorsque le peuple le voudra et sera libéré du droit militaire ».

Le même jour, il s'est opposé à l'éducation des enfants de couleur.

Le 4 mai, dans une longue discussion, il a tenté de prouver le droit de détenir des hommes comme propriété. Il a déclaré :

« L'idée d'arracher des biens d'une valeur de 900 millions de dollars aux détenteurs d'esclaves - les revenus honnêtes du peuple de Louisiane - était un tort qu'il combattrait en toutes occasions ».

Ainsi, il a travaillé dans cette Convention pour canaliser ses doctrines infâmes contre la liberté, l'égalité et l'éducation, préfigurant son futur cours meurtrier. Les amis de la liberté progressiste dans cette Convention ont méprisé les agressions du juge Abell contre la cause de la liberté, comme la majorité du Congrès a méprisé les arguments futiles d'un Davis ou d'un Saulsbury, qui se sont opposés à l'amendement constitutionnel au Sénat des États-Unis.

Une partie mouvementée et intéressante de la vie du Dr Dostie est associée à la Convention de Louisiane de 1864. Du premier jour de la réunion jusqu'à sa clôture, il a observé les délibérations avec un intérêt intense. Dans chaque débat important, il pouvait être vu à Liberty Hall, observant les mouvements avec un visage pâle et réfléchi, son front intellectuel clignotant d'émotion et son œil pénétrant éclairé par un feu patriotique, alors qu'il notait la marche en avant des principes de la liberté dans les délibérations de son État d'adoption.

Dans le procès-verbal officiel de la Convention de 1864, nous trouvons cette relique intéressante.

M. Abell a soulevé une question de privilège et a déclaré qu'il avait reçu une communication d'un caractère extraordinaire et, estimant qu'il s'agissait d'une atteinte au privilège, il a souhaité la soumettre à la Convention et a demandé à cette fin qu'elle puisse être lue par le Secrétaire :

« Confidentiel, Nouvelle Orléans, le 15 juillet 1864.

E. Abell, Esq.,

Cher Monsieur : Je nourris une si forte aversion pour l'incorporation dans la « loi organique » des mots « blanc », « noir » et « couleur », que je me permets, par cette note confidentielle (accompagnée d'une proposition d'avenant), de vous demander d'envisager l'opportunité de modifier le langage de certaines parties de la nouvelle Constitution, afin de s'harmoniser avec le principe contenu dans cette « proposition d'avenant ». De nombreux membres de la Convention ont eu la gentillesse de dire au gouverneur et à moi-même qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour effacer les paroles odieuses des lois sur la milice et l'éducation, avant que la question de l'adoption finale, dans son ensemble, ne se pose.

Très respectueusement vôtre,

A. P. Dostie ».

Cette « lettre extraordinaire » était sans aucun doute une chose criminelle aux yeux du juge Abell, et sa colère, face à la philanthropie de Dostie, a été conservée pour une action future.

Chapitre XIII : Dostie, comme Vérificateur d'État

La fonction de Vérificateur d'État était, pour le Dr Dostie, étrangère à ses anciennes habitudes. Mais après une première réticence, il est entré dans ses tâches avec une énergie caractéristique. Aucun homme n'a jamais ressenti la responsabilité des affaires officielles plus que le Dr Dostie. Il a toujours défendu ses plans pour le bien public sur la base de la justice et de l'économie, ce qui lui a parfois attiré les dénonciations de ceux qui étaient égoïstement intéressés, qui l'ont accusé de garder le bien commun plus soigneusement que sa position ne l'exigeait.

En tant que Vérificateur d'État, il a surveillé et dénoncé avec vigilance les abus qu'il estimait, de quelque manière, relever de ses fonctions officielles. Dans ses relations officielles, il se heurtait parfois aux membres de la Convention et de l'Assemblée législative. Dans ces discussions, il a toujours maintenu une fermeté respectueuse, ne cédant jamais à des mesures de conciliation ou à des menaces bruyantes à moins d'être convaincu d'erreur.

Le Dr Dostie a déclaré: « En ma qualité officielle, je dois être autorisé à agir conformément à mes convictions ». La correspondance suivante illustre le sentiment ci-dessus :

« Nouvelle-Orléans, le 12 novembre 1864

Honorable B. L. Lynch, Procureur général de La Louisiane,

Monsieur: J'attire respectueusement votre attention sur les faits suivants et je demande votre avis juridique sur la question dans les meilleurs délais : M. P. E. Marrioneaux a été élu le 5 septembre pour représenter la paroisse d'Iberville à la Chambre des représentants, maintenant en session, mais a refusé de prendre place. Le 31 octobre, une élection a été organisée pour combler le siège laissé vacant par cette déclinaison et M. P. L. Dufresne a été élu. Il a pris place à la Chambre et a prêté serment le 2 novembre.

La Chambre a adopté la résolution suivante :

' Qu'il soit résolu, que ledit P. L. Dufresne, membre élu de la paroisse d'Iberville, puisse siéger, et il a droit au même per diem et kilométrage permis aux autres membres de la Chambre, à partir du 3 octobre 1864.'

Un mandat, dans la forme habituelle, signé par le Président de la Chambre et Président du Comité des Finances, m'a été acheminé pour le paiement de M. Dufresne conformément à la résolution ci-dessus.

L'action de la Chambre est-elle conforme au droit constitutionnel de l'État ? N'est-ce pas franchement inconstitutionnel ? Dans l'affirmative, ai-je le droit, et n'est-il pas de mon devoir, en tant que vérificateur, de refuser de payer, sauf depuis la date de son élection ? Ne violerais-je pas mon serment d'office en payant de l'argent du Trésor public pour des services qui n'ont jamais été rendus, et selon les indemnités journalières d'un officier qui n'existait pas, même si j'avais la sanction de la Chambre à cet effet.

L'article 32 de la nouvelle Constitution dispose : ' Les membres de l'Assemblée générale reçoivent du Trésor public une compensation pour leurs services, qui est de huit dollars par jour pendant leur présence, pour aller et revenir des sessions de leurs Chambres respectives. L'indemnité peut être augmentée ou diminuée par la loi, mais aucune modification ne prendra effet pendant la période de service des membres de la Chambre des représentants, par qui cette modification aura été effectuée '. Par cet article de la Constitution, il semble clair qu'il ne peut être payé du 3 au 31 octobre, mais seulement du 2 novembre au 12 inclusivement, le temps de l'adhésion effective.

Il ne s'agit pas ici de don pour soulagement ou charité (la Chambre a incontestablement le droit de faire des crédits à de telles fins), mais pour des indemnités journalières comme le stipule expressément la résolution.

En espérant que je serai honoré de votre opinion sur cette question importante dès que possible, je suis très

Respectueusement vôtre,

A. P. Dostie, vérificateur »

« Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1864

Honorable A. P. Dostie, Vérificateur des comptes publics de Louisiane

Monsieur : La résolution de la Chambre des représentants relative au per diem de l'hon. P. L. Dufresne, est une violation flagrante de la Constitution de l'État de Louisiane, et vous avez pleinement raison de refuser d'exécuter le mandat qui vous a été délivré en vertu de cette résolution.

Les membres de l'Assemblée générale, ' dit l'article 32 de la Constitution, ' recevront du Trésor public une compensation pour leurs services, qui sera de huit dollars par jour, pendant leur présence, pour aller et revenir des sessions de leurs Chambres respectives

« Je ne saurais vous conseiller de contrôler au-delà des limites fixées par la Constitution ».

Très respectueusement, votre humble serviteur,

B. L. Lynch, Procureur général »

Ce qui suit est une lettre écrite par le vérificateur au Sénat, après avoir rédigé des résolutions de mise en accusation contre le Dr Dostie pour avoir refusé de vérifier certaines réclamations.

« Nouvelle-Orléans, le 20 novembre 1864

À l'honorable législature de la Louisiane,

L'article 32d de la Constitution stipule: ' Les membres de l'Assemblée générale recevront du Trésor public, à titre de compensation pour leurs services, etc. '. Si cela peut être montré au vérificateur des comptes, à qui il incombe de contrôler, ajuster et régler toutes les réclamations contre l'État, conformément à la Constitution et aux lois, que le sénateur était membre de l'Assemblée générale depuis le 3 octobre et a rendu des services, alors il deviendra du devoir du Vérificateur d'exécuter son mandat en approuvant le paiement de ces services à partir de cette date ; mais si, après enquête sur la réclamation, il devait être constaté qu'il n'était pas membre et n'avait rendu aucun service jusqu'au 24 octobre, alors le Vérificateur, en effectuant ce paiement, serait en violation de son serment d'office, perdrait son lien avec l'État et s'exposerait à une amende et à une peine d'emprisonnement.

Cependant, votre résolution ne prétend pas que l'honorable député était membre à l'époque en question, et comme je l'ai montré ci-dessus, il n'était officier de l'État que depuis le 24 octobre, il n'a donc pas légalement le droit à la compensation pour les services antérieurs à cette date.

Il ne peut être porté plainte, en justice, à l'État pour l'adoption de telles règles, ni au vérificateur pour avoir protégé le Trésor public contre des demandes illégales. Si l'État ne corrige pas, par l'intermédiaire de ses officiers, des erreurs de cette nature, ses pertes sont parfois très graves et sa capacité à maintenir son crédit diminue sensiblement.

Pour ces raisons, je dois respectueusement refuser d'exécuter un mandat conformément à votre résolution. Honorables sénateurs. Je désire dire en conclusion que cette décision découle d'une conviction consciencieuse du devoir et non d'une opposition à votre honorable organisme ou d'une obstruction aux rouages de la législation. Mon histoire dans les affaires publiques de l'État établit sans aucun doute mon amour et ma vénération pour le nouveau gouvernement de la Louisiane, et que mes prières sont ferventes et continues pour le progrès, la prospérité et la permanence du gouvernement en vertu de la Constitution de 1864.

Permettez-moi de prier pour que si vous, dans votre sagesse supérieure, êtes en désaccord avec mes vues sur le droit et le devoir, que vous me jugerez néanmoins honnête et consciencieux, et sans intention de faire preuve de mépris ou de discourtoisie envers la dignité de votre instance.

Je suis votre très respectueux,

A. P. Dostie, Vérificateur »

La position prise par le Vérificateur d'État vigilant a été jugée correcte et un abus, complètement illégal, a été évité.

Chapitre XIV : Dostie et Durant

Les noms de Durant et Dostie sont intimement liés à l'histoire politique de la Louisiane pendant la rébellion. Tous deux étaient originaires de l'État de New York. Les deux étaient des hommes autodidactes. Dostie, dans sa jeunesse, était un ami de la liberté et a toujours maintenu ses principes généraux, qui ont toujours agi comme un moteur et un guide tout au long de sa vie mouvementée. Durant, dans sa jeunesse, a embrassé les doctrines de l'esclavage et est devenu un esclavagiste influent. Dostie était par nature impulsif, généreux et intrépide. Durant était délibéré, politique et lâche. Dostie était par nature un démocrate du peuple. Durant était un aristocrate - se tenant au-dessus des masses. Dostie attirait le cœur de ses amis vers lui par un magnétisme qui émanait de son âme honnête et sérieuse. Durant repoussait par sa manière froide et étudiée. Dostie était un patriote, Durant un politicien. L'ambition n'était qu'une considération secondaire pour Dostie. « Mourons de la terre, si par notre mort l'égalité des droits et la justice universelle sont ainsi promues », étaient les mots de Dostie. « Mes intérêts d'esclaves ne doivent pas être troublés par le gouvernement américain », a déclaré Durant. Oui, et plus encore ! Dans chaque acte public, même jusqu'à l'année mouvementée de 1864, il a exprimé le sentiment : « Aucun gouvernement républicain ne doit être établi en Louisiane, où ma renommée n'est pas visible et mon ambition n'est pas satisfaite ».

Le président Lincoln et ses actes exécutifs concernant la Louisiane, et le gouvernement de l'État libre établi en 1864, étaient chers au cœur épris de liberté de Dostie, qui considérait les propos de Durant comme des sacrilèges.

La correspondance suivante, écrite par Durant, n'est pas inintéressante, car liée à l'histoire de La Nouvelle-Orléans en 1864.

« New York, le 26 juillet 1864

Honorable Henry Winter Davis, Baltimore, Maryland :

Cher Monsieur - Les amis de la liberté en Louisiane, contrecarrés dans leurs efforts par le pouvoir exécutif à Washington, avaient placé leurs espoirs dans le projet de loi nous garantissant une forme de gouvernement républicain, que vous avez signalé à la Chambre des représentants et qui a obtenu une approbation catégorique là-bas et dans la branche coordonnée du Congrès. Nous avons observé son progrès avec inquiétude, car nous pensions qu'il nous soulagerait de l'incapacité et, comme plusieurs le faisaient croire, de l'infidélité à la liberté qui avaient été les caractéristiques essentielles de l'Exécutif dans notre État. C'est donc avec la plus profonde mortification que nous nous retrouvons avec le seul pouvoir constitutionnel pour protéger les hommes loyaux, vaincus par la volonté du pouvoir exécutif, qui cherche à perpétuer en Louisiane toute cette incapacité et cet égoïsme qui sont détestables aux yeux des citoyens.

L'exécutif n'est pas préparé à ce que les constitutions de l'État libre, déjà adoptées et installées en Arkansas et en Louisiane, soient annulées, après avoir été maintenues pour rien, etc.

Quant à l'affirmation selon laquelle une constitution de l'État libre a été adoptée en Louisiane, l'exécutif est tombé dans une grave erreur. Aucune constitution d'État

libre n'avait été adoptée ou installée le 8 juillet - ni même - dans le fragment de Louisiane détenu par les forces militaires des États-Unis.

Le 24 décembre 1863, l'exécutif, dans une lettre adressée au général de division commandant le département du Golfe, a fait de cet officier le « capitaine ».

M. Hahn a été nommé gouverneur à La Nouvelle-Orléans le 4 mars 1864 et le 15 de ce mois, il lui a été adressé la lettre suivante :

‘ Manoir de l'Exécutif,

Washington, le 15 mars 1864

Son Excellence, Michael Hahn, Gouverneur de la Louisiane,

Jusqu'à nouvel ordre, vous êtes investi des pouvoirs exercés jusqu'à présent par le gouverneur militaire de la Louisiane.

Sincèrement vôtre, Abraham Lincoln ‘,

La missive mérite d'être remarquée. Elle est signée par le titulaire du bureau exécutif, mais pas en tant que président. Elle n'est pas contresignée par le secrétaire d'État; et elle ne porte pas le sceau du gouvernement. Ce n'est pas un document officiel. Pourtant, en fait, il nomme un officier - gouverneur militaire d'un État - inconnu de la Constitution et des lois des États-Unis.

La soi-disant Convention constitutionnelle qui siège actuellement à La Nouvelle-Orléans a été élue sous la même autorité usurpée et témoigne de la même aversion que le gouverneur pour ce principe qui, en Louisiane, peut à lui seul « établir la justice et assurer la tranquillité domestique » - l'égalité de tous les hommes devant la loi - l'incapacité à reconnaître ce qui est, en effet, un défaut dans votre projet de loi, non souligné par le pouvoir exécutif. Les travaux de cette Convention, tous les amis de la liberté en Louisiane, ont bon espoir et confiance, qu'ils seront rejetés par le Congrès, comme émanant d'une usurpation de pouvoir par l'Exécutif, quelles que soient ses dispositions.

Les journalistes, les politiciens et les hommes publics de notre pays ont deux sortes d'opinions, l'un pour leur usage privé, auquel ils croient, l'autre pour les déclarations publiques, de sorte que ce qui semble être l'opinion publique ne peut pas être considéré comme l'opinion du public. Si cela ne cesse pas, la cause de la liberté est en danger. Nos hommes de tête regardent trop la loi et le peuple :

‘ Très bien, ils rient, avec une joie contrefaite. Toutes ses blagues, et il en a beaucoup ‘.

mais en secret, ils déplorent la calamité d'un choix qu'ils n'osent pas répudier, par la crainte infondée que l'opposition assure le succès d'un candidat anti-national. Aucune nation ne votera sa propre destruction, bien que la catastrophe puisse être déjà accomplie en votant pour des hommes incompetents.

Il ne peut y avoir de divergence d'opinions quant à la conduite de l'exécutif pour étouffer votre projet de loi, prolongeant ainsi le gouvernement arbitraire sur les loyaux habitants de la Louisiane contre la volonté de la nation ; et l'on espère sincèrement que le pouvoir exécutif pourra encore faire comprendre que les représentants du peuple sont le seul pouvoir compétent pour organiser le gouvernement civil dans les districts insurrectionnels.

Je suis, avec beaucoup de respect, votre obéissant serviteur,

Thomas, J. Durant ».

« Nouvelle-Orléans, le 29 décembre 1864

Honorable Henry L. Dawes, Président du Comité des élections, Chambre des représentants, Washington, D. C. :

Cher Monsieur : Je vois dans les journaux que la délégation du Congrès de la Louisiane a été accueillie par une protestation de trente et un citoyens de la Louisiane sous la direction de Thomas J. Durant.

L'esprit amical que vous avez manifesté envers les hommes de l'Union de la Louisiane dans vos efforts couronnés de succès pour l'admission de ses représentants au Congrès en février 1863, et la position officielle importante que vous occupez en ce qui concerne des questions de ce genre, m'amènent à m'adresser rapidement à vous et à vous faire quelques remarques en vue de vous éclairer sur les antécédents politiques de Durant.

Les efforts insidieux de cet homme pour contrecarrer et vaincre la restauration de la Louisiane dans l'Union, font qu'il est tout à fait approprié, sinon nécessaire, de tenir compte de ses actions. Il semble avoir la réputation à l'étranger d'être identifié avec le mouvement de l'État libre et ici d'avoir fait croire à de nombreux citoyens d'autres États, y compris des membres du Congrès, qu'il était le Magnus Apollo de notre cause.

Pendant le règne de la Confédération¹⁵ dans cette ville, il fut l'un de ses adhérents les plus obéissants. Il s'est conformé aux exigences pour les membres du barreau et est entré comme l'un de premiers pratiquants et les plus actifs de la « Cour de district des États confédérés ». Ce faisant, il s'est montré beaucoup plus empressé qu'après l'arrivée de la flotte de l'Union lorsqu'il a refusé d'exercer sa profession pendant environ six mois en raison de l'obligation de prêter serment.

Voici un exemple de la pratique de Durant au sein du soi-disant « tribunal de district des États confédérés », qui peut être vu de sa propre main à la Cour des États-Unis d'Amérique :

' John L. Manning, & c, contre Romanta Tillotson. - Au tribunal de district des États confédérés du district de Louisiane.

¹⁵ Confédération des États sécessionnistes.

Et maintenant, dans cette honorable Cour, par un conseil, Romanta Tillotson, le défendeur, plaide une exception impérative à la compétence de la Cour, et pour cause d'exception, il montre que cette action est intentée par et au nom de personnes qui sont toutes citoyens de l'État de Caroline du Sud, et que le défendeur est un citoyen de l'État de Louisiane, et que cette Cour n'a aucun pouvoir ni compétence en vertu de la Constitution et des lois des États confédérés pour entendre cette cause. C'est pourquoi l'intimé prie pour que cette exception soit maintenue et que la requête du demandeur soit rejetée.

Signé : Durant et Hornor, pour le défendant et Singleton et Slack, avocats

Bureau du greffier, District Est de la Louisiane

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme de l'original au dossier dans ce bureau.

F.B. Vinot, greffier adjoint ' ».

(Lettre écrite par A. P. Dostie) :

« Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1864

Lorsque le cœur du peuple de l'Union de La Nouvelle-Orléans s'est réjoui de l'arrivée des forces de l'Union, qui parmi les citoyens, est sorti avec la joie et la bienvenue aux lèvres ? Était-ce Thomas J. Durant ? Non ! Il a été invité à assister à la première réunion de l'Union, au *Polar Star Hall*. Il l'a fait. Lorsque la formation d'une Association de l'Union a été proposée, il y a résisté. Il a dit : « Ce n'était pas le moment pour une telle organisation, alors que nos fils et nos frères étaient sur le champ de bataille. Que le résultat de Corinthe n'était pas encore connu ; qu'il incombeait aux habitants de La Nouvelle-Orléans d'attendre les résultats ; que Butler attirait les nègres à la douane et les protégeait de l'autorité de leurs maîtres, et qu'il était préférable de savoir d'abord si nos droits à notre propriété devaient être respectés ou violés ». Lorsque l'Assemblée a procédé à l'organisation de la première Association de l'Union, Durant se retira.

Cet homme se pose comme une sorte de modèle sur la question de l'esclavage ; en fait, sa sorte de profession « je suis plus saint que toi » sur tout ce qui concerne les personnes de couleur - son refus de donner du crédit au mouvement de l'État libre pour ce qu'il a fait pour leur cause oblige à analyser minutieusement ses antécédents sur cette question. Je ne devrais pas le faire pour son injustice. Loin de moi l'idée de remettre en question le passé d'un homme qui travaille patriotiquement pour l'avenir de notre pays.

Que Durant n'ait pas été étranger au système d'esclavage, le document suivant, qui peut être vu au bureau de transport de cette ville, le montre :

' Neuvième jour de mai 1851 - Vente des esclaves de la veuve de Peter Cenas à Thomas J. Durant. Par acte passé devant W. Christy, notaire public, en date du 28 octobre 1845, Pauline Maria St-Jean, veuve de feu Peter Censas, défunt de cette

ville, décédée, a vendu à Thomas J. Durant, également de cette ville, les esclaves nommés suivants, à savoir : Rosanna, une noire âgée d'environ vingt-neuf ans, et ses trois enfants, à savoir: Elizabeth, âgée d'environ sept ans, Tyler, âgée d'environ trois ans, et Sally, une enfant en bas âge, âgé d'environ six mois - tous noirs '.

Cette vente a été conclue pour la somme de huit cents dollars (800 \$), pour laquelle ledit acheteur a fourni son billet portant intérêt de huit pour cent depuis sa date jusqu'au paiement final, tiré en faveur dudit vendeur, en date du 28 octobre 1845.

Nouvelle-Orléans, le 9 mai 1851, Bernard Marigny, registraire '.

L'une des premières propositions notables qu'il a faites en tant qu'homme de l'Union a été de restaurer la Louisiane dans l'Union par une Convention. Il a prononcé plusieurs discours en faveur d'une restauration immédiate par cette méthode, et après des efforts sérieux et persévérants, il a réussi à convaincre l'une des associations de l'Union. Ceux qui s'opposent à lui, croient en ses vues, mais les jugent prématurés. C'était en février 1863. Il continua d'agiter la question dans le district ou les clubs locaux. Il est devenu procureur général sous l'autorité militaire du gouverneur Shepley et a mis en place un système d'enregistrement des électeurs des paroisses de la ville et du pays. Il avait nommé des registraires dans toutes les paroisses. Il a dressé un plan de Convention basé sur la race blanche, composé de cent cinquante membres répartis entre les paroisses de manière presque identique à celles de 1864. Il était entendu que Durant était le promoteur actif du schéma d'une Convention, puisque le gouverneur Shepley, qui en était mandaté, a toujours trouvé un motif pour la retarder. Son penchant pour le retard l'a conduit à tout laisser entre les mains de Durant ; ce dernier en était très content. Mais une certaine lettre a été reçue du président Lincoln, qui, mécontent des retards de Shepley, a tout remis entre les mains du général de division Banks.

Ce fut le début de l'hostilité de Durant envers le plan qui a pourtant été substantiellement suivi dans la restauration de la Louisiane. Avant cette époque, il y avait, selon ses propres discours, suffisamment de territoire et de population pour justifier une telle procédure. Retirer la chose des mains de Shepley, c'était la retirer des mains de Durant. Bien que toutes les propositions et tous les plans de Durant aient été conservés substantiellement, voire presque identiques, ses opinions ont subi un changement radical. Qu'est-ce qui a provoqué ce changement « dans l'esprit de ses rêves » ? Déception et ambition. Il ne pouvait pas régner en tant que « maître », il s'est donc efforcé de la ruiner.

Dans sa lettre à H. Winter Davis, il dit:

' Aucune Constitution d'État libre n'avait été adoptée ou installée le 8 juillet dans le fragment de Louisiane détenu par les forces militaires des États-Unis '. Le 11 mai, la Convention, représentant les deux tiers de la population totale de l'État, avait adopté l'ordonnance d'émancipation. Quarante-vingt-cinq membres de la Convention étaient présents et ont voté sur la grande question. Sur ce nombre, soixante-douze ont voté en faveur de l'ordonnance, déclarant l'esclavage à jamais aboli et interdit dans tout l'État, et empêchant la Législature de faire des lois reconnaissant le droit d'avoir des humains en propriété, et proclamant que tous les enfants, âgés de six à dix-huit

ans, doivent être éduqués par des écoles publiques gratuites ; en outre, que tous les hommes valides de l'État doivent être armés et disciplinés pour leur défense, et que l'homme noir peut jouir de tous les droits de citoyenneté. Ne sont-ce pas des bijoux de la liberté ? Avec ces précieux bijoux, la Constitution a été adoptée dans le cœur du peuple. La forme ou la cérémonie de ratification n'a pas été respectée ; mais M. Durant, de par sa connaissance de la loyauté de ses concitoyens, ne pouvait-il guère savoir qu'elle serait ratifiée par une immense majorité ? Et s'il était imprégné de ce patriotisme et de l'amour de la liberté que ses discours éloquentes et ses moments généreux dépeignent, il s'empresserait de remercier ceux qui se tenaient à la barre du navire quand il était dans la cale en essayant de le saborder et de le couler.

Durant a participé à l'élection des officiers d'État en février 1864 ; il était président d'un comité qui a mené la campagne pour un ensemble de candidats, sur une liste ; il a fait de nombreuses publications et discours, et son partenaire, Chas. W. Horner, qui « certifie » maintenant la protestation, s'est présenté devant les personnes sur la liste de Durant en tant que candidat au poste de procureur général ! La liste de Durant n'a obtenu qu'un sixième environ de l'ensemble des suffrages exprimés. Constatant la faiblesse de son parti et abandonnant tout espoir de retour à la Convention constitutionnelle, il est soudainement parvenu à la conclusion qu'il ne serait pas candidat, ' car l'ensemble du processus était irrégulier ' ! Cependant, son partenaire a de nouveau été candidat et a de nouveau échoué. Si Durant ou son partenaire avait été élu, il est juste de supposer que nous n'aurions eu à subir aucun de leurs efforts pour retarder le grand mouvement de l'État libre en Louisiane. Et si le président, conformément à ses souhaits, avait ordonné au général Butler de respecter le droit d'avoir des esclaves, Durant n'aurait pas cherché dans sa lettre publiée à H. Winter Davis, à ridiculiser notre glorieux Lincoln.

J'ai écrit davantage dans un esprit de tristesse que de colère. Mon but n'a en rien été de dépeindre un portrait par malveillance ; mais j'ai estimé qu'il était de mon devoir, en bon citoyen, de démasquer la conduite de celui qui a cherché injustement et sans pudeur à se présenter devant le pays comme le seul homme cohérent de l'Union et de l'État libre de la Louisiane, et qui a plutôt cherché à nuire à la glorieuse cause de loyauté et de la restauration, en vertu de notre nouvelle Constitution.

Cordialement, je suis, très respectueusement vôtre,

A. P. Dostie »

Le 2 janvier 1865, Thomas J. Durant écrivait au rédacteur en chef du *Anti-Slavery Standard* :

« Les citoyens élus pour occuper les bureaux de l'État en Louisiane n'ont aucune confiance dans l'administration civile et la déclarent impuissante à punir les contrevenants.

Il y a quelque temps, un certain Michael Gleason, un homme blanc, a été jugé devant un tribunal et un jury de cette ville, sur un acte d'accusation pour le meurtre d'un garçon noir, par mécontentement et sans la moindre provocation, le jetant dans le Mississippi, à partir d'un bateau à vapeur accosté à la digue, provoquant ainsi sa mort par noyade. Quatre témoins oculaires, tous d'origine africaine, ont témoigné de

ce crime horrible ; l'accusé ne disposait d'aucune défense valable, mais il a tout de suite été acquitté par le jury. Le procureur général B. L. Lynch, élu le 22 février 1864, en même temps que M. Hahn, le gouverneur, avait, sous le même ordre militaire du major général commandant le département du Golfe, poursuivi cette affaire avec un zèle honorable pour la cause de la justice publique.

En commentant par la suite ce résultat déplorable, M. Lynch a déclaré: « Je n'ai épargné aucune peine, j'ai recouru à tous les moyens légitimes en mon pouvoir pour réussir à imposer au meurtrier la punition amplement due à son crime effroyable. J'ai échoué ! Et pourquoi ai-je échoué ? C'était, à mon avis, à cause de la couleur du pauvre jeune homme assassiné ! C'était à cause du teint des quatre témoins, que le jury a feint ne pas croire. Le verdict horrible des douze hommes est à glacer le sang. Eux qui ont juré qu'ils feraient justice, et qui, en fait, ont décidé lundi dernier, devant le tribunal de première instance de La Nouvelle-Orléans, que les personnes de couleur n'étaient pas protégées par la loi pour lesquelles ils se sont vaillamment battus sur les champs de bataille de la rébellion.

Cet exemple patent de la condition à laquelle, sous ce gouvernement étatique anormal, les citoyens d'ascendance africaine sont réduits devrait attirer l'attention des amis de la liberté dans toute la nation. Si l'homme de couleur doit donc être laissé au despotisme des dirigeants qui n'ont aucune sympathie pour lui, quel piège et quelle illusion renferment le prétendu don de la liberté ? ».

Les communications suivantes prouvent que l'injustice envers l'homme de couleur n'était pas la faute des fonctionnaires de l'État de Louisiane en 1864.

« Bureau du surintendant du travail nègre, Département du Sud, Nouvelle-Orléans, 17 juin 1864.

Charles Leumont, registraire du 2^e et 3^e district

Monsieur : Afin de déterminer le statut juridique exact de la population de couleur de cette ville, en particulier de ceux qui, avant l'arrivée de l'armée américaine, étaient des esclaves, j'ai l'honneur de solliciter respectueusement une réponse aux questions suivantes :

- 1- Considérez-vous les lois de l'État relatives à l'esclavage en vigueur à l'heure actuelle ?
- 2- Les nègres peuvent-ils recevoir la même justice que les Blancs sans référence à leur condition sociale avant la guerre devant le tribunal de votre juridiction ?

J'ai l'honneur d'être,

Très respectueusement votre humble serviteur,

Geo. H. Hanks, Colonel et surintendant du travail nègre »

Le registraire, au lieu d'un avis juridique en réponse, a envoyé la note suivante au procureur général Lynch :

« Bureau du registraire, 2^e district
Nouvelle-Orléans,
Le 17 juin 1864

À B. L. Lynch, Procureur général

Monsieur : La communication qui m'a été adressée par le colonel Hanks a été reçue ce jour et vous est respectueusement renvoyée pour réponse.

Respectueusement vôtre,
Chas. Laumont,
Bureau du registraire 2^e et 3^e districts »

L'extrait suivant est tiré de l'avis officiel du procureur général B. L. Lynch, rendu le 18 juin 1864, en réponse à la communication du colonel Hanks:

« Le 22 septembre 1862, une proclamation a été publiée par le président des États-Unis, stipulant que ' le 1^{er} janvier de l'an de grâce mil huit cent soixante-trois, toutes les personnes détenues en tant qu'esclaves à l'intérieur de tout État, ou partie désignée d'un État, le peuple dont il s'agit fut-il alors être en rébellion contre les États-Unis, devrait alors, à partir de là et être à jamais libre '.

En outre, le président a annoncé que, le 1^{er} janvier 1863, il désignerait, par proclamation, les États et parties d'États, le cas échéant, dans lesquels le peuple qui s'y trouverait, respectivement, serait alors en rébellion contre les États-Unis.

Le président, le premier janvier 1863, a donc publié sa proclamation, déclarant que l'État de Louisiane était l'un des États alors en rébellion, et a proclamé que toutes les personnes détenues comme esclaves dans cet État, à l'exception de celles dans certaines paroisses, étaient et devaient désormais être libres.

Les paroisses exemptées de l'application de la Proclamation d'émancipation étaient les suivantes: Saint-Bernard, Plaquemines, Jefferson, Saint-Jean, Saint-Charles, Saint-Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne, la Fourche, Sainte-Marie, Saint-Martin et Orléans, à l'exception des paroisses, ont été laissées dans l'état comme si la proclamation n'avait pas été publiée.

Le 11 janvier 1864, le général de division Banks publia une proclamation abolissant l'esclavage dans les treize paroisses susmentionnées, exemptées dans la proclamation présidentielle. Cette proclamation n'a pas été désapprouvée et a peut-être été suggérée par le président Lincoln.

Le gouvernement actuel de l'État a été réorganisé en vertu de la constitution et des lois de la Louisiane, sauf dans la mesure où ladite constitution et les lois reconnaissent, réglementent ou se rapportent à l'esclavage, ce qui est incompatible avec l'état actuel des affaires publiques; et sont manifestement inapplicables à toute catégorie de personnes existant dans ses limites, et par conséquent ont été suspendues et déclarées inopérantes et nulles.

Il n'est pas nécessaire de chercher à savoir si le président et son subordonné, le général Banks, dans leur action, étaient justifiés par la constitution des États-Unis

en cas de nécessité militaire. Je crois qu'ils étaient constitutionnellement habilités à publier et à appliquer les proclamations susmentionnées. Quoi qu'il en soit, cependant, vous et moi, et des citoyens fidèles de la Louisiane avons juré de soutenir ces proclamations et de les respecter tant qu'elles ne sont pas déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême de la nation.

Je suis donc d'avis que tous les nègres et toutes les personnes de couleur de l'État de la Louisiane sont libres en droit ; que tous les nègres et les personnes de couleur en Louisiane, dans les frontières fédérales sont libres en droit et de fait. Je pense qu'ils ont légalement le droit de déposer en tant que témoins devant les tribunaux, pour et contre les personnes blanches, ainsi que les uns contre les autres ; qu'ils peuvent poursuivre et être poursuivis dans tous les cas ; qu'ils ont droit à un procès devant jury, au bref d'Habeas Corpus ; en bref, qu'ils se tiennent sur le même pied d'égalité devant la loi que les 'étrangers blancs résidant dans le pays' ».

Hormis les motifs politiques de la part de Durant, il n'y avait pas de conflit entre Durant et Dostie sur de nombreuses questions concernant l'avancement de la cause de la liberté en Louisiane. Mais lorsque le gouvernement de l'État libre a été attaqué par Durant, l'antagonisme entre les deux hommes est devenu des plus marqués.

Chapitre XV : Les candidats de la Louisiane pour le Congrès.

Le 13 août 1864, les amis d'une Constitution libre se sont réunis à La Nouvelle-Orléans pour ratifier la nomination d'Abraham Lincoln et d'Andrew Johnson, et pour exprimer leur approbation de la nouvelle Constitution qui devait être soumise au peuple de l'État le 5 septembre.

Une série de réunions politiques ont été proposées, dans le but d'obtenir un soutien uni pour les candidats de l'État libre au Congrès. Le 29 août, les délégués de la Convention de nomination se sont réunis à *Liberty Hall* et ont procédé au choix des candidats au Congrès, ce qui a donné les résultats suivants : Premier district, M. F. Bonzano ; Deuxième district, colonel A. P. Field ; Troisième district, W. D. Mann. Le juge Abell s'est annoncé candidat indépendant au Congrès, en opposition à M. Bonzano. Le Dr Dostie a déclaré, en se référant aux deux derniers candidats nommés, lors d'une réunion républicaine : « Messieurs, vous avez maintenant devant vous deux candidats au Congrès, les deux membres de la fin de la Convention, l'un en faveur de l'esclavage, l'autre l'ami de la liberté - qui enverrez-vous à nos conseils nationaux pour travailler pour le peuple de la Louisiane ? Abell, l'avocat de l'oppression, ou Benzano, l'amant de la liberté ? ». « Bonzano ! » s'écria l'assemblée.

Dans un discours prononcé avant une réunion en appui à l'Union, le Dr Dostie donne les raisons suivantes pour s'annoncer candidat indépendant au Congrès contre A. P. Field :

« Pour la première fois de ma vie, je comparais devant vous dans des circonstances embarrassantes. Pour la première fois, je me présente volontairement devant vous en tant qu'aspirant à un poste.

Vous savez tous que j'occupe un poste que je n'ai pas cherché. J'ai refusé le poste de Secrétaire d'État et par deux fois le poste de Vérificateur d'État m'a été proposé avant que je consente à l'accepter. Avant la guerre, j'exerçais un métier qui me procurait tout le confort souhaité, et je n'ai jamais recherché de fonction publique.

Mais maintenant, je demande vos suffrages pour la position élevée et importante de représentant au Congrès. Non pas que j'aie la vanité de me supposer plus compétent pour ce poste que n'importe quel autre, mais la Convention a nommé hier soir le colonel A. P. Field, que vous connaissez tous comme le champion de la clique de la salle maçonnique - et comme le plus grand défenseur du Copperheadisme¹⁶ - l'ami des Voorhees et de l'école de Vallandigham¹⁷. Vous savez comment je l'ai interrogé il y a quelques nuits et comment il a évité de se déclarer pour la nouvelle Constitution. Comment est-il allé au Congrès ? Vous savez tous comment. Et comment, après que le Congrès l'a renvoyé chez lui, ils lui ont gentiment donné quinze cents dollars pour sa visite. Je ne veux pas qu'un gentleman de ces principes - allié au Copperheadisme - représente la Louisiane rachetée, puis découragée au Congrès de mon pays. Je suis son égal dans toutes les vertus humaines - je suis son supérieur dans la défense du principe de liberté donné par Dieu à tous les hommes. Je ne souhaite pas que la Louisiane soit déshonorée en envoyant un homme ayant des sentiments favorables aux Copperhead. Où avez-vous déjà entendu sa voix se faire entendre dans les débats

¹⁶ Partisans de la perpétuation de l'esclavage dans les états du Sud.

¹⁷ Qui combattait les principes et politiques du parti républicain de l'époque.

ou dans la rue pour défendre les principes de la liberté ? Il a vilipendé Butler et d'autres à qui vous devez tant. C'est pour ces raisons que j'ai volontairement acquiescé aux sollicitations de mes amis et que je suis devenu candidat au Congrès ».

Le colonel T. B. Thorpe, le soir même, a pris la défense de la nouvelle Constitution et de la nécessité d'avoir des hommes bons et loyaux pour représenter l'État à l'Assemblée législative et au Congrès des États-Unis, concluant ainsi sa défense éloquente de la Constitution comme suit :

« Chers concitoyens, mon nom a été mentionné dans le cadre du Congrès. Parmi les causes auxquelles je ne ferai pas allusion, un gentleman a été nommé à ma place dont je n'ai pratiquement jamais entendu parler comme sympathisant dans ce mouvement de l'État libre, un gentleman qui, s'il faut en croire ce qu'il a prononcé récemment à la *Jackson Railroad*, considère le parti de l'État libre, la Constitution et les représentants militaires du gouvernement fédéral, avec le mépris le plus total. Je respecte le colonel Field en tant que gentleman distingué dans la loi, et j'admirais l'audace et la vigueur avec laquelle il a attaqué le parti de l'État libre – dont il condamne totalement les principes, qui sont les nôtres. J'ai été surpris, cependant, de son amertume contre le gouvernement fédéral, manifestée dans ses dénonciations massives d'officiers et de soldats fédéraux. Que les messieurs qui ont pris la responsabilité de sa nomination en supportent les conséquences, car cela a démoralisé le parti soit, mais va occasionner son renouvellement.

Mais, le parti de l'État libre de Louisiane, notre Constitution, et notre attachement à l'Union, ne dépendent pas d'individus isolés ; et tandis que je m'écarte de cette campagne, un autre nom apparaît, brillant de loyauté ; un nom si identifié à chaque étape de la régénération de la Louisiane, qu'il brillera dans l'histoire pendant des années et des années à venir. Je veux dire le martyr-patriote chevaleresque et zélé, A. P. Dostie. Il a été annoncé comme le porte-drapeau de l'Union dans cette élection au Congrès, car il sortira par votre suffrage libre et indépendant, l'orateur du domaine. Il n'a pas à se présenter devant vous au dernier moment pour attester de son amour pour les institutions libres ; il n'a pas besoin d'appuis pour prouver que son cœur et son âme sont avec nous. Lorsque le règne rebelle était à son apogée dans cette ville, le Dr Dostie, dans l'impétuosité de sa nature, ne pouvait pas contrôler sa haine des tyrans qui avaient ruiné son pays, et son défi ouvert aux hommes coupables, a conduit à son bannissement de votre milieu. Ce que le Dr Dostie a fait pour la cause de la liberté depuis son retour d'exil, vous le savez aussi bien que moi ; il n'y a pas d'apôtre de la liberté plus infatigable, plus approfondi, plus authentique, plus engagé dans la grande cause.

Envoyez le Dr Dostie au Congrès - son sérieux dans la capitale nationale aura un effet bénéfique sur tous ceux qui entreront en contact avec lui ; son énergie infatigable surprendra les gardiens endormis de l'honneur national, sa détermination inébranlable à poursuivre ses principes chéris, donnera de la force à ceux qui sont découragés, et reconfortera ceux qui comme lui sont sérieux. Il a des qualités qui sont éminemment nécessaires pour poursuivre une réforme, pour affirmer et maintenir nos droits civils, pour défendre notre nouvelle Constitution, et pour que le Congrès reçoive notre délégation, et encore une fois admette notre État en pleine

communion dans la glorieuse constellation d'étoiles. Élisez le Dr Dostie au Congrès et, dans votre dévouement envers lui, montrez au peuple du Nord que les hommes de l'État libre de la Louisiane ne font aucun compromis avec le Copperheadisme, quelle que soit la forme sous laquelle il apparaît, que nous ne voulons pas de candidats qui se convertissent sur leur lit de mort, ou deviennent soudainement convertis juste avant la réunion d'une convention de nomination ; que nous n'aurons que des hommes dont on jugera qu'ils ont servi sur le terrain, mené nos combats et aidé à remporter nos victoires, aucun dans cette élection au Congrès, sinon des hommes comme le Dr Dostie ».

Ce qui suit de la plume du général Banks exprime l'état des choses pendant cette campagne électorale pour le Congrès :

« Les événements de la journée montrent que l'intérêt général sera un enjeu lors des prochaines élections, davantage qu'on le l'aurait prévu. *Le Times*, jusque-là rigoureusement silencieux sur la ratification de la Constitution, bien qu'il ne se montre pas insensible à la critique de la Convention qui l'a formulée, invite désormais ses lecteurs à l'appuyer. ' Nous pourrions ', dit-il, avec raison, ' avancer de nombreuses objections à cette Constitution, mais nous pourrions, avec encore plus de raison et de justice, avancer de nombreux arguments en faveur de son adoption. C'est pourquoi nous voterons en sa faveur et exhortons tous ceux qui, peut-être, voudraient améliorer les choses, à faire de leur mieux, et à lui donner leur adhésion et leur soutien '.

Si les efforts de reconstruction du gouvernement en Louisiane sont couronnés de succès et reconnus, la paix est possible et proche.

La Tribune, un journal ostensiblement consacré aux intérêts de la race colorée, mais apparemment contrôlé par des hommes blancs qui semblent avoir peu de leadership dans le travail de reconstruction, avance que, des trois options présentées au peuple de Louisiane, qui sont toutes longuement argumentées, la vraie voie est de voter contre la Constitution. Ses auteurs sont des escrocs sans principe, dit-elle, et leur travail doit nécessairement être préjudiciable au bien public. *La Tribune* montre autant de force dans l'expression, que le *Times* dans la contenance, de ses sentiments réels, et met de l'avant son hostilité déclarée.

La campagne dans la paroisse d'Orléans est animée, et rappelle la campagne de 1860. Une opposition plus résolue et capable est le seul aliment nécessaire pour donner à l'arène politique l'intérêt jadis inspiré par ' les combats de la féroce démocratie '.

Nous sommes informés qu'entre neuf et dix mille voix sont légalement enregistrées à la seule paroisse d'Orléans. Le suffrage de l'État est susceptible de dépasser celui de l'élection du gouverneur d'environ cinq mille, présentant probablement un vote global de quinze à dix-sept mille. C'est certainement optimiste, peut-être même une surestimation.

Dans le premier district du Congrès, le concours sera animé et le vote sera large. Abell et Bonzano sont les candidats - le premier s'opposant à la Constitution et à l'émancipation, et le second (Bonzano) préconisant la Constitution avec

émancipation et compensation pour les fidèles esclavagistes. Bonzano est l'auteur de l'article d'émancipation tel qu'il figure dans la Constitution sur laquelle voter, et M. Abell était son adversaire le plus persistant et le plus compétent.

Dans le deuxième district, le Dr Dostie, indépendant, s'oppose à M. Field, partisan de la Constitution, mais avec de fortes tendances démocrates. M. Field est connu du pays comme le candidat malheureux à un siège à la Chambre des représentants l'hiver dernier. Il n'a pas été reconnu parce qu'une participation générale à l'élection ne fut pas possible, et par conséquent le nombre de votes accordés aux différents candidats fut trop petit. C'est un homme fort, et s'il est élu, il fera sa marque dans les conseils de la nation. Mais les fidèles doutent de lui, et il a pour opposant le Dr Dostie, vérificateur d'État. Le Dr Dostie est considéré par ses adversaires comme le Robespierre de la révolution sans la passion pour l'effusion de sang, disent ses défenseurs. Quoi qu'il en soit du Robespierre de la Révolution française, son successeur dans la grande Révolution américaine, est régi par un esprit de la plus pure bienveillance. Il est sérieux, mais pas malveillant, ' il vous rugit aussi gentiment qu'une colombe, même dans sa colère '. Dans les temps anciens où la ville était décimée par la peste, le Docteur était l'un des principaux hommes de l'Ordre maçonnique qui affrontait la mort sous toutes ses formes et apportait à tous ses semblables, réconfort et consolation, sinon soulagement - le Garibaldi des hôpitaux.

Entre ces concurrents, la lutte sera animée, pas virulente. ' Que les meilleurs gagnent ! '

Il ne sera pas surprenant que la Louisiane devienne le pivot sur lequel tournera la révolution ; en tout cas, elle attire déjà une large part de l'attention du public.

Le manifeste déclarant l'élection a suscité plus de discussions que tout document politique depuis quelques années.

Nous sommes informés, de très bonne autorité, que le Président a écrit une lettre exprimant son approbation au projet de Constitution à soumettre au peuple, et son désir sincère qu'elle soit ratifiée par lui. C'est donc une affaire qui préoccupe l'esprit d'autres personnes que nous ».

Parmi les nombreuses cartes envoyées aux journaux de la ville, exprimant le désir de voir Dostie, l'ami de l'éducation, élu au Congrès, nous sélectionnons les suivantes, comme significatives :

« Bien que les questions politiques liées à la campagne électorale actuelle du Congrès soient d'une importance primordiale, il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner d'autres questions qui sont collatérales à la question principale : les questions éducatives d'importance vitale seront placées entre les mains de la prochaine assemblée des Représentants du Congrès. La Louisiane ne s'est pas encore prévalu de cette généreuse donation de terres offerte par le Congrès pour créer des collèges agricoles. Il y a, aussi, nous pensons, des postes de cadets vacants dus à cet État, tant à West Point que dans les écoles navales et la « fonction publique ». Des secrétaires seront sans aucun doute nommés au cours de la présente session. Trois prix décernés à nos élèves du secondaire seraient de formidables incitations à cette activité. Par conséquent, si toutes choses sont égales, il devient du devoir de tous ceux qui aiment les jeunes de nos écoles, et

espèrent les voir profiter des avantages dont jouissent les autres villes, de voter pour le Dr Dostie, l'ami fiable des écoles et des enfants. C'est à lui, plus qu'à tout autre homme, que l'on doit la loyauté de nos écoles publiques. Il est très aimé des jeunes de La Nouvelle-Orléans ».

Enseignant

Le *Delta* du 8 septembre, se référant au résultat de la campagne pour le Congrès, dit :

« Le Dr Dostie est à juste titre considéré comme l'un des principaux esprits de la cause du peuple. Un champion de la liberté plus dévoué ou désintéressé n'est pas apparu sur la scène politique au cours du siècle actuel.

La majorité des délégués à la convention paroissiale, satisfaite du colonel Field, a présenté son nom comme candidat à ce poste. Toutes les élections primaires, pour autant que nous puissions en juger, se sont déroulées équitablement. Les délégués étaient présumés connaître les souhaits de leurs électeurs et le parti de l'État libre était, dans une certaine mesure, honoré de ratifier leur action. Au moment où la nomination a été connue, tous les amis et partisans du parti, et de ses principes, se sont tacitement engagés à soutenir le candidat.

C'est dans cette perspective qu'il faut voir le résultat des récentes élections. Et qu'il faut attribuer la défaite (à une faible majorité) du Dr Dostie, qui est l'un des hommes les plus populaires du district du Congrès - contre qui aucun soupçon ne pourrait être jeté - un vrai patriote, un travailleur infatigable pour la cause de l'Union, un ami éprouvé et un honnête homme. Si le Dr Dostie avait consenti à courir à temps pour que son nom soit présenté à la Convention, le résultat aurait pu être différent. Avec la nomination du parti, il aurait suivi le rythme du vote en faveur de la Constitution. En fait, il a reçu un vote relativement important ».

L'élection du 8 septembre a entraîné l'envoi de M. F. Bonzano et A. P. Field à Washington. La décision du Congrès de ne pas les admettre à participer aux conseils de la nation est consignée dans les documents officiels de la Législature nationale.

La seule déception du Dr Dostie face à sa défaite à l'élection du Congrès vient d'un ardent désir de travailler au Congrès pour les intérêts de la Louisiane. Il avait observé, avec le discernement d'un réformateur, l'évolution de son État d'adoption ; avait glorifié la chute du despotisme et l'élévation des classes laborieuses opprimées, et étudié avec diligence, les avantages de la richesse, de la force et des ressources de La Louisiane, en tant qu'État libre dans l'Union. Il voulait être dans une position où il pourrait travailler pour les intérêts des masses émancipées, libérés par les actes du président Lincoln.

Ses documents publics, ses lettres et ses paroles privées prouvent tous son niveau élevé de pur et authentique homme d'État. À en juger par son bilan, ses vues complètes et justes sur les mesures nécessaires pour adopter les lois républicaines, nous ne pouvons pas douter qu'il aurait pu maintenir une position élevée parmi les membres radicaux du 39^e Congrès ».

Le 29 novembre 1864, les hommes de l'Union de La Nouvelle-Orléans se rassemblent sur la place Lafayette pour ratifier l'élection d'Abraham Lincoln et d'Andrew Johnson.

Des allocutions ont été prononcées par le gouverneur Hahn, le général Hamilton, le juge Heistend et le Dr Dostie. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

« Il est résolu,

1er. Que lors de la récente réélection d'Abraham Lincoln à la présidence des États-Unis, nous voyons l'un des spectacles les plus sublimes jamais présentés aux yeux ravis des amoureux de la liberté et des institutions républicaines. Ceux qui doutaient sont maintenant convaincus, l'espoir est maintenant permis et la confiance est revenue ; que, malgré la pression extérieure d'une gigantesque guerre civile et une opposition factice et féroce de l'intérieur, la grande expérience d'un gouvernement constitutionnel, basé sur le suffrage universel, n'a pas échoué. Au-dessus du vacarme de la bataille et la clameur de la faction, se fit entendre la voix basse, mais articulée du peuple. N'était-ce pas la voix de Dieu ?

2e. Que nous nous réjouissons également de l'élection d'Andrew Johnson au deuxième poste le plus élevé de la République. Il convient que lui, un homme du Sud, seul ' fidèle trouvé parmi les infidèles ', préside ce corps auguste, devant lequel il fit tonner sa voix de remontrances contre l'acte suicidaire de la sécession.

3e. Que cette paix, et non la guerre, est la condition primordiale et saine des nations. Que nous désirons ardemment la paix sur la base de l'intégrité de l'Union. Et que si le nœud de nos complications peut être dénoué par la plume de la diplomatie, alors que l'épée la menace, que la diplomatie arrête le coup imminent ».

Chapitre XVI : Dostie et Barker

Pour ses amis, en qui il avait confiance, Dostie était tout en douceur et en bonne humeur. Sa simplicité convaincante et sa gentillesse l'ont rendu très populaire auprès de ses nombreux amis, mais avec son tempérament jacksonien, il a parfois répandu sa fureur sur la tête de ses ennemis qu'il croyait capables d'injustice, de fraude et d'oppression. Depuis l'existence de l'esclavage, il y a eu une classe d'hommes dans le Sud qui ont passé leur vie à surveiller et pourchasser tous ceux qui ne sont pas nés de la chevalerie du Sud ou de l'aristocratie esclavagiste du Sud. Leur plus grand plaisir a été de saisir toute opportunité de scandaliser ceux qu'ils ont choisi d'appeler les « agitateurs politiques, innovateurs, nouveaux venus, etc., en ajoutant toujours ceux qui sont issus des classes inférieures ». Au premier rang de cette classe de La Nouvelle-Orléans se trouve le nom de Jacob Barker, Esq., dont l'idole était l'argent ; à ses yeux, un homme dans la société sans argent n'avait aucun droit commun avec le riche aristocrate. Dostie, né dans la pauvreté et privé de ses honnêtes revenus par les rebelles et les aristocrates, n'avait que peu de sympathie pour la classe des Barker.

La correspondance suivante illustre simplement la bataille entre les Goliath de La Nouvelle-Orléans et « le fils d'un barbier », qui a souvent frappé les Philistins avec « un lance-pierre ».

« Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1864

Major général Banks :

Monsieur — conformément à votre demande d'informations relatives à la réception et à la disposition d'or dans cette ville, j'ai le plaisir de vous communiquer tout ce que j'ai pu apprendre.

Les rentrées d'or de New York du 1er mai au 17 juin étaient, selon les déclarations publiées, comme suit :

3 mai \$ 23,000	30 mai \$ 169,964
15 mai \$ 67,065	6 juin \$ 256,240
15 mai \$ 92,300	8 juin \$ 124,432
18 mai \$ 98,075	13 juin \$ 105,339
21 mai \$ 47,075	14 juin \$ 47,250
23 mai \$ 210,200	De l'intérieur \$ 9,000
\$ 537,715	\$ 701,955
Total : \$ 1,239,670	

Le fait que cette grande quantité d'or n'ait pas été envoyée ici à des fins honnêtes, ou pour satisfaire les exigences du commerce, semble très évident.

Les envois importants reçus juste avant la publication de la fausse proclamation indiquent assez fortement que les détenteurs en avaient connaissance, et que cela faisait partie du complot visant à vendre cet or à un rythme énorme sur ce marché.

Le fait que la proclamation ait été télégraphiée depuis New York au Caire, et d'autres points, une fois sa fausseté connue, favorise cette supposition.

Parmi ceux reçus en juin, les destinataires se répartissent naturellement dans les classes suivantes :

Premièrement - les personnes qui demandent et reçoivent une protection en tant que sujets d'une puissance étrangère.

Beaucoup de ces personnes étaient considérées avant le début de la guerre comme des citoyens et auraient exercé leur droit de vote et accepté d'autres privilèges de citoyenneté.

Ils ne sont pas connus pour avoir un attachement à l'Union, et on ne pense pas qu'ils renonceraient à une opportunité de profit qui pourrait nuire à la République.

La deuxième classe de destinataires est composée de banques :

6 juin	Citizens' Bank	\$ 50,000
22 juin	Citizens' Bank	\$ 50,000
8 Juin	Citizens' Bank	\$ 124,432
4 Juin	National Bank	\$ 10,000
22 Juin	National Bank	\$ 15,000
13 Juin	Bank of America	\$ 13,000
21 Juin	Bank of America	\$ 17,000
21 Juin	Bank of Commerce	\$ 10,000

Au début de la guerre, les officiers de ces banques d'État furent parmi les premiers à accorder une aide substantielle à la cause rebelle.

Bien que les sociétés, n'ayant pas d'âme, ne soient pas coupables de trahison, il est cependant très certain que les individus propriétaires d'actions étaient, en sécession, considérés comme de véritables rebelles, et on pense qu'ils n'ont montré aucune preuve substantielle de repentir.

Troisièmement : les personnes n'ayant aucun sentiment ni pour ni contre le gouvernement, sauf si cela peut aider leurs spéculations.

Ce sont parmi les pires parasites qui s'attaquent au pays. Amis des deux combattants, ils sont prêts à s'attaquer aux deux parties.

La quatrième classe est celle des sympathisants rebelles déclarés, dont certains ont prêté serment.

Ces hommes sont parmi nous, mais n'ont ni part ni lot avec nous. Ils n'ont même pas la décence de cacher ou de dissimuler leur trahison.

Je suis persuadé que la grande majorité de l'or sur ce marché est entre les mains de personnes sans scrupules, ne s'occupant que de l'argent qu'elles gagnent.

Je n'ai pas pensé, dans le cadre de votre enquête, faire allusion aux mesures nécessaires à prendre en conséquence.

Il est suggéré que l'ordonnance n ° (non mentionné) ayant découragé la spéculation sur l'or au sein de ce département, qu'il existe des preuves d'une combine pour faire du pain l'aliment de base de cet objet impie. On estime qu'un arrangement systématique est présentement en cours pour augmenter le prix des articles de subsistance.

Je demeure très respectueusement vôtre,

A. P. Dostie »

« Au rédacteur en chef du *New Orleans Times*, 28 juillet - Le rédacteur en chef du *True Delta* ayant refusé d'apporter la correction, le rédacteur en chef du *Times* se fera un plaisir d'informer le public que la déclaration d'A. P. Dostie, publiée dans le *True Delta* en date d'hier est fautive, dans la mesure où elle présente la Banque de commerce ou ses officiers, comme l'une des premières à accorder une aide substantielle à la cause rebelle.

Ni ladite banque ni ses officiers n'ont souscrit un dollar à ce moment, ni à aucun autre moment, aux prêts confédérés dans cette ville ou ailleurs ; ni cette banque ou son propriétaire n'ont jamais contribué à la constitution de sociétés militaires ou autrement au profit de la rébellion, ce que le propriétaire condamne et a toujours condamné comme injustifié et ruineux pour toute la nation, et particulièrement ruineux, car il a soumis cette communauté à l'insulte d'être ainsi critiquée par un tel homme.

Si A. P. Dostie a le mérite d'une loyauté au-delà de son appétit reconnu pour le gain, cela doit provenir d'une conversion récente et soudaine.

La loyauté de M Barker¹⁸ a été mise à l'épreuve avant la naissance de A. P. Dostie Jacob Barker ».

« Nouvelle-Orléans, le 30 juillet 1864

À l'éditeur du *True Delta* :

¹⁸ Parlant volontairement de lui à la troisième personne.

Monsieur - Le *New Orleans Times* de ce matin contient une lettre de la signature de Jacob Barker, violente à mon endroit, car dans ma lettre au major général Banks, du 1er juillet, publiée dans votre journal de jeudi, j'ai fait les observations suivantes : ' Au début de la guerre, les officiers de ces banques d'État ont été parmi les premiers à accorder une aide substantielle à la cause rebelle. Bien que les sociétés, n'ayant pas d'âme, ne soient pas coupables de trahison, il est cependant très certain que les individus propriétaires d'actions étaient en sécession, considérés comme de véritables rebelles, et on pense qu'ils n'ont montré aucune preuve d'un substantiel repentir '.

Cette publication est ma prétendue cause d'offense à Jacob Barker. Dans cette communication, comme on le verra, je n'ai pas nommé Jacob Barker, soit directement, soit indirectement ; mais comme il a jugé bon de se supposer lui-même l'une des catégories d'individus dénommés ' sans âme ', d'avoir été considéré, alors que la sécession sévissait dans cette ville, comme un rebelle passable, et comme n'ayant depuis lors montré aucune preuve de repentance substantielle, je suis prêt à avouer et à admettre qu'il est, de tous les hommes de cette ville, celui que j'aurais dû placer dans cette catégorie. Dans cette communication, pour laquelle je suis donc personnellement assailli par Jacob Barker, je n'ai attaqué le caractère privé d'aucun actionnaire ou dirigeant d'aucune des banques qui y sont nommées ; mais j'y ai fait allusion en tant que catégorie de personnes ayant abandonné, dans l'exercice de leurs fonctions, leur rôle de citoyens des États-Unis.

Je ne regrette nullement que Jacob Barker ait jugé bon de faire de cette publication l'occasion d'attirer l'attention du public sur la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions auprès du Gouvernement des États-Unis, sous la protection duquel il a été gonflé par l'insolence de sa richesse, alors que ce gouvernement a été engagé dans une lutte pour la vie et la mort avec cette rébellion née de l'enfer. Tous les bons citoyens, en ces temps qui éprouvent les âmes des hommes, doivent à leur pays, dans cette grande lutte pour l'existence nationale, apporter une aide active, en portant des armes, s'ils sont aptes au service, ou en prêtant leur argent, s'ils ont amassé des richesses, sous la protection et les avantages que ce gouvernement juste et bon leur a accordés. ' L'indifférence ou la neutralité est un crime, et la faction est une trahison '.

Jacob Barker, en raison de ses immenses richesses et de la puissance de sa position, doit à son pays, en ces temps de péril national, de donner des preuves de loyauté plus positives et substantielles que de simplement ' condamner la rébellion comme injustifiée et ruineuse '. Bien qu'il soit trop âgé, étant nonagénaire, pour porter en personne les armes en son nom, il devait pourtant à son pays de travailler activement et hardiment, avec sa plume et sa voix, pour propager et maintenir des sentiments de loyauté inconditionnelle et zélée. Il devait à son pays de maintenir son crédit en investissant une part raisonnable de son immense richesse dans ses obligations, car sans le ' nerf de la guerre ', comment armer les soldats fidèles ; les nourrir et vêtir, et fouler aux pieds cette rébellion diabolique ? Et sans l'aide volontaire de capitalistes fidèles, comment le gouvernement peut-il effectuer ses emprunts nécessaires pour poursuivre les guerres ?

Il affirme que sa loyauté a été mise à l'épreuve ' avant la naissance d'A. P. Dostie '. Il se peut que ce soit le cas, et il aurait même pu être constaté que sa loyauté

consistait plus tard en une dévotion égoïste à Mammon¹⁹. Admettons que la loyauté de Jacob Barker ait été ' mise à l'épreuve ' avant ma naissance et que j'aie manqué cette période lointaine, je souhaite savoir à quel ' test ' il a résisté au cours des quatre dernières années mouvementées ?

Beaucoup ne savent peut-être pas, dans cette communauté - mais c'est un fait qui devrait être rendu public - que Jacob Barker, le banquier et millionnaire, a donné, entre autres, des preuves aussi frappantes d'une loyauté active et inconditionnelle à son pays que celles-ci : lorsque le général Butler a ordonné aux citoyens de cette ville de renouveler leur allégeance au gouvernement des États-Unis dans un certain délai, ce même Jacob Barker a comparu devant le grand prévôt de la mairie, à peine dix minutes avant l'expiration du temps limite, et à contrecœur, a prêté serment, et en même temps reçu pour deux membres de sa famille des papiers d' ' ennemis enregistrés '.

Encourager ou permettre à des membres de sa propre famille de s'enregistrer comme ennemis de leur pays, et les héberger chez lui, peut être la preuve pour certaines personnes que sa ' condamnation de la rébellion ' a toujours été terriblement sévère. Lorsque le général commandant a exigé qu'une certaine classe de citoyens se lie au serment ' de fer ', il a répondu, mais quand et comment ? Au dernier moment, et à contrecœur. Il a été publié dans cette ville, pour une courte période, l'année dernière, une publication de ' traîtres fidèles ' appelée le *National Advocate*, avec le nom de Jacob Barker en tant qu'éditeur et propriétaire en vue et responsable. Cette infâme papier, pendant la période de sa courte et vilaine existence, était généralement remplie de toutes sortes de dépêches rebelles via la ligne de la ' vigne ', de terribles bulletins de défaites fédérales, de croisements et de lamentations sur les maux et le fardeau de cette ' cruelle et inutile guerre ', toutes sortes d'extraits de documents de sympathie rebelle, et avec toutes sortes de choses conçues pour apporter aide et réconfort à d'autres traîtres loyaux dans cette ville, jusqu'à ce que la nuisance devienne si intolérable que la publication du *National Advocate*, édité et détenu par Jacob Barker, a été supprimée par le major général Banks, sans complaisance, je suppose, pour la manière qu'un tel homme avait, de ' condamner la rébellion '.

Quelles infractions publiques, ou quel type de délinquance morale J.B. veut imputer en m'appelant ' un tel homme ', je ne sais absolument pas. Il laisse entendre que j'ai un ' appétit reconnu pour le gain '. Reconnu par qui, je vous prie ? Même mes pires ennemis, parmi lesquels je suis fier d'inclure tout homme qui n'aime pas mon pays, ne m'accuseront pas d'un esprit sordide et aimant l'argent. Le peu d'argent que mon travail a généré, au-delà de subvenir aux besoins d'une vie frugale, je l'ai joyeusement donné pendant cette guerre pour faire avancer la glorieuse cause de notre pays. Je souhaiterais que Jacob Barker ait fait de même en proportion de ses ressources. Il aurait alors vécu dans un but utile. Je laisse au public le soin de juger si mon honnêteté est comparable à celle d'un ' tel homme ', qui a émis et fait circuler dans cette ville, des milliers de dollars de billets censés être des titres de la *Bank of Commerce*, ' payable six mois après la ratification de la paix entre les États-Unis et les États confédérés d'Amérique '. Je pense que j'exécute mes devoirs envers mes concitoyens et mon pays, tout aussi consciencieusement qu'un ' tel homme ', qui a consacré tout son pouvoir dans le but sordide d'acquérir et

¹⁹ Divinité personnifiant la richesse et l'avarice dans le Nouveau testament.

d'accumuler des richesses, et qui n'a pas montré un patriotisme suffisant pour donner un seul dollar pour promouvoir la cause de l'Union et du gouvernement bienveillant dont les faveurs l'ont enrichi.

Je remarque que J.B. donne comme raison ' particulière ' de ' condamner la rébellion ' comme ' particulièrement ruineuse ', c'est qu'il a soumis ' cette communauté ' à l'insulte d'être ainsi critiquée par ' un tel homme '. Quel noble patriote d'esprit ! Quel digne millionnaire ! Quel intellect très perspicace et quelles impulsions pures et nobles émeuvent l'âme de ce grand et vénérable banquier et spéculateur, comme le montre sa déclaration de sa ' raison particulière ' de ' condamner la rébellion ' !

Aucun amour naturel de la patrie, aucune clairvoyance de la méchanceté intrinsèque, de la trahison et de la rébellion contre notre noble gouvernement, ne pourrait fournir à J.B. une raison aussi ' particulière ' pour ' condamner la rébellion ', que de voir comme une insulte à cette communauté d'être critiqué par ' un tel homme '. Magnifique logique ! Admirable consistance ! Qui compose la communauté qu'il affirme avoir insultée ? Ma communication au général Banks, qui a provoqué ce vieux Copperhead irascible et suranné à publier cette attaque scandaleuse contre moi et mes motivations, ne faisait référence à aucune autre ' communauté ' ou classe d'hommes que 1^{er} les personnes revendiquant la protection en tant que sujets de puissances étrangères, dont certaines étaient auparavant considérées comme des citoyens, et qui ne sont soupçonnées d'aucun attachement à l'Union ; 2^e les banques parmi lesquelles j'ai placé la banque de J. B ; 3^e, ceux proverbiaux qui ne se réclament d'aucun patriotisme ; les parasites, venant seulement pour gagner de l'argent de l'une ou l'autre partie, et 4^e, les sympathisants rebelles avoués.

Ces classes composent toute la ' communauté ' dont il est question dans ma lettre sur la question de l'or, et elles sont la seule ' communauté ' que ma publication a insultée, le cas échéant. Si les membres de cette ' communauté ' à laquelle il semblerait que J.B. prétend appartenir, se sentent insultés par mes critiques sur leur manque de patriotisme, eux, et J.B. en particulier, peuvent demander réparation s'ils considèrent leur ' honneur blessé '.

Dans la déclaration faite par M. Barker de ses motifs dérisoires pour condamner la rébellion, il dévoile au public une pauvreté d'âme en contraste frappant avec la pléthore de ses sacs d'argent. Entre l'argent et l'homme, le premier a dépassé le second et lui a donné la position qu'il occupe maintenant dans la société, ' Mene, mene, tekel, upharsin ?²⁰ ' Son bilan de citoyen d'une grande république est indigne de ses pères et des sublimes leçons d'Union et de liberté qui lui ont été transmises. Mais qu'il vienne travailler côte à côte avec les amis de l'Union et applique cette ordonnance immortelle qui abolit à jamais l'esclavage de la Louisiane, et alors je l'appellerai honnête et le croirai respectable. ' Les principes se doivent d'être supportés par l'action '.

A. P. Dostie ».

²⁰ Possiblement en Hébreu, passage du livre du prophète Daniel, chap. 5. Un roi profite de son pouvoir et profane des objets sacrés. Son comportement est puni par le Seigneur et une main mystérieuse apparaît et écrit la sentence, traduite en français ici : pesé, pesé, compté, divisé.

« Au rédacteur en chef du *New Orleans Times*. - Le *True Delta* ayant trouvé de la place dans son intéressante publication, pour une vingtaine de faussetés supplémentaires de la plume d'un A. P. Dostie, le public excusera M. Barker d'en avoir remarqué quelques-unes.

Cet homme dit: ' Je n'ai pas nommé Jacob Barker '. Le fait que je suis l'unique propriétaire et gestionnaire de la Banque de commerce est aussi bien connu dans cette ville que mon nom ; donc dire : ' Je n'ai pas nommé Jacob Barker ' est un subterfuge méprisable, digne de son auteur.

Il est faux de dire que M. Barker ait prêté à contrecœur le serment devant le grand prévôt de l'hôtel de ville, à peine dix minutes avant l'expiration du délai imparti.

M. Barker a prêté serment devant le tribunal de la douane bien avant - pas à l'hôtel de ville, et pas seulement dix minutes avant l'expiration du délai imparti ; il n'a pas non plus reçu pour deux membres de sa famille, ni pour quiconque, des papiers d' ' ennemis enregistrés '. L'allégation est donc fausse, et Dostie en est redevable au *Delta* – une calomnie que la plume de M. Barker a fait taire depuis longtemps.

L'esprit prolifique de A. P. Dostie lui évite d'emprunter le mensonge aux autres.

Quant au serment de fer, il le considérait comme inoffensif, car il ne pouvait pas accroître le devoir d'un citoyen loyal, mais il le prit à contrecœur, ne voulant pas jurer d'appuyer une proclamation qu'il n'avait pas vue. La première leçon de droit qu'il reçut fut celle du général Alexander Hamilton, qui ne devait jamais se faire une opinion sur un document qu'il n'avait pas lu.

L'occasion à laquelle M. Barker a prêté ce serment précédait la première élection, qui exigeait qu'un dixième de la population vote pour rendre l'élection valide, ce que le général Banks jugeait important devrait être exprimé, et a donc demandé la coopération de M. Barker, qui a été cédé avec beaucoup de sérieux, et qui ne pouvait être fait sans prêter serment.

Cet homme, A. P. Dostie, insatisfait de dénoncer M. Barker et sa banque, porte atteinte à la juste renommée de l'avocat national. La communauté a pu saisir l'ampleur de ces déclarations, et en particulier les amies de M. Barker. Il n'a rien d'autre à dire à ce sujet que sa renommée fut moins importante que toute autre partie de sa vie.

Le public sera heureux de ne pas s'attendre à ce que je gaspille plus d'encre en poudre sur cet homme, qui devrait se rappeler que ' nos arbres poussent du goudron et nos oiseaux portent des plumes '.

Jacob Barker
Nouvelle-Orléans, le 31 juillet 1864 ».

« Nouvelle-Orléans, le 1^{er} août 1864

À l'éditeur du *True Delta*

Monsieur,

M. 'Barker', après avoir épuisé une autre charge de 'poudre d'encre' en me lançant des pétards mouillés dans le *Times* d'hier matin, permettez-moi de m'introduire à nouveau sur vos colonnes.

Jacob Barker affirme que mes déclarations le concernant sont fausses. Alors pourquoi ne le prouve-t-il pas ? Il les affirme simplement ainsi sans avancer aucun fait pour étayer ses affirmations.

Je suis prêt à prouver que le 23 septembre 1862, quelques minutes avant 15 heures, à l'hôtel de ville, 'cet homme' a comparu devant le grand prévôt et a prêté serment, et a en même temps reçu de cet officier des 'papiers d'ennemis enregistrés' pour deux membres de sa propre famille, en faisant remarquer par des excuses, comme il l'a fait, 'qu'il ne pouvait pas contrôler les membres de sa famille à cet égard'.

L'astucieux J. B. s'imagine-t-il qu'il a survécu à l'histoire de sa carrière professionnelle antérieure ? Peut-il se faire croire que les gens ont perdu tout souvenir de la célèbre banque *Washington et Warren* ? Ou pire, la *Marble Manufacturing Bank* ? Le fantôme de son pitoyable outil Malapart ne hante-t-il pas sa conscience terrorisée et ne le met-il pas en garde contre les méfaits du banquier, du courtier et du syndic ? Ou a-t-il oublié le moment où il a quitté sa ville (New York) pour le bien de son pays ?

S'il n'avait pas laissé entendre qu'il ne gaspillerait plus de 'poudre d'encre' sur 'un tel homme', je serais tenté de lui demander comment il a investi la grande quantité d'argent confédéré qu'il a achetée en 1862 ? Je pense que cette transaction a été sa façon de 'condamner la rébellion'.

'Cet homme' saisit l'occasion d'informer le public que 'nos arbres poussent du goudron et nos oiseaux portent des plumes', laissant entendre que si je persiste à dire la vérité contre lui, il me fera recevoir une couche de goudron et de plumes. S'il espère m'intimider par des menaces aussi puérides, il gaspille entièrement sa 'poudre d'encre'.

Si l'objet principal de la vie de 'M. Barker' dont il se sent 'vain' est la 'bonne renommée' de sa défunte publication de traître, le *National Advocate*, il a très peu maintenant dans sa vieillesse de quoi se sentir fier.

Les admiratrices de ce journal, dont il parle, sont bien connues dans cette communauté, et une saison passée à Ship Island serait très bénéfique pour leur santé mentale.

A. P. Dostie ».

À l'éditeur du *Times* :

« M. Barker se sent contraint de renoncer à ne pas exposer davantage les mensonges délibérés d'un A. P. Dostie.

Dans le *True Delta* de mardi, il demande des preuves. Voici :

Département du Golfe, Cour Provost
Nouvelle-Orléans, Louisiane,
Le 19 juillet 1862,

Ordonnance no 41 pour un citoyen des États-Unis,
Témoin : major Joseph M. Bell,
Juge Provost,
C. W. Woodbury, Dep. Commis de bureau

L'homme Dostie affirme qu'il a des preuves que ses vils mensonges sont vrais. S'ils sont vrais, ils sont enregistrés, ouverts à Madame inspection. Pourquoi ne pas les donner ensuite au public, au lieu d'exiger de M. Barker qu'il prouve un mensonge.

Ce diffamateur fait allusion au lien de M. Barker avec la *Bank of Washington and Warren*, dans l'État de New York. Cette banque a fait faillite, après quoi M. Barker a payé toutes ses dettes - en partie à même sa résidence ici, et de ses nouveaux revenus.

Parmi les nombreux mensonges de l'homme Dostie, il affirme que M. Barker était lié à la *Marble Manufacturing Bank*, à New York, et à son célèbre propriétaire, « Malapar ». M. Barker n'a jamais eu aucun lien avec l'un ou l'autre, ni un compte avec cette institution.

Il y a eu une vile conspiration en 1826 entre certains joueurs de Wall Street et des aspirants politiques, pour nuire à la bonne renommée de M. Barker, qui leur a lancé un défi devant la justice et a mené la bataille avec succès avant même d'avoir lu la loi.

Sa Majesté satanique les a presque tous - seuls deux ou trois ont jusqu'à présent échappé à sa vigilance. Il aura bientôt le reste, avec quelques ajouts de La Nouvelle-Orléans, sans avoir à se déshonorer dans un combat simple avec un homme sans situation dans la société.

Jacob Barker ».

« Nouvelle-Orléans, le 3 août 1864
À l'éditeur du *True Delta*

' Un ' Jacob Barker ayant commencé et poursuivi une attaque des plus grossières et injustifiées contre moi, à travers les colonnes du *New Orleans Times*, j'ai été contraint, en état de légitime défense, de lui répondre à travers les colonnes de votre précieux journal ; et comme il y a de nouveau recouru pour répondre dans un

langage similaire, tout en informant le public qu'il ne devrait pas, je suis également dans la nécessité de vous demander à nouveau d'insérer ce qui suit, qui, je l'espère, fera taire le Barker et rendra à l'avenir sa morsure inoffensive :

‘ Il aura bientôt le reste, avec quelques ajouts de La Nouvelle-Orléans, sans avoir le déshonneur de rencontrer en combat simple un homme sans situation dans la société. - Jacob Barker ’.

Et, je vous prie Jacob Barker, quelle position avez-vous toujours occupée dans la société ? N'as-tu²¹ pas été toute ta vie un associé des parieurs, des tricheurs et des escrocs, et le chef des banques de la *Wild Cat Bank* ? N'as-tu pas suivi à la lettre les conseils de la mère Quaker à son fils: ‘ fais de l'argent, honnêtement si tu le peux, mais mon fils fait de l'argent ’ !

Tu sais, Jacob, que tu as gagné de l'argent; mais, Jacob, l'as-tu fait honnêtement ? Voyons !

Jacob Barker se souvient-il d'un certain livre publié en 1846 par Crook & Co., de Boston, intitulé ‘ La vie et l'époque de Martin Van Buren ’ ? Si oui, il se souviendra des extraits suivants :

Page 38. - Warren Bank, une société financée depuis deux ans, que le célèbre marchand de titres Jacob Barker a achetée aux spéculateurs qui l'ont créée. Barker pouvait émettre ses traites dans sa banque d'échange, à New York, pour les mécaniciens et les commerçants, qui ne trouvaient pas la tâche facile d'aller au Nord à Sandy Hill pour les faire encaisser.

Jacob Barker étant le propriétaire unique ou presque exclusif de la véritable la *Wild Cat Bank*.

Page 42. - Dans une carte émise par le *Evening Post*, en février 1825, Barker a déclaré que 200 000 \$ du stock avaient été reçus des débiteurs de la banque. Pourquoi cela at-il été fait, alors qu'il était bien connu que le stock était sans valeur ? Qui, à côté de Barker, avait 200 000 \$ pour payer ? Est-ce ainsi que les titres ont doublé ? Si oui, qui pourrait bien être le tricheur ? Le stock n'était pas une dette envers la banque tant que ses obligations envers le public n'étaient pas remplies, et ensuite, seulement pour sa valeur de rachat sur le marché.

Page 169. — Copie d'une lettre de Benj. Butler à Lorenzo Hoyt, Esq., Albany :

‘ New York, le 1^{er} octobre 1826

Cher Monsieur: - M. Henry est rentré chez lui avec l'intention de se préparer pour le dossier de la Bank of Plattsburgh contre Levi Piatt, Wells et autres (le cas du compte). Je souhaiterais donc que vous * * * *²². Je n'ai qu'un instant et quelques détails du procès (Jacob Barker et autres pour une conspiration pour fraude). Je dois vous référer aux papiers. Ils rapportent les détails à hier à 13 heures. L'après-midi et le soir, nous avons passé un bon moment et lorsque le

²¹ Ici, il le tutoie, en utilisant le terme « thou », plutôt rare en anglais.

²² Partie caviardée ou illisible, identique à l'original en version anglaise.

tribunal a ajourné pour la nuit dernière, l'affaire nous a été remarquablement bien remise. * * * M. Barker a fait des merveilles. Sincèrement,

B. F. Butler '

Dans une autre lettre de Benj. F. Butler à Jesse Hoyt, daté de Sandy Hill, 16 novembre 1819, et publié aux pages 161 et 162, sont les extraits suivants :

Vous avez raison de supposer que la catastrophe tardive (car je considère que c'est la fin de ce drame) à la Banque de change est un malheur très courant ; pour moi en particulier, c'en est un grand. J'avais gaiement subi la dépréciation de notre papier, afin que M. B. (Barker) place entre-temps tous ses efforts à la Banque de change, et dans la reprise du paiement alors, espérais un meilleur résultat. La question est maintenant dépassée, et c'est sans aucun doute pour le mieux. Nous continuons, en payant quotidiennement une petite somme, davantage pour soulager la communauté qui souffre que pour toute autre raison. Le crédit du journal est très mauvais dans ce pays.

' J'entends dire que certains d'entre eux ont la gentillesse et la condescendance de me faire preuve de compassion et de pitié, tandis que d'autres me considèrent comme aussi mauvais que Jacob Barker, qui de nos jours est considéré comme un spécimen assez sévère d'invectives et de reproches. ' Qu'il en soit ainsi !

Que pense Jacob Barker de ces preuves ? D'autres extraits de nature similaire, de ce livre et d'autres livres sur l'auld lang syne,²³ peuvent être produits à tout moment, mais, pour le moment, je m'abstiens.

Et maintenant, laissez-moi passer en revue le serment de cet homme, auquel il fait référence et qu'il publie dans le *Times* d'hier :

' Département du Golfe, Cour Provost
Nouvelle-Orléans, Louisiane,
Le 19 juillet 1862,

Ordonnance no 41 pour un citoyen des États-Unis,
Témoin : major Joseph M. Bell,
Juge Provost,
C. W. Woodbury, Dep. Commis de bureau '

Il dit: ' Il demande une preuve. La voici. ' Oui, voilà, Jacob, et juste la preuve que je souhaitais. L'ordonnance générale n ° 41 dit :

' Tous les actes, registres ou certificats, certifiés ou attestés, et les transactions effectuées par l'une des personnes décrites ci-dessus, à partir de et après le 15 juin, qui n'auront pas pris et souscrit un tel serment est nul et sans effet '.

Ce serment, Jacob Barker, que vous avez prêté le 19 juillet, un mois et quatre jours au-delà de l'heure indiquée, le rendant ainsi ' nul et sans effet '.

²³ Chanson écossaise plus connue des francophones sous le nom de « Ce n'est qu'un au revoir ».

L'ordre général n ° 16 est alors venu au secours de Jacob Barker et de ' ces hommes '. Dix minutes avant l'expiration du délai de nullité de ce serment, vous avez comparu devant le grand prévôt de la mairie, levé la main droite et prêté allégeance aux États-Unis - pour sauver vos biens de la confiscation, je suppose.

C'était le serment dont j'ai parlé, Jacob :

« Il y a eu une vile conspiration en 1826 entre certains joueurs de Wall Street et des aspirants politiques pour nuire à la bonne renommée de M. Barker, qui leur a lancé un défi devant la justice et a mené la bataille avec succès avant même d'avoir lu la loi.

Sa Majesté satanique les a presque tous - seuls deux ou trois ont jusqu'à présent échappé à sa vigilance. Il aura bientôt le reste, avec quelques ajouts de La Nouvelle-Orléans, sans le déshonneur de rencontrer en simple combat un homme sans situation dans la société. - Jacob Barker '.

À qui Jacob Barker peut-il se référer, à part moi ?

Oh, Jacob, Jacob, tes cheveux sont gris avec les tempes blanchissantes de près d'une centaine d'hivers, et pourtant tu retiens ta méchanceté malgré ton âge avancé, et tu sembles penser que Sa Majesté satanique n'existe pas sauf en la personne de ton auguste moi. Oh, démon, Jacob Barker.

A. P. Dostie ».

Un ami du Dr Dostie lui a dit, en se référant à la correspondance ci-dessus : « Vous n'avez pas respecté la vieillesse dans vos attaques contre M. Barker ». En réponse, a-t-il dit. « M. Barker n'est pas trop âgé pour renforcer la trahison et le despotisme. Je ne garderai jamais un sentiment vindicatif contre un homme - mais un principe qui vise à écraser la liberté républicaine, je m'y opposerai ».

Chapitre XVII : Le gouverneur Hahn

Le 20 janvier 1865, le gouverneur Hahn a publié la proclamation suivante :

« Attendu que, nos États frères du Missouri et du Tennessee, réunis en conventions représentant le peuple loyal de leur Commonwealth respectif, ont chacun adopté des édits d'émancipation, déclarant la liberté de tous les esclaves à l'intérieur de leurs frontières et interdisant à jamais l'esclavage ou la servitude involontaire, à moins d'avoir commis un crime, dûment condamné ; et

Attendu que, lesdits édits d'émancipation de nos sœurs détentrices d'esclaves, sont des actes d'une grande importance historique, dignes de tous les éloges et commémorations, car ils indiquent le progrès des idées, le courage, la fidélité et l'humanité du peuple, et la mise en place rapide du Gouvernement national sur la base permanente de la liberté et de la justice :

C'est pourquoi, moi, Michael Hahn, Gouverneur de l'État de Louisiane, au nom de notre État libre et de notre peuple loyal, je souhaite par la présente remercier et féliciter le Missouri et le Tennessee, ainsi que les nobles représentants de leurs conventions respectives.

Et en outre, je recommande que mardi prochain le 24 janvier, soit observé et respecté par notre peuple comme une fête pour les loisirs et les festivités en l'honneur des mémorables *Actes d'émancipation* des États maintenant libres du Missouri et du Tennessee ; qui comme ceux de la Louisiane et du Maryland, sont des précurseurs de l'époque où ' la liberté sera proclamée dans tout le pays à tous ses habitants '.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'État, ce 20 janvier, A. D. 1865, en cette quatre-vingt-neuvième année de l'indépendance des États-Unis.

Par le Gouverneur :

Michael Hahn

S. Wrotnowski, secrétaire d'État ».

Le 24 janvier 1865 a été célébré à La Nouvelle-Orléans, comme un jour de fête en l'honneur de la noble décision des citoyens des États du Missouri et du Tennessee, déterminés à ériger l'étendard de la liberté et du progrès. Tous les tribunaux d'État ont été ajournés ; le juge Durell a ajourné la Cour des États-Unis de la manière suivante :

« M. le greffier: ... considérant que son excellence Michael Hahn, gouverneur de l'État de Louisiane, a mis cette journée à part comme un jour férié en l'honneur des progrès rapides accomplis actuellement dans la cause de la liberté civile sur ce continent, vous entrez donc dans les annales des tribunaux américains cette cause la plus digne, pour l'ajournement. M. Marshal, ajournez le *Circuit court*²⁴ ; monsieur le Maréchal, ajournez le tribunal de district ».

²⁴ Cour fédérale des États-Unis.

Tôt le matin, les principales artères étaient bondées de monde, noirs et blancs, des milliers de gens disposés en « rouge, blanc et bleu ». Les bâtiments publics étaient décorés d'étoiles et de rayures. L'hôtel de ville, le siège du gouverneur et du maire étaient couverts des emblèmes nationaux. Le bureau du vérificateur d'État, A P. Dostie, situé au n ° 17, rue St-Charles, était décoré de bannières nationales. Dans la soirée, une transparence a été ajoutée aux autres décorations, sur un côté duquel se trouvait un portrait du major général N. P. Banks, et de l'autre, la devise :

« De nouvelles gloires sont devant nous »

Dans les écoles publiques (blanches et noires), les *Stars and Stripes*²⁵ ont été hissées. À midi, des coups de feu au salut national ont été tirés et toutes les cloches de la ville ont sonné joyeusement. Des milliers d'émancipés se sont réunis sur *Lafayette Square*, où un bataillon du *11th Heavy Artillery*, des troupes américaines de couleur et une compagnie du *77th T.J. L'infanterie S. (colorée)* s'était réunie pour écouter des discours et de la musique. Les airs nationaux étaient populaires ce jour-là. En soirée, des milliers de gens ont écouté des discours du gouverneur Hahn, du révérend Thomas Conway, du Dr Dostie, du juge Durell et d'autres.

Le 9 janvier, le gouverneur Hahn a été élu au Sénat américain. Nous reproduisons ici son message d'adieu :

« État de Louisiane, département exécutif
Nouvelle-Orléans, 27 février 1865
Au Sénat et à la Chambre des représentants de l'État de Louisiane :

Messieurs, - par la présente, je démissionne comme gouverneur, prenant effet le 3 mars, afin que mon occupation du bureau puisse prendre fin à cette date et permettre à mon successeur d'être inauguré, si cela convient à vos honorables institutions, le 4 mars.

La seule année que j'ai passée en tant que votre gouverneur est une période que je ne manquerai jamais de relater avec fierté et plaisir. Appelé à mes fonctions par un vote flatteur du peuple, je me suis engagé dans celles-ci avec une confiance fragile et avec une pleine conscience de mes responsabilités. Je laisse celles-ci aujourd'hui sans reproche et avec la fierté d'avoir joué un rôle aussi humble, dans les triomphes et les gloires qui ont marqué l'histoire de la Louisiane dans la dernière année. À ses débuts, la moitié de l'État - partie exceptée par proclamation - détenait des esclaves. Par un vote approchant de l'unanimité, chaque esclave a depuis été libéré ; et l'esclavage n'aura plus jamais une existence de fait ou une sanction de droit dans l'État de Louisiane. La justice pour une race jusqu'alors asservie n'a pas pris fin ici. Les dispositions les plus complètes, les plus impartiales et les plus égales ont été prises pour leur éducation ; tandis que notre Constitution, en accord avec l'esprit de l'époque, a prévu leur totale égalité devant la loi, y compris en leur accordant le plus haut privilège de citoyenneté. Je n'hésite pas à dire que ces termes justifieront l'adoption du suffrage universel lorsqu'il sera jugé sage et opportun ; et si le passionné le plus dévoué se plaint que les portes n'ont pas été ouvertes tout de suite, il doit admettre, comme nous pouvons le dire, que notre État

²⁵ Drapeau des États-Unis.

a davantage progressé que les trois quarts des États du Nord. Nous espérons pouvoir participer à chaque œuvre noble et patriotique avec les meilleurs et avant tout avec nos États frères. Notre État a fourni et fournit encore, proportionnellement aux hommes valides de l'État, un quota aux armées de l'Union égal à celui de tout autre État. Même dans les paroisses militaires rebelles, nous sommes assurés de l'existence d'un sentiment d'union.

Je parle de ces choses comme des signes des temps encourageants. En Louisiane, qui maintenant, comme au début de la rébellion, peut prétendre être aussi fidèle que le Missouri, le Maryland ou le Kentucky, ses habitants ont passé le Rubicon de leurs épreuves. Le pouvoir du sécessionnisme diminue ; son influence se fait à peine sentir sur notre peuple.

Nos progrès en matière de réorganisation civile ont également été de bon augure. Une Constitution a été acceptée par le peuple, qui a balayé non seulement le dernier vestige de l'esclavage humain, mais toutes les imperfections concomitantes de la civilisation qui figuraient dans nos statuts et faisaient partie de nos institutions. Le Code noir, que condamnent les humanistes du monde, n'existe plus. La base odieuse de la représentation, qui a donné à la richesse et au capital un effet de levier contre les classes laborieuses et industrielles, et a favorisé, comme elle était conçue pour cela, l'établissement d'une oligarchie parmi les hommes libres américains, est supprimée immédiatement, sans la nécessité d'une longue et fatigante agitation, comme cela aurait autrement été nécessaire pour la réalisation de la simple justice d'une représentation égale. Un électeur est désormais égal à un autre et a droit aux mêmes privilèges et à la représentation proportionnelle. Les gouvernements et les communautés plus âgés ont dû se battre pendant des années sans succès pour cette mesure républicaine simple, pratique et essentielle. Notre Constitution favorise l'industrie, garantit la rémunération du travail, garantit une éducation impartiale, invite à l'immigration et sera la base d'une prospérité jusqu'alors inconnue dans nos annales.

Je laisse la direction de l'office entre les mains de mon successeur constitutionnel, le lieutenant-gouverneur Wells. Il a déjà reçu des marques de la confiance des concitoyens de cet État, et vous est connu pour tous ses antécédents patriotiques. Je suis convaincu que son administration du gouvernement aura le soutien de nos concitoyens, sans distinction de parti.

Pour moi, je n'oublierai jamais les nombreuses et flatteuses marques de bonté que j'ai reçues de mes concitoyens de Louisiane. Cette confiance qu'ils m'ont accordée sans relâche, je devrai la mériter et la justifier. Que ce soit dans l'aire publique ou privée, mon objectif constant sera de promouvoir cette confiance, son honneur et sa gloire, avec toutes mes humbles capacités.

Je recommande respectueusement à l'Assemblée législative de prendre les mesures nécessaires pour assurer, de manière appropriée, l'inauguration du lieutenant-gouverneur Wells dans le poste de gouverneur.

Michal Hahn ».

Lorsque le gouverneur Hahn a démissionné de son poste, peu de gens doutaient de la ferme loyauté de son successeur. Les vrais unionistes croyaient qu'il défendrait leurs

intérêts comme l'avait fait son prédécesseur. Ses actes officiels avaient été en harmonie avec les mesures du président Lincoln dont il semblait avoir gagné la confiance. La lettre caractéristique suivante exprime cette confiance :

« Manoir de l'exécutif
Washington, le 13 mars 1864
Honorable Michael Hahn :

Mon cher monsieur : Je vous félicite d'avoir gravé votre nom dans l'histoire en tant que premier gouverneur de l'État libre de Louisiane. Maintenant, vous êtes sur le point d'avoir une convention qui, entre autres, sera déterminante. Je suggère à peine, pour votre considération personnelle, que certaines personnes de couleur puissent être admises, et de recourir à ceux, très intelligents, qui ont combattu vaillamment dans nos rangs. Ils aideraient probablement, dans un certain temps à venir, à garder le joyau de la liberté dans la famille de la liberté. Mais ce n'est qu'une suggestion, pas pour le public, mais pour vous seul.

Sincèrement vôtre,

Abraham Lincoln ».

Chapitre XVIII : Le Président Lincoln

Dans la nuit du 15 avril 1865, des masses de fidèles de La Nouvelle-Orléans se sont rassemblées sur *Lafayette Square* pour exprimer leur gratitude pour la chute de la rébellion. Richmond avait été capturé et Lee et Johnston avaient rendu leurs armées aux forces américaines sous Grant. Lors de cet immense rassemblement de milliers de personnes, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Il est résolu, que les loyaux citoyens de La Nouvelle-Orléans ont appris, avec la joie la plus vive, que Richmond a été capturé et que les armées rebelles sous Lee et Johnston se sont rendues aux forces des États-Unis, commandées par les généraux Grant et Sherman.
2. Il est résolu, qu'à côté de ce Dieu qui gouverne les destinées des nations, nos remerciements sont dus à l'armée et à la marine de notre pays qui, à travers un conflit prolongé d'ampleur et de férocité sans précédent, ont finalement renversé nos ennemis et nous ont permis d'anticiper le jour pas très lointain où le drapeau national flottera une fois de plus en triomphe sur chaque pied carré du domaine national.
3. Il est résolu, que dans la lutte ainsi déterminée, nous saluons le principal enjeu du conflit - la question entre l'esclavage et la liberté - et que nous nous engageons à soutenir la sainte cause de la liberté et de l'égalité des droits en tant que revendication de justice et fondement de la sécurité future.
4. Il est résolu, que le peuple des États-Unis et les amis de la liberté dans le monde civilisé ont envers notre magistrat patriotique en chef, Abraham Lincoln, des obligations de gratitude pour le courage et la sagesse patriotiques qu'il a manifestés dans des circonstances difficiles sans précédent, en soutenant les institutions républicaines contre les attaques de leurs ennemis, pour les services inestimables qu'il a rendus à la cause de la liberté humaine, et pour la manière réussie avec laquelle il a amené le navire d'État à travers les rochers et les bancs de la rébellion dans le havre de paix.

Dans le cadre de cet événement mémorable, destiné à être vécu sur la page de l'histoire comme l'heure du jubilé après quatre ans de morosité, il convient de présenter le discours du président, prononcé devant une vaste audience au département exécutif à Washington le soir du 13 avril 1865 - la dernière allocution publique du Lincoln martyr :

« Nous nous rencontrons ce soir, non pas dans la tristesse, mais dans la joie du cœur. L'évacuation de Pétersbourg et de Richmond et la reddition de la principale armée insurgée donnent l'espoir d'une paix juste et rapide, dont l'expression joyeuse ne peut être retenue. Au milieu de cela, cependant, Celui dont découlent toutes les primes ne doit pas être oublié.

Un appel pour une Action de grâces nationale est en cours de préparation et sera dûment promulgué. Il ne faut pas non plus négliger ceux qui ont eu la partie la plus difficile, et qui nous donnent la raison de nous réjouir. Leurs honneurs doivent figurer avec les autres. J'étais moi-même près du front et j'ai eu le grand plaisir de vous transmettre une bonne partie de la bonne nouvelle ; mais aucune part de l'honneur pour le plan ou son exécution ne me revient. Au général Grant, ses

officiers habiles et ses braves hommes, tout appartient. La vaillante marine était prête, mais n'était pas en mesure de prendre une part active.

Par ces récents succès - la réinauguration de l'autorité nationale - la reconstruction, qui a fait l'objet d'une grande part de réflexion depuis le début, retient davantage notre attention. Elle présente de grandes difficultés, contrairement au cas de guerre entre nations indépendantes. Il n'y a pas d'organe autorisé à traiter avec nous, aucun homme n'a le pouvoir de renoncer à la rébellion pour un autre homme. Nous devons simplement commencer par les éléments discordants et désorganisés et les modeler. Ce n'est pas non plus un petit embarras supplémentaire que nous, les fidèles, différons entre nous quant au mode, à la manière et à la mesure de la reconstruction.

En règle générale, je m'abstiens de lire des rapports d'attaques contre moi-même, pour ne pas être provoqué par ce à quoi je ne peux pas répondre correctement. Malgré cette précaution, cependant, je sais que je suis très critiqué pour une supposée intervention en soutien au nouveau gouvernement de la Louisiane.

En cela, j'ai n'ai pas fait plus que ce qui est connu du public. Dans le message annuel de décembre 1863 et la proclamation qui l'accompagne, j'ai présenté un plan de reconstruction, qui, si adopté par un État, serait acceptable et soutenu par l'exécutif.

J'ai précisément déclaré que ce n'était pas le seul plan qui pourrait être acceptable, et j'ai également précisé que l'exécutif ne revendiquait pas le droit de dire quand, ou si des membres devraient être admis à des sièges au Congrès de ces États.

Ce plan a été préalablement soumis au Cabinet et approuvé par chacun de ses membres. L'un d'eux a suggéré que je devrais alors, et dans cet esprit, appliquer la proclamation d'émancipation aux ----- (mot barriolé ou illisible), sauf dans certaines parties de la Virginie et de la Louisiane, qui abandonnent la suggestion concernant l'apprentissage pour les personnes libérées, et que je devrais ignorer la protestation contre mon propre pouvoir en ce qui concerne l'admission des membres du Congrès.

Mais il a même approuvé chaque partie du plan, qui a depuis été utilisé par l'État de la Louisiane.

La nouvelle Constitution de la Louisiane, déclarant l'émancipation de l'ensemble de l'État, applique pratiquement la proclamation à la partie précédemment exemptée. Elle n'adopte pas l'apprentissage pour les personnes libérées et se tait - comme il ne pouvait en être autrement - sur l'admission des membres au Congrès afin que cela s'applique à la Louisiane.

Chaque membre du Cabinet a pleinement approuvé le plan. Le message est allé au Congrès. J'ai reçu de nombreuses mentions élogieuses à son sujet, écrites et verbales, et aucune objection n'est venue à ma connaissance, sinon la nouvelle depuis Washington que le peuple de Louisiane avait commencé à agir conformément à celui-ci.

J'avais correspondu avec différentes personnes censées être intéressées à demander la reconstruction du gouvernement de l'État de Louisiane. Lorsque ce message de 1863, avec le plan susmentionné, parvint à La Nouvelle-Orléans, le général Banks m'écrivit qu'il était convaincu que le peuple, avec l'aide de sa coopération militaire, pourrait construire substantiellement à partir de ce plan. Je lui ai écrit, et à certaines d'entre elles, leur demandant d'essayer. Elles l'ont essayé et le résultat est connu.

Telle a été ma seule intervention dans le mouvement de la Louisiane. Ma promesse est faite, comme je l'ai déjà dit ; mais comme les mauvaises promesses sont mieux brisées que tenues, je traiterai cela comme une mauvaise promesse, et je la briserai chaque fois que je serai convaincu que la tenir est contraire à l'intérêt public ; mais je n'ai pas encore été aussi convaincu. On m'a montré des lettres à ce sujet, de gens censés être compétents, dans lesquelles l'auteur regrette que mon esprit ne semble pas être définitivement fixé sur la question de savoir si les États faisant sécession, soi-disant, se trouvent dans l'Union ou en sont exclus.

Il aurait été étonné d'apprendre que, depuis que j'ai trouvé des défenseurs de l'Union qui tentaient de répondre à cette question, j'ai délibérément interdit toute expression publique à ce sujet. Il me semble que la question n'a pas été et n'est pratiquement pas encore nationale ; et la discussion à ce sujet, bien qu'elle reste pratiquement non-nationale, ne pourrait avoir d'autre effet que celui, malicieux, de diviser nos amis.

Pour l'instant, tout ce que peut contenir la question n'est qu'une mauvaise base de discussion, et n'est bon à rien du tout. Nous convenons tous que les États faisant sécession, soi-disant, le font à l'extérieur de leur rapport pratique avec l'Union et que le seul objectif du gouvernement, civil et militaire, à l'égard de ces États, est de les remettre à nouveau en relation avec l'Union.

Je pense qu'il est non seulement possible, mais en fait plus facile de le faire sans déclarer, ni même considérer, que ces États ont quitté l'Union, ou s'ils se retrouvent en sécurité chez eux, il serait tout à fait indifférent qu'ils aient été à l'étranger ou pas.

Joignons-nous aux actions nécessaires au rétablissement des relations pratiques appropriées entre ces États et l'Union ; après s'être forgé sa propre opinion, et par ses actions, il a fait entrer les États du dehors dans l'Union, ou leur a seulement apporté l'assistance appropriée, afin qu'ils n'en soient jamais exclus.

Le degré de constance, pour ainsi dire, sur lequel repose le gouvernement de la Louisiane, serait plus satisfaisant pour tous, s'il contenait 50 000 ou 60 000 électeurs, ou 20 000, au lieu de 12 000 comme actuellement. Pour certains, le droit de vote ne devrait pas être accordé à l'homme de couleur.

Je préférerais moi-même qu'il soit maintenant conféré à tous les intelligents et à ceux qui servent notre cause en tant que soldat ; la question n'est toujours pas de savoir si le gouvernement de la Louisiane tel qu'il est, est tout à fait souhaitable. La question est : serait-il sage de le prendre tel quel, de l'améliorer ou de le rejeter et de le disperser ?

La Louisiane peut-elle être amenée dans sa relation pratique appropriée avec l'Union, en soutenant ou en rejetant le nouveau gouvernement ? Quelque 12 000 voix dans l'État jusqu'ici esclavagiste de Louisiane, ont prêté serment d'allégeance à l'Union, présumée être le pouvoir politique légitime de l'État, organisé des élections, organisé un gouvernement d'État, adopté une Constitution d'État libre, bénéficiant aux écoles publiques également aux noirs et aux blancs, et habilitant la législature à conférer le droit de vote aux hommes de couleur.

La législature a déjà voté pour ratifier l'amendement constitutionnel récemment adopté par le Congrès, abolissant l'esclavage dans toute l'Union, perpétuant la liberté dans l'État, attaché en toutes choses à la nation, et ils demandent la reconnaissance et l'assistance de la nation pour réaliser cet engagement.

Nous les avons rejetés ; nous faisons tout notre possible pour les désorganiser et les disperser. En fait, nous disons à l'homme blanc : ' vous êtes sans valeur et pire ; nous ne vous aiderons jamais ni ne serons aidés par vous '. Aux noirs, nous disons : ' Cette coupe de la liberté que ces anciens maîtres vous ont portée à la bouche, nous vous laisserons seuls le soin de rassembler le contenu répandu et dispersé dans quelques vague et indéfini quand, où et comment '.

Si cette façon de décourager et de paralyser à la fois les blancs et les noirs a une quelconque tendance à amener la Louisiane à fracturer ses relations avec l'Union, je n'ai jusqu'à présent pas pu le percevoir ; si, au contraire, nous reconnaissons et soutenons le nouveau gouvernement de la Louisiane, rien de tout cela ne se réalisera. Nous encourageons les cœurs et les bras des 12 000 gens à adhérer à leur travail, le défendre, le combattre, le nourrir, le gouverner et le réparer pour réussir.

L'homme de couleur aussi, en nous voyant tous unis, s'inspire de la vigilance et de l'énergie, et fait de même. Sachez qu'il désire le droit de vote, ne l'atteindra-t-il pas plus tôt en sauvegardant les étapes déjà avancées vers elles, qu'en reculant sur elles ? Concédez ce que le nouveau gouvernement de Louisiane considère comme l'œuf de la volaille, et nous aurons plus tôt la volaille en faisant éclore l'œuf, qu'en le brisant.

Encore une fois, si nous rejetons la Louisiane ; nous rejetons également notre vote en faveur de l'amendement proposé à la Constitution nationale. Pour répondre à cette proposition, il a été avancé que les trois quarts au plus des États qui n'ont pas tenté de sécession sont nécessaires pour ratifier un amendement.

Je ne m'engage pas contre cela plus loin que de dire qu'une telle inférence serait contestable, et certainement contestée de manière persistante, tandis que la ratification par les trois quarts de tous les États serait incontestée et incontestable.

Je répète la question : la Louisiane peut-elle être amenée à régulariser ses relations politiques avec l'Union en rejetant son nouveau gouvernement d'État ? Ce qui a été dit de la Louisiane s'appliquera aux autres États, et pourtant chaque État a ses particularités, et d'importants changements peuvent survenir soudainement dans un même État, et si nouveau et sans précédent, qu'aucun plan exclusif et inflexible ne peut être garanti de réussite.

Tout plan exclusif et inflexible causerait sûrement un nouvel enchevêtrement. Les principes importants, eux, peuvent et doivent être inflexibles. J'envisage, et je ne manquerai pas d'agir, une fois convaincu que l'action est appropriée.

La nouvelle de la reddition de Lee et de son armée a fait hurler de joie les masses pacifiques de La Nouvelle-Orléans alors qu'elles unissaient leurs voix pour louer leur chef, l'armée et la marine. La bannière étoilée flottait devant les bâtiments publics de la ville et de nombreuses résidences privées. Les principaux hommes de l'Union se sont réunis sur *Lafayette Square* - qui était presque enveloppé des emblèmes de la liberté et animé des tensions joyeuses des airs nationaux - pour parler avec des accents de louange et d'affection d'Abraham Lincoln, qui avait transporté la nation en toute sécurité dans l'obscurité des eaux de la rébellion, et l'a débarqué sur les rives paisibles de la Liberté.

À la fin de la réunion, Dostie a marché sur la plate-forme et s'est exclamé: - « Que l'air retentisse de joie pour la liberté - notre glorieux Lincoln - l'armée et la marine ». La foule enthousiaste a répondu, et un cri de joie a éclaté de cette vaste multitude en l'honneur de la victoire. Hélas ! à ce moment le martyr de la nation était silencieux dans la mort ! Le matin du 20 avril, le calme avait succédé à une joie enthousiaste. La Nouvelle-Orléans était calme et paisible, quand tout à coup le cri a été entendu dans les rues : « Le président Lincoln est assassiné ! ». « C'est faux ! C'est un faux rapport de nos ennemis ! », a été entendu de tous les côtés. Les journaux du matin, cependant, ont annoncé l'envoi télégraphique avec leurs colonnes revêtues des emblèmes du deuil. La joie s'est transformée en malheur.

La tristesse planait sur la ville comme un voile sombre. L'esprit public semblait rempli d'une tristesse universelle. Tous se sont joints à la condamnation du terrible crime qui avait endeuillé la nation. Les affaires publiques ont été suspendues. Les drapeaux, en berne, étaient recouverts de noir. Les écoles publiques étaient fermées et leurs drapeaux étaient accrochés aux emblèmes du deuil. Le siège de l'armée et de la marine, l'hôtel de ville, la douane, les principaux hôtels, églises, bâtiments publics et résidences privées ont accroché aux emblèmes nationaux des marques de tristesse. Les navires de toutes les nations ont baissé leurs drapeaux, qui étaient drapés de symboles du deuil en signe de perte pour la nation. Les cloches partout dans la ville, tremblantes de tristesse, ont sonné leurs carillons funéraires. Lincoln avait été arraché à l'étreinte de la Nation, à l'heure de la joie universelle. Il était tombé en regardant l'étoile de la paix, qui apparaissait à l'horizon alors que les nuages de la rébellion s'éloignaient.

Le grand deuil national est tombé avec un poids écrasant sur le cœur de ceux de La Nouvelle-Orléans qui avaient chéri les actes nobles de leur leader épris de liberté. Le juge Howell a déclaré, lors d'une réunion organisée pour prendre des mesures afin d'exprimer publiquement le sentiment de la communauté : « Tournons nos cœurs vers le Tout-Puissant ; qu'il nous regarde dans sa sagesse et soit avec nous dans cette grande calamité ». M. Waples a déclaré : « Cette triste nouvelle est si choquante pour l'humanité que j'ai le sentiment que les mots ne peuvent servir à rien. Essayons de rester calmes sous cette terrible calamité ». Le juge Durell, appelé à accueillir la requête en ajournement de la Cour de district des États-Unis a dit : « Cette douleur est si grande et même pour l'avenir, qui affectera non seulement nous-mêmes, mais ceux qui nous succèdent - affectant l'ensemble du cadre de notre gouvernement, que je ne pense pas que ce soit une bonne occasion d'en parler ». Le Dr Dostie dit : « Je ne peux jamais cesser de pleurer le grand et bon Lincoln ». « Qui dans la nation peut occuper sa

place ? Mon cœur est rempli de malheur quand j'essaie de regarder vers l'avenir ».

Sous l'influence du Dr Dostie et de ses collègues du Conseil de l'éducation, les écoles publiques ont été fermées pendant une semaine, en signe de respect pour la mémoire du président Lincoln. L'avis suivant publié par le surintendant des écoles publiques a été publié dans les journaux de la ville :

« Bureau du surintendant des écoles publiques,
Nouvelle-Orléans, 21 avril 1865

Les écoles publiques de La Nouvelle-Orléans ont été rouvertes presque immédiatement après la renaissance de l'autorité nationale - au milieu de la guerre civile - sous les auspices du bon président, dont notre pays mélancolique déplore maintenant le départ. Que cette chère institution, par conséquent, puisse rendre un hommage reconnaissant à la mémoire des illustres morts, et qu'il puisse y avoir une expression de douleur de la part de tous ceux qui sont touchés par l'acte parricide, par lequel un peuple est frappé, pourtant dans « la vallée de l'ombre de la mort », et après avoir été longtemps privé de son fidèle ami et guide. Les drapeaux des écoles respectives seront affichés de manière appropriée, et autres expressions de deuil observées selon les cas, pendant trente jours à partir du samedi matin, le 22 avril.

John B. Carter
Surintendant des écoles publiques ».

À l'annonce de la mort du président Lincoln, les officiers de l'armée et de la marine du département du Golfe se sont réunis à l'hôtel de ville pour prendre des dispositions pour assister à l'église du Christ, le sabbat suivant, afin de rendre hommage à la mémoire du président Lincoln.

Ce qui suit est un bref compte rendu de cette scène solennelle, tirée des colonnes du *New Orleans Daily Picayune* :

« Selon ce qui avait été entendu, les officiers de l'armée et de la marine stationnés dans ce département se sont rendus à Christ Church dimanche matin, en uniforme.

Réunis à l'hôtel de ville à dix heures et demie, ils se sont rendus en formation à l'église, dirigés par le général Banks et l'amiral Thatcher. La scène, alors qu'ils entraient dans l'édifice sacré et passaient dans la large allée jusqu'à leurs sièges, remplissait toute la partie centrale du bâtiment, était touchante et imposante – le groupe émettant un chant doux et solennel.

L'église est superbement drapée de deuil. La table de l'autel est recouverte de tissu noir, et derrière elle se trouve un grand écran, formé de lourds plis de draperie noire, bordé en haut de festons de dentelle blanche. Le bureau et la chaire sont entièrement enveloppés de noir, de même que les rails au-dessus du chœur auxquelles est accroché avec beaucoup de goût, le même tissu, bordé de blanc. Le font de marbre, que nous avons vu le dimanche précédent (Pâques), si beau dans son somptueux bouquet de fleurs printanières, est maintenant orné d'emblèmes de deuil. Les colonnes sont couronnées de festons de crêpe et de dentelle noire et blanche, et le porche est littéralement couvert de drapeaux. Au-dessus de l'entrée principale de l'église il y a une belle démonstration de deuil approprié.

Les services de la journée ont été organisés en fonction de l'occasion solennelle. Bien sûr, la collecte, l'épître et l'évangile du dimanche après Pâques ont été lus. Mais en disant la prière du matin, le révérend M. Chubbuck et son assistant ont fait quelques variations par rapport à l'ordre habituel. La première lecture a été cette partie touchante du premier chapitre de Samuel II, dans laquelle David a déploré la mort de Saül et Jonathan : « La beauté d'Israël est tuée sur ses hauts lieux ; comment sont les puissants tombés ! Ne le dites pas à Gath, ne le publiez pas dans les rues d'Askelon ! Comment les puissants sont-ils tombés au milieu de la bataille, et les armes de guerre ont péri ! », etc. La deuxième leçon était cet épître immortel de Saint Paul aux Corinthiens (1er Cor. XV) à l'appui de la doctrine de la résurrection des morts.

Les Psaumes choisis, au lieu de ceux du jour, étaient le 31, « En toi, Seigneur, j'ai mis ma confiance », et le 13, « Du fond du fond je t'ai appelé. » Les prières « Pour une personne malade » et « Pour une personne en détresse », la première étant spécialement utilisée en référence au secrétaire d'État, et la dernière au peuple des États-Unis et à la famille de feu le président, ont été dites au bon endroit. Les phrases introductives avant l'exhortation, étaient celles avec lesquelles commence le service funéraire : « Je suis la résurrection et la vie », etc.

La musique a été jouée de manière très touchante, accompagnée d'un chœur. Avant le début de la prière du matin, ce bel air de Paesiello, « Venez désolés », était magnifiquement chanté. Au lieu du « Venite », l'hymne des 39e et 90e Psaumes, du service funéraire, « Seigneur, fais-moi connaître ma fin », a été chanté avec beaucoup d'expression. Le cantique, « Ô toutes les œuvres du Seigneur ! », le chant des trois saints enfants, qu'ils chantaient en marchant au milieu du feu, a été chanté à la place du « Te Deum » et du « Benedictus » au lieu du « Jubilate ». L'introït provenait du 86e Psaume, « Tends l'oreille, ô Seigneur, et écoute-moi », auquel était finement adaptée la belle musique de la prière dans « Moïse ». L'hymne était le 160e, « Lorsque les nuages se rassemblent autour de moi, je regarde ».

Une allocution du révérend S. C. Thrall a ensuite été prononcée, appréciée comme l'exprime la lettre suivante :

« Nouvelle-Orléans, le 27 avril 1865

Aux officiers de l'armée et de la marine de La Nouvelle-Orléans :

Votre Comité, estimant que le discours prononcé à Christ Church par le révérend S. C. Thrall, D. D., le dimanche 23, en mémoire de la mort tragique de votre défunt commandant en chef, le président des États-Unis, contient une analyse véridique de son caractère, et rend un juste hommage aux traits admirables de son intelligence et de son cœur ; et que vous souhaiteriez conserver sa mémoire en permanence ; et afin que vos frères officiers, qui n'ont pas pu participer aux solennités de l'occasion, puissent, dans une certaine mesure, jouir du même plaisir que vous en entendant le discours, ont, à la suggestion de l'actuel, et aussi de l'ancien commandant général du département du Golfe, obtenu un exemplaire pour publication, tel qu'imprimé ici.

L'avis de service tiré du *Picayune*, et la correspondance entre votre Comité et le révérend Dr Thrall, publiée avec l'adresse, expliquent leur action, et le profond intérêt manifesté par le recteur, les gardiens, le conseil et les membres du Christ Church, dans un événement qui a noyé une nation et le monde entier dans les larmes - vêtu votre pays des vêtements de tristesse et endeuillé nos cœurs.

E. B. Brown, Brigadier-général, Vols.
E. G. Beckwith, Colonel, Armée des É-U.
G. F. Emmons, Capitaine, Marine des É-U. ».

Chapitre XIX : La confiance du public envers Andrew Johnson

« Qui dans la nation peut occuper la place d'Abraham Lincoln ? ». Était la grande question des gens fidèles, après le premier choc du deuil, estimant que personne, en vérité, ne pouvait à juste titre, succéder à ce grand émancipateur, à la présidence.

Andrew Johnson a été nommé président des États-Unis par le pouvoir de la conspiration assassine. Beaucoup, avec foi et espérance, le considéraient comme un guide et un protecteur - comme le chef de l'exécutif d'une République, qui désapprouve la rébellion et la tyrannie, et ne supporte pas la trahison. Le dossier officiel d'Andrew Johnson, sous l'administration de Lincoln, était celui d'un patriote. Son bilan au cours de la rébellion, sous l'œil du président juste, était de nature à s'attirer le cœur des fidèles, qui ne doutaient pas que son avenir s'harmoniserait avec la politique bienfaitrice de son prédécesseur. Avec confiance dans l'administration d'Andrew Johnson, les fidèles masses de La Nouvelle-Orléans se réunirent à *Lafayette Square*, le 17 août 1865, pour exprimer leur confiance dans le magistrat en chef.

Dostie a été l'un des principaux moteurs de l'organisation de cette réunion. Il a écrit à de nombreux hommes de l'Union de la ville, les exhortant à parler en faveur de Johnson à cette occasion. La réunion a été ouverte par A. C. Hills, Esq., qui a nommé le juge Durell président de la réunion. Parmi les vice-présidents choisis étaient le Dr A. P. Dostie, B. R. Plumley, E. Heath, J. Graham, M. F. Bonzano, Wm. H. Hire, le révérend J. W. Horton, Alfred Shaw, H. C. Wamoth, le juge Heistend, le Dr E. Goldman, l'ancien gouverneur Hahn, John Henderson et S. S. Fish. Voici quelques-unes des résolutions adoptées lors de cette réunion :

« Il est résolu, que l'unité de ce pays est indispensable à la perpétuation d'un gouvernement vraiment républicain ; que la liberté pour laquelle nos ancêtres ont combattu ne peut nous être assurée que par une adhésion inébranlable aux grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité ;

Il est résolu, que ceux qui se sont prévalu rapidement, honnêtement, et de bonne foi de la proclamation d'amnistie du président Lincoln et qui, par leur comportement et leur soutien, ont aidé les autorités militaires des États-Unis dans leurs efforts pour rétablir les institutions républicaines des États insurrectionnels, ont droit à la sympathie et à la considération de tous les bons citoyens et à une pleine restitution de tous les droits politiques le plus tôt possible ;

Il est résolu, qu'à notre avis, aucun homme qui a occupé un poste de confiance ou d'émolument - civil, naval ou militaire - sous l'autorité des rebelles, ne devrait être autorisé à occuper un poste sous le gouvernement des États-Unis.

Il est résolu, qu'en rétablissant le gouvernement civil dans les États du Sud, notre seule sécurité consiste à rendre tous les hommes loyaux égaux devant la loi ; et que tout gouvernement établi qui ne respecte pas ce principe n'est ni juste ni équitable, et par conséquent n'est pas un gouvernement républicain ;

Il est résolu que, tandis que les hommes loyaux de la Louisiane sont consternés par l'assassinat brutal et la perte du sage, humain et noble président, Abraham Lincoln, qu'ils pleurent sincèrement, ils expriment par la présente leur confiance dans le

patriotisme, la capacité et la discrétion d'Andrew Johnson, président des États-Unis. Que sa longue carrière publique, exempte de déloyauté, sa grande dévotion noble et consacrée aux intérêts du peuple, particulièrement marquée par son opposition sincère à la trahison, lui mérite notre admiration la plus vive et notre soutien le plus sincère ; que nous lui promettons notre aide constante dans le travail de rétablissement du bon gouvernement et de la loyauté dans les États du Sud.

Il est résolu que J. Madison Wells, gouverneur par intérim de l'État, qui a reçu le vote unifié du parti de l'État libre, a trahi la haute confiance qui lui était confiée, en nommant en fonction des hommes qui ont signé l'ordonnance de sécession et se sont enregistrés ennemis du gouvernement des États-Unis ; que son parcours en tant que gouverneur a été réactionnaire, calculé pour nuire à la cause de l'Union, et qu'il n'a plus droit à notre confiance ».

Le juge Durell a prononcé le discours suivant :

« Chers concitoyens, je vous remercie pour le grand honneur que vous me conférez ce soir. Aucune occasion plus grande n'a été offerte au cours des quatre dernières années de bataille qui nous a réunis. Notre grande République a affirmé sa majesté et sa puissance en abattant toutes les armées rassemblées contre elle. Elle se retrouve maintenant au matin d'une nouvelle administration, minée par les divisions locales. Mais nous sommes des amants égaux de notre grand pays. En de telles circonstances, nous devons nous rassembler et promettre notre foi mutuelle - notre force mutuelle à l'unité de notre pays. Un appel est lancé à cette assemblée à s'engager envers notre nation, chez nous et depuis l'étranger. Notre volonté est claire - fixée dans le présent comme dans le passé - fixée dans l'avenir comme dans le présent, de soutenir les libertés et le gouvernement que nos ancêtres nous ont transmis.

Messieurs, j'exécuterai avec plaisir les tâches de cette soirée ».
[Applaudissements.]

M. Hills a ensuite lu les lettres suivantes :

« Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1865

Honorable A. P. Dostie,

Cher Monsieur, je regrette que des engagements antérieurs, qui ne peuvent pas être annulés, m'empêchent de répondre à votre aimable invitation à m'adresser à la réunion qui se tiendra ce soir, organisée par les amis du Président Johnson, et comme preuve de ' loyauté à la liberté nationale et à l'Union nationale '. Cela me ferait un grand plaisir de rencontrer et d'échanger avec les citoyens dont les noms figurent sur cet appel ; car parmi eux, j'en reconnais beaucoup qui, pendant le règne de la trahison dans cette ville, ont fidèlement et sagement, quoique sans ostentation, adhéré à la cause de l'Union. Certains ont participé avec moi au grand ' Rallye de l'Union ', au même endroit, le 8 mai 1860, lorsque le sécessionnisme a fait son apparition dans cette ville. L'esprit de rébellion ayant été vaincu par le courage et les efforts héroïques des armées de l'Union, il est juste que les fidèles se rencontrent et prennent conseil sur les principes qui les guideront à l'avenir.

Les sécessionnistes de la Louisiane, les dirigeants qui ont influencé et trompé les masses, les hommes qui ont défilé dans nos rues avec des cocardes bleues et nous ont dénoncés avec raillerie comme des ' soumissionnistes ', qui ont obligé les unionistes comme vous à quitter leurs maisons et qui, par fraude, ont fait épouser à l'administration de notre gouvernement d'État la cause de la trahison, et ont donc cherché à nous priver de notre fière nationalité - ont une terrible responsabilité. Beaucoup reviennent maintenant. Certains ont profité de leur folie et de leur crime, et nous demandent d'oublier et de pardonner le passé. Que notre conduite à leur égard soit marquée par une patience calme, digne de notre triomphe.

Les propos d'Andrew Johnson, adressés au peuple du Tennessee, sur l'adoption de la Constitution de l'État libre sont également et heureusement applicables à la condition de la Louisiane.

Les fondements de la société, sous la Constitution, sont en harmonie avec les principes du gouvernement libre et de l'Union nationale ; et si le peuple est fidèle à lui-même, fidèle à l'État et fidèle au gouvernement fédéral, il surmontera rapidement les calamités de la guerre et élèvera l'État à un pouvoir et à une grandeur qui n'étaient même pas soupçonnés. Beaucoup de ses vastes ressources ne sont pas découvertes, et il lui suffit de faire preuve d'intelligence et de travail pour les développer et revêtir l'État d'une richesse et d'une beauté surpassées par aucune de ses sœurs.

Respectueusement vôtre,
Mickael Hahn ».

« Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1865

Dr A. P. Dostie,

Cher Monsieur, - Votre compliment à mon égard est très gratifiant. J'ai le plus grand respect pour le président Johnson. Le peuple américain saura bientôt reconnaître ses qualités élevées de patriote et d'homme d'État.

Je participerais volontiers à la manifestation demain soir selon le mode que vous proposez, mais préfère à cette occasion participer en tant que spectateur et auditeur. Je vous souhaite tout le succès.

Respectueusement,

J. S. Whitaker ».

« Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1865

A. P. Dostie, Esq., Président, etc.

J'ai aidé à la nomination d'Andrew Johnson et je suis aujourd'hui un de ses ardents partisans. Je serai heureux de faire tout ce qui est en mon pouvoir lors de la réunion de demain soir.

J. P. Sullivan »

« Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1865

Dr A. P. Dostie, ainsi que le comité organisateur, etc. :

Monsieur: J'ai l'honneur de vous remercier de m'avoir invité à m'adresser à la réunion de demain soir, à *Lafayette Square*, en soutien à notre honorable président, Andrew Johnson, et à son administration. Je me réjouirai d'ajouter à cette occasion ma petite aide à la cause du libre étatsisme et des principes Johnsoniens.

Très respectueusement vôtre,
Rufus Waples »

« Nouvelle-Orléans, le 15 mai 1865

Honorable A. P. Dostie, président, etc.

Cher Monsieur: Votre note de cette date, m'invitant à être présent et à m'adresser à une réunion des amis du gouvernement des États-Unis qui souhaitent soutenir le président Johnson, qui se tiendra le 17ème inst., au *Lafayette Square*, vient de m'arriver.

J'avais l'intention d'être présent en tant que citoyen pour entendre ce qui pourrait être dit à cette occasion, et je n'avais pas pensé à participer à la réunion. Je préfère ne pas parler, mais si vous le souhaitez, je le ferai.

Respectueusement vôtre,

L. A. Sheldon ».

Beaucoup d'autres lettres ont été lues par d'éminents hommes de l'Union à La Nouvelle-Orléans exprimant leur confiance en Andrew Johnson. Des allocutions ont été prononcées à cette occasion par le colonel Thorpe, le juge Wamoth, le révérend Dr Peme, le juge Heistend et le Dr Dostie.

Dans la narration de ces événements, il faudra remonter au 5 mars 1865, lorsque J.M. Wells fut inauguré gouverneur de la Louisiane. À cette époque, il était censé être en sympathie avec des hommes fidèles et être un ennemi de la rébellion. Dans ses premiers actes officiels, il a prouvé son opposition aux unionistes, qui l'avaient élu au pouvoir. Parmi ses premières recommandations, celle du Dr Kennedy au bureau du maire de Nouvelle-Orléans. Le Dr Kennedy était un ardent défenseur de la rébellion, un

homme qui favorisait l'oppression, qui croyait en l'élévation de l'aristocratie en dégradant les travailleurs. L'un de ses premiers actes en tant que maire a été d'émettre un arrêté diminuant le salaire des travailleurs de la ville, qui souffraient déjà en raison de leurs moyens de subsistance limités. Un appel a été fait aux amis des victimes pour se réunir sur la *place Lafayette*, dans le but de dénoncer les poursuites du maire. À l'heure fixée pour la réunion, des milliers de personnes ont été vues se dirigeant vers la place publique. *Lafayette Square* à La Nouvelle-Orléans est considérée comme une propriété publique. Dans la nuit de la réunion de la classe ouvrière, le maire antirépublicain Kennedy a ordonné la fermeture de ses portes. La réunion s'est tenue dans la rue, en face de l'hôtel de ville. Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées à l'unanimité :

« Attendu que le gouvernement improvisé et irrégulier actuel a tenté de passer outre à la Constitution de l'État en abrogeant l'ordonnance sur le travail, supprimant ainsi le soutien et les droits des travailleurs.

Il est résolu, que cette assemblée désapprouve et condamne cette usurpation de pouvoir de la part desdites autorités de la ville.

Il est résolu, que lesdites procédures sont sans aucune justification ni excuse, et totalement en violation de la loi fondamentale.

Il est résolu, que l'administration du maire par intérim Kennedy est un échec, et nous appelons ce fonctionnaire incompetent à démissionner.

Il est résolu, que nous recommandons qu'il en soit de même pour Glendy Burke, le Dr Edward Ames, du bureau des Rues et des débarquements, et de toute autre personne s'opposant aux intérêts des travailleurs.

Il est résolu, que le gouvernement de la ville est maintenant entre les mains des Copperheads et de sympathisants notoires de la rébellion maudite, que Dieu merci, nos braves frères ont si bien écrasée et détruite ; et que pour le citoyen loyal, ils sont intolérables et devraient être retirés ; que des citoyens loyaux et fidèles puissent être appelés à occuper leur place ».

Parmi les orateurs présents à cette réunion, l'honorable John Henderson, un adversaire de premier plan de l'esclavage dans la Convention de Louisiane de 1864. Du *Delta True* de La Nouvelle-Orléans, nous extrayons ce qui suit à propos de la réunion :

« M. Henderson, dans un discours très énergique, a dénoncé la conduite et la politique de Hugh Kennedy, le maire, et l'a décrit comme un ennemi de l'État libre de Louisiane, et a demandé qui l'avait nommé. M. Henderson a soutenu que le gouvernement, en envoyant le général Banks dans cet État, nous avait pratiquement reconnus comme un État libre, mais le gouverneur Wells, dans ses nominations, s'était montré infidèle à la confiance que lui avait confiée le peuple, qui le croyait un bon homme de l'Union, quand il est venu sous le couvert d'un réfugié. M. Henderson a appelé la population à demander réparation ».

Le Dr Dostie a été invité à s'adresser à l'assemblée. Il a dit qu'il ne prendrait qu'une vision rétrospective des affaires. Ses remarques ont condamné la conduite du gouverneur Wells et les procédures du maire comme scandaleuses. Il a défendu la loi et l'ordre, mais a appelé la population à demander réparation.

Il a déclaré que la nomination du maire Kennedy était due au gouverneur Wells, qu'il a qualifié de John Tyler de l'État libre, qui avait vendu et remis le parti et ses principes entre les mains des Copperheads. Il a dit que c'était le gouverneur Wells qui avait tenté de destituer les fonctionnaires de Terrebonne et avait nommé des hommes comme Verret et McColium, signataires de la tristement célèbre ordonnance de sécession. Il a proposé que l'assemblée, lorsqu'elle devait ajourner, se rende au domicile du major général Banks, et rende hommage en tant qu'ouvriers, à l'homme qui était passé d'humble origine (ayant été un ouvrier) à la position élevée qu'il occupe maintenant en tant que soldat et homme d'État, aux commandes du département militaire le plus important, celui du Golfe.

Il y avait des hommes qui avaient tenu des êtres humains en esclavage, qui au début de la restauration ont volontiers abandonné leurs esclaves et sont entrés cœur et âme dans le grand mouvement destiné à révolutionner les États esclavagistes. Ceux-ci n'ont fait aucun pas en arrière et n'ont posé aucun obstacle à la liberté. Une politique basée sur l'hypocrisie a toutefois été utilisée par certains esclavagistes despotiques pour commettre des crimes parmi les plus sombres. C'est cette politique qui a conduit le gouverneur Wells à cacher ses véritables motivations, jusqu'à ce qu'il puisse saisir les rênes du pouvoir. Puis, démasqué, il a marché sur l'arène politique tel un despote. Au début, il vacilla timidement devant la juste politique de Lincoln, et marchait légèrement et furtivement sur la plate-forme, craignant de reposer sur un volcan de colère. Mais sur la tombe de Lincoln, il se planta sur le rocher qu'Andrew Johnson érigea pour les despotes et devint son complice volontaire.

En septembre 1864, le général Banks reçut un ordre du Nord et ne revint qu'en avril 1865 pour reprendre le commandement du département du Golfe. À son retour, en quelques semaines, il est passé à une action décisive et audacieuse en faveur de la loyauté. Ce qui suit était l'une de ses premières ordonnances :

« Département du Golfe
Nouvelle-Orléans, le 5 mai 1865
Ordre spécial no 119,
Extrait

5. CoL Samuel M. Quincy, 73d U. S. Coloured Infantry²⁶, est relevé de ses fonctions actuelles et est par la présente affecté au devoir de maire par intérim de la ville de La Nouvelle-Orléans.

Dès réception de cet ordre, il se rendra à la mairie et assumera les fonctions de ce bureau. L'actuel maire suppléant est chargé de lui remettre tous les papiers liés à cette fonction.

Sur ordre du Major général Banks
J. C. Stone
Capitaine et aide-adjutant général ».

²⁶ Infanterie de couleur, composée essentiellement ou majoritairement de soldats de couleur.

Trouvant que le général Banks était un obstacle à ses plans, le gouverneur Wells s'est empressé d'aller à Washington pour dévoiler ses théories préférées à son ami Andrew Johnson, président des États-Unis.

Lors de cette crise des affaires politiques en Louisiane, les amis de la liberté ont considéré le président Johnson comme leur futur libérateur de l'intrigue rebelle.

Dans un journal édité par des hommes de couleur de La Nouvelle-Orléans, à cette époque, nous trouvons l'article suivant, exprimant cette confiance :

« La destitution de Hugh Kennedy du poste de maire et la nomination du colonel S. M. Quincy à sa place ont été l'événement de la semaine qui a le plus intéressé notre peuple. La nomination du Dr Kennedy à la mairie par feu le général Hurlbut, par l'entremise de notre gouverneur Wells, est le début d'une nouvelle règle de Copperheads et de rebelles, visant, si possible, le rétablissement de l'esclavage, et tous les anciens torts associés. L'esclavage n'a jamais eu un plus grand défenseur que le Dr Kennedy, ni un partisan plus pratique que le gouverneur Wells, qui possédait trois cents d'entre nous en esclavage. On ne pouvait pas s'attendre à son repentir en un jour, ce qu'il n'a d'ailleurs pas fait ; car au lieu d'émanciper ses esclaves, il les fit amener près de La Nouvelle-Orléans, où il contribua à les soutenir, tout en se faisant du bénéfice politique auprès des radicaux, de cette prétendue humanité.

Le gouverneur Wells professait avec force son appui à certains politiciens radicaux, ce qui lui permit de se faire élire au poste de lieutenant-gouverneur. Mais, combien doit-il être attaché à l'esprit, sinon au fait du ' vieux mal ', pour avoir renvoyé des hommes appuyant l'État libre de l'Union, et nommé des sympathisants rebelles et des ennemis enregistrés à leur place, au moment même où notre nouveau président, le brave et fidèle Andy Johnson, le libérateur de notre race dans le Tennessee, parlait tous les jours aux délégations, contre les hommes et la politique que notre gouverneur avançait.

Nous ne pouvons pas ne pas être reconnaissants envers Dieu qui, tout au long de cette révolution pour notre liberté, nous a envoyé la délivrance au bon moment, et qu'à cette occasion la main forte de notre ami, le général de division Banks, était présente pour nous protéger de la nouvelle loi des rebelles et de leurs cuivres. Vaincus ici, le gouverneur Wells et le Dr Kennedy, avec quelques-uns de leurs amis, se sont rendus à Washington, pour déposer le dernier espoir et la dernière prière des rebelles de retour, et des Copperheads inquiets de Louisiane, aux pieds de l'héroïque président Johnson, qui, toute sa vie, s'est battu pour renverser des hommes qui lui demandent maintenant de les remettre au pouvoir.

Qu'ils puissent prendre tout le temps qu'il faut pour apprendre de notre noble président, maintenant que le sceptre a été éloigné de leurs mains, parce qu'ils s'en servaient pour faire le mal, et qu'il n'y ait désormais pour eux que repentance et soumission silencieuse, au vrai peuple que le Dieu de la liberté a nommé pour régner ».

Peu de temps après l'arrivée du gouverneur Wells à Washington, l'ordre suivant a été envoyé à la ville agitée de La Nouvelle-Orléans, depuis l'entourage de l'exécutif :

« Washington, DC, le 21 mai 1865

À J. S. Walton, trésorier de la ville de La Nouvelle-Orléans :

Monsieur : Je vous implore par la présente en tant que trésorier de la ville de La Nouvelle-Orléans, de ne pas payer, au péril de vos titres, tout mandat vous réclamant pour le paiement d'individus, du matériel à des fins publiques ou à toute autre fin, qui pourrait avoir été fait ou autorisé par Le colonel S. M. Quincy, colonel d'un régiment de couleur de troupes de volontaires des États-Unis, ou toute autre personne agissant ou prétendant agir en vertu de la nomination du major général Banks, commandant du département général du Golfe, car ce dernier a agi en violation de la loi, et par ailleurs, ses pratiques sont désapprouvées par le président des États-Unis, en suspendant les autorités civiles de la ville de La Nouvelle-Orléans et en renversant les lois et ordonnances instituées pour son bon gouvernement. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

J. Madison Wells, Gouverneur »

Le témoignage pourrait être plus abondant, mais suffisamment de choses ont été écrites pour montrer que jamais la confiance n'a été plus trahie, que la confiance de la nation dans le successeur d'Abraham Lincoln.

Chapitre XX : Le Général Banks remplacé par le général Canby

Le 4 juin 1865, le général Banks est retiré du département du Golfe et le général Canby reprend son commandement. Les actes d'un Néron n'ont jamais créé une plus grande consternation parmi ses sujets, que l'ordre suivant dans les rangs fidèles de La Nouvelle-Orléans, qui n'y voyaient que la main du gouverneur Wells et de ses conseillers, Hugh Kennedy et Glendy Burke :

« Quartiers généraux du Département du Golfe
Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1865
Par ordre spécial no 152 :

Le colonel Samuel M. Quincy, 73e Infanterie de couleur des États-Unis, est relevé de ses fonctions de maire suppléant et rejoindra son régiment. Il remettra à M. G. Burke, qui est autorisé à agir jusqu'à l'arrivée du maire suppléant, les fonctions du bureau dans lequel il agit actuellement.

Par ordre du Général de division E. R. S. Canby,
C. H. Dyer, Capt. et asst.- Adj.-Gen. ».

De concert avec le magistrat en chef, avec une force de police armée à son commandement, et avec les habiletés d'un Néron de Glendy Burke pour diriger les affaires municipales jusqu'à l'arrivée de « Lord » Hugh Kennedy, le gouverneur Wells était prêt à instituer la politique cachée du souverain, qui balançait son sceptre de fer au-dessus des pauvres opprimés du trône, qu'il avait érigé à la cause de la rébellion, dans la capitale de notre République.

La loyauté à La Nouvelle-Orléans était rendue méprisable ; la liberté a été déshonorée et les dirigeants et les réformateurs de l'Union ont été pointés en vue de la vengeance des rebelles. L'oppression et l'indignité sont le sort de tous ceux qui osent résister au décret injuste des despotes et des tyrans.

Pour l'esprit fier, le cœur patriotique et la volonté de fer de Dostie, ce despotisme était un supplice. Un ami a déclaré: « Je suis allé au bureau de Dostie pour le consulter sur l'étrange situation de la ville. Je l'ai trouvé dans un état d'esprit agité. J'ai suggéré que ' si Hahn était resté gouverneur, les choses auraient pu être conduites différemment, et ai réfléchi aux intentions politiques de Hahn en démissionnant de son poste '. De sa manière décidée, il a fait remarquer: ' Le gouverneur Hahn n'est pas un prophète ; lorsqu'il a démissionné de son poste de gouverneur, il ne pouvait pas prévoir le meurtre de Lincoln. Il a agi, comme il le pensait, en faveur des intérêts de son État, s'attendant à travailler au Sénat des États-Unis pour la Louisiane. Le président Johnson n'est pas un traître, mais il écoute les conseils d'hommes corrompus qui envahissent le palais présidentiel. J'ai étudié trop longtemps les actes et les paroles de Johnson pour douter de son honnêteté. Lorsqu'il appréciera la condition des hommes de l'Union en Louisiane, nos droits seront protégés ' ».

Le doigt du destin indiquait clairement Dostie comme la victime à sacrifier à la haine et à la tyrannie des traîtres. Ses actes publics et ses mouvements progressistes ont fait de lui une cible remarquable pour ceux qui considéraient avec mépris ses travaux pour la liberté et ses efforts pour protéger les foules et les classes laborieuses. Véritable réformateur, il portait un nom digne d'être placé à côté d'un Wilberforce, Lovejoy,

Cobden ou d'un Bright. Son noble standard d'unionisme radical, exempt de toute tache, était en opposition directe avec les préjugés des aristocrates et des rebelles dont il était entouré. Jaloux de la popularité et de l'influence croissantes de Dostie, ses ennemis avaient attisé leur colère afin de la verser sur la tête de leur victime. « L'esprit fier de Dostie sera écrasé », a déclaré une coalition qui avait conspiré pour le tracter. Le gouverneur Wells était le chef de cette faction, qui avait décidé de la chute et de la mort du patriote Dostie. Le premier coup a été porté le 13 juin 1865. C'était la saisie du bureau du vérificateur. Comme l'un des nombreux actes de despotisme autoritaire liés à l'établissement de la loi de fer des esclavagistes de La Nouvelle-Orléans, pendant l'administration de Johnson, nous présentons le compte rendu suivant de la saisie du bureau du vérificateur, paru dans le *True Delta* du 14 juin :

Peu de nos concitoyens ignorent maintenant que le bureau du Dr A. P. Dostie, vérificateur de l'État, a été assiégé hier par un corps de la police de la ville, et le vérificateur a été sommairement expulsé de force. Nous donnons ci-dessous un exposé simple et clair des faits de l'affaire, sans aucun commentaire :

« Entre 11 heures et midi, plusieurs policiers, dirigés par le chef de police par intérim, M. John Burke, et accompagnés de M. Julian Neville, sont entrés dans le bureau du vérificateur. S'approchant du Dr Dostie, M. Neville a présenté un document. Après y avoir jeté un coup d'œil, le vérificateur a déclaré : ' Je serai probablement prêt à me conformer à cela demain matin ' .

Le Docteur ayant refusé de partir immédiatement, M. Neville s'est tourné vers le lieutenant Burke, et a dit : ' Je le remets maintenant entre vos mains ', et a quitté l'endroit. M. Burke a alors informé le Dr Dostie qu'il était ' responsable du bureau ' auquel ce dernier a répondu que ' c'est un bureau d'État, et je suis un officier d'État, et il faudra de la force pour me déposséder '. M. Burke a répondu : ' Mes ordres doivent prendre effet, et je le ferai certainement '. Le Dr Dostie a demandé s'il avait des ordres écrits. M. Burke a dit qu'il les avait. Le Dr Dostie a demandé à les voir et on lui a montré. Il a ensuite demandé une copie, mais M. Burke a répondu : ' Je n'ai aucun ordre de laisser une copie ' .

Pendant un moment, le Dr Dostie se rendit dans sa chambre particulière et, revenant, ordonna à M. Kruse, l'un de ses commis, de prendre en charge ses papiers privés. Il a ensuite de nouveau protesté contre la procédure et a déclaré qu'il ne serait expulsé que de force. Il s'exclama alors à voix haute en se tournant vers ce dernier monsieur qui était au bureau pour affaires : ' Si je dois y aller, je voudrais d'abord dire quelques mots en présence de MM. Kruse et Blake, —'

Ici, il a été interrompu par M. Burke, qui s'est adressé à l'un de ses subordonnés, comme suit : ' Bhome, mettez le docteur dehors ! '. Le policier s'est avancé et a saisi le Dr Dostie par les épaules, en lui disant : ' Je peux vous manipuler comme un livre '. Le Docteur, voyant toute nouvelle résistance inutile, quitta alors le bureau.

La police est restée en possession du bureau, conservant les lettres et papiers privés du vérificateur et de ses commis, et même certains des vêtements du Dr Dostie. Le lieutenant Burke est allé à la recherche de M. Neville, à qui il a remis les clés, à l'exception de celles du coffre-fort, que le Dr Dostie conserva et auquel il refusera de renoncer. Le Docteur avait verrouillé le coffre-fort pendant que les officiers étaient dans le bureau extérieur ».

Le Dr Dostie n'a reçu aucune notification de son expulsion avant l'arrivée de la police. Voici l'autorité sur laquelle le lieutenant Burke a agi :

« Mairie de La Nouvelle-Orléans
Le 13 juin 1865
Lieutenant J. Burke, District no 1 de la police

Monsieur - Vous vous rendrez immédiatement au bureau du vérificateur des comptes publics, actuellement occupé par M. A. P. Dostie ; et déclaré vacant par Son Excellence le gouverneur Wells.

Vous prendrez possession du bureau et des dossiers et vous les remettrez immédiatement à Julian Neville, Esq., nommé par le gouverneur, vérificateur temporaire.

Vous verrez à ce que M. Neville soit placé en possession sûre du bureau.

Si la force physique est nécessaire, vous l'utiliserez et vous engagerez à emprisonner toute personne ou partie qui interfère à quelque degré que ce soit dans l'exécution de cette ordonnance.

G. Burke
Maire en exercice »

Après avoir exécuté ce qui précède, le lieutenant Burke a fait le rapport suivant :

« Bureau du chef de police
Nouvelle-Orléans
Le 13 juin 1865
Honorable Glendy Burke, Maire en exercice :

Monsieur — J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre ordre de cette date, je me suis rendu, en compagnie de Julian Neville, Esq., au bureau du vérificateur des comptes publics.

M. Dostie a catégoriquement refusé de quitter le bureau, après quoi j'ai appelé un policier pour l'expulser d'une manière aussi douce que les circonstances de l'affaire le permettaient.

J'ai fermé les portes en toute sécurité, remis les clés à M. Neville et placé un garde de policiers devant le bureau, avec pour instructions que nul autre que M. Neville ou ses adjoints ne devrait y avoir accès.

Très respectueusement, votre humble serviteur,
J. Burke,
Lieut. et chef de police en exercice ».

Ce qui suit est l'ordonnance du gouverneur mentionnée par le maire Burke :

« État de la Louisiane
Département de l'exécutif
Nouvelle-Orléans, le 18 juin 1865

Attendu que l'Assemblée générale de l'État de Louisiane, à sa dernière session, a adopté une résolution commune dans les termes suivants :

' No. 38

Résolution commune, demandant au gouverneur de l'État de veiller à ce que toutes les lois soient appliquées concernant toutes les personnes exerçant des fonctions civiles sous l'État, qui sont tenues de fournir des cautionnements pour l'exercice de leurs fonctions officielles.

Attendu que des personnes occupent et exercent des fonctions d'officiers civils dans l'État sans avoir fourni de cautionnement, comme l'exige la loi.

Il est résolu par le Sénat et les représentants, convoqués en assemblée générale, que le gouverneur de l'État soit, et est par les présentes, prié de prendre des mesures immédiates pour obliger toutes ces personnes à fournir des obligations conformément à la loi et, à défaut, de les retirer de leurs fonctions.

Il est en outre résolu que, lorsque des obligations ont été remises, sous réserve de l'approbation du Gouverneur de l'État, il soit, et est par les présentes, prié d'enquêter sur la solvabilité de toutes ces obligations et, s'il juge la ou les obligations insuffisantes, d'exiger de nouveaux cautionnements à sa satisfaction.

Simon Belden
Président de la chambre des représentants

Louis Gastinel
Ex Officio Lieutenant-gouverneur et président du Sénat
Approuvé le 29 mars, 1865

J. Madison Wells,
Gouverneur de l'état de la Louisiane

Vraie copie,
S. Wrotnowski
Secrétaire d'État '.

Attendu que, agissant en vertu de l'autorité extraordinaire qui m'est conférée, ainsi que par mes obligations constitutionnelles de faire appliquer les lois, je considère qu'il est de mon devoir de m'adresser audit A. P. Dostie, vérificateur des comptes publics, par lettre, l'exigeant de fournir une caution nouvelle et suffisante, comme il apparaîtra par copie ci-jointe, à savoir :

' État de la Louisiane, Département de l'exécutif
Nouvelle-Orléans, le 15 avril. 1865

A. P. Dostie, Esq., Vérificateur des comptes publics :

En vertu d'une résolution conjointe de l'assemblée générale (dont copie est jointe en annexe), et considérant votre caution au dossier au secrétariat d'État comme insuffisante, aucune des cautions faisant l'objet d'une évaluation immobilière, vous êtes par la présente informé que vous êtes tenu de fournir une nouvelle caution, ' avec pas moins de cinq titres bons et suffisants ', à ma satisfaction, dans les trente jours à compter de la date des présentes.

J. Madison Wells, Gouverneur de la Louisiane '

Et, considérant que ledit A. P. Dostie n'a pas fourni le cautionnement officiel requis dans le délai prescrit par la loi, ayant pour conséquence que l'État ne dispose pas d'une sécurité suffisante pour se protéger contre tout acte illégal qui pourrait être commis par lui :

Et, considérant que, le deuxième article de la loi de 1855, intitulé ' Loi visant à réglementer la fonction de vérificateur des comptes publics ', prévoit que, ' s'il [le vérificateur] ne donne pas cette caution et cette garantie dans le délai requis, le poste est considéré comme vacant et le gouverneur ordonne immédiatement une nouvelle élection '.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, moi, J. Madison Wells, gouverneur de l'État de Louisiane, déclare par la présente vacant le poste de vérificateur des comptes publics et, en vertu de la 26e section de l'acte de 1855, avant cité, je nomme par la présente Julian Neville, vérificateur des comptes publics, pour remplir toutes les fonctions et jouir des émoluments de ladite fonction, conformément à la loi, jusqu'à ce qu'une élection ait eu lieu dans tout l'État pour pourvoir le poste vacant, et que le vérificateur ainsi élu soit dûment mandaté et qualifié conformément à la loi.

Donné sous ma main en la ville de La Nouvelle-Orléans, ce 13 juin 1865, en cette quatre-vingt-neuvième année de l'indépendance des États-Unis.

J. Madison Wells, Gouverneur de la Louisiane ».

La lettre suivante de Dostie donne la véritable explication du non-renouvellement de la caution, montrant la fausseté de la procédure :

« Nouvelle-Orléans, le 13 juin 1865

Au public. - J'étais attendu aujourd'hui par Julian Neville, Esq., accompagné du chef de police par intérim, M. Burke, et de deux autres policiers. Le premier m'a présenté un ordre, émis par le gouverneur Wells, m'obligeant à lui remettre les archives de mon bureau en tant que vérificateur temporaire. Refusant d'obéir au mandat illégal, j'ai été saisi par le chef par intérim Burke et l'un des policiers, et emmené hors de la pièce par la force. En revenant par la suite, j'ai trouvé le bureau fermé sous la garde de la police. Le motif allégué par le gouverneur était le non-renouvellement de mon cautionnement, qui m'était demandé il y a quelque temps au motif que mes titres n'étaient pas évalués pour l'immobilier.

Après que la demande ait été faite, le gouverneur Wells, de façon inattendue pour moi, a quitté l'État et n'est pas revenu dans les trente jours qui m'ont été accordés. Sinon, j'aurais dû lui répondre, comme avisé par un conseiller juridique, en faisant valoir que la demande était illégale, une sécurité bonne et solvable n'étant exigée que par la loi ; ou j'aurais, si on insistait, accédé à la demande, aussi illégale soit-elle, ce que j'étais prêt à faire. Mes obligations n'avaient fait l'objet d'aucune objection. Les titres n'étaient peut-être pas évalués pour l'immobilier dans la paroisse d'Orléans, mais ils étaient pleinement compétents et possédaient de nombreux moyens pour garantir les 10 000 \$, ou plusieurs fois cette somme, si nécessaire. J'ai été élu par le peuple, et j'avais, dans les trente jours après avoir été informé de mon élection, dûment fourni les garanties, qui ont été approuvées conformément à la loi. Personne ne peut dire que les titres n'étaient pas bons, solvables et suffisants, ou qu'ils le sont moins aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors.

Quoi qu'il en soit, j'ai été hier violemment éjecté sans autre rappel sur le sujet, ni avertissement préalable ni préavis, que l'introduction des policiers avec l'ordre auquel il est fait allusion.

La proclamation motivée a été publiée à une heure ultérieure dans le *Picayune* et n'a été vue ou connue par moi-même ou le public, qu'après que ces violentes procédures eurent eu lieu.

Lorsque les titres obligataires doivent être des actions libres, l'obligation le stipule expressément. Tel est le cas de l'obligation du trésorier. Mais il n'y a pas une telle exigence légale dans le cas du vérificateur. La résolution commune adoptée par la dernière législature obligeait le gouverneur à enquêter sur la ' solvabilité des obligations '. Il ne s'est jamais opposé à mes garanties ni n'a attiré mon attention sur celles-ci par manque de ' solvabilité ', ce qui aurait donné une once de droit à sa demande initiale, mais uniquement pour les titres qui n'étaient pas ' évalués pour l'immobilier ', ce qui n'est pas fondé juridiquement.

Je suis officier civil, membre coordonné du département exécutif de l'État et le gouverneur Wells est également officier civil. Il y avait un moyen de tester mon droit au bureau par la loi, par l'intermédiaire des tribunaux. Tout avocat respectable connaît les moyens et la voie à suivre. Si le droit civil devait régner dans notre État, au lieu de l'usurpation, ce moyen aurait dû être recherché pour tester la question. Le recours à la police municipale pour obtenir la possession violente du bureau n'était pas un moyen légal, mais un outrage à la loi.

M. Julian Neville était un candidat contre moi au poste de vérificateur des comptes publics. J'ai été élu à la majorité, je pense, de près de trois contre un. Il n'était candidat à aucune des listes sur lesquelles le gouverneur Wells a été candidat, mais sur les listes adverses ; et ce n'est pas dénigrer M. Neville, que de qualifier sa nomination de pur John Tylerisme²⁷ de la part de l'exécutif.

Je ne me vante pas de ce que je ferai, car je n'ai pas eu le temps de consulter ou de voir un conseiller juridique dans les circonstances. Mais je fais cette première déclaration de faits à un public qui me connaît bien et jugera entre moi, un pauvre

²⁷ John Tyler, 10^e président des É-U (1841-45), s'opposa, une fois élu, à plusieurs propositions de son parti, et mit son veto.

homme, qui n'a d'autre moyen que mes droits légaux en tant que citoyen et officier, d'une part, et le grand contrevenant de *Rapides*, dont le nom figure sur les rapports du vérificateur de l'État depuis plus de vingt ans pour une dette de 12 678,67 \$, avec des intérêts accumulés, s'élevant maintenant à 28 209,95 \$. Il a récemment déclaré que lui-même, à plusieurs reprises, valait ses centaines de milliers de dollars. Avec ses grandes opérations sur la rivière Rouge sur le marché du coton, et sa façon de procéder en ce qui a trait aux taxes de vente, il peut réussir à m'écraser, dans cette usurpation contre moi. Mais, alors que ma voix ou ma vie ne me manquent pas, je ne cesserai de revendiquer mon intégrité ou mes droits en tant que citoyen et homme libre.

A. P. Dostie, vérificateur de l'État ».

C'est la manière illégale et despotique par laquelle le Dr Dostie a été démis de ses fonctions, qui a rendu la main du tyran visible, le révélant comme un despote, sans parler de son désir de montrer son pouvoir. Le gouverneur Wells, dans cet acte injuste, a été motivé par l'animosité personnelle, et s'est penché de sa position élevée à de bas actes de vengeance. Dostie avait souligné son parcours de traître et exposé sa malhonnêteté au monde. Pas avec un esprit vindicatif, mais avec son intrépidité caractéristique et son mépris pour la trahison et la malhonnêteté. Le gouverneur Wells avait trahi le parti de l'Union et avait failli à ses engagements. La lettre suivante a probablement été l'une des causes de la révocation du vérificateur d'État par le gouverneur :

« Bureau du vérificateur de l'État de la Louisiane
Le 18 mai 1865

Honorable Chas. Laumont, juge de la cour du 5^e district, Nouvelle-Orléans

Cher Monsieur: Je vous prie de bien vouloir attirer votre attention sur la section 1, page 181, des Statuts révisés de l'État, qui stipule que les juges des tribunaux de district doivent obliger les procureurs de district à procéder conformément à la règle, pour la révocation de leurs fonctions, après un préavis de dix jours à toute personne exerçant une fonction qui, à tout moment, a été en défaut envers l'État.

Son excellence, J. Madison Wells, gouverneur par intérim de la Louisiane, est en défaut de paiement envers l'État depuis 1840, pour la somme de 12 680 \$ - comme le démontrent les rapports du vérificateur des comptes publics des années suivantes, preuve de ce défaut de paiement sera fourni le jour du procès. L'article 35 de la Constitution actuelle, au même titre que l'article 28 de la Constitution de 1852 et l'article 30 de la Constitution de 1845, est ainsi libellé : ' toute personne, qui, à quelque moment que ce soit, a pu être collecteur de taxes, que ce soit au palier de l'État, de la paroisse ou du municipal, ou à qui peut avoir été autrement confié des deniers publics, est éligible à l'assemblée générale, ou à tout bureau de profit ou de fiducie sous le gouvernement de l'État, dans la mesure où il a obtenu une décharge pour le montant de ces collections, et pour tous les fonds publics dont il pourrait avoir été chargé '.

Votre attention immédiate à cette importante question est vivement sollicitée.
Très respectueusement vôtre,
A. P. Dostie, vérificateur ».

Les insultes personnelles dirigées vers le vérificateur d'État par les propos scandaleux de la presse municipale, en sympathie avec le gouverneur et ses amis ; les critiques sur sa garde-robe et ses lettres privées, qui ont été traînées dans les rues de La Nouvelle-Orléans par la chevalerie de cette ville - la demi-colonne consacrée aux remarques sur son rasoir et sa brosse à dents - l'allusion au fait d'avoir été un barbier et un dentiste, avec la suggestion qu'il ferait mieux de revenir à ' ses réalisations plébéiennes ' aurait été quelque chose d'ennuyeux pour un esprit moins philosophique que celui de Dostie.

Défendant fermement ses droits, jusqu'à ce qu'il soit maîtrisé par ses ennemis, il céda finalement au pouvoir despotique et se tourna vers les événements futurs en espérant qu'avec un peu de chance, la justice triompherait.

Le 17 juin, une réunion de masse a été convoquée et les citoyens de La Nouvelle-Orléans se sont réunis sur *Lafayette Square* dans le but d'honorer le gouverneur Wells et de maintenir son administration. La lettre suivante, d'un des vice-présidents de cette réunion, rapporte bien les principes qui y sont exprimés :

« Nouvelle-Orléans, le 18 juin 1865
Honorable A. P. Field, président

Monsieur - J'ai le plaisir d'accuser réception de votre note, en me nommant l'un des vice-présidents à la réunion de masse de demain soir, pour recevoir notre gouverneur. Malgré mes réticences à comparaître au milieu du tumulte de la politique, je vous remercie de cet honneur et je l'accepte. L'homme et l'occasion exigent une expression d'opinion de la part des conservateurs de ce bel État :

' Là où poussent l'orange, la grenade et le plus beau des fruits, et où le chant du rossignol n'est jamais muet '.

Nous avons vu le spectacle pitoyable du successeur du juge en chef Marshall souiller son hermine en prononçant des discours électoraux - en prostituant son poste presque sacré en plaisantin politique - en se pliant aux appétits les plus dépravés pour réaliser son ambition impie ; placer la horde ignorante au niveau de l'intelligence. Vous, monsieur, en tant qu'ancien secrétaire d'État de l'Illinois, savez ce que le pauvre Africain a subi, jusqu'à très récemment, là-bas. Que, loin de lui accorder les privilèges d'électeur, il a été vendu au plus offrant. À New York, il faut une double imposition et deux fois le temps de résidence pour permettre à l'homme de couleur de voter ; pourtant ces radicaux accorderaient volontiers le statut d'électeurs à des millions d'hommes qui ne pourraient pas lire leur bulletin de vote ! Mais tels sont les débris de la guerre civile. Addison met honnêtement dans la bouche de Caton, et nous ne faisons que répéter l'histoire de toutes les républiques:

' Quand la marmite de sédition bouillonne, l'écume monte au sommet '.

Très respectueusement vôtre,
S. F. Glenn ».

Nous citons ce qui suit de l'adresse du gouverneur Wells, prononcée à cette occasion :

« N'étant pas moi-même candidat à la réélection aux honneurs du poste de gouverneur, j'espère que je serai acquitté de toute tentative de favoriser la politique des partis à des fins politiques. En ce qui concerne les affaires nationales, je n'ai que peu de choses à dire. La guerre qui vient de se terminer si heureusement, nous a laissés presque sans ressources et sans gouvernement, et dans notre tentative de reprendre nos relations avec le Gouvernement général, nous aurons de nombreux obstacles à surmonter. Un parti sans scrupules et exigeant insistera sur notre humiliation totale comme moyen par lequel nous pourrions apprendre à mieux aimer notre pays et comme ultimatum pour notre retour dans les plis de l'Union, mais heureusement pour nous, ce parti a perdu une grande partie de son prestige.

Toute personne cohérente avec l'histoire politique de ce pays devrait savoir que le parti de l'abolition radicale est dissous, désorganisé et démoralisé, malgré leur succès apparent pendant la présente guerre.

Leur corruption officielle, inégalée par tout parti qui l'a précédé, ou qui pourrait lui succéder, les a rendus méprisables aux yeux du peuple américain.

La lourde imposition qui suivra nécessairement pour payer l'énorme dette de cette guerre, et qui perdurera pendant le prochain demi-siècle, discrédite le parti qui survivra au parti lui-même. Alors auprès de qui devons-nous chercher la guérison des blessures nationales ? N'est-ce pas à ceux qui ont défendu les intérêts des conservateurs nationaux et qui ont, pendant cette guerre, défendu des principes conservateurs - ces principes défendus ces dernières années par l'ancien parti whig et, plus récemment, par les conservateurs du parti républicain, et de la Démocratie, et sous quels enseignements bénins nous avons grandi et prospéré en tant que nation ?

Notre président, Andrew Johnson, a toujours été un démocrate conservateur. Entre ses mains est placé le destin de cette nation, et de lui nous n'avons rien à craindre, mais tout à espérer. Je parle au nom de son administration pour l'une des pages les plus brillantes de notre histoire : et sous son administration, concitoyens, nous recherchons chez lui la protection, et c'est en prenant sa politique comme guide que nous devons organiser notre gouvernement d'État.

Tous les efforts seront faits par le Parti de l'abolition radicale pour empêcher le retour du pouvoir aux conservateurs du Sud, et tous les éléments de l'opposition se combineront pour empêcher leur succès, et l'un de leurs plus redoutables atouts, comme ils le supposent, est d'étendre le bénéfice du suffrage à cette multitude de personnes récemment mises en liberté. Cela a été trop clairement avancé par les aventuriers politiques qui sont venus parmi nous, pour avoir échappé à votre attention.

Ce sera donc un enjeu pour votre action future, et si, après avoir pris ce continent aux hommes rouges et l'avoir détenu pendant plus d'un siècle, vous êtes devenu assez charitable pour le donner à l'homme noir, alors soumettez-vous et pliez-vous à la volonté du peuple ».

La lettre suivante de la plume de J. Ad. Rozier, a été lue lors de la réunion:

Nouvelle-Orléans, le 16 juin 1865

Hon. A. P. Field, président du comité organisateur de l'accueil du Gouverneur Wells :

Je profite de cette occasion pour dire que je considère sans aucune inquiétude les progrès accomplis par le gouverneur Wells dans la bonne direction pour maintenir les vrais principes du gouvernement. Je suppose qu'il veut suivre les traces du président Johnson en ce qui concerne la réorganisation du gouvernement civil dans l'État de Caroline du Nord. La Louisiane a autant droit à l'autonomie gouvernementale, subordonnée à la Constitution des États-Unis, que la Caroline du Nord.

Le gouverneur Wells nous donne une preuve indubitable de son intention de purifier les urnes, de débarrasser lui-même et le pays de tant d'hommes obscurs de quinzisième classe, qui ont essaimé dans les bureaux publics ; permettre aux bons et aux honnêtes de se faire entendre dans les conseils publics ; purifier l'atmosphère politique ; de rendre le pouvoir judiciaire indépendant, dans tous les cas, et de ne pas revenir sur la décision d'un juge dûment constitué du bureau du gouverneur, tout en l'expulsant au grand scandale du peuple. En un mot, il s'efforce de restaurer ses droits civils au peuple de Louisiane, comme nous le confient ses amis.

Si tel est son programme, ou celui de n'importe quel autre homme, je dis, que Dieu l'accélère ! Le pays a besoin de repos. Le conservatisme sera le baume de toutes les blessures politiques. Évitions tous les hommes intempérants ; détestons les sanguinaires.

Les radicaux insufflent du venin dans le corps politique ; ils l'ont toujours fait et le feront toujours. Ils citent le christianisme, mais agissent comme des païens.

Il est très évident que les masses du peuple du Sud reviennent rapidement à leur allégeance de bonne foi - ils sont allés travailler pour refaire leur fortune, ils reconnaissent un grand changement comme un fait - comme le reste de leurs compatriotes, leur trait caractéristique est le respect des lois, et les promesses seront obligatoirement tenues. Ils cultiveront l'art de la paix.

Maintenant, à la fin glorieuse de cette sanglante guerre civile, imitons les Romains qui, dans des circonstances similaires, se sont mis en deuil pour les précieuses vies perdues. Que les confiscations et autres peines soient effacées du livre des statuts - que l'ère des bons sentiments revienne et soit perpétuelle - ne soyons pas chrétiens de nom, mais aussi dans nos cœurs et nos actes, envers nos frères égarés.

Très respectueusement,

J. Ad. Rozier ».

Les résolutions suivantes ont ensuite été lues et adoptées :

1. Il est résolu que nous accueillons à nouveau parmi nous notre distingué concitoyen, J. Madison Wells, Gouverneur de l'État, et lui adressons nos

remerciements cordiaux et sincères pour l'intérêt qu'il a manifesté pour le bien-être du peuple de l'État, comme en témoigne son récent voyage précipité vers la capitale nationale, et par son action depuis son retour, en retirant des postes de confiance et de pouvoir les fonctionnaires corrompus et vénaux, dans la correction des abus, dans la purification du scrutin - la seule garantie de nos libertés en tant que peuple - et en préparant la manière dont le peuple de Louisiane peut participer en toute sécurité et harmonieusement à la restauration du gouvernement civil, et retourner à sa place dans les conseils de la nation. Nous lui promettons notre appui et notre soutien dans tous ses efforts pour restaurer en Louisiane un gouvernement d'État loyal et constitutionnel.

2. Il est résolu que dans la politique d'Andrew Johnson, président des États-Unis, comme en témoigne son administration, et en particulier dans ses grands actes, la proclamation d'amnistie et le rétablissement du gouvernement civil en Virginie et en Caroline du Nord, et dans son soutien promis à une politique similaire en Louisiane, nous saluons le retour à la paix et à la prospérité, et ce bon sentiment qui devrait toujours exister parmi les citoyens d'un pays commun, et à lui, nous promettons notre soutien chaleureux et actif.

Il avait été signalé que le Dr Dostie tenterait de parler depuis la plate-forme érigée sur *Lafayette Square* dans la nuit du 17 juin. Des forces de police armées ont reçu l'ordre d'être postées autour de la scène et dans différentes parties de la place.

Dostie a été appelé à s'adresser à l'assemblée, après quoi plusieurs policiers sont sortis du côté du gouverneur Wells et ont saisi un certain nombre de citoyens pacifiques, les ont conduits en prison, et comme il y avait deux cents policiers (fidèles aux pouvoirs) à distance de rappel, la résistance était inutile.

La déclaration suivante est de la plume de Wm Baker, nommé commissaire de rue de La Nouvelle-Orléans sous l'administration du général Sheridan, commandant militaire du département du Golfe :

« À l'éditeur du *True delta* :

La conduite de la police lors de la réunion sur la *place Lafayette* samedi soir est une question d'intérêt public. Il semblerait d'après leur nombre que la réunion a eu lieu dans leur intérêt particulier, car presque tous les policiers de la ville étaient là. Ils se sont comportés de manière scandaleuse. Si la réunion avait eu lieu dans la capitale de l'Autriche ou sous un autre gouvernement despotique, leur conduite n'aurait pas pu être pire. J'ai vu plusieurs citoyens entraînés et enfermés pour avoir exprimé leur opinion à leurs voisins et connaissances. Dans certains cas, un ou deux policiers devaient surveiller des citoyens paisibles avec ordre de les arrêter et de les enfermer s'ils osaient parler. S'ils avaient été connus pour être des bandits ou des voleurs à la tire, ils n'auraient pas pu être traités autrement.

On peut prétendre qu'ils étaient désordonnés ou perturbateurs. Ce n'est pas vrai. Aucun des cinq ou six que j'ai vus être arrêtés, ne dérangeait. Un policier s'est approché et a désigné un citoyen éminent que j'ai vu à quelques mètres de moi, et a dit à un autre policier de l'arrêter s'il ouvrait la bouche. Et cela sans aucune excuse.

Si les forces de police doivent être utilisées pour réprimer la population, comme elles étaient utilisées il y a peu de temps à des fins politiques dans les urnes, nous aurons un gouvernement militaire, pur et simple, dans peu de temps. Les hommes à la tête de nos affaires sont-ils mis au pouvoir pour écraser les libertés du peuple, empêcher la libre expression des opinions et asservir une fois de plus le noir et le blanc ? Devons-nous appliquer la vieille règle du voyou – le poing américain, le couteau, le pistolet et le coup de fusil ?

Le discours que j'ai entendu sur la place samedi soir sur l'établissement de la loi et de l'ordre est une tromperie. Les hommes mêmes dont on nous dit qu'ils vont faire les choses les plus désirables, mentent à leurs flatteurs et adorateurs. Au cours des deux dernières semaines, nous en avons eu plusieurs exemples. L'expulsion forcée du vérificateur de son bureau, en violation de toutes les lois - l'ouverture d'un coffre-fort - l'expulsion d'un homme de son lieu d'affaires, celui-ci ayant payé une licence (et une grande) pour le privilège, est un outrage, en violation de la loi, et si de tels actes peuvent être commis par la force brutale, sans entrave, aucun homme n'est en sécurité.

Il est temps que cette communauté se demande quelle sorte d'hommes nous avons parmi nous ? Et maintenant, en vérité, les hommes doivent se rendre aux réunions publiques et tenir leur langue, sur ordre d'une claque et de voyous embauchés, appelés policiers. Est-ce pour cela que nos frères égarés devraient être invités à participer à la gestion de nos affaires ?

Wm Baker ».

Le soir de la grande manifestation en l'honneur du gouverneur Wells, le Dr Dostie s'est rendu à *Lafayette Square* avec son ami, Alfred Shaw, s'est tenu devant la plate-forme et a écouté attentivement les remarques du gouverneur de la Louisiane. Il a entendu son parti diffamé par ce monsieur ; a vu la liberté déshonorée par les organisations policières ; la politique d'Abraham Lincoln et du gouvernement de l'État libre de sa bien-aimée Louisiane, pointée du doigt avec dérision et mépris ; il conserva malgré tout sa fermeté héroïque et son calme plein d'espoir, tel un véritable philosophe. Il croyait que le progrès des hommes corrompus pourrait être entravé par l'action de l'homme qui, en tant que gouverneur du Tennessee, avait déclaré que « la trahison devait être rendue méprisable²⁸ ».

Cette nuit-là, Dostie était entouré d'ennemis, qui avaient décrété qu'il devait périr politiquement ; qu'il ne devrait jamais réussir en affaires ; qu'il devrait enfin être victime de complot.

Pauvre et rempli de tristesse ; aux prises avec un pouvoir qui l'écrase, il était pourtant relativement un homme heureux, car telle était sa philosophie. Un ami qui l'a appelé quelques jours après son expulsion de son bureau de vérificateur a été surpris de le retrouver de bonne humeur. En dénonçant le gouverneur Wells, le Dr Dostie a répondu : « Je ne pense pas que Wells soit mon ennemi personnel. Je pourrais lui serrer la main aujourd'hui s'il réformait ses principes. Je ne me soucie pas de mes propres souffrances. Que sont-elles, comparées à beaucoup d'autres ? ».

²⁸ Il parle ici d'Andrew Johnson, du temps où il était Gouverneur de la Tennessee, avant de devenir Vice-Président, puis président des États-Unis.

Prenant la vie du gouverneur Brownlow en exemple, il a déclaré: « Je viens de lire les souffrances de Brownlow, causées par le régime rebelle. Je regarde l'avenir, rempli d'espoir. Les événements pointent vers la victoire, la paix et l'unité. L'homme peut décréter, mais il y a un Souverain des événements, dont les lois divines entrent en conflit avec l'injustice et l'oppression. Ce pouvoir infini gouverne les nations de la terre ». Telle était la philosophie héroïque et désintéressée du Dr Dostie.

Chapitre XXI : La confiance de Dostie en Johnson

Le quatre-vingt-neuvième anniversaire de notre indépendance a été un événement auquel des milliers d'êtres humains émancipés ont souhaité participer avec une profonde gratitude. Le comité nommé par les autorités constituées de la ville de La Nouvelle-Orléans a décidé de célébrer la journée. Ce comité était principalement composé de citoyens qui avaient été associés à la rébellion et à l'esclavage. Le parti républicain a été presque entièrement exclu d'agir avec ce comité qui a pris des dispositions pour célébrer notre jour de l'indépendance. L'orateur choisi pour prononcer une allocution à cette occasion était un ex-colonel de l'armée confédérée, qui n'avait jamais avoué sa conversion aux principes de la liberté républicaine.

Dostie et ses frères radicaux décident d'élaborer un autre programme, dans lequel ils invitent les vrais amis de la loyauté et de l'indépendance à participer au grand jubilé national de la liberté, que le 4 juillet 1865 représente pour l'émancipation du Sud. Voici l'annonce de cette célébration :

« Célébration du 4 juillet

Lors d'une réunion de l'Association nationale républicaine, tenue le vendredi soir 30 juin, il a été unanimement résolu que le comité suivant soit nommé, et qu'il organise une célébration du 4 juillet prochain, à l'endroit qui sera annoncé ci-après :

Commission générale. — Dr. A. P. Dostie, Rufus Waples, James Graham, juge L. Hiestand, Ed. Heath, Rev. Dr. J. P. Newman, W. H. Pearne, Dr. W. H. Hire, juge H. C. Warmoth, Jos. T. Tatum, Jno. Purcell, Tho. M. Conway, S. Wrotnowski, B. R. Plumley, Danl. Christie, N. W. Travis, Géo. S. Dennison.

Toutes les associations civiques et bienveillantes, officiers et hommes de l'armée et de la marine, enseignants et élèves des écoles publiques, et le public en général, sont cordialement invités à participer à cette célébration. Des sièges seront fournis aux femmes.

A. P. Dostie, Président
Jos. T. Tatum, secrétaire ».

La *Custom House* a été choisie par le comité républicain, comme un endroit approprié pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance américaine. La *Custom House* de La Nouvelle-Orléans est un lieu historique. C'est dans ce bâtiment que les troupes américaines du général Butler ont protégé les esclaves de la cruauté de leurs maîtres !

Le 4 juillet 1865, ces mêmes esclaves faisaient résonner les murs du vieux bureau des douanes avec des cris de liberté. Le général Banks était l'orateur de la journée. Dans son discours, il a affirmé que « ceux qui avaient été en rébellion ne pouvaient pas être autorisés à exercer en toute sécurité les droits politiques qu'ils avaient abdiqués ; que les émancipés avaient droit à leur affranchissement complet, et pour le bien public, devaient jouir de leurs droits ; et que cet avènement est conforme à la politique du président Lincoln ».

Le peuple loyal du Sud, entouré d'un ennemi dangereux, se tourna naturellement vers le successeur du président Lincoln pour se protéger. Ils ont mis toute leur confiance en son

pouvoir exécutif et ont considéré l'anarchie et le désordre qui les entouraient comme un résultat naturel de la grande révolution, ne soupçonnant pas ce qui se tramait en cachette. Avec consternation, ils ont été témoins des actes autoritaires d'hommes déloyaux détenant de hautes fonctions. Mais, avec foi et espérance, ils ont attendu avec patience que le président élabore sa politique. Croyant que sa ferme loyauté et son aversion avouée pour les traîtres, lorsqu'il était gouverneur du Tennessee, serait incarnées dans une reconstruction juste, qu'ils ont espérée en vain, finalement, et qui aurait fait sortir la paix et l'unité du chaos. Jamais un peuple n'a accordé une confiance aussi parfaite au pouvoir humain que les masses fidèles du Sud ne l'ont fait à Andrew Johnson, jamais un peuple n'a été plus cruellement trompé.

Si la politique du président avait été hardiment annoncée, les oppressions et les souffrances mentales auraient pu être évitées ! Des hommes loyaux auraient pu échapper aux griffes de tyrans et de meurtriers. Le complot, la rébellion et la trahison sont mieux conçus dans le secret. La politique d'Andrew Johnson, dans ses mesures de restauration et ses mouvements, était une combinaison des éléments ci-dessus, et pendant un certain temps il est allé de l'avant dans ses plans, si secrètement que le plus minutieux n'a pas découvert le venin caché de « Ma politique », a déclaré le général Butler dans un discours prononcé à New York: « Je suis heureux de vous dire ce que je sais être le sentiment du président qui a succédé à Abraham Lincoln par la Providence - je sais que Andrew Johnson se sent comme vous et moi au sujet de la rébellion. Il en a une vision plus proche que la nôtre, et il est capable de la gérer comme nous voudrions qu'elle soit traitée ». Le général Banks a dit, à La Nouvelle-Orléans, le 4 juillet 1865 : « Donnez au président Johnson votre soutien ferme et uni, je sais qu'il mérite votre confiance ». Le sénateur Wade dans l'Ohio a déclaré: « Il n'y a pas un homme dans la nation en qui je ferais davantage confiance que le président Johnson ». La multitude fidèle à travers le pays, blanche et noire, s'est détournée de la tombe de leur bien-aimé Lincoln pour soutenir son successeur dans le grand travail de restauration, sur la base de la liberté et de la loyauté. Les hommes éminents de l'Union et patriotes, qui avaient étudié et admiré les actes et les paroles du gouverneur Johnson, du Tennessee, ont été les derniers à découvrir la véritable politique du président Johnson.

Le Dr Dostie a été le dernier éminent unioniste de La Nouvelle-Orléans à avouer qu'Andrew Johnson était le « Judas du Parti républicain ». Il a continué sa prière « Que Dieu bénisse Andrew Johnson », après son départ de Nashville, Tennessee, jusqu'à ce qu'aucun véritable homme fidèle ne puisse plus se cacher le fait que le président des États-Unis soutenait des traîtres dans leur tyrannie sur les loyaux citoyens du Sud. Dans la mesure où le pouvoir a été arraché à des hommes fidèles, par les opposants au gouvernement des États-Unis, il est passé entre les mains de l'élément rebelle, pour être utilisé comme un instrument pour détruire les principes républicains. Ceux qui s'étaient accroupis sous les ruines de l'esclavage, gisant silencieusement sous le voile noir de la trahison, tout au long de l'administration du président Lincoln, ont formé une coalition avec les rebelles ouvriers qui avaient combattu lors de la sécession, et sont soudainement apparus sous les dirigeants politiques de la rébellion, pour comploter à nouveau, la destruction de la République. Les hommes du Sud épris de la liberté et de l'Union, qui avaient été les porte-étendards de leur cause dans le conflit entre l'esclavage et la liberté, entre les principes républicains et le despotisme aristocratique, étaient ciblés par toutes les attaques. Le vrai caractère et les plans d'Andrew Johnson étaient connus et lus à ses frères et sœurs, l'ancienne esclavocratie du Sud. Des hommes dont la vie politique était conçue dans le Code noir et des documents

similaires, ont été nommés juges des tribunaux, shérifs des paroisses, et autorisés à occuper tous les postes importants dans tous les États rebelles.

Les gouverneurs provisoires des États ayant fait sécession étaient, pour la plupart, en harmonie avec la politique cachée, dont le fonctionnement devint bientôt visible. Aucun homme ne pouvait obtenir justice devant les tribunaux. Si les gouverneurs étaient appelés à obtenir justice, les persécutés étaient invités à se tourner vers le président pour obtenir réparation. Un appel adressé au directeur général par un loyaliste persécuté a été rapidement renvoyé aux autorités civiles des États reconstruits. Les hommes loyaux étaient limités dans les affaires et on leur faisait sentir à tous égards que leurs nobles principes n'étaient pas un passeport pour le succès - que le gouvernement sous lequel ils vivaient n'était plus une protection pour leur vie, leur personne ou leur propriété. L'unionisme et la loyauté étaient en baisse ; la rébellion et la trahison étaient plus populaires en 1865-1866 qu'en 1860-1861.

La cause de la guerre était le conflit antagonique entre la liberté et l'esclavage. Elle s'est terminée lorsque quatre millions d'esclaves ont été libérés. La question suivante était quels sont les droits des émancipés ? Les vrais amis de l'homme affranchi d'un bout à l'autre de la terre se sont exclamés : « Qu'ils aient les droits des citoyens ; qu'ils revendiquent le droit de suffrage ». Les philanthropes qui avaient passé leur vie à lutter contre la tyrannie, furent les premiers à s'intéresser aux droits physiques, moraux, intellectuels et politiques des affranchis. Dostie a formé un maillon visible de la chaîne qui lie les amis de l'égalité des droits en cette ère de réforme. Il a déclaré : « La liberté aux États-Unis donne aux hommes blancs et noirs les droits d'un citoyen et les privilèges constitutionnels de tous les Américains ». Ses vues sur le droit de vote des noirs le rendaient aussi détestable pour l'esclavocratie en Louisiane en 1866, que ses vues sur la sécession l'avaient été en 1860 pour les déloyaux. Ses vues sur ce sujet étaient en harmonie avec celles de Lincoln, Chase, Stevens et Lovejoy. La lettre suivante au gouverneur Hahn qu'il a souvent citée, recoupe ses propres opinions, auxquelles il ajoute parfois, « elles ne sont pas aussi radicales que les miennes ».

« Washington, DC, le 14 mars 1864

Gouverneur Michael Hahn, Nouvelle-Orléans.
Mon cher Gouverneur,

Je viens de lire avec une grande satisfaction un bref compte-rendu de votre inauguration et du discours que vous avez prononcé à cette occasion. Je suis très heureux que vous proposiez d'enrayer l'esclavage.

Voulez-vous me permettre de suggérer une chose de plus ? On ne peut pas aller au fond où se trouve le granit, afin de construire, sans donner le droit de vote aux noirs. Je suis convaincu que si nous nous arrêtons avant cela, il sera constaté que notre maison est construite sur le sable, et lorsque les inondations arriveront, que les vents souffleront et que les pluies tomberont, elle s'écroulera, et grande sera sa chute. Le sens de la justice, qui a été réveillé dans le pays par la rébellion, ne se contentera pas d'avoir pardonné aux rebelles qui ont combattu pour renverser le gouvernement, et chassé les soldats noirs loyaux qui se sont battus pour le soutenir. Il n'est pas nécessaire au départ que tous votent. Vous pouvez permettre à ceux qui savent lire et écrire de voter ; ou vous pouvez autoriser les soldats noirs à voter. Le privilège de voter, accordé à cette dernière classe, à savoir les soldats, se

recommanderait, je pense, à toute la nation. Vous pensez peut-être que cela est dû à mon anxiété excessive pour les Noirs, mais ce n'est pas cela seul, ni principalement. Je suis convaincu que la Providence ne nous permettra pas de régler cette question tant que nous ne la réglerons pas sur la base d'une justice égale et exacte pour tous, conformément aux principes de la Déclaration d'indépendance et de la Constitution, qui ne connaissent rien du noir ou du blanc, riches ou pauvres, mais considèrent les droits liés aux hommes en tant que tels comme sacrés.

J'ai été très heureux, l'autre jour, lors d'une conversation avec le Président, de constater que ses vues sur ce sujet correspondent aux miennes. Il ne pense pas qu'il puisse l'exiger, comme une délégation le lui a demandé. Il désire toujours que cela se fasse par l'action du peuple lui-même.

Si la Louisiane prend les devants, je pense que tous les autres États suivront, et alors nous aurons réglé cette question sur des bases profondes et larges, contre lesquelles les portes de l'enfer ne pourront rien. Le nombre de ceux qui sont d'abord admis au privilège du vote ne me semble pas essentiel, car si vous laissez voter une partie des personnes de couleur, le reste suivra avec le temps.

J'ai eu une conversation avec le gouverneur Johnson, du Tennessee, à ce sujet. Il se sent bien, personnellement, mais est un peu timide quant au sentiment du public. J'espère que vous verrez la voie à suivre pour prendre les devants dans cette affaire. Vous ferez ainsi non seulement une bonne chose pour votre pays, mais immortaliserez votre nom, car je suis convaincu que la nation y parviendra, si elle n'y est pas déjà.

Excusez-moi d'avoir empiété sur votre attention. La brève, mais agréable rencontre que j'ai eue avec vous m'a encouragée à le faire.

Très sincèrement vôtre,

Owen Lovejoy »

En septembre 1865, le Dr Dostie décida de se rendre à Washington et de consulter le président Johnson, croyant qu'il avait été mal informé de la véritable situation politique en Louisiane. Ses amis radicaux souhaitaient vivement que leurs intérêts soient représentés à la résidence présidentielle. Comme Lovejoy, le major Stearne et des centaines d'autres, M. Johnson a réussi à tromper Dostie, en discutant avec lui, quant à sa véritable opposition aux intérêts vitaux de tous les loyalistes du Sud. Fort de sa confiance dans l'intégrité et l'honnêteté du président, dont la politique à l'époque était de concilier les radicaux, les conservateurs, les capitaines, les rebelles et les traîtres, Dostie écrit de Washington : « Je suis convaincu dans mon entretien avec le président que ses sentiments loyaux ne lui permettront jamais d'entrer sérieusement en conflit avec la politique du martyr Lincoln. Il a été induit en erreur, mais il reviendra sur ses pas, j'en suis convaincu. Je pense que nous pouvons faire confiance en toute sécurité à l'administration ». Après avoir passé plusieurs semaines avec sa mère âgée (qu'il a visitée pour la dernière fois), ses frères et sœurs, il est retourné à La Nouvelle-Orléans, plein d'espoir pour l'avenir, et confiant dans le succès de la cause qu'il chérissait. Peu de temps après son arrivée, le Dr Dostie a prononcé l'adresse suivante, qui a été dénoncée

par la presse de La Nouvelle-Orléans comme un « discours incendiaire », dont l'auteur était qualifié d'« avocat insultant du suffrage nègre ».

« Citoyens - Les amis de l'Union et de la Liberté, à la vue des événements qui ont convulsé notre République au cours des quatre dernières années, se réjouissent du fait glorieux que la rébellion la plus gigantesque jamais enregistrée ait été écrasée - que les ' États confédérés d'Amérique ' ne soient qu'une idée du passé. Aujourd'hui, le drapeau des États-Unis flotte sur ce vaste pays, proclamant la bénédiction de la liberté à chaque homme, quelle que soit sa race ou sa couleur. Blasonnée sur ses plis amples se trouve la devise - Pas de Nord, pas de Sud, pas d'Orient, pas d'Occident - les États-Unis d'Amérique, un et indivisible. Les principaux traîtres de la nation - les Davises et les Breckenridges – moins flamboyants, languissent maintenant dans les prisons, en attente de jugement et de condamnation, ou encore sont des fugitifs de la justice d'un peuple qu'ils ont endeuillé, et qui sont condamnés, eux, à l'infamie, comme les meurtriers de leurs pères, fils et frères. Aujourd'hui, concitoyens, la nation est souveraine. La Constitution, les lois et le gouvernement ordonnent à la trahison de se taire pour que la Justice et la Liberté puissent reconstruire la République sur une base qui exclura à jamais l'esclavage et établira la Justice universelle.

Les amis de l'émancipation et de l'égalité des droits sont heureux du renversement de ce fameux système qui enveloppait, tel un anaconda, notre structure républicaine, et sapait de son subtil poison, le plus noble des gouvernements, afin qu'il puisse bâtir sur ses ruines une oligarchie despotique. Nous sommes maintenant une nation d'hommes libres. Nous affirmons que le peuple est la source légitime du pouvoir. Il commande aux ennemis de la liberté de leur faire cesser ce travail infernal.

La rébellion, qui a baptisé notre pays dans le sang et a amené des centaines de milliers de personnes à sceller de leur vie leur dévouement à la liberté, a abouti à la libération de quatre millions d'êtres humains. Ce fut une guerre de principes – de principes qui, une fois bien inaugurés, doivent aboutir à un plein épanouissement des éléments républicains, qui sont à la base de notre gouvernement.

L'esprit progressiste de l'époque exigeait sévèrement que cesse le despotisme, que l'aristocratie du Sud s'arrogeait sur le pauvre. Que l'opprimé ait le privilège de jouir des bénédictions inestimables de ' la vie, la liberté et la poursuite du bonheur '. Nous avons de nombreuses preuves que les aristocrates persistants du pays cherchent à cacher ces principes aux masses. Que signifient ces mouvements convulsifs tardifs des ennemis de la liberté républicaine démocratique dans tout le Sud ? Pourquoi se sont-ils associés aux Copperheads du Nord pour renverser le grand travail accompli par les amis des institutions républicaines en quatre ans ?

Ne découvrons-nous pas dans leurs tentatives les machinations d'une aristocratie implacable à tête d'hydre, répudiant toujours les vérités immortelles ' que tous les hommes sont également libres et indépendants ' ; ' que le gouvernement est institué pour le bien, la protection et la sécurité du peuple ' ; ' que sous aucun gouvernement libre, les bienfaits de la liberté ne peuvent être exclus pour personne, et qu'ils doivent être soutenus par une ferme adhésion à la justice, à la modération et à la vertu ' ?

Pourquoi les législatures des États rebelles refusent-elles si obstinément de reconnaître que l'esclavage a cessé d'exister dans notre pays ? Hélas ! les hommes qui composent ces instances, et qui se sont réunis pour faire des lois, ne sont-ils pas ceux-là mêmes qui, depuis quatre ans, ont couvert leurs mains coupables du sang de nos héros ? N'ont-ils pas assassiné ces nobles hommes pour que l'esclavage devienne la pierre angulaire de leur projet despotique ? Pouvons-nous faire confiance à ces hommes pour reconnaître leurs droits aux hommes libres ? Les patriotes et les hommes d'État, reconnus pour leur amour de l'Union, et tous ceux qui aiment vraiment leur pays, s'indignent d'avoir de tels dirigeants.

Le Parti démocrate nous dit que telle est la politique du président Johnson. Je ne pense pas que le président Johnson ait l'intention de placer des traîtres au pouvoir. J'ai eu l'honneur de plusieurs entretiens avec lui et j'ai été impressionné et convaincu qu'il est un vrai patriote, un homme honnête et un homme d'État compétent. Je ne pense pas que ce ne sera jamais la politique d'Andrew Johnson de mettre le pouvoir politique entre les mains d'hommes qui ont travaillé pour détruire le plus bienfaisant des gouvernements. Ses actes et paroles passés ont toujours été en opposition directe avec cette politique suicidaire. À Nashville, en tant que gouverneur du Tennessee, il déclara : ' Moi, Andrew Johnson proclame par la présente la liberté, la liberté pleine, large et inconditionnelle - à tout homme du Tennessee. La rébellion ne polluera plus notre État. Des hommes loyaux, noirs ou blancs, gouverneront l'État '. Toujours en tant que président des États-Unis, il déclare : ' En ajustant et en remettant le gouvernement sur pied, je pense que l'avancement des travaux doit être remis à ses amis. Si un État doit être soigné jusqu'à ce qu'il prenne des forces, il doit être nourri par ses amis, et non étouffé par ses ennemis '.

Le grand problème de la reconstruction est maintenant résolu devant le peuple américain par un congrès républicain, avec lequel le président est d'accord. Il n'y a pas de base plus valable pour le Gouvernement des États, que celle qui contient les éléments de justice et d'égalité des droits. La pierre angulaire de tous les gouvernements républicains doit être les vérités évidentes, que ' tous les hommes sont créés égaux ; qu'ils sont dotés par leur Créateur de droits inaliénables ; que parmi ceux-ci se trouvent la vie, la liberté et la poursuite du bonheur '. Les onze États rebelles, qui ont affirmé que ces déclarations immortelles étaient contraires à leur politique gouvernementale, seront-ils autorisés à envoyer leurs représentants au Congrès jusqu'à ce qu'ils abandonnent leurs hérésies politiques, qu'ils pratiquent encore ? La dignité de la nation ne l'exige-t-elle pas ? La liberté elle-même n'exige-t-elle pas que personne ne soit envoyé à notre législature nationale pour représenter les intérêts vitaux de ces États, sinon ceux qui ont été les défenseurs constants et dévoués de l'Union, lorsque la vie de la nation a été attaquée ? Si cette politique n'est pas adoptée et appliquée, nous aurons à nouveau la trahison dans nos salles du Congrès, et un nouvel ensemble de Davises, Breckenridges et Slidells tentera de saisir les rênes du gouvernement et de renouveler leur guerre contre les hommes loyaux et contre l'Union.

Que le ciel accorde à notre République de ne plus jamais faire face à la rébellion, amorcée par les sénateurs, les législateurs et les gouverneurs – et que la liberté et la civilisation soient à nouveau en deuil par l'action des traîtres ; des hommes qui, après avoir prêté serment solennel de maintenir le gouvernement, le trahissent et enfoncent leurs épées de trahison dans les entrailles de la nation ! Au nom de Dieu,

que nos salles du Congrès et de l'Assemblée législative soient purifiées de la souillure de la trahison ! Nous ne pouvons pas faire confiance aux hommes pour légiférer pour notre État et pour la nation, qui, par leurs actes de trahison, se sont disqualifiés de leurs droits - leur droit de vote ou d'occuper des fonctions sous les gouvernements, national ou d'État. Laissez-les privés de leurs droits jusqu'à ce que les preuves de leur repentir soient parfaites. Si cette politique n'est pas poursuivie, la paix et l'unité de ce pays seront constamment menacées.

Le président Johnson a déclaré à maintes reprises que seuls des hommes loyaux avaient le droit de gouverner le pays. Alors qu'il était gouverneur du Tennessee, il a déclaré : ' Mais en appelant à une convention pour restaurer l'État, qui le restaurera et l'établira ? L'homme qui a mis ses moyens et son influence à détruire le gouvernement ? Doit-il participer au grand travail de réorganisation ? Est-il permis à celui qui a causé cette misère à l'État de contrôler ses destinées ? '. Encore une fois, il dit : ' Pourquoi tout ce sang et ce carnage ? ' C'était que la trahison devait être réprimée et les traîtres punis ; c'est pourquoi je dis que les traîtres devraient prendre un siège arrière dans le travail de restauration. S'il ne doit y avoir que cinq mille hommes fidèles à la Constitution, fidèles à la justice, ces hommes vrais et fidèles contrôleront absolument le travail de réorganisation et de réforme.

Ce sont des paroles dignes d'un président républicain démocrate, et nous avons des raisons de croire que notre Congrès vraiment républicain soutiendra ces nobles sentiments.

La trahison sera alors rendue odieuse, et une loyauté authentique et une intégrité irréprochable seront récompensées. Notre République ne risque plus d'être enterrée sous les pouvoirs du despotisme. La trahison ne menacera plus la paix, l'harmonie et l'unité de la nation. L'anarchie, les convulsions et les conflits feront partie du passé.

Citoyens : Dans ce travail de reconstruction, travaillons sérieusement avec les patriotes de notre pays pour établir les principes de justice universelle et de liberté impartiale. Que dans la réorganisation, l'équité prévale. Qu'il n'y ait ni répudiation des dettes justes ni reconnaissance des dettes des rebelles ; pas d'esclavage - rien que la justice.

Si l'on permettait aux hommes qui ont fait la rébellion de posséder le pouvoir qu'ils recherchent et de réussir, avec les Copperheads du Nord, dans leurs complots, nous pouvons en effet craindre pour le précieux bienfait de la liberté. Nous ne voulons pas de parti rebelle déguisé. Nous ne devons pas mettre en péril notre glorieux héritage par une fausse magnanimité envers même les restes d'une aristocratie insolente. Cette classe est encore partie des rebelles contumaces et, en tant que tels, n'est pas digne de confiance. Ils doivent subir l'ignominie due à leurs crimes, et recevoir leur juste punition, qui produit la repentance.

Pendant de longues années, ces traîtres ont comploté la destruction de notre gouvernement - de la Constitution - de la liberté. Espérons et prions pour que, dans ce grand travail de reconstruction des États, cette Union soit fondée sur la reconnaissance nationale de tous les droits inaliénables des hommes, et que rien ne soit mis en danger par la précipitation. Comme l'a dit M. Colfax : ' Laissons le travail se hâter lentement ', et nous pourrons alors espérer que les fondations de

notre gouvernement, reconstruites sur la base d'une loyauté et d'une liberté incontestables, seront aussi ' éternelles que les étoiles '.

La liberté est le maître mot de cette ère de progrès. Le décret qui est sorti affirme que la Liberté régnera en maître dans cette République et dans le monde entier. Les paroles de notre martyr Lincoln étaient prophétiques : ' Cette nation, sous Dieu, aura une nouvelle naissance de liberté et de gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, et ne périra pas de la terre '. À mon avis, avant que ce travail de restauration puisse être pleinement accompli, ce gouvernement doit reconnaître et garantir l'égalité des droits politiques, religieux, civils et moraux des hommes.

Mes amis, sur la question du suffrage universel, je pense comme Gadsden, de Caroline du Sud, en référence au *Stamp Act* de 1705, quand il s'est exclamé : ' Nous nous tenons sur le terrain large et commun de ces droits naturels que nous ressentons et connaissons comme des hommes '. Les deux éléments actuellement à l'œuvre dans notre pays s'efforcent, l'un de perpétuer la Liberté, l'autre de détruire le pouvoir que la justice cherche à donner à l'homme. D'où vient cette amère opposition aux droits libres, inconditionnels et égaux des opprimés ? Ces droits ne sont-ils pas dénoncés le plus farouchement par les infâmes instigateurs de la rébellion - les conspirateurs aristocratiques de ce pays, qui ont déclaré, par les mots et par la guerre, que le pouvoir était plus puissant que le droit - et l'oppression que l'équité ? Les quatre millions d'êtres humains libérés au cours des quatre dernières années ne sont pas reconnus comme affranchis par leurs anciens maîtres. Leurs droits ne sont pas respectés par eux.

Les terribles événements des quatre dernières années ne leur ont pas ouvert les yeux sur cette question. Ils ne considèrent pas les vérités qui sont conformes aux lois de Dieu et aux principes républicains. Qui étaient les amis fidèles et inébranlables du meilleur des gouvernements, à son heure de péril ? Qui s'est avancé par centaines de milliers à l'appel d'Abraham Lincoln, et a combattu avec un courage inégalé par les soldats les plus courageux, aidant la nation à l'heure la plus sombre du danger, à renverser la vapeur et à remporter la précieuse victoire qui a rendu la République ? Ô amis ! soyons justes et travaillons pour étendre à cette partie de nos concitoyens les droits que le Dieu de la nature a légués en commun - le droit à l'autonomie gouvernementale - à la représentation - du scrutin - car tant que ces droits ne seront pas accordés, nous ne pourrons pas devenir pleinement une nation d'hommes libres. Refusez les justes demandes d'un peuple courageux et loyal, et la guerre intestine, la discorde, les conflits sectoriels et nationaux réapparaîtront, sous une forme ou une autre, avec leurs effets dévastateurs sur le pays.

Les ennemis du droit de vote des noirs disent que ce peuple n'est pas éduqué dans la science du gouvernement, et donc inapte au droit de suffrage. N'ont-ils pas déjà prouvé au monde leur capacité à apprécier toutes les vérités qu'il est nécessaire de comprendre par les loyaux citoyens des États-Unis, afin de maintenir les droits des hommes libres ? Ne les trouvons-nous pas aussi désireux d'acquérir des connaissances que la race blanche ? Voyez comment la liberté se développe au sein de cette race. Entrez dans les écoles des affranchis de cet État, établies par ce gouvernement magnifique, où sont éduquées jusqu'à vingt mille personnes de couleur. Voyez avec quelle avidité ils s'appliquent aux différentes branches de la connaissance. Examinez-les dans le déroulement de leurs différentes études.

Ensuite, en écartant tout préjugé de couleur, dites-nous s'ils n'ont pas la capacité de comprendre et d'apprécier les principes qui sont à la base d'un véritable gouvernement républicain.

Le cœur fidèle de la nation est pleinement éveillé à l'importance d'éduquer la race moralement, intellectuellement, civilement et politiquement. Le grand défenseur de la liberté humaine, Abraham Lincoln, a déclaré dans une lettre au gouverneur Hahn : ' Je vous félicite d'avoir gravé votre nom dans l'histoire en tant que premier gouverneur de l'État libre de Louisiane. Maintenant que vous êtes sur le point d'avoir une convention qui, entre autres choses, définira peut-être le droit de vote, je vous suggère à peine si certaines personnes de couleur ne pouvaient pas être admises, comme, par exemple, les intelligents, et en particulier ceux qui ont combattu vaillamment dans nos rangs. Ils pourraient probablement aider, en période difficile, à garder le joyau de la liberté dans la famille de la liberté '.

Le président Johnson a déclaré sur cette question du suffrage des noirs : ' Si j'étais au Tennessee, je présenterais le droit de vote des noirs, progressivement, d'abord à ceux qui avaient servi dans l'armée, à ceux qui savaient lire et écrire, et peut-être une qualification pour les autres '.

Partout dans le pays, les voix des patriotes proclament que la liberté et le droit de suffrage sont indissociables. C'est devenu un fait historique qui ressort hardiment des archives américaines que les hommes noirs de ce pays ont revendiqué ce gouvernement et ' cimenté les pierres de ses fondations avec leur sang '. Faut-il alors leur refuser un soutien pour maintenir les lois ? Peut-on dire, en toute justice, qu'ils ne deviendront pas citoyens ? La voix de la liberté qui tonne, ébranle les despotismes et fait trembler les oppresseurs, et dit : ' La liberté signifie les droits universels, la justice universelle '. Cette voix a toujours parlé, non seulement dans notre propre pays, mais à travers les patriotes, les hommes d'État, les poètes et les philanthropes d'autres nations. L'Angleterre a proclamé la liberté universelle et les droits de l'homme à travers Wilberforce, Locke, Pitt, Shakespeare et Milton. L'Irlande, à travers O'Connell, son père Mathew et Curran, parle haut et fort de ce précieux cadeau de la liberté. L'Allemagne - l'Allemagne qui aime la liberté - envoie ses plus douces notes de liberté à travers Schiller, Luther et Humboldt. La France a respiré la flamme pure et immortelle de la liberté, des incendies qui ont éclaté du cœur noble de Lafayette, dont le pouls palpitait avec celui de notre propre Washington, alors qu'ils luttaient ensemble pour les droits de l'homme. L'Italie se vante de Garibaldi - des milliers de voix scandent la liberté à la mention de ce nom associé à jamais à la liberté.

Dans notre propre pays bien-aimé, les voix réunies de millions de personnes peuvent être entendues en faveur de la liberté universelle, de la justice universelle. Par notre Lincoln martyrisé, notre Johnson vivant, nos banques, notre majordome et des centaines d'autres, nous parlons. La Louisiane a son Durant, son Hahn et bien d'autres qui élèvent la voix en faveur de l'humanité et du suffrage universel.

Les ricanements et les moqueries des ennemis de la liberté - le sifflement de Copperheads, ou les pouvoirs combinés de tout despotisme peuvent-ils faire taire cette voix ? Jamais ? Les idées ne reviennent pas en arrière. Cette voix de la liberté réveille maintenant ceux qui se battent dans les rangs de la trahison et de la rébellion. Les Stephens, Bells et Reagans de la ' soi-disant Confédération ' - ont

récemment eu la révélation de découvrir ' la vérité ', cette liberté pointant vers le droit de vote. Qui sait, mais nous verrons bien si les rebelles qui sont allés au Brésil, dans l'espoir de trouver l'esclavage, reviendront avec la conviction que l'égalité des droits, le républicanisme et la démocratie valent mieux que l'esclavage et l'oppression.

Dieu a donné aux êtres humains la raison et l'énergie, et l'homme n'a pas le droit d'enchaîner cette raison et cette énergie par des lois oppressives, ou en aucune façon, d'empêcher l'exercice de ces droits, qui en équité appartiennent à tous. Kossuth, en examinant les droits de l'homme, s'exclame: ' La liberté est la liberté, comme Dieu est Dieu '.

L'adoption de l'amendement constitutionnel a extirpé l'esclavage de notre pays. Dieu veut que tout ce qui se rapporte à ses lois injustes ou à son esprit puisse aussi disparaître. La législature rebelle a récemment fait des lois en opposition directe à l'amendement constitutionnel, qui se lit comme suit : ' Ni l'esclavage ni la servitude involontaire, sauf en tant que punition pour crime, dont le parti a été dûment condamné, n'existeront pas aux États-Unis, ou en tout lieu sous leur juridiction '.

Ces législatures aussi, fidèles à leurs instincts esclavagistes, ignorent par leurs actes la vérité évidente que l'homme a un droit inhérent à jouir de la liberté civile, religieuse et politique.

Il n'y a pas sur terre de République qui abolisse des droits de l'homme. Aucune nation ne prive les affranchis de liberté en raison de leur couleur ou de leur race. Dans le Brésil esclavagiste, ils ne vont pas aussi loin que les ennemis du suffrage des noirs de ce pays. Au Brésil, les affranchis, quelle que soit leur couleur, sont égaux devant la loi et éligibles à tout poste. Dans les Antilles britanniques, les noirs ont été envoyés à la Chambre républicaine des députés, en tant que représentants. Et pourtant, dans quelle nation, nous demandons-nous, ont-ils combattu pour la liberté comme ils l'ont fait dans notre guerre révolutionnaire, dans la guerre de 1812 et dans notre récente grande lutte pour la liberté ?

En ce qui concerne les droits politiques, nous, en tant que nation, ne sommes pas sur la même base que nos pères révolutionnaires. Washington, Jefferson, Hancock et Hamilton se sont rendus aux urnes et ont déposé leur bulletin de vote là où les noirs ont déposé le leur. Ces patriotes révolutionnaires ont défendu la cause de l'égalité des droits et ont maintenu les droits de tous les affranchis aux urnes. L'homme noir a voté sous les administrations de Washington, Adams, Madison et Jackson.

Dans cinq des États de la Nouvelle-Angleterre, ils votent depuis la guerre révolutionnaire. En Pennsylvanie, ils ont continué à voter jusqu'en 1838. Au Maryland et en Virginie, ils ont voté jusqu'en 1832. Au New Jersey jusqu'en 1839 ; et en Caroline du Nord et au Tennessee jusqu'en 1835.

Les noirs, après avoir combattu à La Nouvelle-Orléans sous Jackson, ont aidé à élire le héros au Congrès.

Le peuple noir de ce pays a été ardemment et universellement loyal, et toujours prêt à lutter contre les principes antidémocratiques et antirépublicains que les despotes

ont cherché à établir dans cette République. Ils sont américains de naissance et aiment la liberté avec un amour éternel qu'ils savent instinctivement destiné à tous les Américains.

À La Nouvelle-Orléans, à Mobile et dans d'autres villes, comment ont-ils passé le 4 juillet 1865 ? La liberté américaine n'a-t-elle pas été honorée par eux ? Le souvenir d'Abraham Lincoln n'était-il pas glorifié par ce peuple reconnaissant ? Ce jour-là, les hommes noirs de cette nation se sont montrés dignes d'aider à la mise en œuvre des principes inculqués par la Déclaration d'indépendance. Ils ont prouvé ce jour-là le droit d'exiger la même liberté que revendique l'homme blanc.

Le noir ne veut pas de protection, mais des lois justes et équitables. Il demande seulement, dans l'esprit de 1776, d'être affranchi de la domination de l'oppression. Il sait aussi bien que nous que les distinctions issues de la couleur ou de la race sont incompatibles avec la justice. C'est une ère de progrès non seulement pour l'homme blanc, mais pour l'homme noir.

L'homme noir devient intelligent et regarde les ennemis de la liberté tout comme l'homme blanc intelligent considère l'esclavage, le servage, les actes vagabonds, les oppressions et les torts, comme tous les hommes justes. Il sait que la nation exige impérativement l'égalité des droits et la justice, et il croit, avec nous, que cette demande sera satisfaite. Il s'exclame avec les amis de l'égalité des droits : ' Qu'il y ait liberté pour tous, éducation pour tous, travail pour tous ! ' La justice l'exige et rien d'autre ne sera satisfaisant.

Nous ne voulons plus de l'Opelousas²⁹, qui interdit aux affranchis de venir en ville sans autorisation spéciale : qui leur impose un couvre-feu après dix heures du soir ; qui déclare que les hommes libres ne doivent pas résider dans les limites de la ville, à moins qu'ils ne soient au service régulier d'un blanc ou d'un ancien maître ; qui refuse aux hommes libres le droit de tenir des réunions publiques, de prêcher ou de porter des armes ; qui leur refuse la liberté de troquer ou de vendre des marchandises, sans l'autorisation spéciale de leurs employeurs, sous peine d'emprisonnement, d'amendes ou de travaux forcés sur la voie publique. Il ne faut pas non plus permettre à ces esclavocrates persistants de mettre en application ces fameuses lois promulguées par la législature rebelle de 1865, qui obligent les affranchis à renoncer à leur travail et à se soumettre à l'esclavage sous de nouveaux noms.

Nous ne voulons pas de lois négatives sur les noirs, pas de frais de prison, pas du ' plus offrant ', pas d'exécution des personnes pauvres et indigentes de couleur ! plus de rappel du bloc, de la chaîne à billes, des ' chiens nègres ', des lois sur les esclaves fugitifs et des gangs d'esclaves du passé.

Que ce peuple jouisse de la même protection que nous sommes en droit de réclamer. Que ce peuple, avec l'aide de la justice et de la liberté, travaille son propre destin. S'ils ne fonctionnent pas, laissez-les mourir de faim ; mais donnons-leur une chance égale avec nous dans la lutte de la vie.

²⁹ Code civil sous les esclavagistes, une variante du Code noir.

Lorsque l'oligarchie esclavagiste régnait avec les pleins pouvoirs, les droits des classes laborieuses étaient foulés aux pieds. La main-d'œuvre a été réduite au niveau du travail des esclaves. Ce ne sera plus. Le travail ne sera pas soumis à une aristocratie dominatrice et sans scrupules. Une nouvelle ère s'est ouverte sur ce pays. À l'avenir, le travail sera respectable et digne, et il livrera la meilleure partie des fruits qu'il produit.

Le parti de l'Union de la Louisiane a travaillé sérieusement et fidèlement pour effacer les lois honteuses de cet État, afin qu'il devienne l'une des lumières brillantes de la nation. Abraham Lincoln a été le moteur principal de ce travail de réforme. Ses sympathies ont toujours été avec les mouvements républicains. Sa voix, toujours vivante pour la nation, a été entendue à la veille de son départ de la terre, déclarant sa sympathie pour la Constitution de 1864, qui ignorait le Code noir de cet État, et qui abolit l'esclavage et les lois qui le régissaient.

Mes amis, le parti républicain de Louisiane - ne comptant que des hommes blancs - est minoritaire dans cet État. Un parti démocrate rebelle, composé d'aristocrates dominateurs, qui luttait il y a un an contre la liberté républicaine, et qui cherchent aujourd'hui à écraser des hommes loyaux, blancs et noirs, par une tyrannie renouvelée, continue les oppressions et les torts sataniques, tout en tirant un voile d'hypocrisie sur leurs conspirations.

Le Parti national républicain, auquel appartiennent tous les hommes loyaux du Sud, cherche à établir la liberté et la justice dans tout le pays. Depuis quatre ans, il œuvre pour la liberté et l'égalité des droits, contre l'esclavage et l'oppression; contre ce pouvoir esclavocratique qui déteste avec une haine éternelle les écoles gratuites, la presse libre, la liberté de parole et tout ce qui concerne cette liberté qu'un Dieu juste conçoit pour cette puissante République.

Nous sommes appelés à combattre ces tyrans rebelles. Dans ce travail, mes amis, nous devons être unis. Notre chère Louisiane est en danger imminent face aux ennemis mortels de la liberté. Nous qui aimons l'Union et la liberté, oublions les différences passées et unissons-nous pour combattre les oppresseurs qui menacent d'écraser l'élément loyal de cet État. Ne dirons-nous pas à notre président : ' Soyons unis. Je sais qu'il n'y a maintenant que deux partis - l'un pour le pays et l'autre contre ; et je suis pour mon pays '. Pendant que nous embrassons ce noble sentiment, inscrivons sur notre bannière républicaine la devise: Union, Justice, Confiance, Liberté, Affranchissement.

La liberté doit triompher dans notre État. La Louisiane doit devenir la terre des droits de l'homme - la terre où chacun peut jouir de son propre travail, de son propre sol - où chacun peut revendiquer le droit d'éduquer ses enfants, et faire respecter tous les droits des êtres humains par son voisin, et maintenir les droits à l'autonomie gouvernementale, au scrutin, et tous les autres droits que revendique une justice impartiale aux citoyens d'une République magnanime. Ensuite, nous pourrons vanter notre liberté ; alors l'étranger ne reprochera plus à l'Amérique l'esclavage ; alors pourrons-nous dire, en vérité, que notre terre est ' l'asile des opprimés et la maison des hommes libres '. Des hommes de toutes les nations la chériront comme la terre des droits de l'homme - la terre où la liberté signifie jouir de son humanité, libre et sans entrave, avec tous les droits inestimables de la liberté, dans son sens

le plus large et le plus complet. Alors, que le citoyen puisse dire fièrement: ' Je suis un Américain ' ».

Chapitre XXII : Législatures rebelles

Les gouverneurs et les assemblées législatives des États rebelles, en harmonie avec « Ma politique³⁰ », ont poursuivi leur travail de restauration politique des éléments rebelles au pouvoir et d'écrasement de la loyauté.

La Louisiane semblait prendre les devants dans ce travail ignoble. Dans cet État, il était considéré comme un honneur d'avoir approuvé l'ordonnance de sécession. Aucun de ceux qui s'étaient battus pour le gouvernement des États-Unis n'était considéré comme digne d'une position officielle en vertu des lois de reconstruction de Johnson.

La législature de Louisiane était composée presque entièrement d'hommes qui avaient combattu contre le gouvernement et approuvé la rébellion et l'esclavage. La constitution de 1864 a été ignorée par cette assemblée. Les travaux de la Convention et de la législature de 1864, qui abolirent l'esclavage en Louisiane et défendirent les intérêts des affranchis et des classes laborieuses, qui furent pour la législature de Louisiane de 1866, ce que la proclamation d'émancipation avait été pour le gouvernement confédéré, étaient traités avec le même mépris que tous les autres actes opposés à l'esclavage et à l'oppression.

Dans une lettre adressée au sénateur Howe, du Wisconsin, le 12 avril 1866, le gouverneur Hahn écrit :

« La présente législature a manifestement l'intention de faire revivre les anciens règlements sur l'esclavage. Une analyse minutieuse des actes qu'ils ont passés convaincra tout homme de sa véritable intention, qui est de maintenir une sorte d'esclavage, malgré le nouvel amendement constitutionnel. Je vous assure, M. W.T. Conway, récemment sous-commissaire du Bureau des affranchis³¹ en Louisiane, a qualifié l'ordonnance relative à la police pour les personnes de couleur, 'd'esclavage, en substance', et c'est vrai des actes de cette législature. Mais vous ne serez pas surpris de leurs dispositions injustes lorsque vous serez informé de leur paternité - Duncan F. Kenner est leur digne parent. Il a été élu délégué à la Convention Montgomery par la convention de Louisiane qui a adopté la tristement célèbre ordonnance de sécession. Il a contribué à l'élaboration de la Constitution confédérée, et a été élu au Congrès confédéré. Il est resté membre de cet organisme rebelle jusqu'à ce que le général Grant ait éteint la Confédération, moment où il s'est prévalu d'une première occasion de visiter Washington pour demander pardon. Et avec son pardon, il se précipita en Louisiane, renvoya les officiers du Bureau des affranchis afin de préserver ses biens et procéda immédiatement à une élection au Sénat de l'État, puis devint l'auteur et l'avocat des nouvelles lois sur les esclaves. Avec de telles lois dans les législatures du Sud, à quoi peut-on s'attendre de bon ? Si la 'reconstruction' doit être confiée à des rebelles aussi intelligents et influents, que pouvons-nous espérer accomplir pour le

³⁰ Politique de reconstruction du Président Andrew Johnson.

³¹ Bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées, une agence du gouvernement des États-Unis mise sur pied pour aider les réfugiés affectés par la guerre de sécession et les afro-américains affranchis.

bien du pays ? Quant au caractère déloyal de l'Assemblée législative, je laisserai parler les déclarations publiées des autres.

L'honorable R. C. Richardson, de La Nouvelle-Orléans, écrivant à l'ancien gouverneur George S. Boutwell, dit :

' Un membre éminent de l'Assemblée législative, et ancien chef de la sécession m'a déclaré lors d'une conversation peu de temps avant les élections, qu'il était un sécessionniste plus fort que jamais et qu'il détestait le gouvernement des États-Unis du fond du cœur, et que s'il avait une chance, il lui porterait un coup mortel '. Je le cite de mémoire presque mot pour mot.

Maintenant, monsieur, je suis prêt à affirmer qu'au moins dix-neuf de ses collègues partagent les mêmes sentiments, et rejettent un homme solitaire de l'Union élu dans l'une des paroisses du pays.

Jusqu'à présent, toutes leurs procédures prouvent cette conclusion.

L'honorable H. C. Warmoth, de La Nouvelle-Orléans, dans son argumentation adressée au sénateur George H. Williams, du comité de reconstruction, après avoir parlé d'autres influences rebelles en Louisiane, ajoute :

' Enfin, l'Assemblée législative présente de nouveaux textes, afin de détruire plus efficacement, si possible, les amis du suffrage égal et des droits égaux. Et donc sans opposition ni question, afin de ré-asservir les personnes de couleur '.

Mais pourquoi devrais-je accumuler les opinions des citoyens, aussi dignes de confiance et honorables, quand un simple énoncé des faits ne peut que vous conduire à une opinion similaire ?

La législature a élu ses officiers en raison de services rendus à la confédération, et le critère de succès était le dévouement et l'amertume persistants en faveur de la cause rebelle.

Cette chambre a refusé d'avoir le drapeau américain dans ses salles jusqu'à ce que certaines femmes de couleur l'offrent officiellement comme cadeau, mais cette offre a cependant été honteusement ignorée. Elle a refusé de donner suite à une résolution proposée par M. William Brown, d'Iberville, comme suit :

' Attendu que, de l'avis de cet organisme, le gouvernement des États-Unis est le meilleur gouvernement au monde et que le drapeau dudit gouvernement est digne de tout respect ;

Il est résolu que le sergent d'armes du Sénat soit chargé de se procurer un grand drapeau des États-Unis, afin qu'il soit correctement et avec goût disposé au-dessus du fauteuil du président du Sénat '.

Peu de temps après sa réunion, le Sénat a expulsé M. Wm Brown, l'auteur de la résolution ci-dessus, et quelques autres sénateurs de l'Union, qui avaient obtenu leur mandat lors de la précédente législature, sous prétexte qu'ils ont été élus par

un petit nombre de votes de l'Union avant que les rebelles n'abandonnent la Confédération.

La Constitution actuelle de la Louisiane, élaborée alors que la plupart des membres de cette législature étaient dans la rébellion, contient cette disposition :

‘ La législature assure l'éducation de tous les enfants de l'État âgés de six à dix-huit ans, par le maintien d'écoles publiques gratuites, par voie fiscale ou autre ’.

L'ancienne Constitution, rédigée dans l'intérêt de l'esclavage, utilisait le mot ‘ blanc ’ après le mot ‘ enfants ’. Les membres de l'Assemblée législative ont juré d'exécuter le mandat constitutionnel tel qu'il est actuellement. Ils affirment dans leur préambule que ‘ des dispositions suffisantes sont prévues par la Constitution et les lois de l'État, etc. ’. Ils n'ont cependant pris aucune disposition, ni montré aucun signe de volonté d'ouvrir des écoles aux personnes de couleur, et aucune école de couleur existante n'est reconnue ou encouragée.

Mais, vous vous demandez peut-être comment remédier à ces maux ? Comment garantir la justice aux hommes de l'Union sans traiter durement les rebelles ? Ma réponse est claire. Donnez À CHAQUE CITOYEN DE COULEUR LE DROIT DE SUFFRAGE. Cela réglera toutes les difficultés liées à la reconstruction. Il est non seulement juste et approprié d'étendre ce droit inestimable à nos citoyens de couleur, mais c'est une dette que nous avons envers eux. Que la nation soit aussi scrupuleuse dans l'accomplissement de ses obligations morales découlant de la guerre, qu'elle l'est pour payer ses obligations financières. Soyons fidèles à ceux qui nous ont été fidèles. En accordant ce droit, nous obtenons la sécurité pour l'avenir. En faisant cet acte de justice, en payant cette dette, nous clôturons la rébellion. Il n'y a pas d'autre question qui divise sérieusement le peuple, qui n'est pas réglée, avec l'accomplissement de ce devoir.

Respectueusement vôtre,
Michael Hahn ».

Chapitre XXIII : Écoles, Églises et Bureau des affranchis

Par ordre de l'autorité municipale, en harmonie avec les nouvelles lois de la reconstruction, les écoles publiques de La Nouvelle-Orléans ont été placées sous la responsabilité de ceux qui avaient fui dans la ' Confédération ' à l'arrivée du général Butler dans cette ville en 1862. Le Conseil de l'éducation loyal a été remplacé, à une ou deux nobles exceptions près, par un Conseil de l'éducation déloyal. Wm O. Rogers a été nommé au poste qu'il avait occupé dans les écoles - lorsque le drapeau noir était considéré comme un emblème honorable des « écoles confédérées ». Son influence subtile a été utilisée pour déplacer progressivement les enseignants de l'Union. Les drapeaux des États-Unis, placés au-dessus des bâtiments des écoles publiques sous l'influence de Dostie et de ses collègues, ont été démolis, les bâtons des drapeaux utilisés pour du bois d'allumage et les drapeaux détruits. Les noms de Beauregard, Lee, Sidney et A. Johnson ont été révéérés. Les noms de Lincoln, Grant, Butler et Banks ont été traités avec mépris par le surintendant et les érudits des écoles reconstruites.

Dans l'une des publications rebelles de La Nouvelle-Orléans, nous trouvons la politique des écoles publiques mentionnée dans l'article suivant. « Sauf pour cause », dans cet article l'on pointe nombre d'injustices. Il est souligné l'expulsion de ces écoles de plus d'une centaine d'enseignants pour leurs sentiments connus à l'égard de l'Union :

« La politique, ici comme ailleurs, en ce qui concerne nos écoles publiques, a été de ne faire aucun changement d'enseignants, sauf pour cause. Cependant, lorsque des hommes comme A. P. Dostie étaient impliqués dans la gestion des écoles publiques de La Nouvelle-Orléans, alors que la guerre progressait et que moins d'attention était accordée à l'éducation qu'à la science militaire, des serments épais comme des feuilles de Vallambrosa étaient exigés de tous ceux à qui on a proposé de devenir des instructeurs de la jeunesse de cette ville, et malheur à celui qui ne pouvait pas avaler la pilule dorée, et jurer solennellement d'avaler un nègre entier au même instant ».

Glendy Burke était président du Conseil de l'éducation reconstruit. Sa première proposition à cet égard était de « renvoyer des écoles, tous les enseignants favorables à l'Union », affirmant comme motif de ce renvoi, « leur mauvaise gestion et leur incapacité ». Gravé en lettres d'or, se trouve le nom du Dr Goldman, dans ce Conseil de l'éducation. Cet ami distingué des enseignants de l'Union et de l'éducation libérale a repoussé avec indignation les accusations de Glendy Burke et a exercé son influence pour conserver les enseignants qui avaient fidèlement œuvré pour la cause de l'Union.

En vertu des nouvelles lois de reconstruction, il a été ordonné de livrer les Églises à leurs anciens pasteurs et congrégations.

Palmer, Leacock et Goodridge sont revenus pour honorer la mémoire de la « cause perdue » et aider « ma politique » sous le couvert du christianisme. Ce qui suit, tiré d'un important journal de La Nouvelle-Orléans, indique l'esprit avec lequel les divins orateurs rebelles ont été reçus par les tenants de la « reconstruction » :

Arrivée de personnes distinguées

« Il nous est agréable de constater le retour, après une absence de trois ans ou plus, de deux des citoyens les plus authentiques, les plus habiles et les plus distingués de La Nouvelle-Orléans, l'honorable Pierre Soule et le révérend Dr Leacock. Le premier a toujours été l'un des principaux monuments du Barreau de la Louisiane, le second, un modèle du *Southern Divine* - pur, simple, charitable et sincère. Beaucoup de souvenirs ensoleillés seront rappelés à la vue de ces hommes nobles, dans nos rues et au coin de notre feu.

L'autre jour, l'Église méthodiste de la rue Carondelet, longtemps présidée par le révérend J. P. Newman, a été restituée aux anciens membres de la congrégation.

Le révérend M. Newman, qui a attendu le président l'autre jour pour voir s'il ne pouvait pas obtenir la permission de conserver la possession d'un certain édifice de l'église à La Nouvelle-Orléans, qu'il occupait depuis l'époque du général Butler, serait assez dégoûté du refus du président de donner suite à sa demande, et a déjà écrit à ses amis ici que ' la guerre est un échec '.

Le révérend J. P. Newman était le Luther des Églises de La Nouvelle-Orléans pendant la rébellion. Il a probablement été davantage censuré pour ses travaux sur le christianisme - l'Union et la liberté - que le grand réformateur.

Le révérend J. W. Horton était un autre pasteur bien-aimé de l'Église de l'Union de La Nouvelle-Orléans, contre lequel la vengeance et les dénonciations d'une communauté rebelle étaient dirigées. Il était pasteur de l'Église de laquelle son malheureux frère, le révérend Wm Duncan, a été exclu avant l'arrivée du général Butler en 1862.

Après le retour du Dr Dostie de Washington, il a été atterré pendant des semaines par la maladie. Après son rétablissement, comme c'était sa coutume, il a commencé à aller à l'Église le matin du sabbat pour écouter un sermon du révérend J. P. Newman. Alors qu'il entrait dans l'église de la rue Carondelet, un ami a demandé au Dr « s'il savait que les Églises avaient été abandonnées à leurs anciens pasteurs ? ». Il a répondu: « si cela est vrai, je ne souhaite pas écouter les ennemis de mon gouvernement et je passerai la journée en prison avec mon fidèle ami, M. Bennie ».

Son ami avait été envoyé en prison par le gouverneur Wells pour le crime de « détournement de fonds ». Ce crime a consisté, pour M. Bennie à refuser de payer le vérificateur par intérim Neville, après la destitution illégale du Dr Dostie, à son retour en tant que shérif de la paroisse de Terrebonne.

Le Bureau des affranchis a constitué un autre obstacle à la « politique » et aux nouvelles lois de reconstruction du président Johnson. Les amis du président Lincoln sont ceux qui ont été démis de leurs fonctions en Louisiane par son successeur. La lettre suivante prouve l'estime que le président martyr avait pour les travaux du révérend T. W. Conway :

« Résidence présidentielle
Washington, le 1^{er} mars 1865

M. Thomas W. Conway, surintendant général du Bureau des affranchis, ministère du Golfe :

Monsieur: Votre déclaration au major général Hurlburt sur la condition des affranchis de votre département, et sur votre succès dans le travail de leur élévation morale et civile, m'est parvenue et me fait grand plaisir.

Je crois fermement que nous réussirons pleinement dans nos efforts.

La bénédiction de Dieu et les efforts des hommes bons et fidèles nous apporteront un accomplissement plus précoce et plus heureux que les amis les plus optimistes des affranchis ne pouvaient raisonnablement s'attendre.

Vôtre,
Abraham Lincoln ».

L'article suivant de la *Presse de La Nouvelle-Orléans* « reconstruite » indique l'esprit vindicatif manifesté envers les travailleurs investis dans la cause de la liberté :

« Le télégraphe nous apprend que le major général Thomas a confié la supervision des écoles pour affranchis du Tennessee et du Kentucky au révérend Thomas W. Conway. Nous n'y croyons pas. Le général Thomas ne nommerait guère un officier que le président Johnson avait licencié en disgrâce pour avoir incité les affranchis à des actes de sédition.

Bien que nous ayons le plus grand respect pour le clergé, nous espérons être épargnés de la malédiction de prédicateurs tels que ce révérend qui, maintenant à Washington, diffame les habitants du Texas et de la Louisiane.

Nous sommes d'autant plus incrédules sur ce point que M. Conway trompe depuis longtemps les journalistes. La moitié des histoires effrayantes de l'humanité à propos des nègres proviennent de son esprit jaunâtre. Ses relations dépassent celles de la 'cabine de l'oncle Tom'³² ».

L'ex-général Humphries, confédéré du Mississippi, l'un des gouverneurs reconstruits sous « Ma politique », écrit ainsi à propos du Bureau des affranchis :

« Les esclaves émancipés ont été confiés aux soins des gardiens du Bureau des affranchis. À l'extérieur du Bureau, le droit civil et l'homme blanc ont été privés de toute juridiction à leur égard. Regardez autour de vous et voyez le résultat. L'oisiveté et le vagabondage ont été la règle.

Quatre années de guerre cruelle, menées sur des principes du vandalisme, déshonorant la civilisation de l'époque, étaient à peine plus ruineuses et destructrices pour les foyers de l'homme blanc, et appauvrissantes et dégradantes pour le nègre, que les six ou huit derniers mois ne l'ont été sous l'administration de cet incubé noir.

Combien de temps cette hideuse malédiction, permise par le ciel, doit-elle être autorisée à gouverner et à ruiner notre peuple malheureux, je regrette qu'il ne soit

³² Publiée en 1852, *Uncle Tom's Cabin* est le *best-seller* du 19^e siècle, une nouvelle en faveur de l'abolition de l'esclavage, qui a eu une forte influence sur l'attitude envers les afro-américains et a contribué à l'affranchissement des esclaves.

pas en mon pouvoir de donner quelque assurance, au-delà de ce que l'on peut déduire des déclarations publiques et privées du président Johnson ».

La correspondance suivante explique l'un des actes de reconstruction sous « Ma politique » :

« Nouvelle-Orléans, le 10 avril 1866
Son excellence, président Andrew Johnson

Monsieur : Il est de mon devoir, en tant que président du Sénat de cet État, de vous transmettre par télégraphe une copie d'une résolution commune relative à la perception des impôts par le bureau des affranchis, à des fins éducatives. La résolution se lit comme suit :

Attendu que nous sommes informés que le directeur du bureau des affranchis de l'État de Louisiane procède à la perception d'une taxe perçue par ordre militaire dans l'État de Louisiane, afin de rembourser les sommes dépensées, ou à fournir des fonds à dépenser par les autorités fédérales, dans l'éducation des affranchis de cet État :

' Qu'il soit résolu par le Sénat, avec l'approbation de l'Assemblée générale de la Chambre des représentants, que le général Howard, surintendant général du bureau des affranchis pour les États-Unis, ou, à défaut le président des États-Unis, soit respectueusement prié de suspendre la poursuite de la perception desdites taxes, et de révoquer l'ordre sur lequel elles reposent ; et que l'on demande immédiatement au président du Sénat et au président de la Chambre des représentants de communiquer cette résolution par télégraphe à Washington '.

Je reste, très respectueusement, votre serviteur le plus obéissant,
Albert Voorhies ».

« Département de la guerre, 12 avril 1866
À Albert Voorhies, Esq. :

Votre télégramme a été renvoyé au Secrétaire à la guerre, qui rapporte que toutes les ordonnances et procédures de perception des impôts par le bureau des affranchis à des fins éducatives ont été suspendues.

Andrey Johnson ».

La théorie préférée du président Johnson, « le conflit des races », a rencontré l'approbation de ses amis reconstruits. « le nègre aura un jour sa misère, et la destruction entraînée sur sa race par les radicaux de l'époque », s'est lamentée la presse rebelle. Un tel langage n'a pas freiné les hommes de sang, qui détestaient avec une vengeance immortelle les mesures radicales et justes.

Chapitre XXIV : Dostie est nommé pour l'arpentage du port

Les amis du Dr Dostie tenaient à ce qu'il soit nommé arpenteur du port de La Nouvelle-Orléans. Sous l'influence des membres du Congrès et d'autres, le nom de Dostie a été envoyé par le président au Sénat pour être confirmé. Cette nouvelle importune a rapidement atteint ses ennemis rebelles à La Nouvelle-Orléans, et le président a été assiégé par les nombreuses plaidoiries de ses amis rebelles pour retirer du Sénat le nom du « fanatique radical », Dostie. La ville entière de La Nouvelle-Orléans a été enthousiasmée par cette supposée victoire du radicalisme. « Quoi ! » disent ses ennemis, « cet homme qui a été si visible sous le règne Yankee, en tant qu'homme de l'Union, en tant que celui qui a défendu les droits des nègres, autorisé par notre président à occuper une position, que nul autre que ceux qui défendent notre cause ne devrait occuper ? ».

La presse a dénoncé sa nomination, et son bilan patriotique radical a rapidement été présenté au président. La représentation au chef de l'exécutif, à l'effet que Dostie constituerait « un obstacle à ses précieux projets de reconstruction » a eu l'effet souhaité ; le nom de Dostie a été retiré du Sénat américain et un autre homme a été nommé arpenteur du port de La Nouvelle-Orléans, en accord avec « Ma politique ».

Le Dr Dostie a dit, lorsque son nom a été envoyé au Sénat, « Je n'ai pas eu tort de faire confiance au président. Il me sait être un homme loyal, c'est pourquoi il propose de me placer où je pourrai exercer une influence contre des hommes déloyaux ». A dit celui qui avait perdu toute confiance en Andrew Johnson, « Vous ne serez jamais autorisé à conserver un poste longtemps sous l'administration du président Johnson. Vous êtes un radical honnête ; vos ennemis sont les amis du président ». Après le retrait de son nom, « Je ne suis pas encore prêt à abandonner ma confiance en Andrew Johnson. Mes ennemis m'ont dénaturé. Personnellement, je ne regrette pas tant le retrait de mon nom (bien que j'ai toutes les assurances que serais confirmé par un Sénat loyal), mais je savais que ce serait une victoire du parti radical en Louisiane, qui perd toute confiance dans le président. La nomination par lui d'un homme radical de l'Union lui aurait assuré sa confiance. Je crois qu'il nommera encore un homme loyal à ce poste, et s'il ne le fait pas, je ne dirai pas. « Le président désigné était un homme dont les tendances rebelles étaient connues ».

La lettre suivante a été écrite par le Dr Dostie au président Johnson à l'époque :

« Nouvelle-Orléans, le 1^{er} février 1866

Andrew Johnson, Président des États-Unis d'Amérique

Monsieur : — Je me sens profondément obligé que l'on m'ait conféré la nomination du Registre du Bureau foncier de l'État de Louisiane, et vous avez ensuite jugé bon, sans aucune sollicitation de ma part, de me nommer arpenteur du Port de Nouvelle-Orléans, dont la nomination (après l'avoir envoyée au Sénat) a été retirée par vous. Je ne connais pas vos raisons du retrait de ma nomination et je pense qu'il peut être souhaitable (pour vous) que je quitte le poste auquel vous m'avez affecté en premier. Je remets donc ma démission, à ce jour à partir du 5 février, comme je l'avais décidé au moment où j'ai appris ma nomination à l'arpentage du port. Je céderai joyeusement la place à des hommes plus sages et meilleurs que moi, qui cherchent à servir le pays et la cause de l'Union. Je peux assurer à Votre

Excellence que personne ne pourrait ressentir plus vivement que moi, tout coup qui pourrait être porté à ces hommes qui, à tout moment et dans les circonstances les plus difficiles, ont défendu un pays indivisible, et les grands principes que vous avez promus et défendus.

Je reste, respectueusement vôtre,

A. P. Dostie ».

Chapitre XXV : Dostie perd confiance en Johnson

Les vetos du président Johnson sur « la loi sur le Bureau des affranchis » et la « loi sur les droits civils » ont converti le Dr Dostie de son erreur d'avoir mis sa confiance en un traître à la cause de la liberté. Dostie est devenu radical dans ses opinions sur Andrew Johnson, qu'il plaçait dorénavant dans la classe de Wade, Butler et Sumner. Avec des milliers d'autres, il a soutenu le sénateur Wade, lorsque ce noble homme d'État s'est levé dans la chambre du Sénat et a dit en réponse au sénateur Lane du Kansas, (qui a défendu le président dans son veto sur le projet de loi sur les droits civiques et le bureau des affranchis) : « Qui est votre président, auquel tout homme doit se soumettre, s'il vous plaît ? Pourquoi, monsieur, nous le connaissons tous - il n'est pas étranger à ce corps. Nous l'avons mesuré, monsieur. Nous connaissons sa taille, sa longueur, sa largeur et sa capacité - tout autour de lui; et vous l'avez élevé au rang de parangon, et déclarez ici, sur le parquet de ce Sénat, que vous allez porter son collier. Est-ce l'idée - que vous allez être son apologiste et défenseur de tout ce qu'il peut proposer ? Trois millions de personnes, monsieur, exposées aux outrages, aux insultes et au meurtre de la part de ces humains pires que des sauvages, leurs anciens maîtres ; assassinés, comme on nous dit, tous les jours ; leur vie leur est enlevée ; leur humanité foulée aux pieds ; et quand le Congrès, en vertu de la Constitution des États-Unis, s'efforce de leur offrir une petite protection, comment nous rencontrons-nous ici ? Chaque tentative de votre Moïse a été de les piétiner, d'aggraver leurs souffrances et de poser toute obstruction, à tout ce que propose le Congrès ».

Dostie a dit : « À la suite du président Lincoln, je faisais confiance au président Johnson. Depuis que j'ai été contraint de voir en lui un traître à la liberté et à la loyauté, mon indignation n'a pas de limites ». Dans le discours suivant, prononcé devant l'Association républicaine de La Nouvelle-Orléans, le 9 mai 1866, il s'exprime ici à la mesure de cette indignation :

« Citoyens. - Le conflit entre la liberté et le despotisme, qui agite actuellement la nation, révèle rapidement ces grands principes qui forment la base du gouvernement républicain. Dans l'antagonisme qui fait rage, il y a deux partis sur le terrain : le parti républicain, qui soutient que la liberté, l'égalité et la justice sont les prérogatives de tous les hommes, et devraient être le fondement du gouvernement ; l'autre, le parti ' démocrate ', qui déshonore ce nom en dénonçant l'égalité humaine et les droits de l'homme.

Dans cette bataille d'idées, aucun compromis ne peut être fait par les amis de la liberté, de la démocratie, du républicanisme. Les événements des quatre dernières années ont clairement montré au peuple américain, que les éléments de notre pays qui sont en guerre contre les institutions républicaines, ne peuvent plus mettre en danger la vie de la nation impunément.

Des patriotes et des héros ont écrit, la plume trempée dans le sang de milliers de personnes, sur la pierre angulaire de la République : Liberté — Progrès — Démocratie.

Aucun pouvoir humain ne peut enfoncer cette République de liberté dans les profondeurs d'où elle a été tirée. Le fléau a été retiré de la nation, et cet homme, qu'il soit ' président, rebelle ou conservateur ', qui ose conspirer contre le progrès de la liberté, contre une justice égale et exacte, doit finalement subir l'indignation juste

d'un peuple scandalisé, et être écrasé par ces ' forces éternelles ' qui ont décrété qu'ici ce serait une terre d'institutions républicaines libres.

Liés aux événements des cinq dernières années, deux noms se démarqueront avec audace des annales de la deuxième révolution américaine. Ce sont Abraham Lincoln et Andrew Johnson. L'un, le grand chef du parti républicain, le chef de ce parti qui, au cours des quatre dernières années, a remporté tant de ' victoires pour l'humanité '. Abraham Lincoln était le champion de la liberté, l'incarnation des principes et de la politique du parti républicain. Il a toujours été l'ami des patriotes, des hommes fidèles à notre pays, et a constamment maintenu les principes qui honoraient le républicanisme et protégeaient la loyauté. Avec indulgence, il a rendu justice. Abraham Lincoln n'a jamais connu de compromis avec les traîtres. Personne n'osait approcher l'homme qui, par tous les actes de sa vie, s'était révélé invulnérable à la flatterie des ennemis de son pays, et qui n'avait jamais accordé de faveurs qui nuiraient à la cause de la liberté républicaine. Les amis de l'émancipation, de l'Union - hommes d'idées républicaines, de vrais principes démocratiques - étaient les hommes avec lesquels il sympathisait et qu'il choisissait pour occuper des lieux de confiance dans ce gouvernement. Abraham Lincoln n'a jamais rêvé d'une politique qui pourrait placer les traîtres au pouvoir pour écraser les hommes fidèles qui avaient souffert pour la cause de la liberté et de l'Union.

Son nom, rendu immortel parce qu'il était à la tête de ce parti, dont la politique a toujours été d'extirper l'esclavage de la terre et de restaurer le pays selon les lois de la justice et du droit, apparaîtra toujours en contraste avec celui d'Andrew Johnson.

Une nation en deuil s'est détournée de la tombe d'un président martyr pour faire confiance à une personne qu'ils croyaient être un véritable patriote, dont les nobles paroles et actes du passé sont ceux d'un ami de la loyauté, un ennemi de la trahison. Les opprimés admiraient Andrew Johnson avec confiance, en disant ' qu'il serait leur Moïse, et les emmènerait à travers les eaux sombres qui les entouraient '. Ils étaient persécutés par des traîtres, faisaient confiance au ' Moïse ' des injustes et croyaient avec confiance que sa politique serait de protéger les amis du gouvernement contre la tyrannie de ceux qui avaient cherché à le détruire. Si Andrew Johnson n'avait pas dit, lorsqu'il était le gouverneur du Tennessee, ' la rébellion ne polluera plus notre État. Des hommes loyaux, noirs ou blancs, gouverneront l'État ' ? Si Andrew Johnson n'avait pas dit depuis son poste de président : ' La trahison doit être rendue odieuse et les traîtres doivent être punis et appauvris. Leurs grandes plantations doivent être saisies et divisées en petites fermes et vendues à des hommes honnêtes et industriels ' ?

Des traîtres ont été nommés pour occuper des fonctions de confiance, mais aucun ne voulait croire que le patriote Andrew Johnson avait adopté une politique qui placerait des hommes au pouvoir, qui avaient travaillé pendant des années pour détruire la forme de gouvernement la plus bienfaisante. Cette politique suicidaire n'était-elle pas en opposition directe avec ses actes et ses paroles passés ?

N'avait-il pas dit que ' dans le travail de restauration, ce travail devrait être confié à des amis, non étouffé par ses ennemis ' ? Que ' s'il n'y avait que cinq mille hommes fidèles à la liberté, fidèles à la justice, ces hommes vrais et fidèles devraient absolument contrôler le travail de réorganisation et de réforme ' ? Telle était la confiance que les hommes du Sud loyaux envers l'Union accordaient à Andrew

Johnson, pendant qu'ils souffraient en silence les persécutions des traîtres, croyant que lorsque leur président patriotique aurait suffisamment éprouvé sa politique de restauration, il découvrirait certainement qu'une telle politique soutenait les traîtres et écrasait des hommes fidèles. Ils attendaient avec espoir et patience, croyant que lorsque leur fidèle président devrait discerner le vrai caractère de ses personnes nommées, ils recevraient leur juste traitement - que les traîtres seraient punis selon ses promesses solennelles.

Hélas ! Cet Andrew Johnson a abruti son histoire, abandonné son parti et est tombé de cette position où un peuple confiant et amoureux de la liberté l'avait placé, s'attendant à ce qu'il applique les grands principes que le regretté Lincoln avait indiqués comme nécessaires pour sauver la République. Hélas ! le chef de l'exécutif est descendu de cette position élevée, si récemment occupée par le grand martyr de la liberté, pour dénoncer les principes de ce parti, de ce Congrès, qui lutte pour maintenir la cause immortelle pour laquelle le chef du républicanisme - le noble Lincoln - est mort.

La liberté baissa la tête et pleura, me semble-t-il, dans la nuit du 22 février 1866, lorsque le magistrat en chef de la nation se mêla aux traîtres du pays pour insulter un congrès républicain, pour frapper les entrailles de la liberté, pour traiter avec mépris la mémoire de Washington et Lincoln. Il n'était pas surprenant que la nation soit consternée et que les cœurs fidèles soient remplis de honte et d'humiliation, tandis que les traîtres criaient et tiraient des coups de feu en l'honneur de leur chef déclaré.

Le président Johnson déclare qu'il ne fait qu'exécuter la politique d'Abraham Lincoln. S'il avait reconstruit et restauré des États conformément à ses promesses, il aurait appliqué la politique de M. Lincoln. Cela a-t-il été son fait ? A-t-il adhéré aux principes pour lesquels il a été élu pour restaurer les États ? Andrew Johnson n'a-t-il pas dit : ' Les chefs de la rébellion ont décidé une séparation éternelle entre vous et eux. Il faut vaincre ces dirigeants et proposer un nouvel ensemble d'hommes, qui vont dynamiser et développer le sentiment de l'Union dans le Sud ? ' C'était la politique d'Abraham Lincoln ; ce fut la politique promulguée d'Andrew Johnson, en tant que républicain déclaré. Ce n'est pas sa politique actuelle dans les faits. Sa politique est d'armer les rebelles, d'opposer son veto aux ' *Liberty Bills* ' destiné à protéger les fidèles contre les traîtres, de dénoncer les patriotes comme traîtres et de fraterniser avec les monstres aux mains rouges en flagrant délit.

Écoutez ce que le gouverneur Brownlow dit de la politique d'Andrew Johnson :
« Lorsque j'ai proposé le président à Baltimore pour la vice-présidence, j'ai senti qu'il s'était si profondément engagé dans la cause de l'Union, et avait été si maltraité par les rebelles, qu'il ne lui serait plus jamais possible de recouvrer leur appui ; mais je le considère aujourd'hui comme perdu pour le parti de l'Union, et le considère plutôt comme l'homme qui dirigera les rebelles et les démocrates. Chaque rebelle dans ce pays, chaque homme de McClellan et chaque ex-chef de guérilla, loue le président avec un grand enthousiasme. Les hommes qui, il y a quelques mois seulement, le maudissaient pour être un abolitionniste et un traître et voulaient l'exécuter sont maintenant prêts à exécuter tous ceux qui osent s'opposer à sa politique, ou même douter de son succès. Dans les onze États rebelles, peut-on reconnaître ces ' hommes d'un nouveau genre ' ? Non. Les dirigeants de la rébellion, grâce à l'influence et au pouvoir d'Andrew Johnson, occupent aujourd'hui

les bureaux et les fonctions à travers ces États, et déclarent ouvertement qu'Andrew Johnson, en qui les millions de fidèles ont confiance, est l'ami et le partisan des dirigeants de la rébellion, tout en sachant que les fidèles membres de l'Union ne sont pas protégés et sont soumis à la tyrannie des instigateurs de la rébellion. Andrew Johnson est honteusement coupable d'avoir déplacé des hommes qui ont abondamment versé leur sang et dépensé leur trésor pour sécuriser un pays indivisible, et donné ces places à des hommes reconnus pour leur trahison. La politique d'Abraham Lincoln contrastait fortement avec cette politique. Au cours de la vie de Lincoln, des hommes qui étaient connus pour avoir été des partisans de la sécession, ont-ils été nommés pour gouverner les États ? Ses instigateurs ont-ils été autorisés à occuper des fonctions ou des postes d'honneur ou de confiance ? Les traîtres rêvaient-ils de demander de telles faveurs au juste et honnête Lincoln ? Ils savaient que le grand objectif de cette noble vie était de réprimer la trahison et de restaurer l'Union. Contrairement à Johnson, Lincoln a agi conformément à ses convictions de droit et de justice. Ses actes étaient en harmonie avec ses paroles. Andrew Johnson, qui a déclaré que les traîtres influents et riches devaient subir ' les sanctions et les terreurs de la loi ', cherche maintenant à les concilier, il les honore en les plaçant dans des emplois gouvernementaux et en leur conférant des postes de pouvoir, où leur influence en faveur de la trahison est illimitée. S'agit-il de sa façon ' d'arrêter, de condamner et de punir ' des hommes qui ont commis le plus grand des crimes - la trahison ? Est-ce sa manière de rendre la trahison odieuse ?

Andrew Johnson a récemment déclaré, pour faire l'éloge de sa politique de restauration, que la Louisiane et la Caroline du Sud sont désormais plus fidèles qu'elles ne l'ont été au cours des vingt-cinq dernières années. Les hommes qui ont été écrasés par la tyrannie despotique des rebelles réformés du président Johnson, parce qu'ils se sont battus pour l'Union et les principes républicains, ont une vision différente de la reconstruction, basée sur la loyauté. Les hommes qui ont combattu la trahison et l'esclavage au cours des vingt-cinq dernières années, et qui ont été mandatés par la haute autorité pour enquêter sur ces questions importantes, ne parlent pas ainsi de la loyauté de la Louisiane et de la Caroline du Sud. Les vrais et loyaux hommes de l'Union de ces onze États rebelles savent que la rébellion n'est vaincue que par la baïonnette, que seule la puissance militaire la tient en échec. Pourquoi la presse de ces États, si elle est si fidèle, remplit-elle constamment l'esprit du public des mêmes idées qui étaient populaires pendant la rébellion ?

Écoutez ce que dit Horace Maynard : ' Avec les mêmes traîtres comme rédacteurs en chef qu'avant et pendant la guerre, à qui on a peut-être pardonné, mais qui n'ont manifestement pas changé d'humeur ni objectif, il y a le même sentiment de sectarisme et la même haine du gouvernement fédéral, mais pas le même courage pour le combattre. Sous un mince déguisement de flatterie envers le président, ils assaillent ses amis qui l'ont soutenu tout au long des années sombres du conflit et diffament ceux qu'ils appellent des radicaux, c'est-à-dire tous les hommes de l'Union qui s'opposent à leur tristement célèbre but, et qui s'opposent à ce qu'ils retrouvent le pouvoir sur les hommes fidèles. Leur venin fournit l'argument le plus fort contre l'admission à quelque siège de représentation au Congrès. Les idées et les principes de la rébellion sont constamment inculqués dans l'esprit populaire '. Ceci est connu pour être vrai par tous les hommes loyaux du Sud. Les rebelles impénitents résistent toujours aux lois de la nation, méprisent les serments sacrés qu'ils ont prêtés et qu'ils n'ont pris que dans le but de gagner du pouvoir grâce à la mystérieuse magnanimité d'Andrew Johnson, ils louent l'institution de l'esclavage et

du despotisme et embrassent généralement les sentiments d'hommes comme T. Yancey, du Mississippi, qui dit : ' Quant à la reconnaissance du droit des affranchis à leurs enfants, je peux dire que pas un homme ou une femme du Sud dans tout le Sud ne reconnaît le nègre comme un homme libre, mais comme un autre vol de propriété, forcée par les baïonnettes du fichu gouvernement des États-Unis '.

Tels sont les ' hommes loyaux ' au pouvoir dans ces États reconstruits. Tels sont les hommes qui gardent désormais les intérêts vitaux de onze États de cette République de liberté. Est-ce que ce drapeau qui fait la fierté de la Nation, dans les plis duquel on peut lire ' Liberté, justice et égalité ', flotte triomphalement sur ces États ? Bien qu'Andrew Johnson ait proclamé ' l'insurrection terminée ', la guerre n'est pas terminée, la paix n'est pas venue. Les hommes de l'Union du Sud considèrent pourtant les baïonnettes fédérales comme leur seul espoir de salut, et cela, jusqu'à ce qu'un véritable Congrès républicain puisse assurer la paix dans le pays en reconstruisant les États rebelles sur une base loyale, jusqu'à ce que ceux qui sont des traîtres soient recalés ' sur un siège arrière ', et soient dépouillés de tout pouvoir visant à renouveler leur assaut contre la vie de la Nation. À cause de la docilité d'Andrew Johnson, des traîtres se sont vus confier des postes qui revenaient à des hommes bons et patriotes. Les hommes qui s'étaient mérité des faveurs du chef de l'exécutif par leur adhésion au gouvernement en péril, ont exigé, au nom du droit et de la justice, que les intérêts sacrés de ce gouvernement soient gardés par ses amis assermentés et jugés, plutôt que de placer au pouvoir des chefs de la rébellion, qui complotent encore la destruction de la République. Les traîtres qui ont été honorés en fourniront la preuve.

La miséricorde aux meurtriers, le pardon à ceux qui tuent. ' Ces rebelles pardonnés qui, aujourd'hui, sous l'influence du président, gouvernent les onze États rebelles ont-ils montré la moindre repentance pour les crimes qu'ils ont commis contre leur pays ? Respectent-ils leurs serments sacrés ? Ne déclarent-ils pas quotidiennement, tout en étant entourés de baïonnettes fédérales, qu'ils vont encore conquérir ce pouvoir, qui a contraint leur soumission aux lois justes de cette nation, alors qu'ils se reconnaissent battus sur le terrain ? Avec l'aide de leur président et des Copperheads du Nord, ils triompheront politiquement du gouvernement de ce pays ; cette victoire sera-t-elle plus décisive que celle qu'ils auraient pu obtenir en battant l'armée républicaine sur le champ de bataille ? Est-ce comme cela qu'ils réussiront à appliquer les principes infâmes pour lesquels ils ont commencé et mené une guerre sanglante, afin qu'ils puissent devenir une confédération des traîtres, dont la pierre angulaire devait être l'esclavage ? Est-ce cela que d'adhérer aux grandes vérités qui donnent à cette nation ' Liberté - Liberté complète, large et inconditionnelle ' ? Ne faut-il pas faire comprendre aux traîtres qu'en commettant le crime de trahison contre ce gouvernement, ils renoncent à leurs droits de citoyens, et que la justice exige qu'ils soient arrêtés et punis ? S'ils se sont repentis de leurs crimes infâmes, ne doivent-ils pas respecter leurs conquérants ? Ont-ils fait cela ? Non. Il est notoire que tous les riches dirigeants influents de la rébellion défient aujourd'hui le gouvernement et les lois du pays qu'ils ont inondé de sang et rempli de malheurs et de désolation. Les principes de ces dirigeants les ont toujours poussés à s'opposer au républicanisme, à l'égalité humaine et à la liberté, et à guider les masses sous leur contrôle vers l'anarchie et la rébellion.

Ce sont ces hommes qui, si récemment en hostilité armée contre le gouvernement américain, occupent les premiers postes aux États-Unis sous la politique et

l'administration d'Andrew Johnson. Ces hommes, qui ont dirigé les armées de la rébellion contre les armées républicaines qui se sont battues pour maintenir le gouvernement et établir la liberté dans tout le pays, dirigent maintenant les armées pour mener les batailles politiques contre leurs conquérants.

Et qui prétendent-ils comme leur chef de file dans ce conflit entre républicanisme et despotisme, entre institutions libres et esclavage ? Qui sera leur chef, disent les presses des Copperheads du Nord et les presses rebelles du Sud ? Ils croient évidemment que leur chef leur est assuré, que c'est l'homme qui a tant souffert sur le ' gril ' au moment où des hommes de principes républicains souffraient des persécutions des traîtres ; Copperheads et rebelles, le ' Moïse ' des opprimés, le gouverneur du Tennessee, qui a déclaré que les hommes loyaux, qu'ils soient noirs ou blancs, devraient gouverner l'État, qui a dit que la trahison doit être rendue odieuse, que les riches, les dirigeants influents de la rébellion doivent être arrêtés, condamnés et punis, est maintenant le chef accepté de ceux qui aiment l'oppression et détestent les institutions libres, démocratiques et républicaines. Le chef des traîtres en flagrant délit, le chef de ceux qui se sont battus pour saper les fondements de ce gouvernement, le chef des hommes dont les noms appartiennent à la même catégorie de crime que Aaron Burr, dont Andrew Johnson a déclaré, à l'époque où il dénonçait les traîtres : ' Si j'étais président des États-Unis, je ferais comme Thomas Jefferson, en 1806, avec Aaron Burr - je les ferais arrêter, et s'ils étaient reconnus coupables, au sens de la Constitution, par le Dieu éternel, je les ferais exécuter '. Andrew Johnson est président des États-Unis, et qui a-t-il arrêté ? Qui a été exécuté ? - Wirz³³. Les hommes qui ont fomenté et incité à des complots pour renverser le gouvernement, les hommes qui ont tiré sur notre drapeau, ont pris nos forts et maisons, nos arsenaux, nos menthes, nos terres, et ont combattu notre liberté, ont dépouillé nos maisons et ont assassiné nos fils et frères - ce sont les hommes qui implorant, de toutes les parties du pays, qu'Andrew Johnson les conduise contre ce parti qui a toujours défendu hardiment les principes éternels de justice et les droits de l'humanité, qui a écrasé la tristement célèbre rébellion, et qui est resté le bras vengeur de ceux qui ont frappé les éléments vitaux de la Nation, ce parti qui détenait un pouvoir que tous les Copperheads, rebelles et démons de la chrétienté, ne peuvent pas écraser, que leur chef soit Andrew Johnson, Robert E. Lee ou Jefferson Davis.

Malgré la défection du président, cette grande République ne doit pas être enfoncée depuis les hauteurs majestueuses auxquelles elle a été élevée au cours des cinq dernières années ; elle ne doit pas être à nouveau jetée dans les profondeurs de l'esclavage, de l'oppression et de la dégradation dont elle vient de se sortir. L'esprit de l'époque proclame que la liberté est en marche, et aucune puissance humaine ne peut faire taire la voix de la liberté, alors qu'elle proclame aux nations de la terre son droit de gouverner cette République. Les hommes peuvent comploter pour conspirer et détruire la liberté et le républicanisme, et construire sur leurs ruines l'esclavage et le despotisme, mais il y a un Dieu de justice qui gouverne les destinées de cette nation et qui, au cours des quatre dernières années, a démontré au peuple américain, que de son trône éternel, il a décrété que ce sera une république où les droits de l'humanité seront sacrés contre l'oppression et la tyrannie. Les droits de l'homme se sont merveilleusement développés grâce à la

³³ Henry Wirz, ancien combattant sécessionniste et confédéré de la Louisiane, pendu le 10 novembre 1865, après la guerre de sécession.

révolution qui a balayé le pays. Des millions d'esclaves ont été, par le grand émancipateur, proclamé hommes libres, et sont en train de devenir éclairés sur les événements importants de l'époque, et apprécient les principes humains du républicanisme, auxquels ils doivent leur libération de la tyrannie, malgré l'ordonnance récente du président Johnson de suspendre ' la perception des impôts par le Bureau des affranchis à des fins d'éducation '.

Nous entendons un grand cri au sujet de la fiscalité sans représentation. Andrew Johnson, dans son empressement d'admettre les chefs de la rébellion au Congrès, s'exclame qu'il est injuste de contraindre les États à payer des impôts sans représentation, et déclare qu'il est injuste de barrer les portes du Congrès aux représentants désormais envoyés des États rebelles, et dit : ' Admettez dans les conseils de la Nation ceux qui sont indubitablement fidèles '. Le président Johnson ne sait-il pas que les dix-neuf hommes envoyés des États rebelles sont connus pour leurs efforts de trahison pour détruire le gouvernement, et que leurs électeurs maudissent quotidiennement ce gouvernement comme ' le damné gouvernement des États-Unis ' ; que ces rebelles sans principes utilisent maintenant leur richesse et leur influence illimitée pour taxer quatre millions d'hommes libres, sans représentation ; qu'ils leur refusent le droit de vote, alors que leur fidélité est incontestable. Andrew Johnson dit que ' la révolution a été menée pour qu'il n'y ait pas de taxation sans représentation '. Pourquoi, demandons-nous, cette deuxième révolution a-t-elle été combattue, sinon pour établir l'égalité des droits dans cette nation ? Et si Congrès républicain était dénoncé par le chef de l'exécutif, parce qu'il défend les principes pour lesquels cette grande guerre civile a été menée, parce qu'il rabroue les traîtres et fait comprendre aux coupables qu'ils ont renoncé au droit de participer à la législation de la Nation ? Le président Johnson et le Congrès ne diffèreraient pas sur ce point si le président Johnson respectait ses paroles. Aucun homme de l'Union ne désire voir un homme loyal expulsé du Congrès ou voir un État non représenté à l'Assemblée législative, lorsqu'il peut être prouvé que cet État a un gouvernement républicain de confiance et qu'il est établi sur une base loyale – un État qui envoie des hommes pour le représenter au Congrès dont les mains n'ont pas été entachées du sang des patriotes. Le président Johnson déclare qu'il respecte la Constitution et le gouvernement pour résister aux empiétements. Hélas ! Qu'il n'ait pas été aussi soucieux de protéger le Gouvernement et la Constitution de la touche polluante des traîtres, qu'il l'a été pour dénoncer leurs amis les plus nobles comme il l'a fait. Le président Johnson est opposé à tout autre amendement à la Constitution ' pour le moment '. Il souhaite que cet important travail soit reporté jusqu'à la restauration des États du Sud, afin qu'ils puissent avoir leur influence dans la formulation de ces amendements. Quel genre d'amendements devons-nous attendre des traîtres dont l'âme est imprégnée des principes de la rébellion et de l'esclavage, des amis assermentés de Jefferson Davis, de Robert E. Lee et des autres chefs de traîtres ? Ceci étant, selon ses récents actes, ' le suffrage universel du gouvernement de l'homme blanc ' n'est pas en harmonie avec ses idées de gouvernement américain. ' Cela entraînerait une guerre des races '. Cette guerre a commencé lorsque l'esclavage a été instauré pour la première fois et se poursuivra jusqu'à ce que l'égalité humaine soit reconnue et respectée dans tous les États de la République de la Liberté. C'est une vérité qui va de soi, clairement comprise par tous les sages amoureux du droit et de la justice dans ce pays.

Abraham Lincoln, fidèle à la justice et à la liberté, a enseigné le devoir et la nécessité de l'égalité des droits. Ses paroles étaient : ' Le suffrage universel avant l'amnistie universelle '. Abraham Lincoln comprenait la loyauté du Sud et savait que les États rebelles ne pouvaient être reconstruits que sur la base du principal élément de loyauté dans ces États, soit le droit de vote, et tous les autres droits des citoyens américains, auxquels tous les hommes ont droit. Le fait de détenir ces droits, pour lesquels les fondateurs de ce gouvernement ont déjà inondé la terre de sang, annonce une autre guerre civile, à moins que les justes exigences de l'humanité ne soient respectées. La liberté a écrit sur le drapeau de la nation, ' L'égalité des droits - le destin du républicanisme ' et cette nation n'aura jamais atteint la gloire qui lui est destinée tant que les droits de tous les hommes ne seront pas respectés par le gouvernement. Comment, demandons-nous, le président Johnson peut-il prétendre mener à bien la politique du Martyr de la Liberté, quand il fait tout ce qui est en son pouvoir pour écraser les hommes loyaux du Sud, blancs et noirs, en nommant les chefs les plus puissants de la rébellion à des positions officielles, alors qu'ils sont toujours déloyaux ?

Lincoln n'a jamais été connu pour annoncer un grand principe et en sens contraire. Ce bon et grand homme a dit : ' Une tentative de garantir et de protéger un gouvernement d'État ressuscité, construit en totalité ou en partie prépondérante par l'hostilité et la violence contre lesquelles il doit être protégé, est tout simplement absurde '. Andrew Johnson, devant ces mots, peut-il considérer les résultats de sa politique et croire que c'est celle du regretté Lincoln ? Andrew Johnson sait que chaque acte politique de ce grand et juste homme avait tendance à écraser la trahison et à exalter la loyauté et la liberté ; qu'il n'a jamais rêvé de traîtres gouvernant les quatre millions d'êtres humains affranchis. Andrew Johnson demande au peuple de lui dire quel principe il a violé, à partir de quel sentiment il a dévié ? Il y avait peut-être un silence dans cette foule lorsque ces questions ont été posées, mais les fidèles ont dit qu'il avait violé son engagement solennel d'être le Moïse et de conduire les opprimés à la ' Liberté - liberté pleine, large et inconditionnelle ' ; qu'il a discriminé les fidèles en faveur des déloyaux ; il s'est rendu coupable d'actes et de propos qui risquent de précipiter une autre horrible rébellion ; qu'il a tenté d'usurper les pouvoirs législatifs du Congrès ; qu'il a dit qu'il ' n'a pas considéré ceux qui s'opposent à sa politique comme appartenant au parti de l'Union ' ; qu'il s'est rendu coupable, dans les faits suivants, d'ingérence éhontée dans les droits sacrés du scrutin : ' En référence aux élections au Connecticut ou ailleurs, je suis pour le candidat qui est en faveur de la politique générale et des mesures spécifiques promulguées dans mon message annuel, le message de mon veto, mon discours du 22 février et le message de veto envoyé aujourd'hui. Il ne peut y avoir d'erreur. Je suppose qu'il est connu, ou encore qu'on peut savoir quels candidats favorisent ou s'opposent à ma politique ou mes mesures promulguées dans le pays '. Andrew Johnson

Ces assertions, et la lettre du président répondent à la question qu'a posé le président. Par elles, il est démontré qu'il n'a pas été fidèle à ses propres engagements ni que ses actes étaient conformes à ceux de son prédécesseur.

Au sujet de la reconstruction, le nom d'Abraham Lincoln sera inscrit avec amour dans le cœur des patriotes pour ses actes immortels, tandis que celui d'Andrew Johnson sera associé à leurs malheurs et à leurs oppressions ; on se souviendra de

lui comme du moteur principal des plans infâmes visant à empêcher les progrès des nobles travaux commencés par son prédécesseur.

Un Congrès républicain agit maintenant en harmonie avec le grand travail commencé par Abraham Lincoln. Ce Congrès cherche à ' établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, assurer la défense commune et assurer les bénédictions de la liberté ' à la Nation. La lutte entre le chef de l'exécutif et cet organe législatif n'est pas pour la restauration de l'Union - l'Union est indivisible. Le Congrès s'oppose à l'admission de rebelles pour légiférer sur les questions vitales dont la Nation est actuellement saisie. Il s'oppose à ceux qui sont ennemis du gouvernement. Le président s'emploie à forcer les hommes qui ont été les chefs de la rébellion à entrer au Congrès, à élaborer les lois du pays. L'organisation civile et politique des États rebelles est constitutionnellement sous le contrôle du Congrès. Il est du devoir, en vertu de la Constitution, du commandant en chef de l'armée et de la marine, de réprimer l'insurrection et la rébellion, sous la direction du Congrès. Par le biais du Congrès, des armées et des marines sont levées et maintenues, et le devoir du président, en tant que commandant en chef, est d'exécuter les lois de cet organe en appliquant la volonté du peuple. Le Congrès a le droit de déterminer les conditions de paix ou de guerre, et il est indubitable que le devoir assermenté du président est de tenir compte et de faire respecter ses ordres solennels. La Constitution déclare qu' ' il appartiendra au président, ' en tant que commandant en chef, d' ' exécuter les lois de l'Union, de supprimer les insurrections et de repousser les invasions '. Mais le Congrès doit ' prévoir l'organisation, l'armement et la discipline des milices, et régir la partie d'entre elles qui peut être employée au service des États-Unis ', pour assurer la défense commune et le bien-être général des États-Unis, pour déclarer la guerre, accorder des lettres de créance et exercer des représailles, et établir des règles pour la capture sur terre et sur l'eau, lever et soutenir des armées, établir des règles pour le gouvernement des forces terrestres et navales, et prévoir l'appel à la milice.

La guerre n'est pas terminée. L'acte du Congrès du 22 juillet 1861, et l'acte de quatre jours plus tard, réduisant l'armée à vingt-cinq mille hommes dans l'année suivant la rébellion et l'insurrection existantes, ne peuvent être exécutés, en raison de la poursuite de la rébellion. Les hommes qui ont participé à la rébellion sont toujours des insurgés armés. S'ils ne sont pas armés de baïonnette, ils ont auguré une guerre contre la liberté et les justes lois de ce gouvernement, et se tiennent prêts à frapper la vie de la République lorsqu'ils auront obtenu le pouvoir.

Dans le cadre de la politique actuelle de reconstruction, les États rebelles n'ont pas choisi leurs représentants conformément à la loi. La proclamation du 29 mai 1865 a été totalement ignorée. Les hommes qui en étaient exclus ont voté aux élections et les hommes ainsi exclus ont été élus aux postes les plus importants. Des hommes ont été élus pour participer à l'important travail de reconstruction, des hommes qui avaient déjà prêté serment contre le gouvernement des États-Unis, qui avaient lutté contre lui, et n'avaient pas reconnu par la suite revenir sur leur allégeance, à savoir qu'ils n'étaient plus ses ennemis acharnés. Ces hommes sont-ils aptes à représenter les intérêts vitaux des États de cette République au sein des gouvernements nationaux ou des États ? Ce ne sont pas de tels hommes que le Congrès souhaite pour dynamiser et développer le sentiment de l'Union dans le Sud.

C'est faux que le Congrès républicain souhaite humilier le Sud. C'est la trahison et l'esclavage, avec leurs corollaires, l'aristocratie, le despotisme, l'anarchie et la rébellion, que la loyauté républicaine est déterminée à faire périr, et avec l'aide d'un Dieu juste, ils s'effaceront de ce pays, destiné à être la terre des droits de l'homme.

La justice, lorsqu'elle est en harmonie avec la liberté, exige que les crimes nationaux soient punis et que des lois équitables soient établies, et que la dignité, les droits et privilèges des citoyens fidèles soient respectés. Un peuple indigné exige que ' comme le gouvernement a fait déposer les armes aux traîtres, ces derniers doivent être inscrits dans la loi, dans le jugement public et dans la morale '. Les fidèles ne croient en aucune politique qui honore, exalte, fait gouverner, législateurs, sénateurs et présidents des hommes qui ont envoyé nos frères et fils dans les prisons d'Andersonville et de Libby, et fait couler le sang des patriotes ; des hommes qui chantent aujourd'hui des louanges aux traîtres — Jefferson Davis, Lee et Stonewall Jackson, et ont érigé des monuments aux rebelles, tout en maudissant la mémoire de nos héros tombés au combat et de nos patriotes martyrs. Nous pensons que la masse de la population des États insurrectionnels, libérée des viles influences de ces hommes, qui les ont conduits à la trahison et à la rébellion, serait facilement ramenée à l'allégeance et deviendrait de bons citoyens ; mais les principaux hommes, ceux décrits dans la Proclamation d'amnistie, sont ' les traîtres conscients et influents ', qui exercent leur pouvoir contre les institutions républicaines et entraînent les masses qu'ils contrôlent dans le tourbillon de la trahison, de l'anarchie et des crimes politiques. N'est-il pas étrange que la nation exige que le tristement célèbre crime de trahison ' subisse sa peine ', ' qu'il devienne odieux ', quand nous voyons la guerre qu'elle a provoquée, et les hommes qui avouent encore qu'ils détruiront des institutions libres ? Ces traîtres impénitents ne sont-ils pas coupables devant la loi ? Ne devraient-ils pas être privés de leurs droits, afin qu'ils ne puissent plus continuer leur infernal travail de ruine et de mort ? Les hommes qui sympathisent avec Jefferson Davis et ses copains, des hommes qui vivent pour comploter, conspirer et saper un gouvernement fondé sur la justice, la liberté et le républicanisme, ne devraient-ils pas être exclus de nos législatures ? Oui, être interdits des droits des citoyens fidèles jusqu'à ce qu'ils soient devenus tels. Ces traîtres, qui avouent que s'ils avaient pu, ils inaugurerait aujourd'hui une guerre qui extirperait la démocratie pure de la terre, foulerait aux pieds les droits de la personne, et écraserait la liberté avec le talon de fer du despotisme. Il a été pleinement démontré aux hommes loyaux, réfléchis et honnêtes qui ont enquêté sur la véritable situation dans les États rebelles, qu'il serait dangereux de permettre le retrait des forces militaires de ces États. Ce peuple loyal, blanc et noir, est sans espoir de maintenir ses droits sans pouvoir militaire ; sans cela, ils n'auraient aucune protection pour la vie, la liberté ou la propriété.

Compte tenu de ces faits, les hommes loyaux ne devraient-ils pas exiger que la base de la pacification soit la justice et les droits de l'homme ? Ne devraient-ils pas exiger la justice et décider de ne jamais reconnaître un gouvernement comme un gouvernement républicain, s'il n'est pas basé sur les principes qui assurent la ' liberté - liberté complète, large et inconditionnelle ' ? Alors, d'ici là, puissions-nous nous attendre à ce que ' la paix vienne et vienne pour rester '.

Le parti républicain se bat depuis quatre ans pour ' la liberté générale et la sécurité du peuple '. Ce parti, au Congrès et hors Congrès, se bat toujours pour ce qui seul garantira la liberté et la sécurité générales de la nation : la justice et l'égalité des

droits devant la loi. D'un autre côté, il existe une faction puissante qui s'oppose aux principes du parti républicain, qui lutte contre l'émancipation, la traite, la conscription, l'enrôlement et l'armement des Noirs, la proclamation de la loi martiale, l'arrestation et la punition des traîtres. Les hommes qui se sont opposés à la guerre parce qu'ils pensaient qu'elle compromettrait leurs plans chéris contre les vrais principes démocratiques, sont ceux qui applaudissent le plus la politique de reconstruction d'Andrew Johnson et applaudissent sa trahison sans vergogne du parti républicain, et sont bruyants dans l'éloge de la dénonciation de ceux qui, au Congrès national, maintiennent fermement les principes républicains, et résistent à toutes les tentatives de forcer l'entrée dans leurs rangs des traîtres qui ont été liés à la rébellion. Quelle classe d'hommes soutient la politique d'Andrew Johnson dans ses vetos sur le Bureau des affranchis et les Droits civils, et exige la pleine représentation des États rebelles au Congrès, quand il dénonce comme traîtres cette instance dont chaque acte cherche à réaliser la politique de Abraham Lincoln pour ' garantir les droits et libertés du peuple ' ? Où trouve-t-on la voix des disciples de Calhoun et des Vallandighams ? Pourquoi les rebelles et les Copperheads, du Nord et du Sud, ont-ils applaudi haut et fort le chef de la République, alors qu'il s'est mêlé à une foule de Copperhead et s'est abaissé en condamnant les dirigeants du parti républicain pour leur intégrité et leur loyauté ? Ces admirateurs des derniers actes du président ne sont-ils pas ceux qui ont dit, peu de temps après, qu' ' une coercition réussie serait un crime aussi grave qu'une sécession réussie ' ; que ' si quelqu'un tentait de mettre fin à la sécession, le sang coulerait dans les rues de New York ' ; que ' la coercition était inconstitutionnelle, illégale ' ? N'est-ce pas là les hommes qui se sont opposés aux mesures de répression de la rébellion, opposés à la suspension de l'*habeas corpus*³⁴, opposés à l'émancipation, à la conscription, aux prêts, à la monnaie légale, à l'argent et à la fiscalité ? Tels sont les hommes qui s'opposent à la politique d'Abraham Lincoln, mais qui embrassent aujourd'hui les doctrines du traître du parti républicain.

Andrew Johnson est maintenant le défenseur de ce parti qui a dit du Martyr de la Liberté, ' que le sort de Charles I, devrait être son destin ', qu'il devrait être abattu par la balle, ce qui devint la voie pour mener à bien leur désir d'enfer. Ces amis admiratifs d'Andrew Johnson ont menacé de suspendre la commission militaire qui a condamné à mort les assassins d'Abraham Lincoln. Ces mêmes amis ont proposé de diviser cette Union en quatre quartiers, Nord, Ouest, Pacifique et Sud ; mais maintenant, ils ne s'opposent pas à l'Union, à condition que le pays puisse être gouverné par la politique d'Andrew Johnson, de Robert E. Lee, de Jefferson Davis, du général Humphries et d'autres Sudistes ' loyaux ', à condition que notre Congrès puisse être composé des dirigeants du grand mouvement de sécession. Ces hommes ne sont-ils pas des ' patriotes du Sud ', des ' hommes honorables ', des ' guerriers chrétiens ', des ' messieurs chevaleresques ', des hommes qui ont acquis un droit, par leur dévouement aux ' institutions du Sud ' et leur adhésion au ' gouvernement de l'homme blanc ', de défier un Congrès républicain et un peuple fidèle ? Ces hommes n'ont-ils pas acquis le droit de dénoncer ce parti qui a résolu, avec l'aide de la justice éternelle, d'établir des droits égaux et des lois équitables dans cette République ?

³⁴ Règle de droit qui garantit à une personne arrêtée une présentation rapide devant un juge afin qu'il statue sur la validité de son arrestation.

Mes amis, nous, qui sympathisons avec le Parti national républicain, sommes appelés à répondre aux enjeux qui se présentent dans l'opposition entre la liberté humaine et l'oppression despotique. Les grandes questions qui se posent à la nation sont d'une importance vitale pour nous tous, car elles impliquent la ruine morale et politique du pays ou le triomphe des principes sur lesquels sont fondés les droits de l'homme. Dans le déroulement des événements, nous pouvons pointer une série d'antagonismes qui devraient attirer l'attention de tous les hommes réfléchis qui s'intéressent au bien-être de notre pays, et le fait que dans ce terrible conflit, le gouvernement libre et les droits de l'humanité, doivent être établis et respectés dans cette République, et l'Union maintenue dans son intégrité, ou les doctrines fausses et dangereuses que les ennemis de notre gouvernement national ont défendues avant, pendant et depuis la rébellion, triompheront et renverseront les institutions démocratiques et républicaines, qui font la gloire de la nation américaine. Dans ce cas, les éléments loyaux envers l'Union, du Nord et du Sud, ne devraient-ils pas soutenir un Congrès vraiment républicain, qui, en tant qu'instance, est consacré à la liberté et à la loyauté, peine actuellement à défendre les principes immuables de la Déclaration d'indépendance et de la Constitution, et ' renforcer le gouvernement entre des mains loyales, et personne d'autre ' ; qui a déterminé que personne d'autre ' que des hommes fidèles à la Constitution, fidèles à la liberté, fidèles à la justice ', ne participeront aux Conseils nationaux, pour élaborer des lois pour le pays ou contrôler le travail de réorganisation ? Cet ensemble de patriotes méritoires est régi par le principe fondamental selon lequel l'exercice du pouvoir politique doit être limité aux loyaux. L'un des nobles de ce corps, le sénateur Wilson, a dit avec conviction : ' Un peuple loyal, avec l'instinct clair du patriotisme intelligent, a vu au milieu de toutes les excitations du présent, que ce n'était pas une lutte pour la restauration des États rebelles dans l'Union ; mais une lutte pour l'admission des rebelles dans l'Union ; une lutte pour l'admission des rebelles dans les branches législatives du gouvernement des États-Unis ; pas une lutte pour mettre les rebelles sous les lois, mais pour permettre aux rebelles d'encadrer les lois du pays. Les politiciens peuvent se tromper, mais le peuple, qui avait donné deux millions et demi d'hommes, le sang de 600 000 héros et 3 000 000 000 \$, comprend les problèmes. Le parti républicain ou grand parti de l'Union du pays, embrassant dans ses rangs plus de valeur morale et intellectuelle qu'aucun parti politique au monde, proclame sa foi vivante dans le credo de l'égalité des droits de l'homme et la fraternité de toute l'humanité incarnée dans le Nouveau Testament et dans la Déclaration d'indépendance. L'intérêt supérieur de la nation régénérée, les droits de l'homme, l'élévation d'une race émancipée, exigent que les dirigeants de ce grand parti de l'Union, qui a restauré une Union brisée et a donné la liberté à quatre millions d'hommes, continuent d'administrer le gouvernement et préserver et encadrer les lois de la nation ' .

Le grand Parti de la Liberté soutiendra ce Congrès dans ses efforts pour établir dans les États rebelles des gouvernements républicains fondés sur les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration d'indépendance. Tant que ces gouvernements ne seront pas établis, les droits des citoyens fidèles ne seront pas protégés - la liberté, la paix et l'Union permanente ne peuvent être garanties à la nation - les droits naturels, civils et politiques de l'homme ne seront pas réalisés. Les deux grands éléments du gouvernement républicain sont la justice et l'égalité. Ces deux éléments font défaut aux gouvernements actuels des États rebelles. Ils ne contiennent que les éléments qui, selon les mots d'Abraham Lincoln, ' rendent les États à moitié esclaves - à moitié libres ', et sont donc établis sur une base qui ne

peut pas durer de façon permanente. Ils ne garantissent pas la liberté à tous, ne protègent pas les droits de quatre millions d'êtres humains, qui revendiquent et ont droit à l'exercice des droits citoyens justes. Dans la langue d'Andrew Johnson, ils ' ne garantissent pas une justice exacte à tous les hommes, aucun privilège spécial à personne ', ne prévoient pas la défense commune, ne favorisent pas le bien-être général, n'instaurent pas la justice et n'obtiennent pas les bénédictions de la liberté pour nous-mêmes et notre postérité. Ces gouvernements, je le répète, ignorent de grands principes sur lesquels doit se fonder le gouvernement républicain. Ces doctrines fondamentales que les Pères ont cherché à établir : la liberté pour tous et l'égalité des droits pour tous. Aucune constitution d'État ne peut être républicaine dans une forme qui prive les citoyens fidèles des États-Unis de leurs droits.

Des millions d'êtres humains, au cours des quatre dernières années, ont été émancipés de l'esclavage, et sont maintenant citoyens des États-Unis, loyaux défenseurs patriotes de leur pays et bons amis des gouvernements des États républicains, qui reconnaîtront leurs droits moraux, civils et politiques. Ces gouvernements ne seront jamais établis sous l'influence de traîtres, de rebelles ou de toute classe d'hommes dont la vie a été consacrée à l'opposition politique aux institutions républicaines, et qui continuent de lutter contre le destin et les forces qui font avancer les nations du monde vers l'élargissement des droits à l'égalité à tous les hommes ; les hommes que la trahison a rendus ' odieux ', les hommes aux commandes des gouvernements rebelles, qui accordent la protection au riche traître, tandis que le pauvre homme unioniste se retrouve dans le froid, souvent incapable d'obtenir un reçu ou un bon pour ses pertes. Ces hommes pourraient légiférer pour toujours et ils n'établiraient jamais de lois justes pour tous, ne préconiseraient jamais des mesures par lesquelles les droits de tous seraient garantis, ne reconnaîtraient jamais les grands principes du gouvernement républicain, qui comprennent la liberté universelle, la justice universelle et le suffrage universel, sans quoi cette nation n'atteindra jamais cette grandeur et cette puissance que la voix de la liberté appelle le destin d'une République unie. Pendant l'administration d'Abraham Lincoln, une tentative a été faite pour établir des gouvernements en Louisiane, au Tennessee et en Arkansas, sur la base des principes républicains. Ceux-ci étaient en harmonie avec la politique de ce martyr de la liberté et rencontraient l'approbation de celui qui désirait promouvoir la liberté et vulgariser les principes progressistes. Il est vrai qu'un élément politique important manquait dans ces formes de gouvernement, que le président Lincoln lui-même a plus d'une fois laissé entendre comme nécessaires à des gouvernements vraiment républicains. Ils n'ont pas embrassé les droits politiques de tous les citoyens fidèles.

Hélas ! Lincoln n'a pas vécu assez longtemps pour mener à bien cette politique qui promettait le suffrage universel ; n'a pas vécu pour honorer sa promesse de ' maintenir la liberté des émancipés ' et qu'ils ne soient pas seulement ' des soldats en guerre, mais des citoyens en paix '. Dans la Constitution de la Louisiane de 1864, des dispositions ont été prises pour que la législature de l'État étende le droit de suffrage aux émancipés, pour les éduquer, pour assurer leur défense et le droit d'appel. De cette Constitution, Lincoln, immortel et regretté, a dit qu'il l'avait lue deux fois et ' la trouvait la meilleure constitution jamais adoptée par un État '. Si les ennemis du progrès et de la liberté n'avaient pas contrôlé cet État en opposition à la politique de la championne de la liberté et de la loyauté, la Louisiane se serait tenue sur la vaste plate-forme de la liberté constitutionnelle, lorsqu'elle se serait exclamée à travers le peuple : ' J'ai plié la tige du tyran, j'ai brisé le joug de l'esclavage, et

aujourd'hui la Louisiane se rachète '. Mais hélas ! qui, sous la politique d'Andrew Johnson, auteur de ces nobles paroles, a participé à l'œuvre de réorganisation ? S'agit-il de ces ' hommes fidèles à la liberté, fidèles à la justice ', des hommes vrais et fidèles aux droits de l'humanité ? Quelle a été la ligne de conduite du gouverneur de la Louisiane, du gouvernement de l'État, du gouvernement de La Nouvelle-Orléans, la métropole du Sud. L'histoire, fidèle à la justice, ne manquera pas de rappeler la véritable histoire et de donner sa morale à l'avenir. Elle résoudra ce problème de reconstruction et scellera le sort des ennemis des droits de l'homme. Des systèmes de gouvernement antagonistes ne peuvent exister. Il n'y a pas d'harmonie entre la liberté et l'esclavage. Leurs amis ne seront jamais sympathiques, ne pourront jamais conjuguer leurs efforts dans le travail d'une reconstruction d'une importance vitale. Une guerre sans compromis et éternelle a été déclarée entre l'esclavage et la liberté. La paix ne viendra jamais tant que cet antagonisme n'aura pas cessé, et que les principes démocratiques républicains purs ne triompheront pas des puissances esclavagistes arrogantes.

Andrew Johnson dit que le peuple ' prouvera aux nations de la terre et à ses propres citoyens qu'il a le pouvoir de rétablir la paix intérieure '. Oui, le peuple américain donnera cette preuve, contre toutes les machinations diaboliques d'Andrew Johnson pour inaugurer une autre horrible rébellion. Qu'Andrew Johnson se méfie de la trahison en lui-même, de peur qu'il n'appelle la vengeance de millions de trahis.

Mes compatriotes, la loyauté, quelle que soit sa race ou sa couleur, doit maîtriser et contrôler les destinées de la Louisiane, ou les ennemis de la Liberté, les ennemis jurés vindicatifs de la Grande République, lèveront à nouveau la bannière de la trahison et traîneront dans la poussière le drapeau glorieux, dont il est écrit sur ses plis : ' Union, confiance, justice, liberté, émancipation, le salut et la perpétuité de la nation '. Amoureux de la liberté et des droits de l'homme, je vous invite au nom de nos vénérés pères, au nom de l'amour que vous portez pour la génération montante, à vous joindre aux cœurs forts et courageux pour résoudre les problèmes vitaux devant nous. Dans notre lutte pour obtenir et maintenir les institutions républicaines, nous sommes soutenus par le glorieux Congrès qui s'efforce de ' rendre la trahison odieuse ' et de promulguer des gouvernements qui assureront la liberté aux affranchis. Lorsque cette glorieuse aspiration sera atteinte, cette nation magnifique revendiquera à juste titre que l'unité et la liberté sont destinées à une terre de liberté ».

Chapitre XXVI : Monroe réélu maire de Nouvelle-Orléans

Les gens chargés de la reconstruction de La Nouvelle-Orléans préféraient, pour gouverner la ville, des hommes dont le sang avait en apparence une teinte plus proche de celle du Gouvernement des États-Unis, que de ceux qui détenaient déjà les bureaux municipaux. En repensant aux jours de la brutalité avec un plaisir évident, les rebelles de retour aux affaires ont nommé John T. Monroe comme maire et Lucien Adams comme secrétaire général de la ville.

La raison suivante a été donnée par l'un des confédérés de retour pour la nomination de Monroe :

« Il est un fidèle membre du Parti national démocrate, un fervent partisan de la politique de reconstruction du président Johnson et un défenseur de la paix, de l'harmonie et de la bonne volonté ».

Ce qui suit est de la plume d'un ancien officier confédéré qui était sur la liste des candidats aux postes d'officiers municipaux à La Nouvelle-Orléans, à l'élection du lundi auquel il se réfère :

« Nous devons soutenir Andrew Johnson dans sa lutte contre le radicalisme, déjà féroce, et destinée à le devenir de plus en plus. Nous devons préserver l'organisation du Parti national démocrate dans toute son intégrité et son intégrité. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre la présente occasion de démontrer au président que, dans sa lutte contre le radicalisme, il a toutes nos sympathies.

On ne peut objecter que, lors d'une élection purement municipale, il s'agit d'une question de moindre importance et que nos relations fédérales n'y sont pour rien.

La principale ville commerciale du Sud aura l'opportunité lundi prochain, de décider avec quelle majorité elle s'alliera avec le seul parti qui puisse sauver le pays de la ruine ».

Les candidats démocrates aux bureaux de la ville sont élus le 12 mars 1866. La *New Orleans Press* et les amis de l'administration, jubilent de cette l'élection. Rozier, Rozelius, Fellows et d'autres sympathisants de la « reconstruction » du président Johnson, ont considéré que c'était une joyeuse victoire sur le parti républicain radical. Les hommes fidèles étaient submergés de reproches et de menaces par le parti dominant, s'ils osaient résister aux empiétements de la violence, que ce soit en parole ou en acte. La situation a provoqué une indignation générale dans le cœur des masses fidèles, qui tremblaient de peur en voyant le fonctionnement de « Ma politique », mais qui étaient impuissantes à défendre la justice contre l'encrêchement des organisations par ceux qui les encerclaient. La voix unanime des véritables fidèles de La Nouvelle-Orléans était de ' nous délivrer de nos ennemis et des hommes corrompus occupant des postes officiels '. Même le doux Canby, qui était toujours peu enclin à interférer avec le droit civil, soutenu par le pouvoir exécutif, est sorti de sa réserve lors de l'annonce de l'élection de Monroe.

Les ordres suivants ont été donnés par le général commandant :

« Quartier général du Département de Louisiane
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1866
Ordonnance no 63
Extrait

2. Il apparaît que John T. Monroe, qui a reçu, lors de l'élection municipale tardive, la majorité des voix pour le poste de maire, entre dans la catégorie des exceptions mentionnées dans la proclamation d'amnistie du président ; n'ayant pas reçu la grâce spéciale, il sera suspendu de l'exercice de toute fonction liée à sa charge, jusqu'à ce que son cas puisse faire l'objet d'une enquête et que la volonté du Président soit portée à notre connaissance.

Sur ordre du Major général E. R. S. Canby
Wickham Hoffman, Aide-adjutant-général
Officiel
Nathaniel Burbank, 1er Aide-adjutant-général en exercice ».

« Quartier général du Département de Louisiane
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1866
Ordonnance no 63
Extrait

3. J. Add. Rozier, Esq., est nommé maire de La Nouvelle-Orléans, temporairement, et agira en cette qualité jusqu'à ce que le gouvernement municipal de la ville soit organisé, comme le prévoit le quinzième article de la charte de la ville, dans le cas de la maladie ou l'absence temporaire du maire.

Sur ordre du Major général E. R. S. Canby
Wickham Hoffman, Aide-adjutant-général
Officiel
Nathaniel Burbank, 1er Aide-adjutant-général en exercice ».

Un esprit réfléchi peut-il supposer que si Arnold avait demandé pardon à Washington, il aurait été réintégré comme général des forces américaines? Ou que, si Monroe avait demandé pardon à Lincoln, il aurait été réintégré maire de La Nouvelle-Orléans ?

La politique préférée d'Andrew Johnson a attiré à ses pieds souverains les principaux traîtres de la terre, qui ont fait partie de cette farce qui consistait à poursuivre et même à renforcer, et ce, sans être inquiétés, le despotisme. Ces têtes ont été placés aux postes les plus élevés de l'État et des gouvernements municipaux des États rebelles. Remarquez le contraste entre le traitement du docteur Dostie, le patriote de La Nouvelle-Orléans, et celui de Monroe, le traître de La Nouvelle-Orléans, de la part de l'exécutif !

Monroe est allé à Washington, pour obtenir la permission du président de contrôler la métropole du Sud, selon ses anciens principes de voyou, au mépris de la loyauté, de la justice, de la loi et de l'ordre. À son retour à La Nouvelle-Orléans, après une entrevue avec le président, l'avis suivant est apparu dans les journaux de La Nouvelle-Orléans :

Le maire John T. Monroe est rentré à la maison hier soir. Pendant son séjour à Washington, le maire Monroe a eu plusieurs entretiens avec le président Johnson et a obtenu de lui une grâce spéciale, sur laquelle se trouve apposée la signature du président, qui, en général, n'est tamponnée que sur les grâces délivrées par le chef de l'exécutif.

Le maire Monroe, qui a été reçu très aimablement par M. Johnson, à qui il demandait pardon, a fait remarquer au président qu'il avait supposé qu'il avait déjà été gracié en vertu de la proclamation du président Lincoln. M. Johnson a répondu qu'effectivement, il était inclus dans cette proclamation, mais que, pour satisfaire toutes les parties et pour dissiper tout doute, il a jugé préférable de lui accorder une grâce spéciale.

À onze heures et demie, le maire Monroe s'est rendu à l'hôtel de ville et a de nouveau assumé les fonctions de premier magistrat de la ville.

Pour les partisans du président, la réception flatteuse de Monroe à la résidence présidentielle a été saluée comme un présage propice à leurs plans.

Le maire, pleinement établi, a agi en harmonie avec le plan de reconstruction. Tous les policiers connus pour avoir été loyaux ont été congédiés, afin de laisser la place aux requérants qui ont brillé par le meurtre d'hommes de l'Union en 1860 et pendant la rébellion.

Des organisations secrètes ont été formées, composées d'officiers de l'armée confédérée, dont l'objet avoué était de protéger les droits de leurs compagnons, mais dont le but secret s'est avéré être la destruction de l'élément loyal de la Louisiane. Dès le 27 mai, la *Brigade Hays*³⁵ a été organisée pour préparer les travaux futurs. Des organisations similaires, préparées pour de futures urgences, proclament toutes que leur règle d'action est à l'unisson avec les principes de leur ancien maître, Jefferson Davis, et de leur dirigeant, Andrew Johnson.

Les rumeurs de complot, d'organisations armées et de sociétés secrètes ont suscité beaucoup de vigilance face au danger ; des chuchotements de vengeance de la part des ennemis avoués des « Yankees », des « innovateurs », des « adorateurs de nègres » et des affranchis, vinrent aux oreilles des fidèles inquiets de La Nouvelle-Orléans. À qui devraient-ils faire appel ? Pas au chef de l'exécutif. Ses décrets ont été publiés « pour soutenir les autorités civiles ». Les autorités civiles étaient les conspirateurs. Les sans-défenses ont cherché la protection auprès des seuls militaires.

Au milieu du danger, le courageux Dostie ne connaissait aucune peur. Il affronta ses ennemis avec le même esprit audacieux avec lequel il avait demandé au général Twiggs un laissez-passer en 1861, et confronta ses ennemis, qui cherchaient toutes les occasions de l'insulter dans la rue avec une fermeté stoïque.

³⁵ Du nom de Harry T. Hays (1820-1876), ancien officier militaire de l'armée des États-Unis, devenu officier des États confédérés durant la guerre de sécession. Les brigades Hays sont des milices parallèles aux pratiques obscures mises en place par celui-ci après avoir été nommé shérif de la paroisse d'Orléans.

Il a dit: « Je me rappelle quotidiennement que mes ennemis cherchent ma vie et tentent de détruire ma réputation. Je suis désigné comme un fanatique, un homme immoral ; je suis accusé de tout crime, mais pas de déloyauté envers mon gouvernement, et aux yeux de mes ennemis, c'est ce qui est mon plus grand crime. Mais j'ai foi en mon Dieu, en mon gouvernement, et j'ai la conscience claire. Mes ennemis sont peut-être innombrables, mais ma philosophie me fait croire à un avenir heureux ».

Entouré d'un despotisme qui proscrivait les hommes de l'Union dans leurs affaires, les privait de leurs droits politiques ; leur vie, leur liberté et leurs biens mis en danger, les hommes fidèles ont naturellement cherché à se soulager d'une tyrannie qui les privait de tout droit humain. La base de la Constitution de 1864 était la liberté, la justice et l'égalité. Cette base est en harmonie avec les actes d'un Congrès radical. C'est à cela que les fidèles de la Louisiane ont fait appel. À la mention de la Convention de 1864, le délire et la fureur s'emparèrent des « reconstruits ».

Selon les résolutions suivantes adoptées par la Convention de novembre 1864, il a été proposé de reporter cette Convention en 1866.

« Il est résolu que, lorsque la présente Convention sera ajournée, ce sera à la demande du président, dont le devoir sera de la convoquer à nouveau, pour quelque cause que ce soit ou, au cas où la Constitution ne devrait pas être ratifiée, aux fins de prendre des mesures pour la formation d'un gouvernement civil de l'État de la Louisiane. Il demandera également aux officiers compétents de l'État de faire tenir des élections, de pourvoir aux vacances qui pourraient exister dans la Convention, dans les paroisses où cela peut être possible.

Il est résolu, qu'en cas de ratification de la Constitution, il sera du pouvoir de la législature de l'État, à sa première session, de convoquer à nouveau la convention de la même manière, au cas où il serait jugé opportun ou nécessaire d'apporter des modifications ou des ajouts à la Constitution, qui peuvent, de l'avis de l'Assemblée législative, exiger une nouvelle convocation de la Convention, ou en cas de survenance d'une situation d'urgence nécessitant son action ».

Face à cette crise importante, le juge Abell de la Convention de 1864 s'empresse de donner les conseils suivants :

« Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1866

Éditeurs du *Picayune*. Si vous croyez avec moi que la tentative de reconvoquer la Convention de 1864 est illégale et destinée à troubler la paix et le bon ordre de l'État, vous publierez ce qui suit : les gens doivent savoir comment se présente la question. J'ai l'audace de dire que je considère toute l'affaire comme une conspiration contre la Constitution et le peuple de cet État.

Je suis clairement convaincu que la Convention de 1864 a rempli sa mission et n'est plus valide, et qu'elle ne peut et ne sera pas réassemblée par une autorité constitutionnelle ou légale. Mais si sans autorité constitutionnelle ou légale, cela est fait, je protesterai alors, comme je le fais maintenant, au nom du peuple et de l'État de Louisiane, contre toute atteinte à la constitution de 1864 sans le consentement du peuple, exprimé lors des urnes ou par la législature.

Je ne fais pas l'apologie de cet instrument ; il a été conçu dans l'usurpation et a provoqué la corruption ; mais comme pour toutes les institutions humaines, il a de bons points, et il répondra à tous les objectifs d'un gouvernement d'État jusqu'à ce que le peuple, par délibération et par vote, adopte une constitution qui s'accorde avec ses souhaits et ses intérêts, dans l'ordre social et politique qui a changé.

Respectueusement vôtre, E. Abell, ».

Le vent de colère du principal organe rebelle de La Nouvelle-Orléans, face à l'audace des citoyens fidèles, trouve son expression dans les mots suivants :

« Les Jacobins de 1864 sont à l'œuvre. Ils sont associés à un congrès jacobin et cherchent à renverser notre gouvernement démocratique ».

En 1866, la presse de La Nouvelle-Orléans, à deux exceptions près (*La Tribune*, éditée par des hommes de couleur, et *l'Avocat*, édité par le révérend J. P. Newman), était identifiée aux ennemis de la liberté et de la loyauté.

En dehors des hommes et des mesures liées à « notre cause » et « ma politique », rien concernant les mouvements politiques ou philanthropiques n'a échappé aux viles attaques de la presse. Le Bureau des affranchis, la loi sur les droits civiques, les idées républicaines, les officiers de l'armée et de la marine des États-Unis, le Congrès, les philanthropes et les réformateurs, qui s'opposaient à l'esclavage et à la rébellion dans tout le pays, étaient visés par leurs bassesses. Certaines de leurs viles épithètes étaient : « Le Congrès de la croupe », « La Convention de la croupe de 1864 », « L'imbécile, Abe Lincoln », « La Bête, le majordome », « Le fou fanatique Sumner », « L'adorateur des nègres Dostie », etc.

Le 4 juillet 1866, a été célébré de la manière suivante à La Nouvelle-Orléans, par le « Parti reconstruit » de cette ville. De la *New Orleans Press*, le 5 juillet, nous citons ce qui suit :

« Mercredi, le quatre-vingt-dixième anniversaire de la Déclaration d'indépendance a été célébré dans cette ville. Il n'y avait pas beaucoup de monde à la Place *Fair* le matin du quatre ».

Vers midi, sur la tribune centrale, les quelques centaines de personnes présentes ont été rappelées à l'ordre et le maire Monroe a été présenté comme maître de cérémonie.

« En présentant à l'audience Mr I. N. Marks, président de l'Association charitable des pompiers, en tant que lecteur de la déclaration d'indépendance, le maire Monroe a profité de l'occasion pour dire qu'il différerait d'opinion avec une expression dans ce document, selon laquelle ' tous les hommes ont été créés égaux '. Le nègre ne pouvait pas être considéré comme l'égal de l'homme blanc ; et comme l'auteur de la Déclaration, M. Jefferson, était un esclavagiste, il va de soi qu'il n'aurait jamais pu vouloir inclure le nègre dans cette affirmation ».

Chapitre XXVII : Appel à une convention

Le 7 juillet, le juge Howell a publié la proclamation suivante :

« Considérant que, par la politique sage, juste et patriotique développée par le Congrès actuellement en session, il est essentiel que la loi organique de l'État de Louisiane soit révisée et modifiée afin de former un gouvernement civil dans cet État en harmonie avec le Gouvernement général, afin d'instaurer une justice impartiale, d'assurer la tranquillité intérieure, de garantir les bienfaits de la liberté à tous les citoyens et de rétablir l'État dans une position appropriée et permanente dans la grande Union des États, avec de nombreuses garanties contre toute perturbation future de cette union.

Et attendu qu'il est prévu par des résolutions adoptées le 25 juillet 1864 par la Convention, pour la révision et l'amendement de la Constitution de la Louisiane, que lorsque ladite Convention s'ajournera, ce sera à la demande du président, dont il sera du devoir de convoquer la Convention à nouveau pour quelque cause que ce soit ; et qu'il appellera également, dans ce cas, les officiers compétents de l'État à faire tenir des élections pour pourvoir aux vacances qui pourraient exister dans la Convention, dans les paroisses où cela peut être possible.

Et considérant en outre qu'il est important que les amendements proposés à la Constitution des États-Unis soient mis en œuvre dans cet État dans les plus brefs délais.

Par conséquent, je, Rufus K. Howell, président par intérim de la Convention, comme indiqué ci-dessus, en vertu du pouvoir et de l'autorité qui m'ont été ainsi conférés, et conformément aux résolutions d'ajournement susmentionnées, publie, ma proclamation, et déclare « Convention pour la révision et l'amendement de la Constitution de la Louisiane », et je notifie et demande par la présente à tous les délégués à ladite convention de se réunir dans le hall de la Chambre des représentants, à l'édifice de l'Institut de la mécanique, dans la ville de La Nouvelle-Orléans, le cinquième lundi (trentième jour de juillet 1866, à 12 heures), et je demande en outre à Son Excellence le gouverneur de cet État de délivrer les décrets d'élection nécessaires pour élire les délégués à ladite Convention pour les paroisses qui n'y sont pas encore représentées.

Fait et signé à la ville de La Nouvelle-Orléans, le sept juillet A. D. 1866, en cette quatre-vingt-onzième de l'indépendance des États-Unis.

R. K. Howell, président par intérim
Attesté par John E. Nellis, secrétaire »

Le même jour de la publication de la proclamation ci-dessus, le Comité national démocratique de La Nouvelle-Orléans s'est réuni à l'hôtel Saint-Charles et a adopté les résolutions suivantes :

1. Il est résolu, que nous approuvons fortement la politique de reconstruction du président Johnson.

2. Il est résolu, que les principes politiques des radicaux au Congrès sont inconstitutionnels et révolutionnaires.
3. Il est résolu, que nous approuvons cordialement l'appel proposé pour une Convention nationale de l'Union à Philadelphie.

Le 27 juillet 1866, le gouverneur Wells publia une proclamation ordonnant la tenue d'élections par les électeurs qualifiés pour les délégués à la Convention de révision et d'amendement de la Constitution de la Louisiane.

L'action du gouverneur Well dans la tragédie du 30 juillet est une autre preuve de son parcours criminel fascinant. Un jour, unioniste de profession, le lendemain ennemi de son gouvernement et de ses fidèles sujets ; un jour écrasant des hommes fidèles, un autre jour les élevant ; un mois exerçant son pouvoir en abolissant la Constitution de 1864, le suivant modifiant ses plans, et émettant une proclamation réassemblant la Convention de 1864. Le gouverneur Wells entrevoyait-il un danger ? Était-il le comploteur en chef de la grande conspiration ? Le général Sheridan, dans sa lettre à l'honorable secrétaire à la guerre, E. M. Stanton, définit ainsi le personnage du gouverneur Wells :

« Je dis maintenant sans équivoque que le gouverneur Wells est un filou politique et un homme malhonnête. Je l'ai vu moi-même, la première fois que j'ai pris ce commandement, il s'est avéré qu'il a congédié tous les hommes de l'Union qui avaient soutenu le gouvernement, et remis à leur place des soldats rebelles, dont certains n'avaient pas encore ôté leur uniforme gris. Je l'ai revu lors de l'émeute de juillet 1866, s'éloigner furtivement pendant que je le cherchais pour lui fournir un garde, au lieu de se présenter comme un digne représentant de l'État, et de rejoindre ceux qui préservaient la paix. Je l'ai observé depuis, et sa conduite a été aussi sinieuse que la marque laissée dans la poussière par le mouvement d'un serpent.

Je répète qu'il est malhonnête ».

Le *New Orleans Times* commente ainsi la proclamation du gouverneur Wells - le secrétaire d'État, etc. :

« Il est tout à fait assuré que le secrétaire d'État refusera d'apposer sa signature et le sceau de l'État sur la proclamation du gouverneur ordonnant la tenue d'élections pour pourvoir les sièges vacants de la prétendue convention de 1864. Le secrétaire sera pleinement justifié de refuser de se lier à une procédure si illégale et révolutionnaire - un acte aussi flagrant et criminel.

Entre-temps, une note officielle a été envoyée au président à Washington, l'informant de la conspiration du gouverneur et d'autres pour renverser le gouvernement et les institutions de l'État par un acte anarchique et révolutionnaire. J. Add. Rozier, Esq., est également présent au gouvernement fédéral, pour expliquer au président le tort et l'indignité proposés à notre État. Nous avons peu de doute que le président prendra des mesures qui arrêteront ces conspirateurs et agitateurs téméraires et protégeront le peuple de ses mauvais plans. Le fait que M. Rozier ait été choisi pour cette mission revêt une pertinence particulière ».

L'avis suivant a paru dans l'un des journaux de la ville le matin du 27 juillet :

« Rassemblement des amis de la liberté ! - Suffrage universel ! Une grande réunion de masse des citoyens favorables au suffrage universel, à la politique de reconstruction du Congrès et à la modification de la Constitution de cet État pour donner à tous des droits égaux sans distinction de race ou de couleur, se tiendra le vendredi soir 27 juillet 1866, à 8 heures, à l'Institut de la mécanique. Des conférenciers distingués prendront la parole lors de la réunion. Hommes de l'Union, venez exercer votre puissance et votre pouvoir ».

Feu l'adjudant général de l'État de Louisiane, John L. Swift, descendant de sa plateforme radicale de 1864, pour s'incliner devant le marchepied du chef de l'exécutif de la nation en 1865, a dit :

« La révolution en Louisiane avait un chef courageux et déterminé dans le Dr A. P. Dostie. C'était un homme au courage indiscutable. Il était honnête et sans peur. Il possédait de nombreuses qualités admirables et était révolutionnaire par nature. Dans les œuvres et les actes, il était un fanatique ».

Hélas ! Qu'une partie de ce « fanatisme » honnête et intrépide n'ait pas pu être transmis à son ami John L. Swift, qui apparemment sympathisait avec tous ses actes fanatiques en 1864.

« Fanatique ! » a été crié lorsque Sumner a été abattu par Brooks au Sénat américain. Le même cri a été entendu lorsque Lovejoy a été assassiné par les ennemis de la liberté d'expression. Lorsque Lincoln est tombé entre les mains d'un assassin, le sombre voile de malheur a plané sur la nation. Il y avait un silence dans les rangs des ennemis de la République, mais une joie secrète qu'un autre « fanatique » de la cause de la liberté universelle soit devenu une victime de la conspiration nationale.

Pendant un certain temps, ce complot a été occulté avant le malheur de la Nation (l'assassinat de Lincoln), mais, sous « Ma politique », il a été revivifié.

Le « conflit des races » a été incorporé dans les mesures de reconstruction d'Andrew Johnson. Le retour des rebelles sécessionnistes et esclavagistes était pour les partisans du suffrage des noirs et leurs défenseurs, ce que Abraham Lincoln et la liberté étaient pour les esclavagistes en 1860. Le complot et le meurtre sont les fils de l'esclavage. En 1860, Jefferson Davis a défendu l'esprit de l'esclavage. En 1866, Andrew Johnson a défendu le même esprit démoniaque, et a réanimé la vipère mourante afin qu'elle puisse frapper de ses crocs, les signes vitaux de la République.

L'invitation suivante a été envoyée au Dr Dostie le matin du 26 juillet :

Nouvelle-Orléans, le 25 juillet 1866

« Au Dr A. P. Dostie :

« Monsieur: Les amis du suffrage universel tiendront une réunion dans cette ville à l'Institut de la mécanique, vendredi soir, le 27 à 7 heures p. m., dans le but d'approuver la politique de l'actuel Congrès à l'égard des États du Sud et au rappel

de l'Assemblée de la Convention constitutionnelle de la Louisiane. Vous êtes respectueusement invité à être présent et à vous adresser à la réunion ».

Par le comité ».

Dans la soirée du 27 juillet, une réunion de fidèles citoyens s'est tenue à l'Institut de la mécanique dans le but d'approuver le Congrès et de discuter du rappel de l'Assemblée de la Convention de 1864. Il est regrettable que le discours du Dr Dostie à l'Institut de la mécanique n'ait pas été pleinement signalé, car ses ennemis ont profité de ce fait, et ont déformé ses propos à cette occasion. Nous joignons le rapport suivant de la réunion :

« Nouvelle-Orléans, le 28 juillet 1866

S'est tenue hier soir à l'Institut de la mécanique ou ' Maison de l'État ', ce qui est de loin la réunion la plus enthousiaste qui s'est tenu à La Nouvelle-Orléans depuis de nombreuses années. La réunion était composée de ' citoyens favorables au suffrage universel, à la politique de reconstruction du Congrès et à la modification de la Constitution de cet État pour donner des droits égaux à tous, sans distinction de race ou de couleur '.

Bien avant l'heure annoncée pour l'ouverture de la réunion, la grande salle de la Chambre des représentants était bondée au maximum de sa capacité, et une foule nombreuse et inquiète s'est rassemblée dans la rue, devant la ' Maison de l'État ', où un stand a été érigé et une réunion distincte a ensuite été organisée. La réunion interne a été présidée par le juge Heist et le commissaire américain, qui a nommé l'ancien gouverneur Hahn à la présidence. Des vice-présidents composés d'éminents hommes de l'Union de tous les districts et paroisses de l'État ont été élus ».

Les résolutions suivantes furent lues et adoptées :

« Il est résolu, que les 75 000 citoyens de la Louisiane qui sont qualifiés pour voter, mais qui sont privés de leurs droits en raison de leur couleur, et dont 20 000 ont risqué leur vie en son nom (La Louisiane) dans la guerre contre la rébellion, peuvent réclamer d'elle, ce droit de participer au gouvernement, que confère la citoyenneté.

Il est résolu, que nous approuvons le rappel proposé de la Convention constitutionnelle de la Louisiane, voyant dans ce mouvement un espoir raisonnable pour instaurer dans l'État, la justice pour tous ses citoyens, quelle que soit leur couleur, ainsi que la mise en œuvre de cette déclaration patriotique du président Johnson : ' Cette trahison est un crime, et doit être rendue odieuse, et que les traîtres doivent prendre un siège arrière dans le travail de reconstruction '.

Il est résolu, que nous saluons la voie suivie par le juge Howell et le gouverneur Wells qui, malgré les menaces, la violence personnelle, et, insensibles au ridicule, à la censure et à la tentative d'intimidation de la presse rebelle de la ville, atteignent des sommets de performance dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Il est résolu, que les remerciements des fidèles de la Louisiane soient rendus au Congrès, pour la position ferme de cette honorable institution, en matière de reconstruction.

Il est résolu, que les autorités militaires et navales de la Nation ont droit à notre gratitude pour la sécurité qu'elles nous offrent.

Il est résolu, que nous approuvons l'appel lancé par les amis du Parti républicain pour se réunir à Philadelphie le 1^{er} lundi de septembre prochain, et nous recommandons que le 8 août prochain, une convention se réunisse dans cette ville pour sélectionner les délégués à représenter cet État dans la Convention de Philadelphie.

Il est résolu, que tant que la doctrine de l'égalité politique des citoyens sans distinction de couleur ne sera pas reconnue dans cet État, il n'y aura pas de paix permanente ».

Le Gouverneur Hahn, prenant la parole, s'est exprimé ainsi :

« Chers concitoyens: Bien qu'il ne m'appartienne pas de m'adresser à vous à cette occasion, je ne peux résister à la tentation de vous exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que je ressens en étant appelé à présider cette réunion. Le temps de l'oligarchie des esclaves, de grandes prévôtés confédérées, où les hommes de couleur ne pouvaient pas se réunir pour délibérer sur les affaires publiques, a, Dieu merci, cessé d'exister. [Applaudissements.] Comme le président Lincoln et l'armée de l'Union n'ont pas été en mesure de restaurer l'Union jusqu'à ce que les hommes de couleur viennent à leur aide, les hommes de l'Union de cet État estiment qu'ils ne peuvent pas maintenir les principes de l'union des États sans l'aide des hommes de couleur patriotique. [Applaudissements.] Je me souviens du jour où l'enseignant d'une école de couleur de cette ville a été impitoyablement arrêté et est mort en prison sous l'inculpation d'abolitionniste, et chaque fois que je passe devant cette ancienne église où il enseignait, j'ai l'impression qu'il y a des hommes encore vivants qui ont l'esprit qui l'animait. [Applaudissements.] La cause que nous sommes ici ce soir à inaugurer en Louisiane est une grande et sainte cause, et les rebelles tremblent à leur place, en conséquence. Ils se rendent compte qu'il s'agit d'un pays dirigé par des hommes loyaux, blancs et noirs. Il fut un temps où le terme 'abolitionniste' était considéré comme une honte, mais je me tiens devant vous ce soir, élevé et éduqué comme je l'ai été dans le Sud, et je vous dis que je me glorifie d'être abolitionniste et radical. [Applaudissements.] Lorsque je suis allé à Washington l'automne dernier, mes amis de l'Union en Louisiane n'étaient pas encore rendus à réclamer le suffrage universel ; mais quand je suis revenu quelques mois plus tard, l'indignation qui leur avait été infligée ici par le gouvernement rebelle les y avait conduits, et maintenant aucun homme ne peut à juste titre prétendre être un homme de l'Union s'il ne favorise pas le suffrage universel.

Je préfère que tous les bureaux de l'État soient entre les mains d'hommes de couleur plutôt que de rebelles impénitents. [Applaudissements.] C'est vers vous que les hommes loyaux du Sud doivent regarder, et quand vous vous séparerez ce soir, décidez-vous à partir de ce jour, vous êtes aussi bon que n'importe quel homme blanc dans l'État ». [Grands applaudissements.]

L'honorable Rufus Waples s'est ensuite adressé à la réunion, commentant la politique du Congrès et du président, comme suit :

« Le Congrès reconnaît le droit du peuple, dans sa capacité primitive, dans les États détruits par les rebelles, de faire sa propre loi organique et de la soumettre au Congrès, et de laisser au Congrès le soin de décider si elle est conforme à la loi organique de la république.

Le président dit que tous ces États ont le droit d'envoyer leurs sénateurs et représentants au Congrès comme auparavant. Si c'était vrai, ils auraient pu les envoyer aussi bien pendant la guerre que maintenant. Les rebelles affirment en effet qu'il n'y a pas eu de guerre. Mais faites-leur voir la désolation qu'ils ont causée, et ils verront leur erreur. Tous les hommes loyaux approuvent la politique du Congrès. Il devient malhonnête, pour des hommes chevaleresques du Sud, comme ils s'appellent, de parler de l'injustice que leur inflige le gouvernement qu'ils ont tenté de détruire. S'ils n'aiment pas le gouvernement, laissez-les aller au Brésil ou au Mexique. Ils disent qu'ils étaient surpuissants. Viennent-ils de découvrir que dans ce pays le principe premier est que la majorité règne ? Sont-ils meilleurs que le loyal homme noir qui a combattu pour son pays ? Je dis de prendre toute la masse des gens de couleur en Louisiane, et ils sont mieux éduqués que les rebelles ne le sont – pas en latin ou en grec – mais en politique, et c'est l'éducation nécessaire requise par un électeur. Vous avez appris deux leçons importantes - détester l'esclavage et abhorrer la trahison. Les électeurs moraux sont plus nécessaires au gouvernement que les électeurs intellectuels. Le congrès et la Convention de 1864 sont tous deux favorables au suffrage universel. Nous n'avons maintenant aucune constitution dans cet État, et vous êtes en votre qualité première. Alors, vous avez déjà acquis le droit de suffrage - vous n'avez pas besoin de l'acquérir. Mais vous êtes empêché de l'exercer, et l'objet de la convention est de supprimer ces obstacles en collaboration avec vos amis du Nord ».

L'orateur a conclu en rendant hommage aux efforts déployés par Sumner, Phillips et d'autres au Nord pour la cause du suffrage universel, et assurant son auditoire que leurs efforts ne seraient pas vains, et que le grand objectif devant eux serait bientôt accompli.

La réunion extérieure a été ouverte à l'ordre par M. Judd, qui a nommé le juge Hawkins président.

L'honorable John Henderson a été présenté et a parlé longuement. Il a dit :

« La convention se réunira. En tant que membre, il ne voulait pas d'armes. Il avait les armes de l'État et les armes des autorités militaires. La Convention et la Constitution ont été soutenues par deux présidents et par l'armée et la marine ».

Le juge Heistand s'est exprimé en ces termes :

« Compagnons – Citoyens : Le décret de Dieu stipule qu'il y aura la liberté universelle et le suffrage universel dans tout le Sud. Les hommes qui ont déclenché cette guerre ont voulu l'émancipation et, par la voie qu'ils poursuivent actuellement, ils seront contraints de céder le suffrage universel ».

Il a parlé de la Convention et a déclaré, en substance, que si l'exécutif de l'État avait besoin de quelque chose pour faire appliquer la loi, ce pouvoir était là. Le grand pouvoir de la citoyenneté américaine résidait dans le respect des lois.

Il a demandé s'il y avait une justice à permettre à 25 000 personnes d'avoir tout le pouvoir politique et de voter pour 60 000 hommes dans l'État ? Le Congrès est victime d'un abus parce qu'il n'admet pas les représentants de la masse du Sud qui sont récemment revenus des combats contre le gouvernement qui leur refusait une représentation. Ils ont le culot de dire: « Nous ferons tout le vote - vous ferez tout le travail ».

Le révérend M. Horton a brandi une publicité d'une compagnie d'assurance contre les accidents, avec le général Johnston à sa tête, en disant qu'il pensait « qu'ils étaient tous en sécurité ici ». Il a fait allusion une scène de Boston où Anthony Burns, un esclave fugitif, a été poursuivi dans la rue et entouré d'un cordon de baïonnettes, pour être ramené en esclavage, et a considéré cette scène comme contraste. Nous sommes ici ce soir pour préparer à nouveau la convention de 1864 et 1866.

Le Dr Dostie a clôturé la réunion extérieure par un discours éloquent, qui a été applaudi à l'écho, et la grande foule, à sa demande, a commencé à se former avec ceux de la réunion intérieure, pour la procession aux flambeaux, qui était l'une des plus grandes et des plus enthousiastes manifestations du genre qui n'ait jamais eu lieu dans cette ville. Au moins 5 000 citoyens fidèles, privés de leurs droits, formés en colonnes compactes et avec des torches lumineuses, au son d'une musique loyale, ont marché dans la rue Canal, faisant retentir l'air de joie, pour le suffrage universel, le Congrès et la Convention qui est sur le point de s'assembler pour leur reconnaître le droit au suffrage.

La marche régulière de ceux qui composaient le cortège a fourni des preuves indéniables qu'ils avaient combattu pour l'Union et qu'ils étaient déterminés, si nécessaire, à se battre à nouveau pour le droit au suffrage, sans lequel le mot liberté n'est qu'un son vide.

William Lloyd Garrison lors d'une réception publique donnée en Angleterre a dit :

« L'un des incidents les plus gratifiants de ma vie a été d'avoir été invité par le gouvernement américain, avec mon cher ami et coadjuteur, George Thompson, à accompagner le général Anderson à Fort Sumter, pour voir la bannière étoilée une fois de plus déployée sur ses murs.

Nous sommes entrés à Charleston, rencontrant un accueil très cordial de la part des hommes affranchis, qui ont réalisé une procession d'un mile ou d'un mile et demi de long, composée de jeunes et vieux, et avec un groupe de musique qui a marché à travers toutes les rues principales de cette ville, en chantant ' Le corps de John Brown³⁶ gît dans la tombe, mais son âme marche '. [applaudissements] - et applaudissant Abraham Lincoln et de nombreuses autres personnes. J'ai commencé la cause de l'abolition de l'esclavage dans le Nord au milieu des chauves-souris et des œufs pourris : j'ai terminé la lutte sur le sol de la Caroline, à Charleston, presque littéralement enterré sous les couronnes et les fleurs qui étaient entassées sur moi ».

Le même esprit épris de liberté qui a conduit Garrison à se réjouir de la liberté de l'humanité à Charleston, a encouragé Dostie et ses amis, dans la nuit du 27 juillet -

³⁶ Abolitionniste américain (1800 – 1859), qui a lancé l'insurrection abolitionniste.

lorsqu'il a marché à la tête de milliers d'hommes de couleur libres et s'est réuni autour la statue d'Henry Clay sur la rue Canal, à La Nouvelle-Orléans - pour saluer la mémoire de John Brown et pour exulter sur leur future perspective de droits politiques.

Avant la réunion du 30 juillet, le maire Monroe a écrit au général commandant la lettre suivante :

« Mairie de La Nouvelle-Orléans,
Hôtel de ville, le 25 juillet 1866
Brevet Major-Général Baird, commandant, etc.

Général : Un groupe d'hommes, prétendant être membres de la Convention de 1864, et dont le but avoué est de renverser les gouvernements municipaux et étatiques, se réunira, j'apprends, dans cette ville lundi prochain.

Les lois et ordonnances de la ville, que mon serment d'office m'oblige à voir fidèlement exécutées, déclarent illégales toutes les assemblées conçues pour troubler la paix et la tranquillité publiques et, à ce titre, doivent être dispersées par le maire, et les participants tenus responsables de leur violation.

J'ai l'intention de disperser cet attroupement illégal s'il se trouve dans les limites de la ville, en arrêtant ses membres et en les tenant responsables de la violation de la législation municipale en vigueur, s'ils se réunissent sans l'approbation des autorités militaires.

Je considérerais comme une faveur, Général, si, à votre première convenance, vous m'informez si la réunion projetée a votre approbation, afin que je puisse agir en conséquence.

Je suis général, respectueusement

John T. Monroe, maire ».

À cette lettre, le Général Beard répondit comme suit :

« Quartiers-généraux de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1866

Honorable John T. Monroe, maire de la ville de Nouvelle-Orléans

Monsieur: J'ai reçu votre communication du 25 juillet, m'informant qu'un corps d'hommes, prétendant être membres de la Convention de 1864, doit se réunir lundi prochain.

Vous croyez qu'il est de votre devoir, et vous avez l'intention, de disperser cette assemblée, si elle se trouve dans les limites de la ville, en en arrêtant les membres et en les tenant responsables de la violation des lois municipales existantes, s'ils se réunissent sans sanction des autorités militaires.

Quant à votre conception du devoir imposé par votre serment d'office, je regrette de différer totalement d'opinion avec vous. Je ne comprends pas comment le maire de la ville peut s'engager à trancher une question aussi importante et délicate que l'autorité juridique sur laquelle une convention, prétendant représenter le peuple de tout un État, fonde son action.

Cela sera sans aucun doute décidé en temps voulu par les services juridiques du gouvernement des États-Unis.

Si ces personnes se réunissent comme vous le dites, ce sera, je présume, en vertu du droit universellement concédé de tous les citoyens fidèles des États-Unis de se rencontrer pacifiquement et de discuter librement des questions concernant leurs gouvernements civils - un droit qui n'est pas restreint par le fait que le mouvement proposé pourrait se terminer par un changement des institutions existantes.

La violence illégale doit être supprimée et, à cet égard, la récente ordonnance du lieutenant-général, conçue pour la protection des citoyens des États-Unis, mérite un examen attentif. Il impose des obligations élevées d'ingérence militaire, pour protéger ceux qui, n'ayant violé aucune ordonnance de l'État, se livrent à des activités pacifiques.

Je suis, monsieur, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

A. Baird, Brevet major-général
Commandement du Département de la Louisiane ».

Le 28 juillet la lettre suivante fut envoyée au Secrétaire de la guerre :

« Quartier-général du Département de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, le 28 juillet 1866

Honorable E. M. Stanton, Secrétaire de la guerre, Washington, D.C.

Une convention a été convoquée, avec la sanction du gouverneur Wells, pour se réunir ici lundi. Le lieutenant-gouverneur et les autorités de la ville pensent qu'il est illégal et proposent de l'empêcher en arrêtant les délégués. Je n'ai donné aucun ordre à ce sujet, mais j'ai averti les parties que je ne devrais pas accepter ou permettre une telle action sans instruction à cet effet du président.

S'il vous plaît, envoyez-moi vos instructions par télégraphe.
A. Baird, Brevet major-général
Commandement du Département de la Louisiane ».

Le juge Abell avait dénoncé la réunion de la Convention de 1864 comme illégale et, dans ses directives au jury, avait déclaré ses membres criminels devant la loi.

Le matin du 30 juillet, les informations suivantes parurent dans les journaux municipaux de La Nouvelle-Orléans :

« Washington, le 28 juillet 1866
Albert Voorhies, Lieutenant-gouverneur de la Louisiane

Monsieur : On s'attend à ce que les militaires soutiennent et n'entravent ni n'interfèrent avec les procédures des tribunaux. Une dépêche au sujet de la Convention a été envoyée ce matin au gouverneur Wells.

Andrew Johnson ».

Remarquez le contraste !

Le dernier acte public d'Abraham Lincoln a soutenu le peuple fidèle (noir et blanc) de la Louisiane. Le seul acte plus tristement célèbre que tout autre dans l'administration d'Andrew Johnson était cet acte dans lequel il cherchait à écraser les amis de son prédécesseur en Louisiane.

Chapitre XXVIII : Le massacre du 30 juillet 1866

À minuit dans la soirée du 29 juillet, les policiers ont été retirés de leurs affectations et rassemblés dans leurs postes respectifs ; et, outre les armes habituellement utilisées par les policiers, chacun a reçu un revolver de marine de grande taille. Ainsi armés, ils ont été retenus au poste de police pour attendre les ordres. En plus de ces mesures, d'autres avaient été prises par Harry T. Hays, shérif de la paroisse d'Orléans, ex-général de l'armée rebelle, gracié par le président pour lui permettre d'assumer cette fonction. Il a réorganisé une partie de son ancienne brigade en tant que shérifs adjoints, et ils ont reçu l'ordre d'être prêts à cette occasion. Ils étaient doublement armés de revolvers et prêts à agir avec toute l'efficacité de la discipline militaire.

Le matin du 30 juillet, alors que les membres de la Convention et leurs amis commençaient à se rendre à l'Institut de la mécanique, ils ont perçu une excitation inhabituelle, qui en a dissuadé plusieurs d'y aller. Des foules de citoyens dans les rues semblaient troublées et agitées. On les voyait chuchoter de temps en temps, se regarder et, avec un air de dédain et de mépris, sembler défier les membres de la Convention et leurs amis. Le juge Howell, président de la Convention, a dit :

« Quelques minutes après 12 heures, la réunion a été ouverte. La prière a été offerte par le révérend J. W. Horton. La liste a été appelée dans un silence parfait ; seulement vingt-cinq ont répondu à l'appel de leur nom. Une motion d'ajournement d'une heure a été adoptée afin d'obtenir la présence de nombreux membres de la Convention connus pour être dans la ville. Il était prévu que plusieurs jours pourraient être consacrés à l'obtention du quorum. Je ne m'attendais pas à ce que les militaires protègent la Convention. Je ne pouvais pas réaliser la probabilité de la perturbation. Les membres de la Convention avaient le droit de se réunir comme ils l'ont fait, et ne pouvaient pas être raisonnablement perturbés par ce droit, à moins qu'ils n'en abusent en violation de la loi ou de l'ordre public. Certes, vingt-cinq hommes réunis dans le bâtiment du Capitole ne pourraient pas faire grand-chose pour renverser le gouvernement de l'État de Louisiane. Il est extraordinaire de voir à quel point ils ont créé la terreur parmi les dirigeants de l'État et le gouvernement. Les membres de la Convention ont appris qu'un grand jury en sécession ce jour-là dirigé par le juge (Abell) pourrait les inculper comme une assemblée illégale, et que le shérif (Hays) pourrait les arrêter. Il a été entendu entre eux que, bien qu'il n'y ait pas de loi interdisant de telles réunions, ils se soumettraient discrètement à toute tentative d'arrestation, même si elle n'est pas justifiée par la loi, verseraient une caution et poursuivraient leurs efforts pour obtenir le quorum ».

Le drapeau des États-Unis flottant au-dessus de l'Institut de la mécanique, entouré par l'armée et la marine américaines, cette Convention a été laissée à la merci d'une foule armée. Lincoln reposait dans sa tombe. Butler était impuissant à les sauver. Sheridan n'était pas au milieu du danger. Beard n'avait pas étudié les complots de la grande conspiration. La justice sommeillait et la trahison triomphait des libertés de la Louisiane.

Les fonctionnaires de l'État de Louisiane, les officiers municipaux de La Nouvelle-Orléans, avec les policiers armés et les compagnies de pompiers sous contrôle (tous reconstruits sous la politique d'Andrew Johnson), savaient que les victimes de la trahison étaient sans défense à l'Institut de la mécanique, lorsque des milliers d'émeutiers se sont précipités sur la Convention réunie dans ses murs pour écraser les amis de la liberté et de l'égalité des droits.

Lorsque l'attaque a été lancée par la foule, de nombreux membres de la Convention et leurs amis étaient en ville, à l'occasion d'une pause. Le juge Howell, le gouverneur Hahn, le Dr Dostie, Alfred Shaw, Esq., le Dr Hire et le révérend J. W. Horton, conversaient tranquillement avec leurs amis lorsqu'ils entendirent les cris des gens poursuivis par la foule à l'extérieur du bâtiment. Les noirs, suivis par la foule excitée, ont cherché refuge à l'intérieur de l'Institut de la mécanique. On se précipita vers la porte de la salle des congrès. Alfred Shaw, ancien shérif d'Orléans, a été prié d'informer la police, qui poursuivait la foule, « qu'à l'intérieur de la salle, aucune résistance ne serait opposée à des officiers loyaux revendiquant le droit de procéder à des arrestations ». M. Shaw a été accueilli par cette police avec des cris de « Tuez-le ! » « Tue-le ! » « Tirez sur le scélérat ! ». Blessé et épuisé, il a été précipité en prison et jeté dans une cellule.

Le terrible massacre a progressé à l'extérieur du bâtiment ; des centaines de gens sans défense ont été blessés, d'autres brutalement assassinés. Le sergent d'armes avait barricadé les portes de la salle de la Convention, mais bientôt les policiers et les citoyens se sont précipités sur eux et se sont introduits par effraction. Une volée de coups de feu a été déversée sur les captifs sans défense par leurs ennemis.

Le révérend J. W. Horton a tenté de brandir un drapeau américain en signe de non-résistance. Quand il a été reconnu, les policiers se sont écriés : « Aucun d'entre vous ne s'échappera d'ici vivant ! ». Et le noble Horton a été abattu, en disant : « Nous n'offrons aucune résistance ; nous nous rendons ! » Puis ont suivi des scènes de sang et de carnage qui ne peuvent jamais être révélées. La salle de réunion était remplie de blessés et de mourants, dont les cris et les gémissements se mêlaient aux jurons et aux rires démoniaques de leurs meurtriers. Les cris de Jefferson Davis et d'Andrew Johnson sont tombés aux oreilles des victimes mourantes de « Ma politique ». Nombreux sont ceux qui sont venus à l'Institut de la mécanique avec ceux qui aimaient la liberté et se réjouissaient de la politique d'Abraham Lincoln, sont morts en ce jour terrible par les hordes sanglantes des partisans d'Andrew Johnson, qui avaient déclaré que « les autorités civiles doivent être soutenues ».

Elles étaient soutenues et les cœurs fidèles ont cessé de battre. Des milliers de reconstruits, sous la politique de leur chef, ont loué l'air pollué de La Nouvelle-Orléans ce jour-là avec des cris de victoire sur la loyauté. Un témoin oculaire de cette terrible scène a dit :

« La Convention a été rompue il y a une heure - si tel était le but de M. John T. Monroe et de ses soldats rebelles policiers. La procession des noirs avait été dispersée, ses chefs tués et des dizaines de noirs innocents frappés par le même sort malheureux, si tel était leur but. Mais les autorités et les citoyens ont continué l'émeute ».

Un noir innocent portant un rouleau d'échantillons de coton sous le bras, passa tranquillement devant l'hôtel Saint-Charles. Quatre assaillants se sont jetés sur lui, ont commencé à battre l'homme effrayé et ont rassemblé une foule. Un policier s'est précipité, et sans un mot d'enquête, a déchargé chaque baril de son revolver sur le noir prostré, qui n'arrêtait pas de pleurer : ' Arrêtez-moi, je n'ai rien fait ; arrêtez-moi, mais pour l'amour de Dieu ne me tuez pas de sang-froid '. À la stupéfaction de la foule, le policier le ratait à chaque coup. ' Mais ', s'exclama un citoyen de bonne

réputation - que l'expression soit inscrite à l'honneur de ceux qui le connaissent – ‘ si j'avais eu un pistolet, j'aurais tué le policier mécréant ’.

Des charrettes passaient constamment, chargées de cadavres de noirs assassinés. Dans l'un d'eux, j'en ai compté six ; beaucoup en avaient deux et trois. Tous ont été accueillis par des rires ; de temps en temps, il y avait une acclamation. De temps en temps, une voiture passait avec un homme blanc blessé, et il n'était pas rare que la foule se précipite sur lui pour voir s'il était l'un des détestables radicaux.

L'un d'eux tomba ainsi près de la chapellerie réputée de Madame Sophie, à quelques portes en dessous de la librairie Blelock. Un gentleman - en ce qui concerne les vêtements et le comportement général - sortit du trottoir et consacra une minute ou deux à donner des coups de pied vigoureux au cadavre. Un passant a eu des expressions d'horreur et de dégoût quand un policier s'est retourné contre lui et lui demanda « Êtes-vous l'un d'eux, par exemple ? ». Il a protesté qu'il ne l'était pas. - « Il ment », s'écria un autre ; « c'est un soldat yankee ! ». Le malchanceux a protesté qu'il ne l'était pas ; le policier l'a farouchement interrogé et lui a enfin permis de s'échapper au motif explicite qu'il « avait deviné qu'il n'était pas un soldat fédéral après tout ». Cela a été vu et entendu par plusieurs, dont un général de notre armée, qui se tenait sur une véranda supérieure adjacente ».

Un autre témoin oculaire a dit de cette scène révoltante :

« Je me tenais au coin d'une rue près de l'Institut de la mécanique, lorsque de grands applaudissements sont venus de l'Institut, et une foule dense s'est pressé le long de la rue Common vers l'Hôtel Saint-Charles. À leur approche, nous avons pu distinguer quatre policiers avec des revolvers armés et au milieu d'eux, le chapeau renversé, le manteau presque arraché des épaules, le sang coagulé sur la tête et autour du cou, les citoyens se précipitant sur lui, le frappant, et criant : « Tuez-le ! ». En partie boitant et en partie secoué par les policiers furieux, l'on aperçut Michael Hahn, ancien membre de la Chambre des représentants des États-Unis, ancien gouverneur de la Louisiane et sénateur des États-Unis, élu de l'Assemblée législative de la Louisiane - l'homme à qui Abraham Lincoln a écrit avec confiance que « le suffrage noir pourrait encore, dans une heure de péril, aider à garder le joyau de la Liberté dans la famille de la Liberté ! ». En dix minutes, il gisait saignant et fiévreux dans une cellule de la prison de la ville !

Mon compagnon et moi-même avons bougé de là. En moins d'un pâté de maisons, un régiment en bleu - Dieu merci pour la couleur enfin ! - monta sur la rue Canal au pas de course, et obliqua d'un côté à l'autre, ne laissant aucun émeutier derrière l'artillerie.

Un ex-major général de l'Union est descendu, une heure plus tard, pour demander au maire Monroe, au nom de la décence et de l'humanité, la libération de la prison étouffante où reposaient encore ces blessés, du gouverneur Hahn, du shérif Shaw, du Dr Dostie et le reste. Le maire souriant, lui demanda, d'un air inquisiteur, « si la chose n'avait pas été assez bien faite ». Pendant qu'il obtenait une réponse convenable à sa question arriva Cavalry Kautz.

‘ Est-ce Mr Monroe ? ’

‘ Oui Monsieur ’

Je suis chargé, Monsieur, de vous décharger de vos fonctions de maire de la ville et d'assumer le commandement de gouverneur militaire. Vous-même et d'autres fonctionnaires attendrez mes ordres ».

La nuit a tiré son rideau noir sur une scène de malheur. Le premier acte de la terrible tragédie du 30 juillet avait été accompli. Un coup de « Ma politique » avait été frappé. Les reconstruits avaient utilisé un puissant argument en faveur du « conflit de races ». Les prisons, les postes de police et les hôpitaux de La Nouvelle-Orléans portaient la preuve de ce « conflit ». Les morts, les mourants, ceux qui pleuraient leurs pères, frères, maris et amis assassinés étaient tous des preuves de ce « conflit ». L'agonie du désespoir, révélée par ceux qui ont cherché en vain à retrouver les restes mutilés de leurs proches, qui avaient quitté leur domicile le matin avec un cœur plein d'espoir, pour être assassinés par les ennemis de la liberté, savaient que leur chagrin était causé par le « Conflit de races » ! Ils n'avaient besoin d'aucun argument pour être convaincus de la logique simple de « Ma politique » et du triomphe de l'esprit démoniaque de l'esclavage sur la liberté.

Le maire Monroe et ses collaborateurs, avec leurs principes de brutalité, avaient exécuté leur programme, soutenu par le directeur général, qui avait déclaré que « l'autorité civile doit être maintenue ». L'Institut de la Mécanique, dans la capitale de la Louisiane, était un abattoir, où la police de la ville et les reconstruits avaient pataugé dans le sang de leurs victimes. Celui qui a examiné l'Institut de la mécanique après le massacre a dit : « Le sol de la salle de la Convention était couvert de sang, de membres, de cheveux et de cervelle d'êtres humains, ce à quoi les policiers et les citoyens ont ri avec un plaisir diabolique. Le couloir et l'escalier dégoulaient avec du sang humain. Le trottoir était couvert de sang et de vêtements en lambeaux ».

Dans les postes de police et dans les rues, les citoyens et les policiers ont regardé leurs victimes mourantes ; entendu leurs cris pour de l'eau et les supplications pour la miséricorde, sans leur apporter aucune aide. « Que les misérables meurent », s'exclamaient-ils avec un rire diabolique, et les innocentes victimes du despotisme périrent avec leurs yeux suppliants fixés en vain sur leurs assassins implacables.

Dans les prisons et aux portes des hôpitaux, beaucoup agonisaient. Lorsqu'on a demandé aux policiers et aux citoyens si rien ne pouvait être fait pour soulager un peu leurs souffrances, la réponse a été : « Nous savons ce que nous avons à faire. Les misérables devraient souffrir ». « Pourquoi ? » a-t-on demandé. Un juron terrible fut la seule réponse donnée.

Le révérend J. W. Horton, qui avait ouvert la Convention par la prière, a été abattu, poignardé et battu par des policiers jusqu'à ce qu'il perde conscience. Il a ensuite été traîné en prison et jeté dans une cellule sur ordre des autorités de la ville qui, afin de maintenir la paix et de « soutenir les autorités civiles, ont ordonné l'arrestation des émeutiers ». Par conséquent, le mourant Horton, parmi lesquels les derniers actes conscients, étaient un appel au Dieu des Nations pour protéger une Convention qui s'était réunie pour défendre la cause de la justice, a été jeté en prison par ses assassins comme un émeutier. « C'est un acte de justice ». « Les émeutiers doivent être arrêtés », a déclaré la presse de La Nouvelle-Orléans le lendemain du massacre. « La paix de la ville doit être maintenue ».

Dans une autre cellule se trouvait le révérend M. Jackson, qui avait été battu avec des matraques, poignardé et laissé pour mort par ses ennemis. Ses gémissements ont été entendus par un ami, à temps pour le sauver des saignements à mort de ses terribles blessures.

Dans une autre cellule, John Henderson, membre de la Convention de 1864 et 1866, qui s'était si noblement opposé au juge Abell dans ses atteintes à la liberté constitutionnelle, était mortellement blessé, arrêté comme l'un des émeutiers.

Dans une partie éloignée de la ville gisait le corps sans vie d'un officier fédéral allemand. Le capitaine Loup avait dit le matin à sa femme : « Il n'y a pas de gouvernement que je chérisse comme cette République ».

Ce noble allemand a été sacrifié pour son amour de la République américaine. « Voilà pour ton uniforme » lui criaient ses assassins rebelles, alors qu'ils lui donnaient la mort. Le corps sans vie du capitaine Loup a été ramené chez lui dans une charrette suivie d'une foule. Il a été jeté par terre devant sa femme aimante. Elle gisait inconsciente de son malheur, à côté du corps de son mari bien-aimé, sans vie, avec ses enfants accrochés à leur mère veuve. La foule a arraché de sa personne – ses montre et bagues – en marque d'affection que lui a donnée son mari. Le capitaine Loup n'a pas vécu pour être arrêté par le « reconstruit ».

La vengeance, sans aucun doute, a été douce pour le juge Abell, le maire Monroe et d'autres fonctionnaires, agissant dans le cadre de nouvelles « mesures de reconstruction ». Cette nuit-là, les traîtres se rassuraient dans la calme conviction, « que les autorités civiles avaient été soutenues », et que le « conflit de races » avait fait si peu de pertes pour « notre cause ».

Chapitre XXIV : La Mort du Dr Dostie

Le matin du 30 juillet 1866, le docteur Dostie se rendit à l'institut de la mécanique, conscient que ses ennemis désiraient sa destruction. Sans aucune confiance envers Andrew Johnson, ni les rebelles impénitents, ni les autorités de la ville ou les bandes de policiers autorisées ; il ne comptait que sur les seuls militaires.

Il avait dit : « mes ennemis peuvent m'assassiner comme ils l'ont souvent menacé, mais la Convention n'a rien à craindre en présence de l'armée américaine ». Le Dr Dostie était étroitement surveillé par les conspirateurs. Il avait été tellement entouré par les pièges de ses ennemis, que, quel que soit le mouvement qu'il faisait, quelle que soit la direction qu'il prenait, cela semblait un pas vers la mort. « Dostie est marqué ! ». « Dostie ne fera jamais un autre discours ! ». « Dostie ne sortira jamais vivant de l'Institut de la Mécanique ! ». Ces nombreuses expressions similaires étaient la preuve que sa destruction était le but des conspirateurs. Il était un obstacle aux plans des rebelles de La Nouvelle-Orléans. « Nous avons maintenant Dostie et ses amis de la Convention là où nous les voulons », ont déclaré Lucien Adams et sa bande de policiers, alors qu'ils voyaient leurs organisations systématiques prêtes à passer à l'action. Une alarme a été donnée par des cloches - comme l'avait ordonné Monroe quand le général Butler s'est approché de la ville en 1862 - et cinq cents policiers armés et des compagnies de pompiers armés et équipés pour des actions meurtrières, combinés à une foule de citoyens, se sont précipités de différentes parties de la ville à l'Institut de la Mécanique, pour commencer leur massacre des victimes sans défense. En entendant la confusion dans la rue, un monsieur a dit au Dr Dostie: « Un policier a tiré sur un noir, il implore la miséricorde ». Il a répondu, « nous ne pouvons pas l'empêcher, nous sommes sans défense ».

Lorsque la foule s'est précipitée dans la salle des congrès, le Dr Dostie, ne pensant pas à lui-même, s'est exclamé à la foule apeurée à l'intérieur : « Silence et asseyez-vous sur le sol, nous serons bientôt protégés par l'armée ».

Lorsque la foule a commencé à tirer sur les membres de la Convention et ses amis, il a dit: « Que voulez-vous ? Avez-vous un ordre d'arrestation ? Nous nous rendons ». « Ils vont nous tuer. Nous ferions mieux d'essayer de nous sauver », a déclaré un ami. Le Dr Dostie a répondu: « Je suis blessé ; allons-nous mendier pour la protection ? »

Il est allé à la porte où il a rencontré la foule en colère et leur a demandé de lui épargner la vie. Il a été renversé par un coup de brique et abattu - traîné dans les escaliers par les cheveux et jeté sur le trottoir. Les citoyens et les policiers se sont rassemblés autour du corps apparemment sans vie de leur victime et l'ont poussé avec leurs épées. Poussés par la foule, des journalistes lui ont percé la tête avec des canifs. La chevalerie a tiré et l'a poignardé, et a crié les noms de Jefferson Davis et Andrew Johnson. Un témoin oculaire de cette scène, le général Alfred L. Lee, officier de cavalerie sous Banks et Sheridan, a déclaré :

« Il y avait un homme noble qui représentait le sentiment radical de la ville - le Dr Dostie. Il n'était pas membre de la Convention, mais il était dans la salle ; il a été frappé avec une brique et renversé. Les policiers se tenaient près de lui, mais au lieu d'arrêter l'agresseur, ils se sont approchés du Dr Dostie et ont délibérément tiré sur le corps de l'homme sans défense. Un citoyen debout, a sorti son épée de sa canne et l'a enfoncée dans son corps. Le médecin n'était toujours pas mort et il a

été traîné par la police à travers la foule et placé dans une charrette commune. Je l'ai vu moi-même. Un policier était assis sur son corps et un autre près de sa tête. Le pauvre homme a tenté de relever la tête et j'ai vu le policier lever son revolver et le frapper au visage ».

Selon un autre témoin oculaire, un ancien général de division de l'armée américaine :

« J'ai vu quatre policiers soutenir le corps apparemment sans vie du Dr Dostie (un patriote convaincu et sincère, un franc-maçon libre de premier plan et un gentleman contre qui aucune véritable accusation n'a jamais été portée) sa tête baissa jusqu'à ce qu'elle traîne presque sur le trottoir, le sang coulait de ses blessures et marquait le chemin par lequel il était porté. Autour de sa forme inanimée, la foule s'est précipitée et a blasphémé. Enfin son corps fut jeté sur une charrette ; avant qu'elle ne soit atteinte, plusieurs coups avaient été portés sur le corps qui saignait. La nouvelle a volé parmi les émeutiers que Dostie a été tué, la nouvelle a été reçue avec des acclamations et des expressions positives de joie. « Oui », a déclaré le reconstruit dans toute la ville : ' Dostie a combattu notre cause pendant des années, et maintenant nous avons notre revanche ' ».

Un autre émeutier a été arrêté et doit être conduit au poste de police. À près de trois kilomètres de l'Institut de la mécanique, en face du Carré Jackson, où se trouve le monument érigé à la mémoire de Jackson, sur lequel en 1862, le général Butler fit graver les mots : « L'Union doit être, et doit être préservée », le corps mutilé et ensanglanté du patriote Dostie a été pris, devant ce monument érigé à la mémoire de celui qu'il chérissait, il a été jeté sur le pavé de pierre devant le poste de police par les ennemis de son gouvernement - pour périr. Pendant des heures, il est resté allongé sur ce trottoir, souffrant des affres de la mort. Six médecins rebelles sont passés, mais pour se moquer du martyr mourant. Un ami compatissant a souhaité lui relever la tête, à la demande du Dr Dostie, mais il n'a pas été autorisé à le faire par le policier qui gardait son « prisonnier ». Le gouverneur Hahn, après avoir su où le Dr Dostie avait été transporté, a demandé à sa sœur d'aller chez son ami et de l'emmener dans un endroit sûr. Elle s'est précipitée au poste de police dans sa voiture et a trouvé le Dr mourant. Il a dit : « Je meurs, dis à mes amis de m'enterrer près de ma femme bien-aimée, mon seul amour ». Le Dr a été interrompu par le misérable qui le gardait, « Le Dr Dostie est en état d'arrestation et ne peut être renvoyé sans un ordre des autorités de la ville », a déclaré le policier. L'ordre a été obtenu et le Dr a été transféré à l'hôtel-Dieu, où il a été soigné avec tendresse et attention par des amis. « Jamais Dostie n'aurait été transporté à l'hôtel-Dieu si nous avions su qu'il serait entre les mains de ses amis », ont expliqué ses ennemis. Le destin n'avait pas décrété que les derniers instants du noble Dostie devaient être passés à écouter les acclamations de Jefferson Davis et Andrew Johnson. Dans la nuit du 30 juillet, le patriote mourant était entouré d'amis qui priaient sincèrement pour qu'il soit épargné, afin de travailler pour sa cause bien-aimée. Son cœur noble, sa vie patriotique et sa conduite désintéressée lui avaient attiré de nombreux amis, qui espéraient vainement que ses assassins soient condamnés pour leur crime, et que le réformateur soit épargné pour le futur.

Cette nuit-là, le désintéressé Dostie, dit : « Je suis reconnaissant pour la gentillesse de mes amis, mais il y a un danger à ce que vous restiez avec moi. Mettez-vous sous protection militaire. Je ne peux pas récupérer ; mes ennemis m'ont assassiné ; je leur pardonne tous ». Je serais heureux de voir la fin du grand conflit entre la liberté et l'esclavage ! ». Un ami suggéra que son esprit pourrait agir avec plus de puissance dans

un autre monde que dans celui-ci, et qu'il pourrait être conscient des événements se passant dans ce monde. Il répondit en souriant: « Quelle pensée consolante, et dans un monde meilleur je rencontrerai l'esprit de ma femme bien-aimée, qui attend depuis des années que je la rencontre dans le ciel. Ce soir, j'ai confiance en son Sauveur ! ».

Un policier blessé a été emmené à l'hôtel-Dieu, qui occupait une chambre proche de celle du Dr Dostie. Le Dr, en entendant ses lamentations de douleur, a demandé qui souffrait ? « Un policier, peut-être, l'un de vos meurtriers », fut la réponse. « Allez », dit-il, « et voyez si les douleurs de cet homme peuvent être soulagées de quelque façon que ce soit. Si je pardonne à mes assassins, mes amis ne devraient-ils pas faire de même ». Le Dr Dostie a vécu six jours après avoir été mortellement blessé, prouvant au monde que celui qui avait été qualifié de « fanatique » pouvait mourir chrétien, patriote et philosophe. Affaibli par la perte de sang, souffrant parfois la douleur la plus intense de ses nombreuses blessures, il a pourtant insisté pour voir ses amis, venus en foule pour recevoir un mot d'adieu de celui qui les avait toujours accueillis avec gentillesse. Il a dit : « Je meurs, et je ne souhaite pas que mes amis sentent que je n'apprécie pas leur gentillesse en venant me voir ». Ne parlant jamais de ses propres souffrances, son anxiété constante était pour ses amis blessés. Chaque jour, lorsque la sœur du gouverneur Hahn venait à son chevet, il l'interrogeait sur son frère, M. Shaw, et d'autres blessés, en disant: « Ne me trompez pas, je veux savoir s'ils sont en danger ».

Une allusion au massacre et aux souffrances de ses amis blancs et de couleur lui était extrêmement douloureuse. Il a dit : « La justice vengera les souffrances de la race colorée ». Des amis de couleur ont appelé pour s'enquérir auprès du Dr « Qu'ils viennent à moi », a-t-il dit. « Je veux qu'ils sachent que je sympathise avec eux dans leurs afflictions ». « Je mourrai pour leur cause, et ils se souviendront de moi avec bonté ». Pendant une semaine de souffrances intenses, aucun mot impatient ne fut prononcé, aucun murmure ne s'échappa de ses lèvres. Le chrétien mourant qu'il était a dit :

« J'attends ma mort avec une parfaite résignation. Je sais que je peux mourir à toute heure, comme mon ami et médecin le Dr Avery m'a informé, que ma mort peut être très soudaine en raison de la nature de mes blessures. Le changement des mondes ne me sera pas désagréable. Ma confiance est dans le Rocher des Âges ».

Le matin de la mort du Dr Dostie, il a demandé à un ami d'écrire plusieurs lettres qu'il souhaitait dicter : « écrivez au général Butler, qu'à mon avis, s'il avait été à La Nouvelle-Orléans le 30 juillet, ce massacre n'aurait pas eu lieu ».

« Écrivez au général Banks, que ma dernière demande est de ne pas oublier la cause de l'homme de couleur et de la liberté en Louisiane. Écrivez à ma mère, mes frères et sœurs, que je me souviens d'eux avec affection à l'heure de ma mort ».

Le matin du sabbat, il semblait avoir repris des forces. Beaucoup de ses amis espéraient son rétablissement, et pensant qu'il avait besoin de calme, il a été confié aux soins d'un ou deux amis et des sœurs de l'Hôtel-Dieu. Tout en conversant agréablement avec un ami, il s'exclama soudain : « Je meurs. Je meurs pour la cause de la Liberté. Que le bon travail continue ». Avec ses yeux fins irradiés, il leva un bras vers le ciel et avec un sourire placide, expira soudainement.

Telle a été la mort du Dostie épris de liberté. Il a dit : « J'aimais la liberté quand j'étais enfant ». « Je meurs pour la cause de la Liberté. Que le bon travail continue », furent

ses derniers mots. À l'annonce de sa mort, la tristesse est tombée dans le cœur de ses amis, mais c'est étrange à raconter, le venin de ses ennemis a été ravivé à l'annonce de la mort de leur victime - ce venin a été jeté dans les colonnes de chaque journal rebelle de La Nouvelle-Orléans, cité par la presse en sympathie avec la rébellion à travers le pays.

Les articles les plus ridicules ont été écrits lorsque le Dr Dostie s'est allongé sur son lit de mort, complètement impuissant à défendre la vérité. Certains de ces articles ont été lus en sa présence. Il a dit : « Mes ennemis persistent-ils à me suivre dans la tombe avec leur scandale ? Quand les ennemis de la liberté apprendront-ils à être justes et à écrire la vérité ? ». Les mensonges et la calomnie l'ont suivi jusque dans sa tombe. Ses amis ont proposé que ses funérailles aient lieu à l'Institut de la mécanique et que les militaires soient invités à protéger le cortège funèbre.

« S'il y a une manifestation auprès du corps de Dostie, il sera déchiré en mille morceaux, et ses amis connaîtront le même sort », disaient les meurtriers furieux du 30 juillet.

La consternation et la peur ont rempli le cœur de ses amis en deuil, qui auraient volontiers suivi ses restes jusqu'à son dernier lieu de repos. Beaucoup ont dit: « Restons pour que le corps de notre ami repose en paix ».

Ce qui suit est tiré de la plume d'Henry C. Dibble, Esq., qui a suivi les restes du regretté Dostie jusqu'à la tombe, publié dans *The Advocate*, édité par le révérend J.P. Newman :

« Le soir du 6 août, quelques amis du Dr Dostie ont suivi ses restes au tombeau. L'occasion était d'une solennité inhabituelle, et en jetant un coup d'œil sur le visage de cette douzaine d'amis ou plus de l'homme assassiné, vous ne pouviez qu'être impressionné par la profondeur des sentiments exprimés - un mélange de tristesse poignante et d'indignation ».

Les cérémonies funéraires ont été célébrées par le révérend M. McDonald de l'Église M.E. Ses remarques étaient brèves, mais touchantes ; calme, mais fortes. Personne n'avait envie de parler. Lorsque le cœur est opprimé par le chagrin, les lèvres refusent de le prononcer. Le chagrin que nous avons ressenti n'était pas de la nature que nous éprouvons lorsque nous déplorons la perte d'un ami par la mort naturelle - lorsque nous ne pouvons blâmer personne. Mais tandis que nos larmes coulaient sur la bière de notre ami, nous ne pouvions qu'insister sur le crime atroce qui nous l'avait arraché ; puis une indignation étouffante a exigé la JUSTICE.

C'était un homme populaire dans tous les sens du terme. Sérieux dans ses travaux, fervent dans ses attachements, fidèle à sa parole et généreux envers tous, il rassembla autour de lui une foule d'amis, et en même temps, comme tous les hommes de bon caractère, il ne s'est pas fait beaucoup d'ennemis.

En tant que conférencier, le Dr a été énergique, intense et sérieux. Il avait un talent naturel à dénoncer le mal ; sa recherche honnête de cohérence de son action lui a permis d'être convaincu, contrairement à d'autres. En politique, il semblait d'accord avec un humoriste connu de l'époque. « Si vous avez raison, vous ne pouvez pas être trop radical ». Cependant, il n'était pas l'agitateur que ses ennemis dépeignaient. Audacieux comme un lion et aimant la vérité pour la vérité, il a dénoncé l'erreur et les défenseurs

du mal avec amertume. On avait beaucoup parlé de ses discours quelques nuits avant son assassinat ; ses paroles piquaient ses ennemis parce qu'elles étaient affinées avec l'acier de la vérité. Mais il n'a pas parlé dans les termes que décrivent les journaux de cette ville. Ils ont délibérément déformé sa langue, et pour cela, ils sont conjointement responsables, avec ceux qui ont commis le crime, de son meurtre.

Socialement, le Dr Dostie était aimable et serviable. En apparence, c'était un bel homme ; de hauteur moyenne, droit comme une flèche, et bien formé, avec un œil sombre et perçant, qui semblait parfois cligner avec enthousiasme.

Il a été frappé dans la fleur de l'âge, non pas parce que ses meurtriers lui portaient une animosité personnelle, mais parce qu'il avait et défendait des opinions politiques en conflit avec les leurs. Il est mort martyr pour la cause des droits de l'homme.

Ce qui suit est l'annonce de la mort du Dr Dostie dans *La Tribune*, un article édité par des hommes de couleur à La Nouvelle-Orléans :

« Le Dr A. P. Dostie est décédé des suites de blessures subies à l'Institut de la mécanique, le lundi 30 juillet 1866, par les esprits rebelles qui ont régné en cette sombre heure de terreur. Il est mort pour un principe, et ce principe est le droit de suffrage aux hommes de couleur et le droit des hommes de l'Union à gouverner l'État. Il est décédé dimanche à cinq heures et demie en après-midi. Calmement et noblement, il supporta ses blessures effrayantes ; et a noblement dit : ' que si ces principes pouvaient être maintenus, il mourrait content '. Ils réussiront ! »

Ce qui suit est tiré du *New Orleans Times*, édité par Win. C. King, qui a immortalisé son nom par ses efforts incessants pour la cause de la reconstruction d'Andrew Johnson :

« Le Dr Dostie, blessé lors de l'émeute de lundi dernier, a expiré hier vers cinq heures et demie.

La mort est venue soudainement comme un coup de tonnerre ; elle est venue à lui quand pas un seul ami, sauf une sœur de la Charité, était à son chevet. Avant 7 heures, l'Hôtel-Dieu grouillait avec eux ».

La convenance humaniste suggère de traiter la mort avec un respect dû à la civilisation. Mais cet esprit qui s'était déjà délecté du sang des victimes de l'esclavage despotique, craignant que le complot criminel soit révélé, en a assailli un dans sa tombe, dont l'esprit avait dépassé les limites de la vengeance cruelle de ses ennemis. Alors que le sang de Dostie a taché les rues de La Nouvelle-Orléans, le nom sacré de la Liberté a été sali par la presse vindicative de cette ville, qui a fait des liens entre « fanatisme, vengeance et émeute ». Avant que la tombe ne puisse recevoir les restes mutilés des victimes assassinées, les conspirateurs avaient préparé leurs articles scandaleux pour la presse, espérant ainsi protéger leurs crimes face à une nation enragée, qui pouvait percevoir clairement le massacre du 30 juillet comme un outrage à l'esprit des institutions libres, et les mesures de reconstruction d'Andrew Johnson comme la renaissance de l'esprit d'esclavage ».

Nous citons l'article suivant du *New Orleans Times* sur l'émeute du 30 juillet :

« Les discours incendiaires d'un gang de démagogues pestilents ont produit leurs fruits naturels - tumulte et effusion de sang. Ils ont semé la peur, grande responsable de ce grand crime de vouloir renverser toute l'autorité civile parmi nous et de la remplacer par une usurpation méchante.

Une bande de nègres pauvres et trompés, poussés par des hommes blancs sans scrupules, ont malheureusement été eux-mêmes la principale cause de leur perte. Armés de pistolets, de gourdins et de rasoirs, ils se sont rassemblés en grand nombre dans le quartier de l'Institut de la mécanique, dans le but avoué de défendre les révolutionnaires jacobins qui avaient hissé la bannière du suffrage nègre, et le résultat de leur folie est tristement apparent.

L'émeute a été déclenchée dans tous les cas par des nègres, stimulés par des hommes blancs, et la police de la ville peut se créditer d'avoir réussi à l'étouffer sans aucune aide militaire. Beaucoup d'entre eux ont été blessés, mais il est peu probable que les résultats se révèlent fatals dans plus de deux cas.

Ainsi, la Convention de 1864, qui a commencé dans l'usurpation, s'est terminée par des émeutes et des effusions de sang. Comme l'a déclaré hier M. Roselius : « Chaque participant au stratagème de trahison devrait être arrêté et envoyé en prison ». Il ne faut pas oublier que ce n'est pas l'avis d'un aventurier politique, mais d'un grave juriste, un homme originaire de l'Union, un citoyen sobre et réservé de la plus haute respectabilité ».

Le 2 août, le juge E. Abell, fidèle aux mesures de reconstruction du Chef de l'exécutif, s'adresse au jury comme suit :

« Messieurs, si vous êtes satisfaits qu'une émeute ait eu lieu dans la ville de La Nouvelle-Orléans, alors je veux mettre en évidence qu'il est du devoir de tous les agents de la paix de l'État d'aider à réprimer l'émeute, en n'utilisant pas plus de force et de violence que ce qui est nécessaire ; et il est du devoir de chaque citoyen d'aider les officiers de justice, avec la même prudence, et s'il devient nécessaire de tuer un ou plusieurs émeutiers pour le réprimer, ce n'est pas un meurtre, mais un homicide excusable. Si plus de force et de violence ont été utilisées que ce qui était raisonnablement nécessaire dans les circonstances de l'affaire, alors la partie qui utilise l'excès sera coupable de meurtre, d'homicide involontaire ou d'agression et de coups et blessures, selon les circonstances de l'affaire, et la nature, la férocité et l'ampleur de l'émeute à supprimer ».

Ce qui suit est une annonce dans le *New Orleans Times* du progrès de la conspiration répugnante :

« Le shérif Hays a entamé hier soir la nouvelle arrestation des membres de l'ex-Convention et des participants à l'émeute, dont la libération par le général Baird a déjà été constatée. Le juge R. K. Howell, « Président temporaire », et O. H. Poynot, ont été libérés par le juge Abell moyennant une caution de 1 500 \$ chacun. G. H. Flagg était toujours dans la prison paroissiale à 9 heures hier soir, incapable de se procurer le montant nécessaire au cautionnement ; plusieurs autres étaient aussi dans la même situation. Nous supposons que ceux qui sont maintenant en liberté seront pris au jour le jour et tenus de répondre de leurs démarches révolutionnaires ».

Le rédacteur en chef du *New Orleans Times* prétend citer les paroles du mourant Dostie comme preuve d'un esprit insurrectionnel :

« Les conspirateurs, dont la récente tentative de renverser le gouvernement de l'État et d'usurper les rênes du pouvoir, et qui ont été vaincus de manière si désastreuse et lamentable, ont à plusieurs reprises véhiculé des expressions imprudentes qui confirment un fait, dont ceux qui ont enquêté sur leurs mouvements étaient auparavant convaincus, à savoir : qu'une partie du groupe devait provoquer l'effusion de sang - une collision entre les blancs et les noirs. Le Dr Dostie a fourni une preuve supplémentaire de ce fait dans une récente déclaration à l'Hôtel-Dieu.

Mardi, le colonel De Witt Clinton, du personnel du général Baird, et le secrétaire Ahern ont rendu visite au Dr Dostie pour prendre sa déclaration. *Le Picayune* raconte l'incident suivant de la visite :

Il s'est enquis de John Henderson, Jr., et on lui a dit qu'il était mort. Il s'arrêta un instant et remarqua : ' Eh bien, c'est une étrange coïncidence. Nous sommes nés le même jour et nous sommes engagés dans la même cause glorieuse. J'avais des raisons d'être inquiet, de craindre une attaque sanglante, mais pas lui. Étrange ! ' ».

Détournons-nous maintenant des ennemis de la loyauté et de la liberté et donnons la parole aux défenseurs de la vérité, du patriotisme et de la justice. Dans la lettre suivante de M. Dibble, il nie les fausses affirmations du *New Orleans Times* :

« Nouvelle-Orléans, le 4 août 1866
Éditeur du Times :

Monsieur : votre falsification habituelle de la vérité, dans l'édition du soir, ne peut passer inaperçue. Vous dites, en parlant des membres de la Convention et d'autres citoyens loyaux, qui ont été abattus par la police : « Nous ne connaissons pas un seul d'entre eux qui ne soit pas forcé d'admettre, coïncé par une question directe, qu'il a été conduit en toute sécurité dans le bâtiment, etc. ». Maintenant, monsieur, le Dr Dostie déclare, dans sa déposition sur son lit de mort, qu'il a été abattu, coupé, battu et laissé gisant dans la rue par la police. Le révérend M. Horton a été abattu et battu par les mêmes personnes. M. Fish, dont la déclaration se trouvera dans l'*Advocate* que je vous envoie, a été abattu par des policiers, après s'être rendu. Et, monsieur, j'ai entendu jusqu'à vingt personnes dire avoir vu des policiers tirer sur des noirs non armés et sans résistance.

Vous devez vous méfier, monsieur, de la façon dont vous falsifiez les faits, car les enquêtes en cours prouveront au monde, ce que nous savons à La Nouvelle-Orléans, que vous n'avez aucun respect pour la vérité et que vous n'avez pas la capacité de cacher vos mensonges. Permettez-moi de vous recommander l'*Advocate*.

Vôtre, etc.

Henry C. Dibble ».

Lors de la convention dentaire de Boston le 3 septembre, le gouverneur Bullock était présent et a prononcé un discours dans lequel il a déclaré :

« Depuis deux ou trois jours, en lisant le récit de l'événement le plus déplorable survenu dans cette ville reculée de l'Union, mon attention s'est portée sur le fait si frappant, si triste et si instructif pour nous, qu'un éminent membre de votre profession, le Dr Dostie, de La Nouvelle-Orléans, est tombé entre les mains d'une population en colère contre lui parce qu'il exerçait les droits d'un citoyen américain. J'ai confiance et je crois que le même esprit de dévouement et de loyauté envers la liberté et le gouvernement du pays qui a animé son cœur, anime le cœur de tous les membres de sa profession ». [Applaudissements.]

Rufus Waples dans une allocution devant le Comité exécutif des républicains de Louisiane le 8 août 1866 a dit ceci :

« La cause du suffrage des gens de couleur n'est pas nouvelle en Louisiane. Après le rachat de La Nouvelle-Orléans de la domination rebelle, la cause s'est réveillée de son sommeil. Je ne raconterai pas l'histoire de ses progrès. Aujourd'hui, nous la voyons abattue, mais non détruite. Elle a été abattue par la main d'un assassinat organisé, certains de ses plus nobles défenseurs ont donné leur vie pour la cause. Qu'on se souvienne : ' Le sang des martyrs est la semence de l'Église '.

La vérité écrasée sur terre ressuscitera,
Les années éternelles de Dieu sont les siennes,
Alors que l'erreur blessée se tord de douleur,
Et meurs parmi ses fidèles.

' Je suis prêt à mourir ', me dit le brave et magnanime Dostie le jour de sa mort, ' si ma mort favorise la cause de la Liberté '. Il sentait que cela vivrait encore et lui, avec cet esprit de dévouement désintéressé qui le caractérisait, semblait parfaitement réconcilié avec son sort. J'ai répondu : ' J'espère qu'à d'autres égards, vous êtes prêt à mourir '. Il a dit : ' C'est bien - j'ai fait ma paix - c'est bien '.

Je lui ai dit : ' Docteur Dostie, j'ai fait remarquer hier à quelques amis que vous êtes l'homme qui, en cas de fièvre jaune, de variole ou d'épidémie de choléra, travaillerait nuit et jour et risquerait votre vie pour un ami - et je crois que vous le feriez aussi pour un ennemi '. Il a rapidement déclaré: ' Je le ferais pour les rebelles '. Je le crois.

' Le coucher de soleil de la vie lui a donné une histoire mystique
Et les événements à venir jettent leurs ombres devant '.

Je crois qu'il a vu le Dieu de la justice défendre ses prérogatives et qu'il verra la cause qu'il aimait, réussir dans l'avenir.

J'ai vu le révérend Dr Horton mourir. J'étais avec lui une heure avant sa mort et j'ai été témoin de son agonie. Il est mort martyr de cette religion chrétienne qui enseigne la grande doctrine de la fraternité humaine. L'éloquence de sa prière au Roi des Nations avait à peine cessé de résonner sur les murs de la Chambre représentative du peuple ; son allusion touchante à l'assassinat du bien-aimé et regretté Lincoln avait à peine cessé de vibrer dans les cœurs fidèles, que ce brave

et véritable soldat de la croix fut appelé à rejoindre la noble armée des martyrs. Si un moineau ne tombe pas par terre inaperçu, la chute de ce noble homme ne sera pas vaine. Son Maître béni a été victime de la foule parce qu'il prêchait une vérité importune, mais la cause de la fraternité humaine existe toujours, et nous la défendons aujourd'hui ».

Dans une lettre, le général Banks a écrit ainsi à propos du Dr Dostie :

« Je le connaissais bien. Aucun pays n'a jamais donné naissance à un homme plus désintéressé, à un vrai patriote ou à un ami de la liberté plus dévoué. Lui et ses associés étaient des hommes dangereux pour les ennemis de ce pays. La main invisible qui le frappa fut celle qui mit le feu à la ville de New York et par laquelle Lincoln tomba. Sa mort sera vengée, et en cela, comme dans toutes les épreuves des hommes bons, le sang des martyrs sera la subsistance de l'Église ».

Le général Butler dans un discours prononcé à New York, défend ainsi son ami et la cause de la justice :

« Je me souviens maintenant d'un homme qui est venu me voir à La Nouvelle-Orléans et m'a pris par la main et les larmes aux yeux m'a dit : « Je remercie Dieu que vous soyez venu ; Je bénis Dieu que ton drapeau flotte de nouveau sur moi - le symbole de la justice et de la protection de mon pays », et pourtant j'ai vu cet homme assassiné de sang-froid. Cet homme assassiné était Dostie, le meilleur et le plus pur homme de l'Union qui ait jamais foulé le sol de la Louisiane, car il a mis sa vie en danger, alors qu'il n'avait rien, pour défendre le drapeau. Je parle avec émotion, car il a été l'un de mes meilleurs et des plus fidèles conseillers et m'a aidé par tous les moyens en son pouvoir. Tant que j'avais un commandement, mon drapeau le protégeait ainsi que tous les autres hommes de mon territoire. Et que cet homme soit assassiné avec ce drapeau flottant au-dessus de lui - pas pour lui un emblème de pouvoir et de protection - et on nous dit que ces hommes sont nos frères. [Applaudissements.] Le serpent à sonnette est peut-être un frère des *Copperheads*, mais pas le mien - pas le mien ! Et quelle a été son offense ! Il est allé à une convention pour discuter de leurs droits, de la même manière que nous sommes réunis ici ce soir, par un droit garanti par la Constitution des États-Unis et sous la protection du drapeau ».

Tout le Nord a été réveillé par le massacre de La Nouvelle-Orléans, comme ce fut le cas pour celui de Memphis, qui l'avait précédé. Le président Johnson télégraphia au général Sheridan, mettant ce que les avocats appellent des questions orientées vers une réponse favorable. Il ne demanda pas au général Sheridan ' venez nous raconter tout sur cette émeute '. L'envoi du président a demandé un rapport aussi complaisant (kindly) que possible sur l'affaire.

Lorsque le président demanda au général Sheridan si le pouvoir civil était suffisant pour assurer la sécurité de la population, il répondit : ' Je dois dire avec insistance que ce n'est pas le cas '. C'était après que le président eut publié sa proclamation du 18 août que la paix régnait et que l'autorité civile offrait une protection suffisante pour tous les citoyens. Je suis désolé de voir que, dans les faits, Horton le pasteur, Dostie le pur patriote, Loup et d'autres sont morts, et que des blessés viennent vers le Nord témoigner de tous ces non vengés, avec des Nordistes, obligés de quitter La Nouvelle-Orléans parce que non protégés, et que le président ait émis sa

proclamation selon laquelle la paix a été obtenue dans tout le pays, et les tribunaux civils sont ' suffisants pour protéger la vie et la liberté '. Et que devant le désaveu catégorique du général Sheridan quant à la capacité des autorités civiles à protéger les citoyens, le 18 août, le président abandonne chaque unioniste du Sud à la merci des voyous, des assassins et des meurtriers de Lincoln et Dostie ».

Lors de la Convention des Loyalistes du Sud qui s'est réunie au *Independence Hall*, en Philadelphie, en septembre 1866, les résolutions suivantes proposées par le colonel Moss du Missouri, ont été lues et adoptées :

« Attendu que - Le regretté A. P. Dostie, de La Nouvelle-Orléans, l'un des véritables patriotes qui ont signé l'appel de cette Convention, a été gravement assassiné depuis que cet appel a été émis ; nous reconnaissons en tant que délégués à cette Convention, l'esprit de ce fidèle unioniste dont la voix restera dans les mémoires et dont les torts ne seront jamais oubliés tant que les principes qu'ils soutiennent ne périront pas de la terre. Qu'il en soit ainsi.

Il est résolu que cette Convention porte l'insigne du deuil habituel à la mémoire des braves amis de la liberté qui ont péri à La Nouvelle-Orléans le 30 juillet dernier, et qu'une copie de ces résolutions, en guise de sympathie, soit envoyée aux familles de ceux qui ont péri ».

Chapitre XXX : Enquête du Congrès

Le 6 décembre 1866, le Congrès décida : « Qu'un comité soit nommé pour se rendre à La Nouvelle-Orléans et enquêter sur toutes les questions relatives à l'émeute du 30 juillet 1866 ». Cette enquête a abouti à l'exclusion des trois principaux partisans des mesures de reconstruction du président Johnson en Louisiane. La lettre suivante du général Sheridan explique cette action :

« Quartiers généraux du 5^e District militaire
Nouvelle-Orléans, le 6 juillet 1867

Au général U. S. Grant, Commandant des armées des États-Unis.

Général - Le 29 mars dernier, j'ai démis de ses fonctions le juge Abell, du tribunal correctionnel de La Nouvelle-Orléans ; Andrew S. Herron, procureur général de l'État de Louisiane ; et John T. Monroe, maire de la ville de La Nouvelle-Orléans. Ces renvois ont été effectués en vertu du pouvoir qui m'a été accordé dans ce que l'on appelle habituellement le projet de loi militaire, adopté le 27 mars 1867 par le Congrès des États-Unis.

Je n'ai pas jugé nécessaire de motiver le renvoi de ces hommes, notamment après l'enquête menée par le conseil militaire sur le massacre du 30 juillet 1866 et le rapport du Comité du Congrès sur le même massacre, mais comme certaines enquêtes ont été faites sur la cause de ces renvois, je dois dire respectueusement ce qui suit :

Le tribunal correctionnel présidé par le juge Abell est le seul tribunal pénal de la ville de La Nouvelle-Orléans : pendant une période d'au moins neuf mois précédant le 30 juillet, il avait formé les esprits d'une grande partie de la communauté à la perpétration de cet outrage, en leur promettant presque de ne pas poursuivre les contrevenants devant son tribunal, au cas où un tel événement se produirait. Les dossiers de ce tribunal montreront qu'il a rempli son objectif, car aucun des coupables n'a été poursuivi. En ce qui concerne Andrew S. Herron, j'estimais qu'il était de son devoir d'inculper ces hommes devant le tribunal pénal.

Il n'a pas réussi à le faire, mais est allé jusqu'à imposer l'absurde au bon sens de la nation tout entière, en inculquant les victimes de l'émeute au lieu des émeutiers, en d'autres termes, rendant les innocents coupables et les coupables innocents.

Il était donc un complice et un coadjuteur du juge Abell pour provoquer le massacre du 30 juillet. Le maire Monroe contrôlait l'élément impliqué dans cette émeute, et alors qu'il était soutenu par un procureur général qui ne poursuivrait pas les coupables, et un juge qui a conseillé au Grand Jury de trouver les innocents coupables et de laisser les meurtriers partir en liberté, il s'est senti en sécurité pour engager ses forces de police dans l'émeute et le massacre. Avec ces trois hommes exerçant une grande influence sur les pires éléments de cette ville, conférant à ces éléments une immunité aux émeutes et aux effusions de sang, le général en chef verra à quel point je me sentais peu sûr de les laisser occuper leurs positions face aux troubles qui pourraient se produire lors de l'inscription et du vote dans le processus de réorganisation.

Je suis, général, très respectueusement votre serviteur obéissant

P. H. Sheridan
Major général, armée des États-Unis ».

À la place d'Andrew S. Herron, B. L. Lynch a été nommé procureur général de l'État de Louisiane, un homme identifié à la cause de l'Union dans cet État. À la place de John T. Monroe, Edward Heath a été nommé maire de La Nouvelle-Orléans, dont les sympathies que chaque loyaliste de La Nouvelle-Orléans savait être en harmonie avec un congrès radical, et opposées à une politique qui avait permis aux policiers de La Nouvelle-Orléans de tuer des centaines de citoyens sans défense.

À la place du juge E. Abell, le général Sheridan a nommé, en vertu des nouvelles lois de reconstruction d'un congrès radical, le major Howe, de l'armée fédérale, un homme antiesclavagiste et loyal, qui pouvait apprécier l'amour de la justice et de l'ordre.

En vertu des lois de reconstruction du Congrès, l'honorable B. Flanders a été nommé à la place de J. Madison Wells.

La correspondance suivante expliquera la sortie du gouverneur Wells de cette position élevée qu'il avait maintenue grâce à des contorsions indignes sous les yeux du chef de l'exécutif. Lors de la destitution du gouverneur Wells, pour avoir fait obstacle aux lois de reconstruction du Congrès, il écrit à son successeur :

« État de la Louisiane
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, le 7 juin 1867

Honorable B. F. Flanders,

Je refuse de reconnaître l'autorité du général Sheridan de me démettre de mes fonctions et je refuse donc de les quitter. Si je suis expulsé par la force, je ne pourrai pas résister ; mais je proteste contre la violence, comme une aggravation de sa procédure injustifiée, en me destituant.

Respectueusement,
J. Madison Wells
Gouverneur de la Louisiane ».

La lettre suivante du général Sheridan s'est avérée une missive efficace :

« Quartiers généraux du 5^e District militaire
Nouvelle-Orléans, le 7 juin 1867

M. J. Madison Wells, ex-Gouverneur de La Louisiane,
Nouvelle-Orléans

Monsieur le gouverneur Flanders vient de m'informer qu'il vous a officiellement demandé les archives du poste que vous occupiez jusqu'ici en tant que Gouverneur

de la Louisiane, et que vous avez refusé de les lui remettre, contestant mon droit de vous révoquer, ce droit que vous avez reconnu et exhorté jusqu'au moment de votre propre renvoi. J'envoie donc le brigadier général James W. Forsyth, de mon état-major, pour vous informer qu'il est envoyé par moi pour vous expulser de la chambre du gouverneur de force, à moins que vous vous conformiez à la présente.

P. H. Sheridan
Major général, armée des États-Unis.
Commandant du 5^e District militaire ».

Lors de la destitution du général Sheridan, pour ces actes nobles, par Andrew Johnson, président des États-Unis, le général Mower, Commandant général du département du Golfe, nomma le Dr George W. Avery en tant que shérif de La Nouvelle-Orléans à la place de Harry Hays, ex-colonel de l'armée confédérée. Le Dr Avery était chirurgien dans l'armée des États-Unis, sous le commandement du général Butler, et pendant le massacre du 30 juillet, il s'est rendu au poste de police, dans les prisons et les hôpitaux, pour soigner les blessés et les mourants – il était l'ami et le médecin des mourants Dostie et Horton.

Le 4 juillet 1867, l'Institut de la mécanique était bondé de citoyens blancs et de couleur, qui s'étaient réunis pour célébrer le jour consacré à l'indépendance américaine. Ce jour-là, le Congrès radical de la République a été remémoré avec reconnaissance, par la vaste assemblée réunie à l'Institut de la mécanique. À cette occasion intéressante ; après la lecture de la déclaration d'indépendance, par H. C. Dibble, Esq., le révérend J. B. Smith, un homme intelligent de couleur de Boston, Massachusetts, a parlé comme suit :

« Chers concitoyens : - Il me revient une agréable tâche de vous lire, pour faire suite, un autre document très louable - un appendice approprié de celui que vous venez d'écouter avec tant d'intérêt et de plaisir ; un instrument d'importance plus que tout autre jamais promulgué par un gouvernement. Il confère au 4 juillet un caractère d'honnêteté, de simplicité et de sincérité, qu'il n'a jamais connu auparavant, et en fait quelque chose de plus qu'une simple journée de gala pour les prétendants pompeux et les rhétoriciens arrogants. Pour les cinq millions de personnes de couleur dans ce pays, la déclaration d'indépendance a une signification qu'elle n'a jamais eue auparavant.

Nous garderons toujours en mémoire le noble président qui l'a publié ; nous honorons le Congrès qui a eu la justice de le ratifier, ainsi que les personnes qui ont la volonté et la détermination de l'observer et de la maintenir. Je me réfère à la proclamation d'émancipation du président Lincoln ».

Après la lecture de la proclamation d'émancipation, une allocution a été prononcée par J. R. G. Pilkin, dont nous citons ce qui suit :

« Il y a un an, je me tenais comme aujourd'hui à l'intérieur de ces murs et j'aidais à la commémoration d'accueil de chaque citoyen américain. La même déclaration que vous avez entendue ce matin a ensuite été lue avec révérence, et avec une impulsion heureuse, et nous nous sommes enfin retirés chez nous. Mais le mois qui débuta si sainement se termina par un crépuscule de cramoisi effrayant ; notre

juillet est désormais le souvenir solennel à la fois d'une bénédiction et d'une cicatrice. Des amis qui étaient assis sur cette estrade et sur ces sièges devant moi ont alors communiqué pour la dernière fois avec nous dans cette assemblée annuelle. Ils sont aujourd'hui dans leurs tombes, chers à nous par la fidélité de leur vie, et encore plus chers par la brutalité de leur sacrifice. Pourtant, les coups de feu et les coups de couteau de l'assassin n'ont assuré aucun triomphe durable, sauf pour ceux qui sont tombés - la valeur de l'un et l'infamie de l'autre sont historiques.

Mais ces martyrs n'étaient pas les seuls qui l'année dernière ont franchi pour la dernière fois ce seuil. Il y avait des centaines d'hommes sages dont les bracelets d'acier avaient été frappés aux poignets - des hommes qui étaient assis ici avec des cœurs pour aspirer et des mains pour défendre nos libertés sacrées, et aussi avec des cerveaux pour se demander si leur peau était un obstacle au plaisir de l'égalité. Aujourd'hui, je revois beaucoup de leurs visages, mais ils sont entrés dans cette salle, en hommes nouveaux et différents - non plus des affranchis, mais des hommes libres, égaux avec nous en toutes choses - une impulsion sévère et loyale dans leur âme, et le vote d'un citoyen entre leurs mains.

Peu d'événements locaux ont autant éveillé le peuple américain que le massacre gratuit du 30 juillet 1866, et peu ont produit un résultat aussi important. Il est devenu le texte cardinal de la campagne de l'automne dernier d'une vingtaine d'États de cette Union - la colère dissuasive de chaque fidèle circonscription à son représentant - le symptôme reconnu d'une tentative rebelle meurtrière, que ce représentant devrait voir en sa mesure de reconstruction, et je ne suis nullement extravagant quand je dis que notre Congrès national a capté le chuchotement mourant de notre Dostie, « Que le bon travail continue », et trempant sa plume dans le sang mêlé d'hommes noirs et de blancs versé à cet endroit, il a inscrit sa mise en garde solennelle sur sa page législative, et en dessous le décret audacieux et glorieux de l'affranchissement !

Nous nous sommes réunis ici en tant que démocrates honnêtes, pour saisir comme de vrais frères les mains de tous ceux qui ne trahissent pas la foi d'un homme libre, et pour remercier Dieu que nous puissions tous maintenant rendre notre première reconnaissance publique, que quatre millions de nouveaux hommes libres partagent avec nous, désormais dans le titre de notre Déclaration nationale d'indépendance ».

Le 30 juillet 1867, une cérémonie funéraire à la mémoire des victimes du 30 juillet 1866 a été observée à l'Institut de la mécanique. L'oraison à cette occasion a été prononcée par Rufus Waples, Esq., que nous citons :

C'est le premier anniversaire du massacre des patriotes, ici, le 30 juillet 1866, jour mémorable comme point culminant de la politique illégale de celui qui avait pourtant juré d'appliquer les lois.

Dans cette salle, il y a un an aujourd'hui, se tenait une assemblée de citoyens, convoqués pacifiquement et avec des intentions pacifiques, réunis dans un but légitime, patriotique et louable. Soudain, ils ont été encerclés et attaqués avec des armes, par des ennemis de la loi, de l'ordre et de la liberté ; soudain, ils ont été victimes de violences concertées, et ces murs ont résonné de coups de feu, de coups de massue, des matraques, de la chute des morts, des cris atroces et des gémissements des blessés et des mourants. Le sang coulait sur le sol. Les prières

et les supplications des victimes innocentes se sont noyées au milieu des exécutions et des jurons des assaillants. En vain fut hissé le drapeau de la trêve ; le ministre de la paix qui l'a porté a été impitoyablement abattu avec l'emblème blanc à la main. En vain fut exposée la bannière du pays ; elle n'a fait qu'exciter ses ennemis à une haine plus profonde. Les corps stupéfaits, saignants et apparemment sans vie de citoyens respectables et vertueux ont reçu des coups de pied et des crachats par des traîtres - le corps des blessés jetés grossièrement dans des charrettes avec les mourants et les morts, et transportés vers les hôpitaux et les tombes ; les survivants du carnage ont été transportés au milieu des railleries et des moqueries, des sifflements et des malédictions des foules impitoyables, vers un cachot sale avec l'intention de les massacrer la nuit suivante selon le programme des comploteurs. Vous vous souvenez de tout cela ; vous ne l'oublierez jamais.

Ici est tombé le brave jeune Victor Lacroix³⁷, coupé de la tête aux pieds, massacré et mutilé de la manière la plus choquante et la plus barbare. Il avait servi avec honneur et distinction sur les champs de bataille en luttant pour la liberté et le droit, mais sa brillante et glorieuse carrière fut donc soudainement arrêtée, et

Maintenant, il est là,
Gâché, comme vous le voyez, par des traîtres.

Ici est tombé Jean Baptiste, Henry Berquier, un citoyen aussi fidèle, un cœur aussi loyal que le pays pouvait s'enorgueillir, victime des ennemis du gouvernement juste parce qu'il était fidèle et loyal. Lui aussi avait prouvé sur le terrain son attachement au drapeau - ce drapeau qui, entre les mains d'un exécutif traître, n'avait pas réussi à le protéger.

Le capitaine Loup, qui avait également fidèlement servi dans l'armée nationale et avait traversé durement l'épreuve ardente, a été victime d'un coup de couteau horrible dans le dos. C'était un bon officier, possédant la confiance de ses supérieurs et toujours fidèle à la cause de la liberté.

Téléspore Auguste et Daley Duval, qui avaient servi trois ans dans les 1^{res} gardes nationales, et qui avaient été honorablement libérés, étaient ici, dans cette salle, abattus comme des chiens, puis transportés et enterrés avant que leurs parents et amis aient eu la pauvre consolation de regarder leurs restes mutilés.

Paix aux cendres des braves soldats ! Les vivants garderont vive la mémoire d'Auguste et Duval, Berquier, Loup et Victor Lacroix. Que leurs noms soient embaumés dans le sang pulsant de vos cœurs vivants ; que leurs actions soient écrites en lettres d'or sur le rouleau de gloire ! Reposez-vous, nobles champions de la liberté !

Oui
Sur l'éternel et renommé terrain de camping
Vos tentes martiales sont déployées,
Et les gardes de gloire en ronde solennelle
Le bivouac des morts.

³⁷ Afro-américain d'origine créole ayant servi dans l'armée de l'Union durant la guerre de sécession.

Plus d'une centaine de victimes du massacre ont été transportées à l'hôpital de la Marine, blessées de presque toutes les manières imaginables, et le corbillard était là un visiteur quotidien. Là, le révérend Dr Horton est décédé, au coucher du soleil dans le calme d'une belle soirée de sabbat. C'était un gentleman d'une éducation et d'un caractère irréprochables, un prédicateur de l'évangile de la paix à ses semblables. Comme son bienheureux Maître, il est tombé victime d'une foule. Il avait, sur invitation, invoqué la bénédiction du Ciel sur les efforts de ceux qui s'étaient réunis ici pour promouvoir le bien de la société. Il avait courageusement fait un pas en avant lorsque les policiers armés se sont précipités dans la porte de cette salle, et avec le drapeau de son pays et un mouchoir blanc attaché comme emblème de la paix, il a cherché à empêcher l'épanchement de sang. Son dernier acte a été celui d'un héros dans sa mission - la sainte mission de l'amour et de la fraternité humaine. Il a été abattu avec la bannière nationale et le drapeau de la trêve dans ses mains, avec des mots de paix sur ses lèvres ! Il est mort héroïquement dans la camionnette, un brave soldat de la croix.

Autour de son lit de mort étaient assis sa femme inconsolable et quelques amis en pleurs. En regardant son agonie, aucun œil ne pouvait retenir ses larmes. Il avait souffert toute la semaine de nombreuses blessures, la plupart du temps inconscient. Une fois, dans un intervalle lucide, il a dit à sa femme: « Je ne me trompais pas, je ne peux pas penser que j'avais tort de consentir à ouvrir la Convention par la prière ».

Sa dernière heure fut presque sans lutte ; il s'est progressivement enfoncé pour se reposer, puis un enfant lui ferma les yeux vers le sommeil.

Alors, le nuage de l'été s'estompe;
Ainsi s'éteint le vent lorsque les tempêtes sont finies;
Ferme donc doucement l'œil du jour ;
Alors meurt une vague le long du rivage.

Dans un autre appartement de l'Hôpital de la marine, John Henderson gisait, couvert de blessures mortelles. Il était connu depuis longtemps à La Nouvelle-Orléans comme un avocat connaissant bien sa profession. Ses ennemis étaient les ennemis de son pays, et ils l'avaient non seulement abattu parce qu'il l'aimait, mais ils l'avaient ensuite tourné en dérision, même dans les estampes publiques, pour avoir souffert une fois d'une maladie mentale, qui avait d'ailleurs affecté certains des plus grands juristes et philosophes que le monde a connus.

Après avoir souffert d'une douleur atroce pendant plusieurs semaines, John Henderson est décédé et son nom a été inscrit par l'ange de la liberté sur le rouleau des martyrs.

Le Dr A. P. Dostie est décédé à l'Hôtel-Dieu le même soir de sabbat et à peu près à la même heure qui a vu le révérend M. Horton sombrer dans son repos. Éminent en tant qu'unioniste tout au long de la guerre ; actif dans tous les efforts pour rappeler la vague d'anarchie qui envahissait la terre, il a longtemps été un objet de haine maligne de la part des ennemis de la liberté. Son énergie et sa persévérance spartiates, sa fermeté et sa bravoure romaine ont fait de lui une cible certaine pour ses assassins. Ils le connaissaient par sa voix virile et son œil ardent ; ils l'ont senti

par la décharge électrique que les hommes sérieux transmettent toujours à ceux qui les entourent. Quand, d'un pas audacieux, il sortit de cette salle par la porte d'entrée et regarda ses assaillants dans les yeux, s'ils avaient été de la vraie chevalerie, ils auraient admiré son courage. Quand, sans arme, il leur a demandé de lui épargner la vie, s'ils avaient été de la vraie chevalerie, ils auraient retenu leurs mains. Mais le cri était : « Tuez-le !, tue-le ! » avec des jurons et des imprécations qui ne peuvent pas être répétées ici. Ils ont ajouté des indignités à la mort. Ils ont marché sur ce qu'ils croyaient être son corps sans vie et ont continué à ajouter d'autres blessures et contusions à celles qui étaient déjà mortelles. Détournons-nous de cette scène douloureuse.

Le jour de sa mort, alors que la moitié inférieure de son corps était paralysée et que sa dernière heure s'envolait, sa raison était encore claire et son énergie mentale remarquable. Des sentiments plus nobles n'ont jamais échappé aux lèvres mourantes que celles prononcées par le Dr Dostie. « Je veux que personne ne venge ma mort », a-t-il dit à l'aimable sœur de la Charité qui lui prodiguait des soins.

Avec un patriotisme digne de Sidney mourant, il a dit peu de temps avant de rendre son dernier souffle : « Je suis prêt à mourir, si ma mort favorise la cause de la liberté ».

Certains d'entre vous étaient parmi les rares qui ont assisté à l'enterrement de Dostie, à une époque où même les rites solennels du sépulcre étaient susceptibles d'être outragés ; lorsque les imprimés publics tentaient d'exciter davantage la persécution ; quand des funérailles publiques de l'un des martyrs auraient été en danger d'agression démoniaque. L'heure et le lieu de l'inhumation de Dostie n'étaient pas généralement connus, et parmi ses amis, peu étaient présents à l'enterrement. Quelques mots ont été prononcés ; une prière fervente a été offerte, et sa dépouille mortelle a été mise de côté, pour se reposer jusqu'à ce que le dernier matin rayonne sur le monde.

D'autres sont morts et ont été enterrés. Je ne peux pas tous les énumérer. Certains d'entre eux ont des amis pour visiter leurs tombes, les habiller de fleurs au printemps et les regarder avec une sollicitude paternelle tout au long de l'année. Certains sont au repos dont les sépulcres ne sont connus que de celui qui regarde en bas et voit leur poussière jusqu'à ce qu'il la fasse monter dans la vie immortelle. Le massacre a fait environ une centaine de morts et quatre cents blessés. Dans la mesure du possible, les noms de toutes les victimes devraient être recueillis pour inscription sur le monument proposé aux martyrs patriotes.

Mais sont-ils morts ? Quoi, ceux dont les âmes avaient Puissance
Pour disperser la vie autour d'eux comme une douche ?
Qui se sont si bien dispensés de leur moi immortel
Cette liberté est devenue immortelle là où ils sont tombés ?
Ah non. Dès que se mêlerait vague à flamme,
Ou haine avec amour comme la mort avec le nom du héros.

Dans la foi, le peuple américain compte sur la Justice pour défendre, établir, assurer à jamais les principes républicains sur lesquels est érigée une structure nationale, au-dessus de laquelle flotte le drapeau américain, sur lequel est gravée une charte des droits de l'humanité, en lettres de lumière vivante, afin que les préjugés ne les

interprètent pas à tort ; la volonté ne les méconnaîtra pas ni la perversité du roi ou du président n'osera s'ingérer pour empêcher leur pleine réalisation. « Pour cela, les républicains se sont engagés par les enseignements de nos valeureux patriotes qui résonnent maintenant dans notre pays ; par le sang sanctifié de nos fils tués sur le champ de bataille ou affamés dans les prisons ; par les souvenirs sacrés du cadavre saignant du Lincoln assassiné ; par la prière mourante du saint Horton assassiné, la victime sacrifiée sur l'autel des droits égaux ; par le seul héritage du pur patriote Dostie, massacré pour établir le mal et le péché, léguant à son pays en deuil ses derniers mots mourants ' Que le bon travail continue ! ' ».

Oui, héros innombrables et glorieux de la bataille ! Oui, des milliers de patriotes souffrants assassinés dans les prisons, maintenant béatifiés, voyant que vos vies n'ont pas été dépensées en vain ! Oui, Président martyrisé ! Oui, saint enseignant ! Oui, patriote généreux et courageux ! le bon travail que vous avez commencé, pour lequel vous avez sacrifié votre vie, continuera jusqu'à ce que chaque empreinte du mal ou de l'oppression de l'homme envers son prochain soit effacée pour toujours !

« Ils sommeillent, et la marche de l'étranger
Peut rejeter les nobles morts de notre pays ;
Pourtant, sur la terre qu'ils aimaient si bien,
Leur esprit ardent demeurera encore.
Leurs actes sanctifieront les thèmes des ménestrels,
Leur image monte sur les rêves des guerriers,
Leurs noms sont le souffle de l'inspiration,
Allumant de grands espoirs et méprisant la mort,
Jusqu'aux fraises immortelles du tombeau
La flamme qui vengera leur destin ».

ANNEXE

Nous avons passé la mer Rouge du carnage ; nos vêtements sont encore humides du liquide cramoisi. Nous avons traversé le désert effrayant de la guerre et avons laissé nos quatre cent mille héros dormir aux côtés des ennemis morts de la République. Devant nous se trouve la terre de la promesse, la terre de la paix, remplie de possibilités, de grandeur et de gloire, si vaste qu'elle dépasse l'imagination. En tant que représentants du peuple, dont nous sommes les serviteurs, portons à l'avant l'Arche sacrée de la liberté républicaine, avec ses tableaux de la loi inscrits, avec les « garanties irréversibles » de la liberté. Construisons ici un monument sur lequel seront écrites non seulement les malédictions de la loi contre la trahison, la déloyauté et l'oppression, mais aussi une alliance éternelle de paix et de bénédiction avec la loyauté, la liberté et l'obéissance, et tout le monde dira : Amen.

L'honorable J. A. Garfield de l'Ohio, à la Chambre des représentants, 1866

RAPPORT DU CONGRÈS

Le 11 février 1867, M. Eliot du comité restreint sur les émeutes de La Nouvelle-Orléans, a produit ce rapport.

RAPPORT :

M. Eliot et M. Shellabarger, faisant partie de la majorité du comité restreint nommé pour enquêter sur les questions liées au massacre de La Nouvelle-Orléans du 30 juillet 1866, et pour signaler toute mesure législative que la situation dans l'État de Louisiane exige. Le rapport du Comité va comme suit :

Le 6 décembre 1866, la Chambre des représentants a adopté la résolution suivante :

« Il est résolu, qu'un comité de trois membres soit nommé par le président, dont le devoir sera de se rendre à La Nouvelle-Orléans, dans l'État de Louisiane, pour enquêter sur toutes les questions liées aux récentes émeutes sanglantes dans cette ville, qui ont eu lieu entre le 1er juillet et le 1er août 1866, et notamment pour enquêter sur l'origine, le déroulement et la fin de la procédure antiémeute, les noms des parties engagées, les actes d'atrocités perpétrés, le nombre de tués et de blessés, la quantité et le caractère des biens détruits, et si, et dans quelle mesure ces actes ont été commis par des membres de l'organisation se prétendant le gouvernement de la Louisiane, et faire rapport des faits à la Chambre ; et * * * de rendre compte de toutes mesures législatives appropriées qui peuvent être nécessaires, compte tenu de la situation dans l'État de Louisiane ».

Le 10 décembre, le comité a été nommé. Ils ont pris leurs fonctions le lendemain et ont procédé à l'interrogatoire de témoins, des citoyens de la Louisiane résidant alors à Washington, et y ont poursuivi leurs travaux jusqu'au 15 décembre. Le 22 décembre, l'interrogatoire des témoins a repris à La Nouvelle-Orléans et s'est terminé dans cette ville le 3 janvier 1867 ; il a repris à Washington le 15 janvier et s'est terminé le 2 février. Le nombre total de témoins interrogés est de 197 ; dont 159 étaient devant le Comité à La Nouvelle-Orléans. Parmi ceux-ci, quarante-sept ont été examinés à la demande des citoyens de cette ville.

À aucune occasion au cours de notre histoire nationale, une émeute ne s'est produite, aussi dénuée de cause légitime, entraînant un massacre aussi inhumain et diabolique, que celui qui a eu lieu à La Nouvelle-Orléans le 30 juillet dernier.

Le massacre a commencé et s'est terminé à la mi-journée ; et de telles preuves de préparation ont été divulguées, que nous sommes contraints de dire que l'intention, qui existait quelque part, de disperser et de massacrer les membres de la Convention, et les personnes, blanches et noires, qui étaient présentes et étaient favorables à ses objectifs, a été impitoyablement mis à exécution. Le Comité s'est efforcé de déterminer quelles sont les parties qui ont formulé cette intention, et quelles autres personnes ont sciemment ou inconsciemment aidé ou coopéré avec elles.

La cause directe des émeutes qui ont entraîné le massacre de plusieurs membres de la Convention, et le massacre de nombreux citoyens de La Louisiane, a été la reconvoque de cette Convention suite à un appel lancé par l'honorable R. K.

Howell, en sa qualité de président par intérim. La Convention de 1864 avait eu lieu le premier lundi d'avril de la même année, en application d'une proclamation émise par le général de division N. P. Banks, alors qu'il commandait le département du Golfe. La partie de la proclamation qui concernait à la Convention est la suivante :

'Afin que la loi organique de l'État soit conforme avec la volonté du peuple et harmonisée avec l'esprit de l'époque, ainsi que pour maintenir et préserver les anciens monuments de la liberté civile et religieuse, une élection des délégués à une convention pour la révision de la Constitution aura lieu le premier lundi d'avril 1864. La base de la représentation, le nombre de délégués et les détails de l'élection seront annoncés dans des ordres à venir' ».

Il est établi devant le Comité, et nous constatons que la seule action envisagée à la réunion du 30 juillet a été la constatation officielle des vacances de poste existantes ; et si un quorum de membres devait apparaître, il a été proposé de reporter toute autre action jusqu'à ce que ces vacances soient pourvues et que les décrets d'élection pour le choix des membres des districts non représentés soient respectés et que l'État tout entier soit représenté. Ces élections ont été ordonnées le 3 septembre. L'État tout entier étant représenté, il était alors envisagé d'examiner certains articles d'amendement de la Constitution, et de les soumettre à l'ensemble du peuple pour son action. Si elle était approuvée par le peuple, la Constitution ainsi modifiée devait être soumise au Congrès.

Il était entendu que deux sujets d'intérêt vital nécessiteraient des discussions et des décisions, touchant tous deux le droit de vote électif - l'un portant sur la limitation du droit, s'appliquant à certaines catégories de rebelles qui avaient fait la guerre au gouvernement, et l'autre élargissant le droit, de manière à affranchir les citoyens qui avaient été pendant la rébellion fidèles à tout moment à l'Union, mais qui avaient été disqualifiés comme électeurs en raison de leur ascendance africaine. C'est la crainte que des modifications de la Constitution de l'État à cet égard soient recommandées par la Convention, et finalement ratifiées par le peuple, qui suscita l'excitation populaire. De toute évidence, aucun amendement de ce type ne pourrait être proposé pour discussion au sein de la Convention, tant que le quorum de ses membres ne devrait pas se réunir, et la preuve dont dispose le Comité est abondante qu'il n'existait aucune intention de prendre des mesures, même après la tenue des élections, et le choix des délégués parmi les districts non représentés. Cette heure ne pouvait arriver qu'après le 3 septembre ; mais il a été jugé plus sûr, par les parties opposées à l'agitation ou à la discussion de l'une ou l'autre de ces questions, d'interrompre immédiatement le projet de convention. * * *

L'ÉMEUTE

L'émeute et le massacre de citoyens, de membres de la Convention et d'autres personnes, blanches et de couleur, se sont produits sur le site et près du hall de l'Institut de la mécanique, sur la rue Dryades, commençant sur la rue Canal, au coin de la rue Burgundy ou près de celle-ci, entre onze heures et midi le 30 juillet.

Le Comité a interrogé soixante-quatorze personnes sur les faits, sur la violence et le sang versé ce jour-là. Il est prouvé que les hommes qui étaient dans le hall, terrifiés par les attaques impitoyables de la police armée, ont cherché la sécurité en sautant par les fenêtres, d'une hauteur de vingt pieds du sol, et alors qu'ils sautaient, ils ont été abattus par la police ou des citoyens. Certains, défigurés par des blessures, se sont frayé un

chemin dans les escaliers vers la rue, pour être abattus ou battus à mort sur le trottoir. Des personnes de couleur, à des endroits éloignés de la ville, poursuivant paisiblement leurs activités légales, ont été attaquées par la police, cruellement battues et abattues. Des hommes de caractère et de position, dont certains étaient membres et certains spectateurs de la Convention, se sont échappés de la salle, couverts de blessures et de sang, et ont été préservés presque par miracle de la mort. Des dizaines de citoyens de couleur portent des cicatrices effrayantes, plus nombreuses que des soldats ayant bien combattu sur une douzaine de champs de bataille ne peuvent en montrer, comme preuves d'un danger effrayant et d'une fuite étrange ; des hommes ont été abattus en agitant des mouchoirs en signe de reddition et de soumission ; des hommes blancs et des noirs, les bras levés, priant pour la vie, ont reçu des coups de feu et des coups de couteau et de gourdin ; les corps de certains ont été « empilés jusqu'à former une sorte de gelée » ; un homme de couleur a été traîné sous un passage à niveau et tué d'un coup ; des hommes dissimulés dans des dépendances et parmi des tas de bois étaient recherchés avec impatience et abattus ou mutilés sans remords ; les cadavres dans la rue ont été violés par balles, coups de pied et coups de couteau ; le visage d'un homme « respirant juste son dernier souffle » a été entaillé par un couteau ou un rasoir des mains d'une femme ; « un vieil homme aux cheveux gris », marchant paisiblement dans la rue à une certaine distance de l'Institut, a reçu une balle dans la tête ; des noirs ont été sortis de leurs maisons et abattus ; un policier monté dans un buggy a délibérément tiré du revolver depuis sa voiture, sur une foule d'hommes de couleur ; un homme de couleur a été emmené de son magasin par la police à trois kilomètres de l'Institut, vers quatre heures de l'après-midi de l'émeute, et blessé par balle dans les côtés, la hanche et le dos ; un homme a été blessé par quatorze coups, coups de feu, coups de couteau ; le corps d'un autre a reçu sept balles de pistolet. Après que l'abattage eut cessé considérablement, des charrettes, des wagons et des camions, conduits dans les rues, rassemblèrent les morts, les mourants et les blessés en « charges promiscues », un policier, dans certains cas, assis dans le wagon sur les hommes vivants sous lui. Les blessés, d'abord emmenés au poste de police ou en détention, ont ensuite été transportés à l'hôpital. Pendant qu'ils se trouvaient au poste de police, jusqu'à ce que des amis les retrouvent avec des soins médicaux, ils ont dû souffrir. À l'hôpital, ils ont été soignés. Mais cela s'est fait sans frais ni pour la ville ni pour l'État. Sans demander la permission, pour autant que le Comité le sache, ces blessés ont été transportés à l'hôpital grâce aux soins du Bureau des affranchis, et un abri, des soins chirurgicaux et de la nourriture ont été fournis aux frais des États-Unis.

Il a été prouvé au Comité que pendant plusieurs heures, la police et la foule, dans une émulation mutuelle et sanglante, ont poursuivi la boucherie dans le hall et dans la rue, jusqu'à ce que près de deux cents personnes aient été tuées et blessées. Le nombre était probablement beaucoup plus grand que cela ; mais c'est de ce nombre que les noms et les résidences sont connus. Certains ont été blessés, que des amis ont immédiatement et discrètement transporté. Il existe des preuves tendant à montrer que certains, qui ont été tués, ont été emportés en privé et enterrés. Un témoin a déclaré : « J'ai vu un camion emmener cinq ou six des blessés. J'ai entendu un portier dire : « Où vais-je les emmener ? ». Et un policier a dit : « Jetez-les dans la rivière ». Plusieurs témoins affirment que les tués et les blessés dépassent les deux cents. Un témoin dit qu'il a vu de quarante à cinquante tués. Un autre déclare qu'il a vu de vingt à trente chargements de tués et blessés. Le nombre de tués ne sera jamais connu. Mais nous ne pouvons douter qu'il y en ait eu beaucoup plus que ce qui est indiqué dans la liste officielle en preuve.

L'ÉMEUTE N'ÉTAIT PAS UN ACCIDENT, MAIS PLANIFIÉ

Cette attaque séditeuse contre la Convention, avec ses terribles résultats de massacre et de meurtre, n'est pas un accident. C'était depuis le mois de mai que la ville de La Nouvelle-Orléans avait planifié de briser cette convention par la force armée.

Nous déclarons un fait à cet égard, significatif à la fois en ce qui concerne la question de la préparation, et en indiquant le sentiment réel et dominant du peuple de La Nouvelle-Orléans. Six mois se sont écoulés depuis la réunion de la Convention, lorsque le massacre a été perpétré, et plus de deux cents hommes ont été tués et blessés. Cela a été fait par des fonctionnaires de la ville et des citoyens de La Nouvelle-Orléans. Mais aucun de ces hommes n'a été puni, arrêté ou dénoncé. Ces officiers de justice vivant dans la ville, agissant sous l'œil de supérieurs, vêtus de l'uniforme d'office, certains d'entre eux connus de cette communauté, comme le chef de la police, tel que l'établit la preuve, n'ont pas seulement échappé à la punition, mais ont été maintenus dans leur fonction.

Les messieurs qui ont composé la Convention n'ont cependant pas été autorisés à s'échapper. Des poursuites devant le tribunal correctionnel en vertu d'une ancienne loi, votée en 1805, ont tout de suite été engagées et sont actuellement pendantes contre eux pour violation de la paix. Ces faits tendent fortement à prouver que les acteurs criminels de la tragédie de l'époque étaient les agents d'employés encore plus criminels, et témoignent de la sympathie générale du peuple envers des hommes qui ont fait du tort à ceux qui en ont souffert.

Mais les éléments de preuve, établissant le fait de la planification de supprimer la Convention, et de la préparation d'une attaque contre les membres et les amis de celle-ci, quels qu'ils soient, qui devraient assister à ses réunions, proviennent de nombreux témoins.

Avant le jour venu, il y avait dénonciation générale de la Convention dans différents milieux et lors de réunions informelles dans les rues ; des souhaits et des attentes ont été exprimés voulant qu'elle doive être dispersée ; des lettres anonymes d'avertissement et de menaces de violence ont été envoyées à plusieurs des membres et à leurs amis ; un avis de funérailles, annonçant à l'avance le décès de la Convention, a été affiché dimanche dans les rues ; des déclarations ont été faites selon lesquelles « les nègres et demi-nègres devraient être anéantis », des membres de l'une des compagnies de pompiers absents de la ville dimanche ont déclaré qu'ils devaient rentrer et être disponibles le lendemain. Ils ont dit : « La brigade de Hay sera là et nettoiera ces damnés Yankees ». Un homme a fait remarquer : « J'ai repéré Dostie moi-même ». (6375.) Il a été librement dit : « Nous allons accrocher Hahn et Dostie » ; que « Aucun homme ne devrait sortir vivant de la Convention » ; que « Nous vous montrerons ce qui va se passer aujourd'hui » ; que « Vous verrez du plaisir aujourd'hui » ; que « Ce n'est pas un péché de tuer un nègre ».

Des camions de pompiers ont été sortis, dont l'un avait des pistolets dans la boîte. Des compagnies de pompiers se sont rassemblées près de l'Institut en même temps, provenant de différentes parties de la ville. Au petit matin, un homme vérifiait les noms de ceux qui étaient disposés à aider à supprimer la réunion. Une école a été fermée

parce qu'il devait y avoir une émeute ; des badges de différents types étaient portés par les « citoyens » dans la rue ; on a vu des hommes acheter des pistolets et des cartouches ; les citoyens ont encouragé l'émeute de différentes manières ; il y avait des foules de citoyens dans différentes parties de la rue ; ils ont applaudi et scandé les noms de Jeff. Davis, et de M. Johnson. Lorsque les hommes blessés ont été amenés dans les lieux de détention, les membres du conseil municipal ont applaudi les policiers pour leur « travail sanguinaire » et enfin, aucun des émeutiers, policiers ou citoyens, n'a été l'objet d'une plainte ou puni.

Dimanche soir, les policiers ont été retirés de leurs postes, afin de pouvoir se reposer jusqu'à lundi matin, lorsqu'ils ont reçu l'ordre de se présenter à leurs différents quartiers généraux. Tôt lundi, l'ensemble des forces de police, au nombre de quatre à cinq cents, ont été massées dans différents postes ; on leur a ordonné de venir armés, et des armes ont été fournies à ceux qui n'en avaient pas ; la majorité des policiers étaient gardés dans les postes de police jusqu'au moment où devait commencer leur travail. Peu après midi, une « alarme » inhabituelle a été donnée - comme celle qui avait été utilisée lorsque les armées fédérales investissaient la ville - puis la police, dirigée par des officiers et des pompiers, combinée avec leurs compagnons, s'est précipitée avec une seule volonté, en provenance de différentes parties de la ville vers l'Institut, et le travail de boucherie a commencé. Dans ces actes de violence, la police, le pompier et le citoyen ont agi de concert. Différents « badges » étaient portés dans les rues ; de nombreux policiers ont fait inverser leur bandeau pour que leur « numéro de matricule » ne puisse pas être vu. Aucun effort n'a été fait par le maire ou le chef de la police pour surveiller ou contrôler ces hommes, mais le massacre a été autorisé jusqu'à la fin. Les faits de cette description ont été mis en évidence avec d'autres circonstances, démontrant, à notre avis, que le massacre de ces hommes a été déterminé et planifié par le directeur général de la ville, et qu'il a été préparé par lui la veille de la réunion.

LES RÉUNIONS DU VENDREDI SOIR N'ONT PAS CAUSÉ LES ÉMEUTES

Des réunions « incendiaires et turbulentes » se seraient tenues le vendredi 27 juillet au soir, que l'on accuse d'être une cause directe et importante de ces émeutes.

Le samedi matin 28 juillet, le lieutenant-gouverneur Voorhies et le procureur général Herron ont envoyé le télégramme suivant au président :

Nouvelle-Orléans, le 28 juillet 1866

« Président Johnson, Washington, D.C.

Réunion de masse radicale composée principalement d'un grand nombre de nègres hier soir, se terminant par une émeute ; le comité organisateur de ladite réunion se réunissant de nuit. Discours violents et incendiaires prononcés ; les nègres appelés à s'armer. Vous avez dénoncé amèrement. Conférenciers Field, Dostie, Hawkins, Henderson, Heistand et autres. Le gouverneur Wells est arrivé hier soir, mais se range du côté du mouvement de la Convention. Toute l'affaire est devant le grand jury ; mais impossible d'exécuter le processus civil sans la certitude d'une émeute. Envisagé de faire arrêter les membres de la Convention en cours de procédure par le tribunal pénal de ce district. L'armée doit-elle intervenir pour empêcher le processus judiciaire ?

Albert Voorhies
Lieutenant-gouverneur de la Louisiane
Andrew S. Herron
Procureur général de la Louisiane ».

Le comité a soigneusement enquêté sur les faits allégués sur lesquels ce télégramme était fondé. Il y a eu trois réunions ce soir-là. L'une s'est tenue dans la salle de l'Institut, une à l'extérieur de la salle en même temps et une à l'hôtel de ville, dans la rue, après la clôture des premières réunions.

Les réunions de l'Institut se sont tenues sur avis public pour examiner les questions qui seraient finalement soumises à la Convention. Elles ont été convoquées par des parties amies des objets de la Convention, et les orateurs étaient bien connus comme étant identifiés avec l'Union ou un parti radical en Louisiane.

Voici essentiellement le témoignage sur la nature de ces réunions :

John Heistand : « Le vendredi soir précédant la Convention, il y a eu des réunions publiques dans la ville de La Nouvelle-Orléans. Rien n'a été dit ou fait à aucun endroit qui, à mon avis, autoriserait un magistrat à ordonner au parti de maintenir la paix. Je ne connais aucune perturbation pendant cette nuit ». Réponse 8.

Rufus Waples : « Dans la salle, vendredi soir, tout s'est bien passé ; pas de perturbation ni d'excitation inhabituelle ». Réponses 285 et 292.

SS Fish : « Je n'ai jamais entendu parler d'aide armée (à la Convention), mais j'avais entendu dire qu'il fallait faire preuve de prudence, de ne pas y avoir d'hommes armés ; et je sais aussi que le Dr Dostie, qui portait presque toujours un revolver avec lui, qu'il l'a enlevé de sa personne, et l'a laissé à un coiffeur de cette ville, par qui il avait l'habitude d'être rasé ». Réponse 442. « J'ai entendu les discours à l'intérieur, et presque tous à l'extérieur de la salle le 27 juillet. Je n'ai entendu aucune demande pour que quelqu'un vienne armé comme cela a été affirmé. J'étais présent lorsque la réunion a été dissoute, et ensuite je suis allé avec la procession devant la mairie, et j'étais là lorsque le Dr Dostie a prononcé le discours qui serait incendiaire. La réunion s'est déroulée dans l'ordre pour autant que j'ai vu. Rien n'a été dit par le Dr Dostie quant à l'emploi de la force.

Charles S. Souvignet : « Tout le temps que je montais les escaliers (vendredi soir), la réunion était ordonnée. J'ai entendu plusieurs discours. Pour autant que je me souviens de la signification de ces discours, c'était que la Convention aurait des appuis au moment où elle allait se réunir. Elle était composée, ont dit les orateurs, d'hommes loyaux, et ils étendraient le droit de suffrage aux hommes loyaux, les personnes de couleur ». Réponse 534.

Le juge Howell témoigne : « Le samedi soir précédant la réunion de la Convention, plusieurs messieurs sont entrés chez moi et m'ont dit que la tendance générale de la réunion de vendredi soir était favorable au calme ». Réponse 575.

Charles W. Gibbons a appelé le Dr Dostie et l'a averti lundi matin (30 juillet) que « j'avais entendu un policier dire à un autre, dans une petite épicerie au coin de la rue *Custom-*

house, dimanche soir, que « G-d, nous allons pendre Dostie et Hahn ». Le Dr Dostie m'a fait la remarque suivante : « Je vais sans armes ; je sais qu'ils veulent me prendre la vie, mais je pense que c'est une bonne cause pour mourir ; s'ils veulent me tuer, ils peuvent le faire. Dit-il », « vous pouvez faire ce que vous voulez. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous appeler et de vous dire que, dans vos remarques à la réunion de vendredi soir, vous avez dit aux gens de sortir et d'assister à la Convention ». Il a dit ce soir-là : « Rentrez chez vous - allez tranquillement - allez dans l'ordre - comportez-vous correctement, et s'il y a quelqu'un, blanc ou noir, qui vous dérange, protégez-vous ». Réponse 1 789.

M. Richard L. Shelley, un témoin intelligent, fait cette déclaration concluante :

« Je suis allé à la réunion tenue devant l'Institut de la mécanique, et après que le révérend M. Horton eut prononcé son discours, debout sur la plate-forme, à quelques mètres du Dr Dostie, j'ai écouté attentivement le discours qu'il a prononcé. Il n'y avait rien dans les remarques du Dr Dostie qui puisse exciter ou suggérer de quelque manière que ce soit des actes d'hostilité de la part des personnes de couleur contre l'un des citoyens blancs de La Nouvelle-Orléans. Après la fin de la réunion à l'Institut de la mécanique, une procession a été formée avec des lampes de poche et un groupe de musique, et a descendu la rue Canal jusqu'à Saint-Charles, puis dans la rue Camp et jusqu'à l'hôtel de ville. Sur le chemin de la mairie, certains des hommes du cortège ont été attaqués par des blancs et maltraités. À son arrivée à l'hôtel de ville, un court discours a été prononcé par le Dr Dostie. Entre autres choses, il leur a dit qu'il était très satisfait de la manière calme et ordonnée dont ils s'étaient comportés et a regretté d'apprendre que le cortège avait été attaqué par un corps d'hommes mal disposés. Il leur a recommandé de rentrer tranquillement chez eux, et que s'ils étaient agressés, et que leur vie soit mise en danger, il leur recommandait de se défendre dans la mesure de leurs capacités ».

« 6793. Sauf à ce moment-là, y avait-il quoi que ce soit dans le discours du Dr Dostie qui puisse exciter l'animosité ou l'action hostile ? ».

« Non, monsieur, il n'y en avait pas ».

« 6794. Lors de la réunion à l'extérieur de l'Institut de la mécanique, le Dr Dostie a-t-il dit aux hommes à qui il s'adressait qu'ils devaient tous se battre pour leur vote ; qu'ils devaient venir armés à la Convention, et qu'aucun lâche n'était le bienvenu ; que les pierres des rues réclamaient le sang des rebelles, ou des expressions équivalentes à celles-ci, ou quelque chose comme ça ? ».

« Je peux jurer qu'il n'a pas fait de telles remarques ».

Dans un discours public prononcé à Saint-Louis, le 8 septembre, par le président Johnson, l'accusation suivante a été portée :

« Le temps est venu où il me semble que tout doit être préparé pour la paix - la rébellion étant réprimée, et l'effusion de sang arrêtée, le sacrifice de la vie étant suspendu et arrêté, il semble que le moment est venu où nous devrions avoir la paix ; les artères saignantes doivent être attachées. [Une voix : ' La Nouvelle-Orléans continue ']

Peut-être que si vous aviez un mot ou deux sur le sujet de La Nouvelle-Orléans, vous comprendriez peut-être mieux. [Rires et acclamations.] Et si vous revenez [crie pour Seward] - si vous revenez en arrière et déterminez la cause de l'émeute à La Nouvelle-Orléans, peut-être ne seriez-vous pas si prompt à proclamer La Nouvelle-Orléans. Si vous reprenez l'émeute à La Nouvelle-Orléans et que vous remontez à sa source ou à sa cause immédiate, vous découvrirez qui était responsable du sang qui y a été versé.

Si vous reprenez le cours de l'émeute à La Nouvelle-Orléans et remontez au Congrès radical [grands acclamations et cris de ' tyran '], vous constaterez que l'émeute à La Nouvelle-Orléans était substantiellement planifiée - si vous allez reprendre les débats en leurs caucus, vous comprendrez qu'ils savaient [acclamations] qu'une Convention devait être convoquée qui était éteinte, par l'expiration de ses pouvoirs ; qu'il a été dit, et l'intention était, qu'un nouveau gouvernement devait être organisé ; et dans l'organisation de ce gouvernement, l'intention était d'émanciper une partie de la population, appelée la population de couleur, qui venait d'être émancipée, et en même temps de priver les hommes blancs de leurs droits. [Acclamations.] Lorsque vous commencez à parler de La Nouvelle-Orléans [confusion], vous devez comprendre de quoi vous parlez.

Lorsque vous lisez les discours qui ont été prononcés ou que vous reprenez les faits (vendredi et samedi avant la séance de la Convention), vous constaterez que les discours ont été incendiaires dans leur caractère, excitant cette partie de la population, la population noire, pour s'armer et se préparer à l'effusion de sang. [Une voix: « C'est vrai » et applaudissements.] Vous constaterez également que cette Convention s'est réunie en violation de la loi, et l'intention de cette Convention était de remplacer les autorités reconnues du gouvernement de l'État de Louisiane, qui avaient été reconnues par le gouvernement des États-Unis, et chaque homme engagé dans cette rébellion - dans cette Convention, avec l'intention de remplacer et de transformer le gouvernement civil qui avait été reconnu par le gouvernement des États-Unis - je dis qu'il était un traître à la Constitution des États-Unis [acclamations], et donc vous constaterez qu'une autre rébellion a commencé, ayant son origine dans le Congrès radical. Ces hommes devaient y aller, un gouvernement devait être organisé et celui qui existait en Louisiane devait être remplacé, mis de côté et renversé. Tu me parles de La Nouvelle-Orléans ! Et puis la question devait se poser, quand ils auraient établi leur gouvernement - une question de pouvoir politique - lequel des deux gouvernements devait être reconnu ; un nouveau gouvernement, inauguré en vertu de cette ancienne Convention, mise en place en violation de la loi et sans le consentement du peuple. Et puis, quand ils auraient établi le gouvernement d'alors, et étendu la franchise universelle ou impartiale, comme ils l'appelaient, à cette population de couleur, alors ce Congrès radical devait déterminer qu'un gouvernement établi sur des votes noirs devait être le gouvernement de La Louisiane. [Voix, « Jamais » et acclamations et ' Hourra pour Andy '.]

Voilà pour l'émeute de La Nouvelle-Orléans ; c'était ça la cause et l'origine du sang qui a été versé, et chaque goutte de sang qui a été versé, et ils en sont responsables. [Acclamations.] Je pourrais tracer cette chose d'un peu plus près, mais je ne le ferai pas ici ce soir. Mais quand vous parlez de La Nouvelle-Orléans, et parlez des causes et des conséquences qui ont résulté de procédures de ce genre, peut-être que, ce que j'ai décrit ici, cela provoque-t-il des questions, bon, cela

ne me provoque pas, je vais vous dire ' quelques bonnes choses qui ont été faites par ce Congrès radical ' [Acclamations] ».

Une telle accusation provenant de toute autre source n'aurait pas été prise en considération. Mais la position élevée et le caractère public du président Johnson ont permis d'examiner les motifs sur lesquels elle repose.

Avant le 30 juillet, le juge Howell, président par intérim de la Convention, était à Washington. Pendant son séjour ici, il s'est entretenu avec plusieurs membres du Congrès au sujet de la proposition de réunion de la Convention. Lors de sa visite ici, il y a eu un caucus des membres républicains du Congrès. Le témoignage du juge Howell a révélé tous les encouragements qu'il a reçus du Congrès et la preuve complète a été donnée qu'au caucus mentionné, aucune mesure concernant la Convention n'a été prise ou proposée.

Lorsque le président Johnson a estimé qu'il était de son devoir de porter l'accusation susmentionnée, le rapport officiel du major général Brevet Baird au secrétaire à la Guerre avait été déposé devant lui, et le témoignage recueilli devant la commission militaire, présidée par le major général Brevet Mower, avait été complété, et le rapport de la commission complété également. Le Congrès n'était pas en session au moment du massacre. Ses membres se trouvaient chez eux, et le comité n'a découvert aucun motif pour lequel une accusation aussi grave devrait être portée. C'était une expression injustifiée et injuste de sentiments hostiles, sans prétexte ni fondement en fait.

LES ACTIONS DU PRÉSIDENT

Mais il devient important, à cet égard, de mettre en commun certains autres faits.

Au moment où le lieutenant-gouverneur Voorhies et le procureur général Herron ont envoyé les dépêches télégraphiques des 27 et 28 juillet au président, et même avant, une ou plusieurs personnes se trouvaient à Washington, mandatées par des parties en Louisiane pour communiquer avec le président afin d'obtenir son aide pour supprimer la Convention odieuse. J. Adolphus Rozier témoigne: « Je suis parti d'ici mercredi ou jeudi précédant les émeutes. Je suis arrivé à Washington, je pense, vendredi. Je suis allé à Washington à la demande de membres de l'Assemblée législative ici, également à la demande de certains citoyens, pour voir le président des États-Unis au sujet de la Convention de 1864 ». (Réponse 3306.) Il déclare en outre avoir vu le Président et s'être entretenu avec ses amis à La Nouvelle-Orléans par télégraphe ; (réponse 3342;) que son but en y allant était de voir comment la Convention pouvait être empêchée ; (réponse 3343;) que son idée était de lui présenter (au Président) « exactement l'état des choses ici - ce qu'était cette Convention de 1864 ; que ses effets ont été préjudiciables aux intérêts de l'État et des pouvoirs publics ; que les hommes qui voulaient remonter cette Convention étaient un corps révolutionnaire : et je m'efforçai de faire comprendre au Président mes vues selon lesquelles les autorités civiles constituaient le seul corps juridique pouvant s'occuper de cette affaire et, qu'avec un acte d'accusation approprié il fallait arrêter les membres de cette convention illégale, et qu'après leur arrestation, conformément aux formes habituelles de droit civil, notre Cour suprême déciderait si cette Convention était ou non un organe juridique. »

Le président a été informé de la réception de ces télégrammes et de l'état exact des choses à La Nouvelle-Orléans. Il savait que l'hon. R. K. Howell, président par intérim de la Convention, avait publié une proclamation pour le remontage de la Convention. Il savait que le gouverneur Wells, le chef de l'exécutif reconnu de l'État de Louisiane, avait émis des décrets d'élection pour pourvoir les postes vacants de la Convention et que les certificats d'élection devaient être transmis au bureau du Secrétaire d'État. Il savait que ces décrets d'élection ne pourraient être respectés qu'après le 30 juillet, date à laquelle la première réunion devait avoir lieu, et qu'il fallait s'écouler un certain temps avant que la Convention ne soit pleine et que l'État tout entier soit représenté. Il savait que le gouverneur Wells était à La Nouvelle-Orléans, qu'il était d'accord et coopérait avec le juge Howell pour rassembler la Convention. Il sait qu'il était envisagé d'arrêter les membres de la Convention au cours d'une procédure pénale ; et on lui a demandé : « L'armée doit-elle intervenir pour empêcher le processus judiciaire ? » le président a répondu par note télégraphique, non adressée au gouverneur de l'État, mais au lieutenant-gouverneur, comme suit :

« Résidence présidentielle
Washington, D. C.
Le 28 juillet 1866

À Albert Voorhies, lieutenant-gouverneur de la Louisiane, Nouvelle-Orléans,
Louisiane :

Les militaires seront censés soutenir et ne pas entraver ou interférer avec les procédures de la Cour. Une dépêche au sujet de la Convention, a été envoyée au gouverneur Wells ce matin.

Andrew Johnson ».

Cette dépêche a eu pour effet d'assurer le lieutenant-gouverneur Voorhies et ceux qui agissaient avec lui qu'ils bénéficieraient de l'appui du président dans leur action proposée.

Le président connaissait la situation en Louisiane, en juillet dernier, il savait que des « rebelles » et des « voyous » et des hommes déloyaux contrôlaient l'élection du maire Monroe, et que ces hommes composaient principalement ses forces de police ; il savait que le maire Monroe, alors un rebelle non pardonné, avait été suspendu de ses fonctions par arrêté militaire après son élection ; il savait qu'il l'avait lui-même pardonné par la suite ; il devait connaître les antécédents rebelles d'Albert Voorhies et de A. S. Herron ; il savait que l'émeute et le bain de sang étaient appréhendés ; il savait quels ordres militaires étaient en vigueur ; et pourtant, à l'insu du secrétaire à la guerre ou du général de nos armées, sous la responsabilité immédiate de qui ces ordres militaires avaient été délivrés, il donna des instructions par télégraphe qui, exécutées comme demandé, auraient contraint nos soldats à aider les rebelles contre les hommes de La Nouvelle-Orléans, qui étaient restés fidèles pendant la guerre ; ces rebelles cherchaient à soutenir, par une sanction officielle, les personnes qui visaient à réprimer par arrestation dans le cadre d'une procédure pénale et sous le couvert de la loi, la réunion de la Convention ; et ce, bien que cette Convention ait été convoquée par son président, avec la sanction du gouverneur et d'un des juges de la Cour suprême de Louisiane.

L'action du Président a eu pour effet d'encourager le cœur, de renforcer la main et de lever les bras de ceux qui avaient l'intention d'empêcher la Convention de se réunir.

Dans leur intention avouée d'arrêter, par la police ou le shérif, les membres de la Convention, ils étaient assurés de son soutien et de son aide. Et on croyait, avec raison, que toutes les mesures que le maire prendrait, dans son bureau et sous le couvert de la loi, pour supprimer la réunion de la Convention, auraient la sanction du président.

Si le télégramme du général Baird au secrétaire à la guerre, du 28 juillet, avait été communiqué au président, nous savons par le message télégraphique qu'il a envoyé ce jour-là au gouverneur Voorhies, que de telles instructions auraient été données, en réponse à la question que lui avait posé le général Baird, qu'il soutienne par la force militaire, ce qu'on appelait les autorités civiles, c'est-à-dire le maire et sa police.

Si, alors, la police armée s'était livrée au massacre qui a détruit la Convention, les soldats de l'armée des États-Unis auraient été inculpés de la responsabilité de cet acte.

LE TÉLÉGRAMME DU GÉNÉRAL BAIRD

Le fait que le télégramme du général Baird n'ait pas été communiqué au président a fait l'objet de commentaires, et nous donnons à cet égard la déclaration faite par le secrétaire à la guerre à ce sujet. M. Stanton dit :

« Que dans la matinée du dimanche 29 juillet dernier, j'ai reçu à ma résidence de cette ville un télégramme du général Baird, commandant à La Nouvelle-Orléans, dont une copie est jointe en annexe. Ce télégramme a été la première information qui m'a été communiquée qu'une convention devait se tenir à La Nouvelle-Orléans, ou qu'il y avait une différence ou une controverse au sujet d'une Convention ou d'un rassemblement qui s'y tiendrait. Il ressort du télégramme du général Baird que la Convention devait recevoir la sanction du gouverneur de Louisiane, que sa légalité était mise en doute par des personnes qui proposaient de la rompre en arrêtant les membres et que le général Baird avait averti les autorités de la ville qu'il ne permettrait pas que cela se fasse sans instructions du président, et il m'a demandé mes instructions. Le télégramme n'indiquait pas que la force ou la violence était menacée par ceux qui s'opposaient à la Convention, ni qu'elle avait été appréhendée par le général Baird. Après examen, il me semblait que son avertissement aux autorités de la ville était tout ce qu'il fallait faire alors, car je ne voyais aucune raison de lui demander de retirer sa protection d'une Convention sanctionnée par le gouverneur et à l'événement que l'on tentait d'arrêter. L'intervention du général Baird permettrait d'éclairer tous les faits afin d'avoir des instructions appropriées, et en attendant, sous son autorité générale, il prendrait des mesures pour maintenir la paix au sein de son commandement. Mardi le 31 juillet, les journaux du matin contenaient des dépêches télégraphiques concernant les événements de La Nouvelle-Orléans et, le même jour, j'ai été informé de la communication qui avait été échangée entre le président et le gouverneur Wells, le lieutenant-gouverneur Voorhies et l'avocat Général Herron.

M. Stanton n'a rien entendu de la Convention ; n'avait aucune connaissance de la présence de M. Rozier à Washington, ni d'entretiens avec le président ; n'avait pas été informé de la correspondance télégraphique du président, et ne voyait aucune

raison pour que le général Baird ait de nouvelles instructions ou pourquoi une conférence avec le président était requise ».

LE DROIT DE LA CONVENTION DE S'ASSEMBLER

Les citoyens qui étaient membres de la Convention de 1864 avaient-ils légalement le droit de se réunir le 30 juillet 1866 ? Le juge Abell, du premier tribunal de district de La Nouvelle-Orléans, nie leur droit et, dans ses dires au Grand Jury du 3 juillet 1866, il déclare: « Je vous accuse, sur la base du fait que la Constitution ne prévoit pas le maintien de la Convention de 1864 ; que tout effort de la part de cet organisme défunt pour se réunir en vue d'altérer ou de modifier la Constitution est subversif du bon ordre et dangereux pour la paix de l'État, et que tout acte manifeste tendant à renverser la Constitution par des officiers de l'État, les rend passibles du Code pénal de l'État. Il est de mon devoir et de votre devoir de vous opposer à l'usurpation des factions et de respecter la politique de reconstruction adoptée par le Président des États-Unis, qui a proposé d'unir le pays et de le rendre grand et prospère.

ÉTAT DES AFFAIRES EN LOUISIANE

Quelle est la situation en Louisiane et quelle action législative devrait être menée ? Il a été fait obligation au Comité de faire rapport à la Chambre sur ces deux questions.

La Constitution actuelle de la Louisiane devait être ratifiée par les suffrages du peuple le 5 septembre 1864 et a jusqu'à présent été acceptée, volontairement ou non, comme la loi organique de l'État. C'était le résultat d'une action militaire jugée à l'époque essentielle au bon gouvernement civil de l'État. La justice, l'opportunité ou la légalité de cette action n'ont pas fait l'objet d'une enquête par le Comité. Peut-être, si la reddition générale des armées rebelles, et l'anéantissement complet des organisations rebelles, civiles et militaires, ne s'étaient pas produits comme cela a été, ou encore s'étaient produits, et que le pouvoir civil aurait été conservé entre des mains loyales, et les traîtres vaincus, et du moins non pardonnés et avaient payé pour leur trahison, la loyauté aurait été accrue, et le corps du peuple, déloyal jusque-là en raison de la pression publique, ou de la contrainte morale, ou de la force militaire, serait revenu à son allégeance, et aurait soutenu avec cœur le gouvernement contre lequel ils avaient lutté, bien que ce dernier les ait toujours traités en bons parents. Et lorsque la reddition était fraîche, et que les chefs vaincus avaient cédé l'épée et que les traîtres politiques fuyaient la terre ou cherchaient à s'éloigner de la vie publique, tel semblait être l'espoir bien fondé des hommes fidèles, et la promesse du futur proche. Mais il devint bientôt évident que la trahison, vaincue et désarmée, devait avoir une chance de plus de récupérer sa fortune. Selon les termes d'un acte du Congrès intitulé et conçu comme un acte visant à réprimer la rébellion, mais conférant, dans l'un de ses articles, le pouvoir au Président, avant qu'une condamnation, ou une accusation ou une plainte, n'accordent l'amnistie et la grâce, le peuple de la Louisiane a constaté que des pardons ont été accordés et des propriétés ont été restituées aux rebelles qui avaient occupé de hautes fonctions, militaires et civiles, et qu'une politique était en cours qui réduisait les peines et cherchait à rétablir rapidement les faveurs politiques et les charges de confiance des hommes qui avait été actifs sur les champs de bataille, et en conseil, pour soutenir la rébellion.

Il y avait à cette époque de grands corps d'hommes rentrant chez eux en Louisiane, qui étaient, lorsque la Constitution de 1864 a été ratifiée, dans les armées du gouvernement rebelle. Il y avait en Louisiane un grand nombre d'hommes qui avaient soutenu la rébellion de différentes manières. Parmi ces deux classes, il y avait de nombreux hommes qui auraient été trouvés et seraient restés fidèles, s'il ne leur avait pas semblé que le Chef de l'exécutif était disposé à pardonner et à honorer par des fonctions et des faveurs politiques, leurs chefs militaires et civils. Et l'effet de cette politique est devenu apparent dans la culture et la conduite du peuple. D'abord prêts à céder et à revenir à une véritable allégeance, ils sont devenus opportunistes, audacieux et provocants. En vertu de la Constitution de 1864, ces hommes ont prétendu être rétablis dans leurs droits politiques et de voter aux urnes ; il s'est donc avéré que la quasi-totalité des pouvoirs publics, la plupart des bureaux de l'État et tous les pouvoirs législatifs et municipaux ont été conférés aux « rebelles de retour » et sont désormais contrôlés par eux. Cela est tout à fait vrai dans la ville de La Nouvelle-Orléans, où des rebelles connus, et seulement eux, occupent les principaux lieux de confiance et de pouvoir. Le maire, un homme avoué audacieux et mauvais, qui était également maire pendant la rébellion et reconnu pour sa haine violente et amère à l'endroit du gouvernement de l'Union, et envers des hommes qui aimaient le gouvernement, blanc et noir, de naissance du Sud ou du Nord, est maintenant maire de la ville par le choix des habitants de La Nouvelle-Orléans. Le haut shérif, le général Hays, était un officier actif de la rébellion. Il était en service au moment de la sécession en avril 1865 et occupe son poste actuel depuis le début de 1866. Toutes les personnes nommées par le maire, l'ensemble des forces de police et constabulaires, à peu près sans exception, sont composées d'hommes qui ont rendu des services efficaces contre le gouvernement des États-Unis. Plus de quatre-vingt-dix témoins ont été interrogés, qui parlent de la situation en Louisiane, ainsi que du sentiment et du traitement fait aux des hommes de l'Union, connus pour être tels dans la communauté où ils vivent. Parmi ceux-ci, quarante-sept ont été appelés à la demande du comité des citoyens, qui ont voulu défendre le caractère de leur ville et établir la loyauté de l'État. De la part de ces témoins, il y avait une expression générale de satisfaction à l'égard de la politique du Président. La plupart d'entre eux ont déclaré que le fait d'être un homme de l'Union ne faisait pas obstacle au succès en affaires. M. Jacob Barker a déclaré que « des hommes de tous les partis et de toutes les catégories fréquentent ma banque. Je ne pense pas qu'il y ait de différence ». La plupart de ces témoins ont émis l'avis qu'il serait sûr et judicieux de retirer les forces militaires et le Bureau des affranchis et d'admettre des représentants à des sièges au Congrès.

Nous avons examiné avec soin et pesé les preuves de chaque côté. Nous sommes arrivés à des conclusions claires que nous croyons exactes et justes.

LE RECOURS LÉGISLATIF REQUIS

Compte tenu des faits prouvés, nous sommes contraints de dire que le moment est pleinement venu où le Congrès devrait intervenir et devrait légiférer de manière à assurer au peuple de la Louisiane une forme de gouvernement républicain. L'état des choses qui y existent ne peut pas continuer de manière cohérente avec la sûreté, la sécurité ou la paix des fidèles.

Depuis la reddition des armées rebelles, la rébellion a pris une autre forme et contrôle désormais le gouvernement par le biais des mêmes agences qui ont dirigé ces armées en temps de guerre.

Pendant la rébellion, un grand nombre d'hommes sont restés fidèles au gouvernement. Au milieu de la trahison, ils ont été trouvés fidèles. Alors que les traîtres armés luttent sur les champs de bataille contre des armées loyales pour détruire la nation, ces hommes, au péril personnel et malgré l'opprobre qui considérerait la loyauté envers l'Union comme une trahison envers l'État, ont continué à maintenir leur allégeance.

Ces hommes sont maintenant obligés de subir la vengeance des rebelles impénitents et graciés, et leurs biens et leur vie sont exposés à des attaques continuelles. Rien, à part la pression de la puissance militaire, ne les protège en ce moment des blessures. Elle ne les protège pas des insultes, de l'ostracisme social ou de l'arrogance subtile des hommes habitués à posséder la main-d'oeuvre qu'ils emploient.

Si le gouvernement se doit de protéger ses amis constants contre les hommes qui sont ses ennemis constants, l'obligation lui est faite d'adopter et d'appliquer les mesures législatives requises par les faits existant en Louisiane.

Lorsque des hommes sont chassés de leurs maisons et que leur vie est menacée et que leurs biens sont détruits ; quand, en affaires, ils sont proscrits ; lorsque les rebelles récents détiennent tous les lieux de confiance et, ayant le pouvoir, l'utilisent pour opprimer et punir les hommes loyaux parce qu'ils sont et ont été loyaux ; quand tout le corps des hommes de couleur, qui n'ont jamais failli à leur devoir de loyalistes radicaux quand les jours étaient les plus sombres et les dangers les plus grands en temps de guerre, sont persécutés par le système, chassés comme des bêtes sauvages et massacrés sans pitié et en toute impunité ; il ne fait aucun doute que certains recours législatifs devraient être appliqués.

Ce sont des questions de fait et non d'opinion ; et, à notre avis, mais une voie est ouverte, et cela devrait être poursuivi sans hésiter ni tarder.

Selon le jugement de tous ceux qui ont ressenti la pression de la domination rebelle et qui ont fermement et courageusement défendu l'Union lorsque la trahison était la plus proche du succès ; dont le jugement, sous serment, est basé sur des faits tirés de l'expérience personnelle ; qui donnent des opinions reposant sur la connaissance et parlent de ce qu'ils ont vu et savent ; l'actuel gouvernement civil de la Louisiane, existant sans sanction de la loi nationale, devrait être remplacé par un acte du Congrès, et un gouvernement provisoire, établi et maintenu par la puissance militaire jusqu'au moment où La Louisiane sera contrôlée par des hommes loyaux, et où pourront être restaurées ses anciennes « relations pratiques avec l'Union » sans compromettre sa sécurité et sa paix.

La guerre a été menée par le gouvernement pour l'empêcher de désunir irrémédiablement les États de l'Union. Maintenant, la fin de la guerre est la paix, et la paix à établir doit être garantie compte tenu des exigences de la Constitution elle-même.

Tant qu'un État loyal de Louisiane n'existe pas en plein accord politique avec les États-Unis, et que la demande de la Constitution soit satisfaite qu'un gouvernement

républicain de forme soit garanti à l'État, les objectifs de la guerre n'auront pas été atteints.

Pour atteindre cet objectif, la situation en Louisiane nécessite la mise en place temporaire d'un gouvernement provisoire.

Par le peuple loyal de La Louisiane, une telle Constitution doit être ordonnée et un gouvernement civil doit être formé pour assurer à la République un État loyal et libre, digne d'une place au sein de l'Union.

Dans l'intervalle, la sécurité de tous les hommes de l'Union au sein de l'État exige qu'un tel gouvernement soit formé pour leur protection, le bien-être de la nation et la paix permanente de la République.

Thomas D. Eliot.

Sam'l Shellabarger

La dénonciation des puissants et la protection des faibles ; ce ne sont pas seulement des libertés inestimables, mais des devoirs imposants.

Le pays voit enfin qu'Andrew Johnson, qui est arrivé au pouvoir suprême par un « accident » sanglant, est devenu le successeur de Jefferson Davis dans l'esprit duquel il a gouverné, et dans le méfait qu'il infligea à son pays.

Pardonnez-moi si je lis une brève leçon :

« Les dogmes du passé sont inadéquats au présent orageux. Les circonstances sont hautes et difficiles et nous devons nous élever avec elles. Comme notre cas est nouveau, nous devons donc penser et agir d'une nouvelle façon. Nous devons nous désengorger nous-mêmes, puis nous sauverons notre pays ».

Ce sont les paroles d'Abraham Lincoln. Écoutons la leçon. Charles Sumner, Chambre du Sénat, 18 janvier 1867.